

Document d'Objectifs des sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghjese »

TOME II : Plan d'actions



ZSC FR9400574 & FR9402018
(Directive « Habitats Faune Flore »)

ZPS FR9410023 & FR9412010
(Directive « Oiseaux »)

Octobre 2019

Maître d'ouvrage

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Corse

Opérateur Natura 2000

Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica (UAC)

Présidents du Comité de Pilotage

Le préfet maritime de la Méditerranée et le préfet de la Haute Corse

Elaboration du document et des supports cartographiques (Tome 2 du DOCOB)

✚ **Karine Buron**, Chargée de mission au sein de l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica (UAC) ;

Sous la direction de :

✚ **Joseph Donini**, Chef du Département « Stratégies et Sciences de la Mer » au sein de l'UAC ;

✚ **Gwenaëlle Baldovini**, Chef du Service « Espèces et Milieux Naturels » au sein de l'UAC.

Crédits photographiques de la couverture

© Andromède Océanologie (fonds sous-marins)

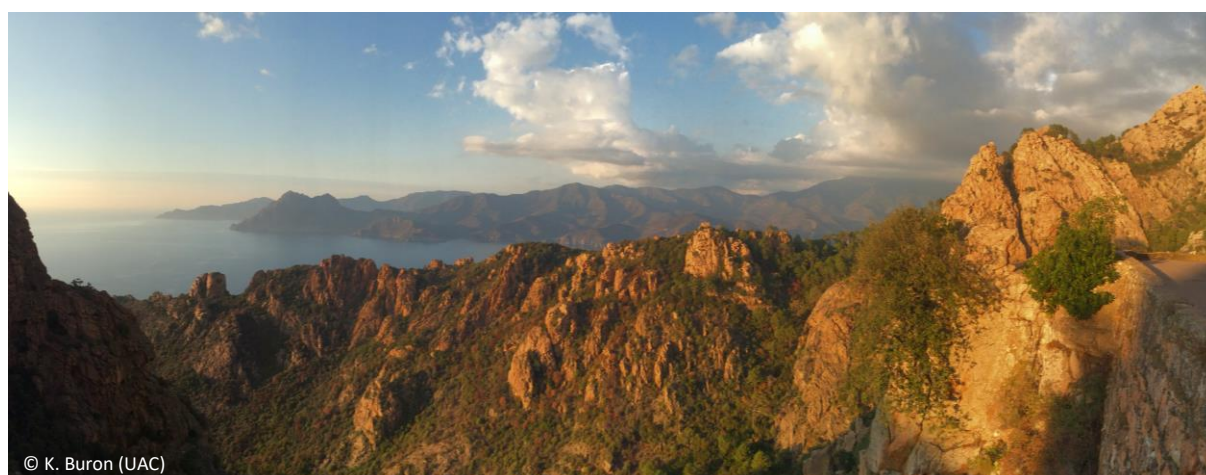
© K. Buron, UAC (anse de Ghjirulatu)

© J-M. Dominici, PNRC (balbuzard pêcheur)

© Y. Petit, CBNC (armérie de Soleirol)

Référence à utiliser

Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica, 2019. Document d'Objectifs des sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghjese » (ZSC FR9400574, ZSC FR9402018, ZPS FR9410023 et ZPS FR9412010) : Tome 2 - Plan d'actions, 163 pages + Annexes.



© K. Buron (UAC)

Principales dates liées à l'élaboration du DOCOB

Etapes	Dates/Période
COPIL n°1 : installation du comité de pilotage et désignation de l'opérateur (UAC)	30 mai 2011
Cartographie des habitats naturels terrestres d'une partie du site Natura 2000 FR9400574, entre Punta a u Tuselli et Carghjese (ECO-MED)	Mai 2013
Validation des inventaires patrimoniaux « Cartham » (Andromède Océanologie et Stareso) par la Commission Mer du CSRPN de Corse et l'AAMP	Octobre 2013
Inventaire des chiroptères présents sur le site Natura 2000 FR9400574 (Groupe Chiroptères Corse)	2014
Etude sur l'avifaune terrestre du site Natura 2000 FR9410023 (Endemys)	2014
Cartographie des habitats terrestres entre la presqu'île de la Revellata et Galeria (CBNC)	2012 / 2014
Cartographie et analyse écologique d' <i>Armeria soleirolii</i> et des Espèces Exotiques Envahissantes (UAC - CBNC)	2015
Validation du Tome 1 par la DREAL de Corse	Décembre 2015
Validation du Tome 1 auprès des membres du COPIL	Mars 2016
COPIL n°2 : validation du Tome 1 du DOCOB	15 juin 2016
Cartographie des habitats terrestres entre Galeria et Capu Rossu (CBNC)	2015 / 2016
Elaboration du Tome 2 (groupes de travail)	Mai 2018 - mai 2019
Validation du Tome 2 par la commission plénière du CSRPN de Corse	20 mai 2019
COPIL n°3 : validation du Tome 2 du DOCOB	17 octobre 2019
Approbation du DOCOB (arrêté préfectoral)	A définir

SOMMAIRE

CONTEXTE ET METHODE	7
1. / LA DEMARCHE NATURA 2000.....	7
2. / LE RESEAU NATURA 2000 EN CORSE	7
3. / PRESENTATION GENERALE DES SITES NATURA 2000	9
4. / PRESENTATION DU VOLET OPERATIONNEL DU DOCOB	12
4.1. METHODOLOGIE	12
4.1.1. Des objectifs de conservation aux mesures de gestion : définition des concepts	12
4.1.2. La phase de concertation	13
4.2. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION.....	14
4.2.2. Les mesures contractuelles	14
4.2.2. Les mesures non contractuelles	15
OBJECTIFS ET STRATEGIE DE GESTION	17
5. / HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS SUR LE SECTEUR	19
6. / RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DE CONSERVATION	21
DIRECTIVE « HABITATS » : VOLET MARIN (ZSC FR9400574 et FR9402018)	23
DIRECTIVE « HABITATS » : VOLET TERRESTRE (ZSC FR9400574)	31
DIRECTIVE « OISEAUX » (ZPS FR9410023 et FR9412010).....	42
7. / FACTEURS D'INFLUENCE, OBJECTIFS OPERATIONNELS ET MESURES DE GESTION.....	44
DIRECTIVES « HABITATS FAUNE FLORE » et « OISEAUX » : tous sites Natura 2000 confondus	46
DIRECTIVE « HABITATS FAUNE FLORE » : VOLET MARIN (ZSC FR9400574 et FR9402018)	48
DIRECTIVE « HABITATS FAUNE FLORE » : VOLET TERRESTRE (ZSC FR9400574).....	52
DIRECTIVE « OISEAUX » (ZPS FR9410023 et FR9412010).....	58
FICHES-ACTIONS.....	61
8. / FICHES ACTIONS	62
8.1. MESURES LIEES A LA GESTION GLOBALE DES SITES NATURA 2000 (G1 à G10)	62
8.2. MESURES LIEES A LA GESTION DU MILIEU MARIN DES ZSC FR9400574 ET FR9402018 (M1 à M10)	
.....	86
8.3. MESURES LIEES A LA GESTION DU MILIEU TERRESTRE DE LA ZSC FR9400574 (T1 à T7).....	116
8.4. MESURES LIEES A LA GESTION DES ZPS FR9410023 ET FR9412010 (O1 à O7).....	136
9. / SYNTHESE FINANCIERE.....	154
CHARTRE NATURA 2000	158
BIBLIOGRAPHIE	160
ANNEXES.....	164
Annexe 1. Participants aux Groupes de Travail	164
Annexe 2. Superficie des habitats d'intérêt communautaire cartographiés au sein des ZSC	169

CONTEXTE ET METHODE

1. / LA DEMARCHE NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un **ensemble de sites naturels européens**, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages et de leurs habitats. L'objectif principal de ce réseau est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, dans une logique de développement durable. Il découle de la mise en application de deux directives européennes :

- ✚ la **Directive « Oiseaux »** (79/409/CEE), actualisée en 2009 et qui vise la conservation à long terme de toutes les espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne. Les sites désignés au titre de cette directive sont classés en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)**. Ces ZPS constituent des territoires appropriés, en nombre et en superficie, à la conservation des oiseaux sauvages listés à l'**Annexe I** de la Directive ;
- ✚ la **Directive « Habitats Faune Flore »** (1992/43/CE), qui concerne la préservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage listés aux **Annexes I et II** du texte européen. Les sites désignés au titre de cette Directive sont classés en **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** et complètent ainsi les ZPS.

L'inscription de sites au réseau Natura 2000 implique la réalisation d'un **document d'objectifs (DOCOB)** en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ce document comprend deux volets :

- ✚ le **Tome 1**, qui dresse un **état des lieux** du site, au niveau écologique et socio-économique, ainsi que les **enjeux et objectifs de conservation** ;
- ✚ le **Tome 2**, qui propose des **mesures de gestion** sous la forme de « fiches actions » permettant d'atteindre les objectifs de conservation préalablement définis dans le Tome 1.

Un **comité de pilotage (COPIL)** est désigné par les autorités administratives regroupant les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, les institutions socio-professionnelles, etc. Ce COPIL est l'instance qui conduit la démarche permettant la validation des grandes étapes de l'élaboration du DOCOB. Ce dernier est réalisé par un opérateur désigné par les représentants du COPIL, qui procède à sa validation une fois le document finalisé. A la suite de cette approbation, la phase d'animation débute via la désignation d'un animateur et la mise en œuvre des actions préalablement établies, pour une durée de 5 ans.

2. / LE RESEAU NATURA 2000 EN CORSE

En Corse, le **réseau Natura 2000** est actuellement composé de **92 sites** (Figure 1). Parmi ces sites, 8 sont exclusivement marins et 13 sont considérés comme mixtes, c'est-à-dire composés d'une partie marine et d'une partie terrestre. En mer, cela représente plus de 45% des eaux territoriales de l'île. **S'ajoute à cela 4 sites marins** désignés récemment au sein de la Zone Economique Exclusive (ZEE) française, dans le cadre de l'extension du réseau Natura 2000 au-delà des eaux territoriales (Figure 1).

En 2010, un conventionnement est établi entre l'Etat et la CDC pour le **déploiement du réseau Natura 2000 en mer**. En 2012, « afin d'appréhender la gestion future des sites dans le cadre de démarches territoriales cohérentes, mais aussi de faciliter la mise en œuvre des différentes procédures associées, il est convenu d'organiser la gouvernance du réseau Natura 2000 marin de Corse par **secteurs géographiques**, en constituant des comités de pilotage communs à plusieurs sites » (avenant à la convention initiale). Cet avenant, qui définit les modalités de pilotage de **19 des 24 sites** formant le réseau Natura 2000 en mer, prévoit notamment un **COPIL commun** pour les 4 sites du secteur « Calvi - Carghese » (cf. présentation générale des sites ci-après). Par ailleurs, le secteur étant caractérisé par quasiment les mêmes habitats et les mêmes espèces d'intérêt communautaire¹, mais aussi par des usagers et des acteurs similaires sur le territoire, il est acté la rédaction d'un **unique DOCOB** pour les 4 sites, avec la proposition d'orientations de gestion communes (Tome 1 ; Cannac-Padovani et Santelli, 2016).

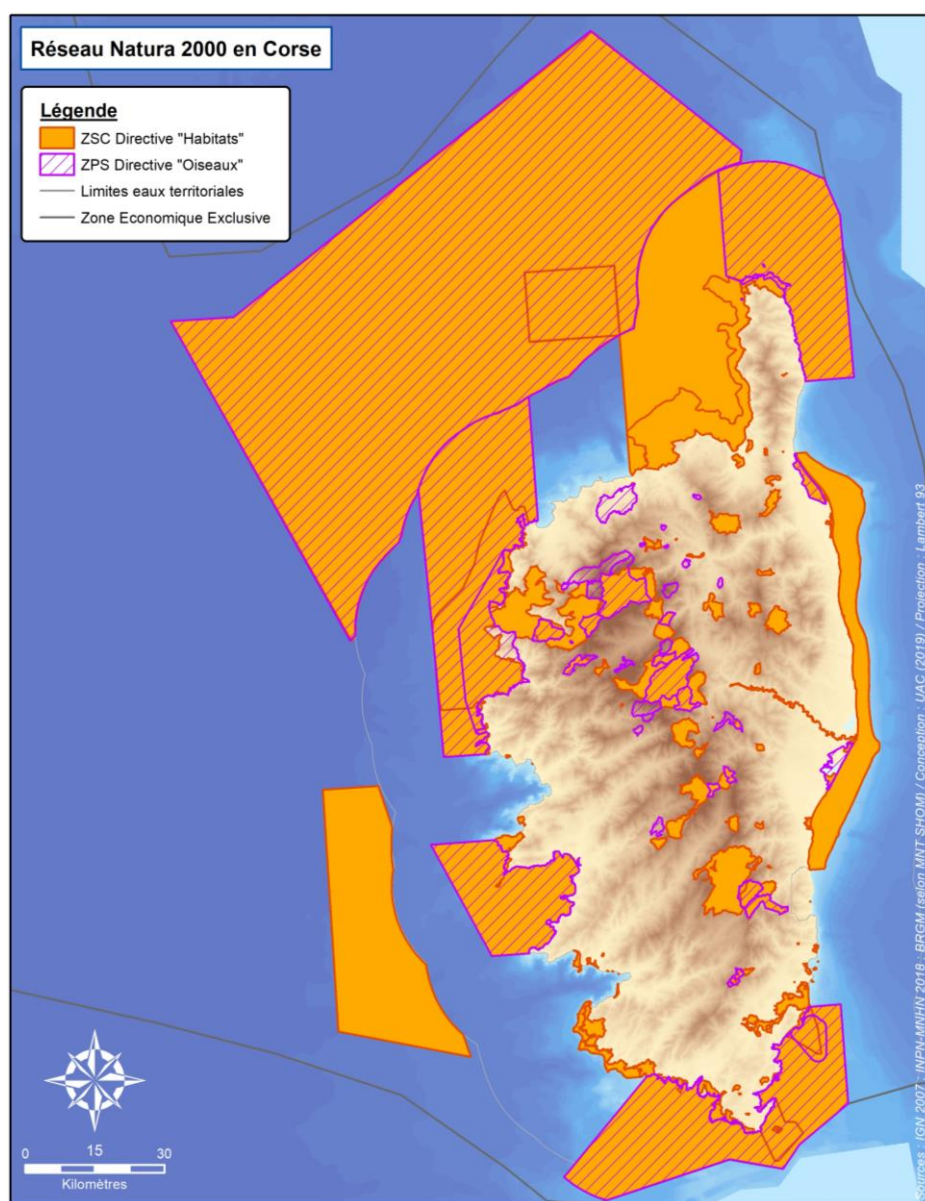


Figure 1 : Répartition des ZSC et des ZPS formant le réseau Natura 2000 en Corse

¹ Habitats/espèces en danger, vulnérables, rares ou endémiques, listés dans les annexes I et II de la Directive « Habitats Faune Flore » et dans l'annexe I de la Directive « Oiseaux » (appelés aussi habitat/espèce Natura 2000)

3. / PRESENTATION GENERALE DES SITES NATURA 2000

D'une superficie cumulée d'environ 127 500 ha, les sites Natura 2000 du secteur « Calvi-Carghjese » s'étendent le long de la **façade maritime nord-occidentale de la Corse**. Il s'agit de deux ZSC (Directive « Habitats Faune Flore ») et de deux ZPS (Directive « Oiseaux »), qui se superposent pratiquement en termes de répartition géographique :

- ✚ la ZSC FR9400574 « Porto/Scandola/Revellata/Calvi/Calanches de Piana (zone terrestre et marine) » (~50 000 ha dont 83 % en marin) ;
- ✚ la ZSC FR9402018 « Cap Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi » (~74 000 ha, 100 % marin) ;
- ✚ la ZPS FR9410023 « Golfe de Porto et presqu'île de Scandola » (~25 500 ha dont 67 % en marin) ;
- ✚ la ZPS FR9412010 « Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi » (~99 500 ha, 100 % marin).

Éléments écologiques :

Les sites Natura 2000 du secteur « Calvi-Carghjese » forment un **ensemble de côtes rocheuses et de fonds marins remarquables** dont l'intégrité est unique en Europe. La **topographie sous-marine** y est particulière, avec un plateau continental étroit et incisé par plusieurs **canyons sous-marins**. Les **particularités géologiques** conjuguées au **fort découpage de cette portion du littoral** ont par ailleurs créé les conditions propices au développement de nombreux habitats et espèces.

Le secteur abrite **différents habitats d'intérêt communautaire remarquables** tels que **les herbiers de posidonie** (habitat prioritaire selon la Directive « Habitats Faune Flore »), **les récifs** ou encore **les grottes marines**. L'étang de Crovani représente également la seule **lagune côtière** du secteur (habitat prioritaire selon la Directive « Habitats Faune Flore »). Au sujet des herbiers de posidonie, ses différents rôles intrinsèques (e.g. stabilisation et oxygénation des sédiments, lieux de frayère et de nurseries, atténuation de l'hydrodynamisme, stabilisation des fonds, puits de carbone atmosphérique) et sa préservation contribuent au **maintien de nombreuses espèces** qui en dépendent, telles que la **grande nacre** ou la **tortue caouanne**. La présence des canyons sous-marins entraîne la fréquentation régulière de ces sites par des **mammifères marins** (zone de nourrissage), notamment le **grand dauphin**.

Le milieu marin au large du golfe de Porto et le canyon de Calvi sont particulièrement **attractifs pour les oiseaux marins** du fait des apports nutritifs importants générés par les phénomènes d'upwelling caractérisant le secteur. Les sites abritent notamment l'essentiel de la **population corse de balbuzard pêcheur**², qui elle-même représente 50 % des effectifs français reproducteurs, ce qui confère au territoire un rôle de premier ordre dans la conservation de l'espèce. Le secteur est également important pour le **cormoran huppé de Desmarest**, avec des effectifs représentant plus de 15% de la population française. Les populations de **fauvette sarde** (espèce endémique de Corse) sont également importantes tout comme la population de **faucon pèlerin**.

² La population de balbuzard pêcheur en Corse est considérée comme la plus grande de Méditerranée

Au sujet de la flore, celle-ci présente un fort endémisme avec de nombreuses espèces protégées ou d'intérêt européen. Le territoire couvre notamment l'ensemble de la population corse de l'armérie de Soleirol, espèce endémique de l'île. L'intérêt des sites est également indéniable pour les chauves-souris au regard de la grande diversité d'espèces recensées sur le territoire.

Eléments socio-économiques :

Au sein des sites Natura 2000 « Calvi - Carghjese », les multiples activités et usages exercés sur le milieu marin sont caractérisés par une **forte saisonnalité** et **directement liés au patrimoine naturel** (tourisme nautique et pêche). **Trois « hot-spots »** peuvent être identifiés, tous usages confondus. Il s'agit de la **Réserve Naturelle de Scandula**, de la **rive sud du Golfe de Portu** (bande littorale entre la plage de Ficaghjola et Capu Rossu) et du **golfe de Ghjirulatu** (activités identifiées : promenade en mer, plaisance, plongée sous-marine, pêche professionnelle et de loisir, autres activités nautiques). La **fréquentation marine du site UNESCO** est par ailleurs estimée à **~365 000 visiteurs par an** (promenade en mer et plaisance). Le reste des activités et des usages est surtout concentré le long de la **presqu'île de la Revellata** et dans les **fonds de golfes ou anses plus ou moins abritées**, souvent en **bordure de plages (tourisme balnéaire)**. Contrairement au tourisme nautique qui connaît un véritable essor ces dernières années (plaisance, promenade en mer, etc.), l'activité de **pêche professionnelle** reste stable sur le secteur avec une quarantaine de pêcheurs permanents, réguliers ou occasionnels. Rappelons qu'il s'agit d'une **petite pêche côtière à caractère artisanal**, pratiquée essentiellement au filet (espèces principalement ciblées : poissons et langoustes).

Le long du littoral, les aménagements sont peu développés et la pression urbaine reste très faible (~11 000 habitants au sein des communes littorales). En période estivale, la population est en revanche multipliée par cinq. La **fréquentation terrestre du site UNESCO** est par ailleurs estimée à **~870 000 visiteurs par an**. Les sentiers pédestres et les plages sont également appréciés par les randonneurs et touristes.

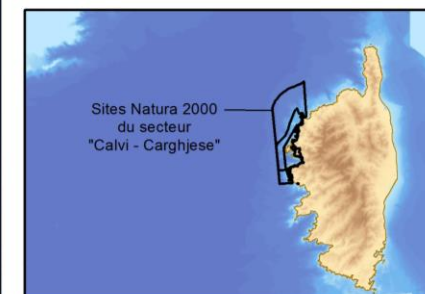
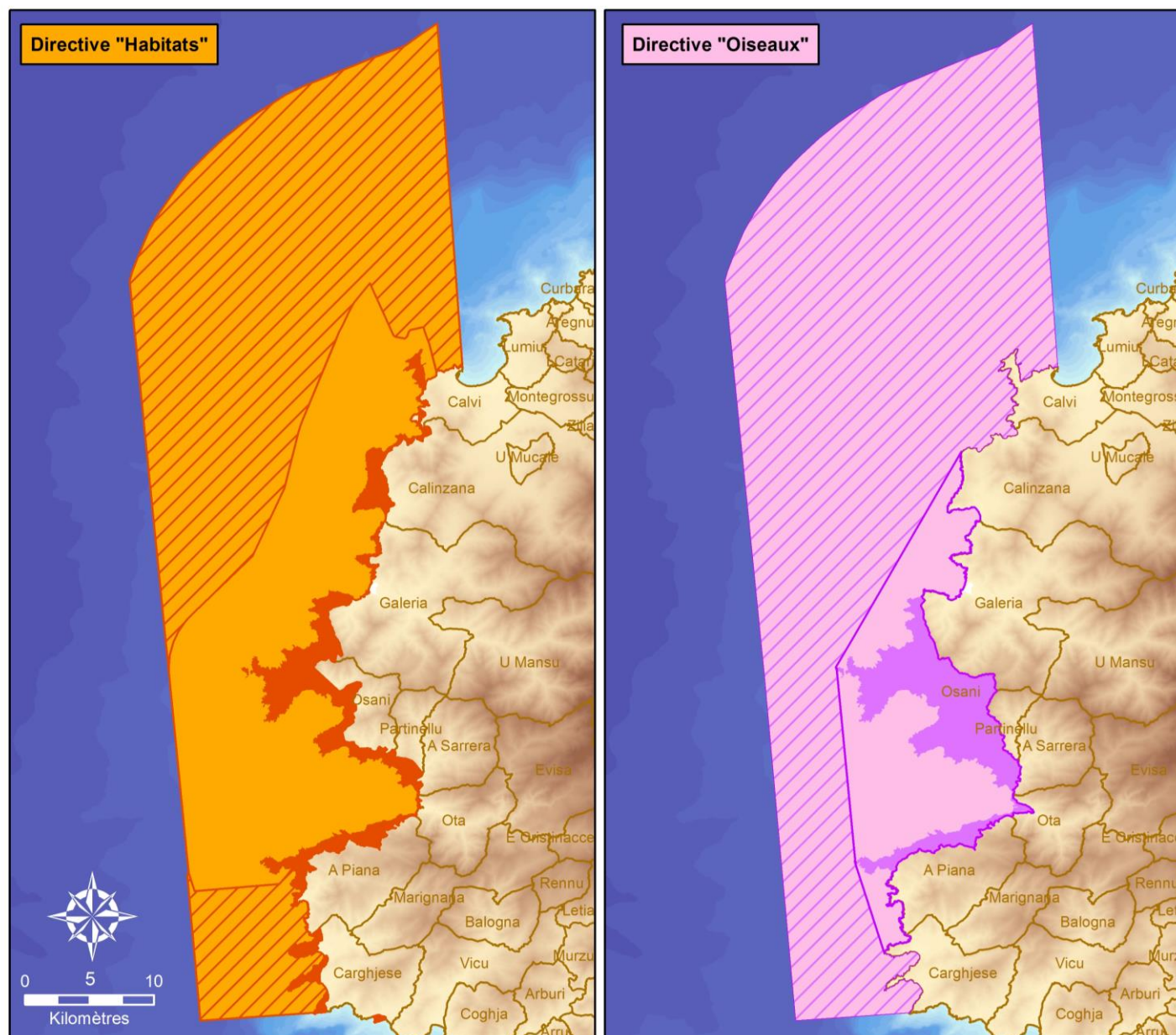
Sources : Formulaires Standard de Données (FSD) des sites Natura 2000

DOCOB Tome 1 - sites Natura 2000 « Calvi - Carghjese » (Cannac-Padovani et Santelli, 2016)

Diagnostique écologique/socio-économique - projet d'extension de la RN de Scandula (UAC, 2016)

Localisation des 4 sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghese"

DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghese" / Tome 2 - plan d'actions



Légende

— Communes

Sites Natura 2000 :

Directive "Habitats Faune Flore"

- FR09400574 Porto/Scandola/Reveletta/Calvi
- Partie terrestre du site FR9400574
- FR9402018 Cap rosso, Scandola, Pointe de la Reveletta, Canyon de Calvi

Directive "Oiseaux"

- FR9410023 Golfe de Porto et presqu'île de Scandola
- Partie terrestre du site FR9410023
- FR9412010 Capu Rosso, Scandola, Reveletta, Calvi

Sources : IGN 2007 ; INPN/MNHN
2018 ; BRGM (selon MNT SHOM)
Conception : UAC (2019) ;
Projection : Lambert 93



4. / PRESENTATION DU VOLET OPERATIONNEL DU DOCOB

4.1. METHODOLOGIE

4.1.1. Des objectifs de conservation aux mesures de gestion : définition des concepts

Il convient de préciser que la méthode retenue pour l'élaboration du Tome 2 est celle désormais préconisée par le Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels de 2015 (actualisé en 2017 ; Cahier Technique n°88).

Dans le cadre de l'élaboration du Tome 1, l'analyse des **enjeux de conservation** des habitats et des espèces Natura 2000 a permis de déterminer et de hiérarchiser plusieurs « **objectifs de conservation** » (ou « Objectifs à Long Terme »). Ces objectifs correspondent aux résultats à atteindre en matière de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000.

Une fois cette étape finalisée, une série d'« **Objectifs Opérationnels** » (OO) est définie. Ces derniers expriment le moyen d'atteindre les objectifs de conservation pour la durée du DOCOB et déterminent ainsi la **politique de gestion** des sites Natura 2000. Ils portent plus précisément sur les **facteurs d'influence** de l'état de conservation des habitats et des espèces, avec pour objectif de les supprimer ou de les réduire lorsqu'il s'agit d'effets négatifs, ou bien de les favoriser lorsqu'il s'agit d'effets positifs pour la conservation.

Chaque objectif opérationnel est ensuite décliné en **mesures de gestion**, détaillées au sein d'une « **fiche action** ». Ces actions doivent permettre d'atteindre les objectifs de conservation de façon pragmatique. Elles peuvent être regroupées en trois grandes catégories :

- ✚ les **mesures « contractuelles »**, qui correspondent à des actions très opérationnelles et finançables en partie par le dispositif des **Contrats Natura 2000** (voir après) ;
- ✚ les **études et suivis scientifiques**, qui visent l'amélioration des connaissances sur les habitats et les espèces des sites Natura 2000. Les suivis permettent également d'évaluer régulièrement l'état de conservation du milieu et de conclure ainsi sur la pertinence et l'efficacité des mesures mises en place ;
- ✚ les **actions d'animation**, qui permettent d'assurer la bonne réalisation du DOCOB mais également la mise en place d'actions de communication, d'information et de sensibilisation afin d'améliorer l'implication des acteurs dans le développement des activités liées au réseau Natura 2000.

Afin de traduire l'importance relative de chaque mesure et d'éclairer les choix des différents acteurs lors de leur mise en œuvre, une **hiérarchisation des actions préconisées** est proposée. Le niveau de priorité prend surtout en compte le degré d'enjeux de conservation des habitats et/ou des espèces concernés par la mesure (enjeu très fort = priorité 1 ; enjeu fort = priorité 2 ; enjeu moyen = priorité 3). Dans certains cas sont également considérés la faisabilité technique et les modalités pratiques de mise en œuvre de la mesure proposée (maîtrise d'œuvre, financements, etc.).

Enfin, chaque mesure fait l'objet d'une **estimation de son coût** afin d'évaluer le montant total du plan d'actions. Cette estimation est proposée sur la base de plans de financement de projets

semblables ou sur la base d'autres actions Natura 2000 similaires proposées en Méditerranée française. A noter qu'une fois la structure animatrice identifiée, un plan de financement précis des mesures devra être établi en concertation avec les services de l'Etat.

4.1.2. La phase de concertation

Il est important de préciser que la phase de concertation menée ici diffère quelque peu de celle habituellement proposée dans le cadre de la démarche Natura 2000. En effet, l'obligation de mener simultanément le processus de concertation lié au projet d'extension de la RN de Scandula a généré l'organisation de groupes de travail communs entre les deux démarches ainsi qu'un grand nombre de réunions spécifiques à certains usagers. Au final, les acteurs des sites Natura 2000 ont été réunis en **8 groupes de travail thématiques** (animation d'une **20^{aine} de réunions** entre les mois de mai 2018 et de mai 2019). Ces groupes de travail ont permis de contribuer à la définition des mesures de gestion. Des **entretiens individuels** ont également été menés en complément.

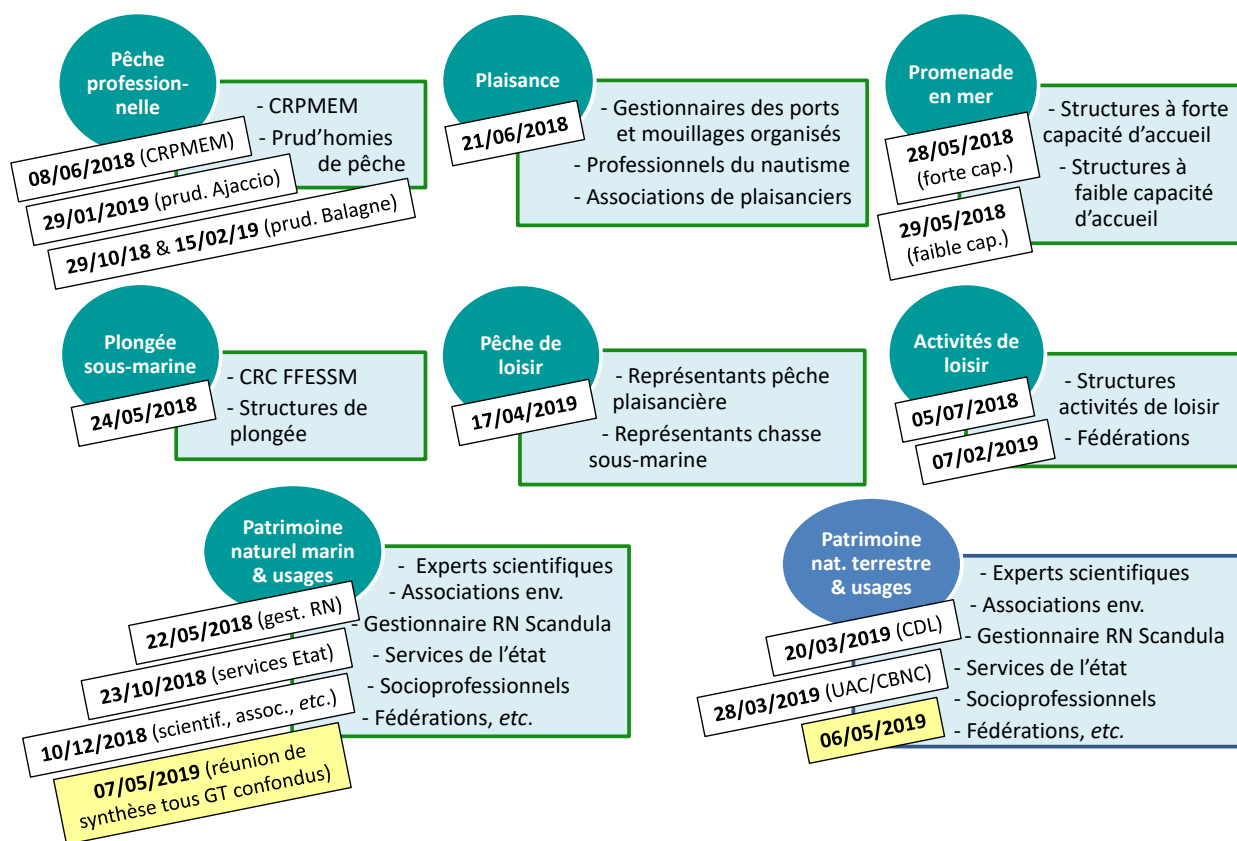


Figure 2 : Organisation des groupes de travail thématiques et calendrier des 17 réunions de concertation (en vert : réunions communes aux deux démarches Natura 2000 / extension RN Scandula ; en bleu : réunion ciblée uniquement Natura 2000). En Annexe 1, la liste des participants aux réunions est également présentée.

Généralement, le déroulé des réunions relatives au volet Natura 2000 prenait la forme suivante :

- ✓ Présentation de la démarche ;
- ✓ Présentation des facteurs d'influence (en lien avec le groupe de travail), des incidences potentielles et de la situation sur le secteur ;
- ✓ Présentation des actions envisageables (en lien avec le groupe de travail), discussions et validation.

4.2. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION

Comme évoqué précédemment, différents types de mesures peuvent s'appliquer pour atteindre les objectifs de conservation définis dans le Tome 1 : les **mesures contractuelles** et les **mesures non contractuelles**.

4.2.2. Les mesures contractuelles

Il existe deux outils contractuels pour la mise en œuvre du DOCOB : les **contrats Natura 2000** et les **chartes Natura 2000**.

Le contrat Natura 2000

Cet outil est défini par l'article L.414-3.I du Code de l'Environnement, qui détermine les différents types de contrat Natura 2000 pouvant être mis en œuvre selon le bénéficiaire et le milieu considéré (marin ou terrestre) :

« Pour l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site ainsi que les professionnels et utilisateurs des espaces marins situés dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés « contrats Natura 2000 ». [...] Le contrat Natura 2000 comporte un **ensemble d'engagements** conformes aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectifs, **portant sur la conservation** et, le cas échéant, le **rétablissement des habitats naturels et des espèces** qui ont justifié la création du site Natura 2000. [...]. Le contrat Natura 2000 définit la **nature et les modalités des aides de l'Etat** et les **prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire**. »

La durée d'un contrat Natura 2000 est de cinq ans.

Contenu du contrat :

- ✚ le descriptif et la délimitation spatiale des opérations à effectuer, l'indication des travaux et des prestations d'entretien ou de restauration des habitats et des espèces ;
- ✚ le descriptif des engagements qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie ;
- ✚ le descriptif des mesures d'accompagnement qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, c'est-à-dire « les bonnes pratiques » ;
- ✚ les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements.

La charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un **outil d'adhésion volontaire** permettant de marquer son engagement à la logique de développement durable mise en place sur les sites et définie dans le DOCOB. Il s'agit d'une **démarche contractuelle** mais son adhésion **n'implique pas le versement d'une contrepartie financière**. Ce dispositif est défini dans l'article L.413-3.II du Code de l'Environnement :

« Les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site ainsi que les **professionnels et utilisateurs des espaces** situés dans le site peuvent adhérer à une charte Natura 2000. La charte Natura 2000 comporte un **ensemble d'engagements** définis par le document d'objectifs et pour lesquels celui-ci ne prévoit aucune disposition financière d'accompagnement. La charte peut également déterminer des **engagements spécifiques à une activité** qui permettent de garantir que celle-ci ne sera pas susceptible de porter atteinte au site de manière significative. Pour la période courant jusqu'à l'approbation du document d'objectifs, l'autorité administrative peut établir une charte comportant de tels engagements spécifiques. »

La durée d'adhésion à la charte Natura 2000 est de 5 ans ou de 10 ans.

4.2.2. Les mesures non contractuelles

Un certain nombre de mesures proposées ne sont pas finançables par le biais spécifique du dispositif des contrats Natura 2000. Il s'agit des « **missions d'animation** », des « **études et suivis scientifiques** » ainsi que des « **mesures réglementaires** ».

Les missions d'animation

Les missions d'animation permettent d'assurer la **coordination et le suivi de la mise en œuvre des mesures de gestion** préconisées dans le Document d'Objectifs. Ce volet oblige la prise en main de l'animation des sites Natura 2000 par une « **structure animatrice** » désignée par les membres du COPIL après validation du DOCOB. Dans ce contexte et conformément à l'article L. 414-2 du Code de l'Environnement, « **Une convention est conclue entre l'Etat et la collectivité territoriale ou le groupement désigné [...] afin de définir les modalités et les moyens d'accompagnement nécessaires à l'élaboration du document d'objectifs et au suivi de sa mise en œuvre** ».

Les études et suivis scientifiques

Ce type de mesure permet d'améliorer la connaissance générale des sites Natura 2000 et notamment :

-  d'évaluer l'**efficacité des mesures de gestion mises en œuvre** et de **surveiller l'évolution de l'état écologique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**. Ces **suivis des états initiaux** pourront faire l'objet de financements par le biais de la convention d'animation entre l'Etat et la structure animatrice (sous réserve de crédits disponibles) puisqu'ils permettent d'évaluer la pertinence des mesures de gestion mises en œuvre ;
-  de **bénéficier de données** pour la définition des enjeux de conservation des habitats et des espèces qui n'auraient pas été suffisamment étudiés lors de la phase de diagnostic du DOCOB.

Les mesures réglementaires

Les mesures réglementaires correspondent aux actions permettant **d'inciter au respect des législations communautaires et nationales** en vigueur. Elles peuvent également servir à renforcer un dispositif de gestion pour favoriser la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ou le maintien du bon état de conservation.

OBJECTIFS ET STRATEGIE DE GESTION

Avant d'évoquer les objectifs et la politique de gestion des sites Natura 2000, il est intéressant de revenir sur certaines spécificités du secteur « Calvi - Carghese ». Non seulement ce dernier est concerné par les deux Directives européennes « Habitats Faune Flore » et « Oiseaux », mais il est aussi considéré comme « mixte » car composé d'une partie majoritairement marine et d'une partie terrestre. Ceci entraîne une **grande diversité d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire** à prendre en compte dans l'élaboration du DOCOB. Pour rappel, seulement 13% des sites Natura 2000 sont mixtes en Corse, toutes Directives confondues (Figure 3).

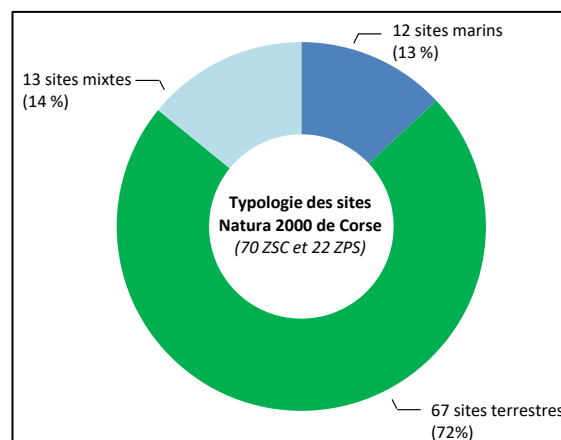


Figure 3 : Typologie des sites Natura 2000 en Corse (Directives « Habitats Faune Flore » et « Oiseaux »)

S'ajoute à cela des **superficies particulièrement importantes** à l'échelle de l'île, aussi bien pour la partie marine que pour la partie terrestre :

concernant le volet marin, le secteur « Calvi - Carghese » compte parmi les plus grands secteurs géographiques du réseau Natura 2000 marin de Corse (convention Etat/CDC, 2012). Il obtient la deuxième place (sur six) si l'on considère les superficies cumulées des sites Natura 2000 de la Directive « Habitats Faune Flore » et la première place (sur cinq), s'il est question de la Directive « Oiseaux » (Figure 4) ;

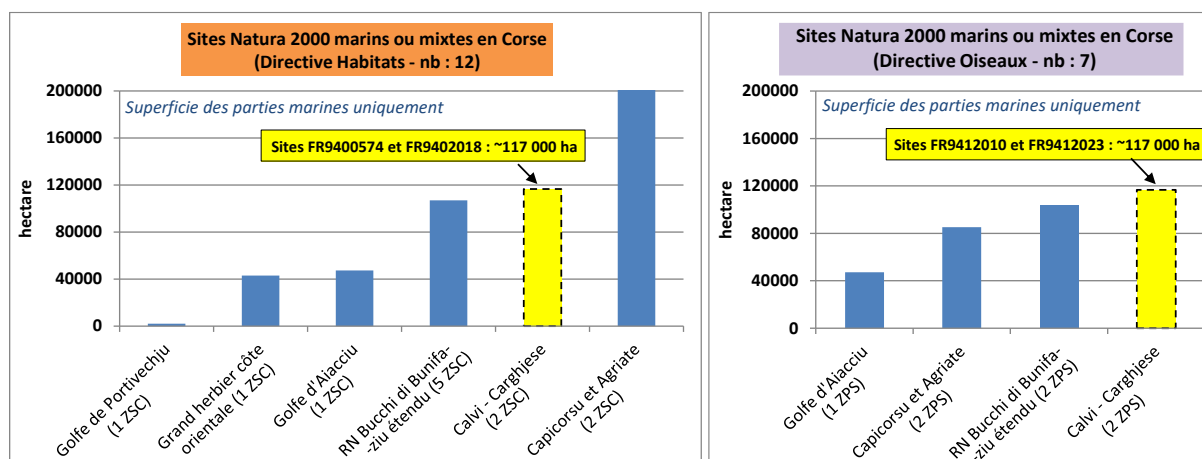


Figure 4 : Superficie des sites Natura 2000 marins ou mixtes en Corse (parties marines uniquement), regroupés selon les secteurs géographiques définis dans le cadre de la convention Etat/CDC (2012). Remarque : les 4 sites Natura 2000 marins du large (3 ZSC + 1 ZPS) et les 2 sites mixtes FR9400586 (ZSC) et FR9412001 (ZPS) ne sont pas intégrés ici car non concernés par la convention de 2012.

concernant le volet terrestre, parmi les 61 ZSC terrestres et mixtes de Corse (Directive « Habitats Faune Flore »), le site FR9400574 occupe la cinquième place en termes de superficie. Le site FR9412013 arrive quant à lui en troisième position sur les 19 ZPS issues de la Directive « Oiseaux » (Figure 5).

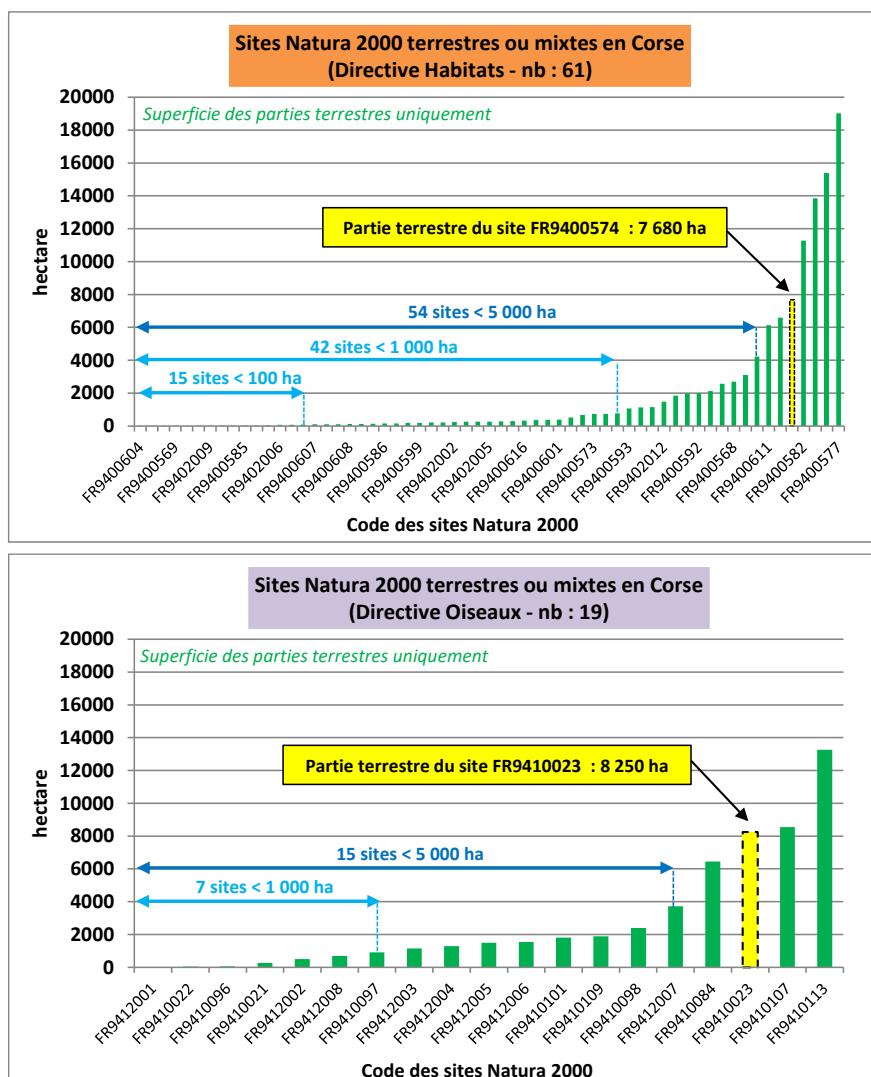


Figure 5 : Superficie des 80 sites Natura 2000 terrestres ou mixtes en Corse (parties terrestres uniquement), selon le type de Directive (« Habitats Faune Flore » et « Oiseaux »).

5./ HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS SUR LE SECTEUR

Au sein des sites FR9400574 et FR9402018 (Directive « Habitats Faune Flore »), **18 habitats génériques** déclinés en **28 habitats élémentaires** ont été recensés, ainsi que **16 espèces d'intérêt communautaire**. Au sujet de la partie marine, les 6 habitats génériques et les 2 espèces inventoriés sont similaires entre les deux sites, excepté pour l'habitat prioritaire « Lagunes méditerranéennes » présent uniquement au sein de la ZSC FR9400574. Au sujet de la partie terrestre, seul le site FR9400574 abrite les 12 habitats génériques et les 14 espèces terrestres identifiés sur le secteur (Tableau 1).

Concernant la Directive « Oiseaux », **22 espèces** évoluent au sein des sites FR9410023 et FR941210 (Tableau 1). Là aussi, les oiseaux « marins » sont similaires entre les deux sites (5 espèces) et seul le site mixte FR9410023 accueille les oiseaux « terrestres » identifiés sur le secteur (17 espèces).

Tableau 1 : Récapitulatif du nombre d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire recensés au sein des sites Natura 2000 du secteur « Calvi-Carghese » (Annexes I et II des Directives européennes)

Directive Habitats					
Site Natura 2000	FR9400574 (site mixte)	FR9402018 (site marin)	FR9400574 (site mixte)	FR9402018 (site marin)	Total tous sites confondus
Volet	marin		terrestre		marin et terrestre
Nb habitats génériques (An. I)	6	5	12	/	18
Nb habitats élémentaires	15	14	13	/	28
Nb espèces (An. II)	2	2	14	/	16
Directive Oiseaux					
Nb espèces (An. I)	5	5	17	/	22

Point sur les cartographies disponibles pour l'élaboration du DOCOB

Il convient de rappeler que dans le cadre des inventaires patrimoniaux « **CARTHAM** » (**Andromède Océanologie et Stareso**, 2012a et 2012b), les habitats marins des deux ZSC FR9400574 et FR9402018 ont fait l'objet d'une cartographie précise entre 0 et environ 80/100 mètres de profondeur (Figure 6). Cette carte intègre également les grottes marines recensées autour de la Corse par **Créocéan** (2010) et les fonds marins cartographiés dans la Réserve Naturelle de Scandula et ses alentours immédiats par **Andromède Océanologie** (2011). Au final, cela représente environ 15% de la partie marine des deux sites Natura 2000 en termes de superficie.

Concernant les habitats terrestres, deux cartographies sont disponibles et couvrent la quasi-totalité de la partie terrestre du site FR9400574 (Figure 6) :

- la cartographie menée par le **bureau d'étude ECO-MED** en 2013, au niveau des pointes rocheuses du sud (Umigna, Peru et Carghese) ;
- la cartographie réalisée par le **Conservatoire Botanique National de Corse** (CBNC) entre la presqu'île de la Revellata et Galeria sur la période 2012/2015, et complétée jusqu'à Capu Rossu en 2016. Cette carte intègre également la végétation cartographiée dans la RN de Scandula par Bioret *et al.* (2008).

Sites Natura 2000 FR9400574 et FR9402018 - Emprise des données cartographiques

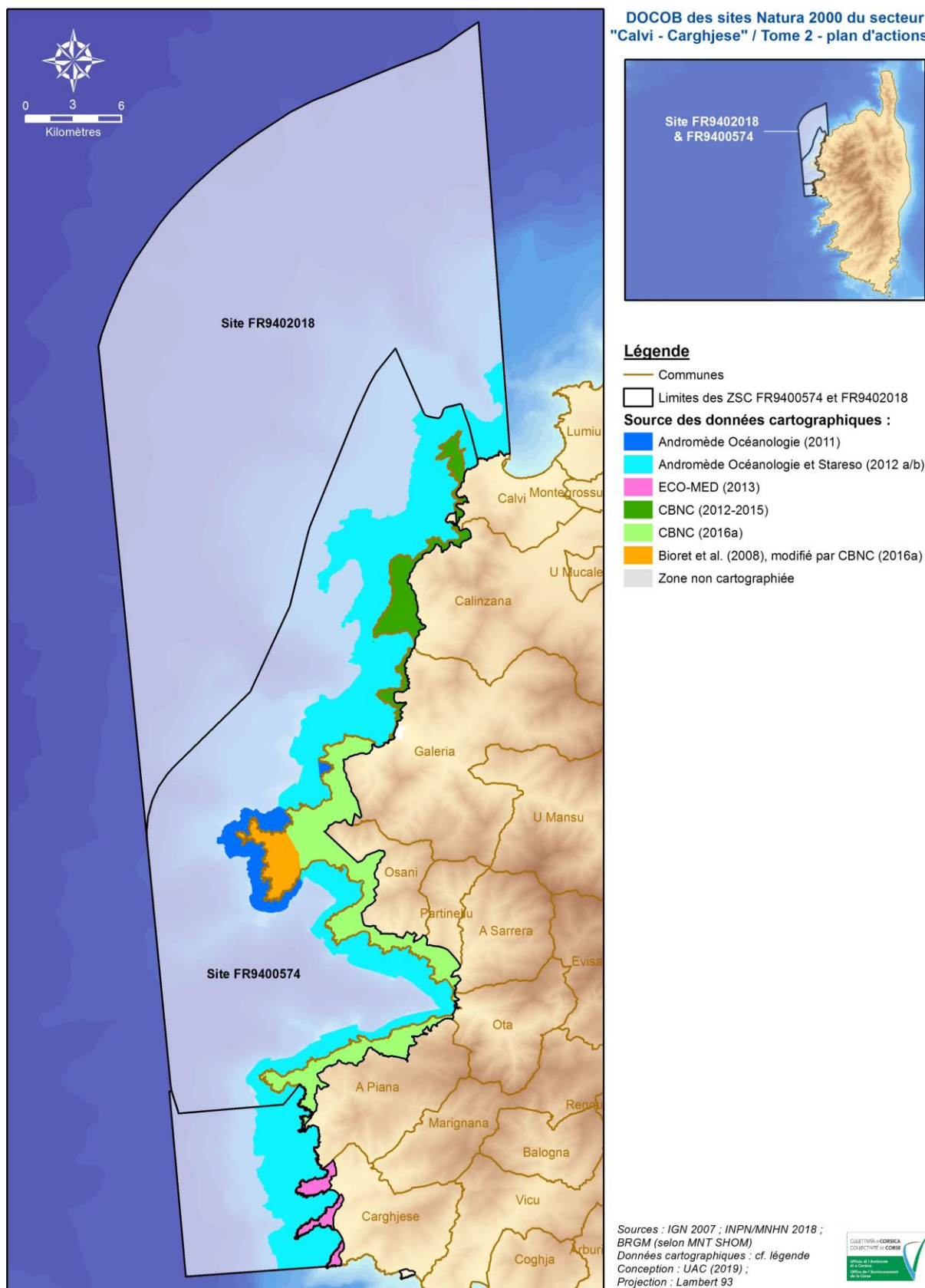


Figure 6 : Emprise des données cartographiques considérées pour l'élaboration du DOCOB (ZSC FR9400574 et FR9402018 ; partie marine et terrestre)

6. / RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Comme évoqué au paragraphe 4.1.1 (méthodologie), l'analyse des **enjeux de conservation** des habitats et des espèces Natura 2000 a permis de déterminer et de hiérarchiser plusieurs « **objectifs de conservation** » dans le cadre du Tome 1 (Cannac-Padovani et Santelli, 2016).

Dans les tableaux suivants, les **enjeux de conservation** des habitats et des espèces sont repris (4 niveaux possibles : très fort, fort, moyen ou faible). Les deux premiers tableaux font référence aux habitats et espèces listés aux Annexes I et II de la Directive « Habitats Faune Flore » (Tableau 2 : volet marin ; Tableau 3 : volet terrestre). Le troisième tableau concerne quant à lui uniquement les espèces issues de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (Tableau 4).

Lorsqu'un **objectif de conservation (19 au total)** a été associé à un/plusieurs habitats ou espèces, celui-ci est indiqué avec son niveau de priorité (très fort, fort ou moyen). Au sein de chaque tableau apparaissent également :

- ✓ pour les habitats génériques et les espèces, le statut de conservation (A = Excellente ; B = Bonne ; C = Moyenne/réduite) et l'évaluation globale (A = Excellente ; B = Bonne ; C = Significative) indiqués dans les Formulaire Standard de Données des sites Natura 2000 ;
- ✓ pour les habitats élémentaires marins, le statut de conservation et l'évaluation globale proposés dans le cadre des inventaires Cartham (Andromède Océanologie et Stareso, 2012a et 2012b).

Remarque : les codes des sites Natura 2000 sont indiqués dans les tableaux uniquement si les notes diffèrent entre les sites.

A noter enfin qu'une série de cartes relative à la répartition des habitats élémentaires (vue d'ensemble + zooms) est intégrée aussi bien pour le milieu marin (Figure 8) que pour le milieu terrestre (Figure 9) après le Tableau 2 et le Tableau 3. En Annexe 2, la superficie de ces habitats est également indiquée.

⚠ Dans la suite de ce rapport, l'**habitat marin « Lagunes méditerranéennes »** est par commodité **présenté et traité avec les habitats terrestres**, les facteurs influençant son état de conservation relevant plus ici du terrestre que du marin (cf. après).

Il convient également de préciser que l'intégration des cartographies d'ECO-MED (2013) et du CBNC (2016a) a permis d'actualiser le nombre d'habitats terrestres présentés dans le Tome 1. Au total, **3 habitats génériques supplémentaires**, déclinés en 3 habitats élémentaires, ont été **ajoutés à la liste initiale**. Ces habitats sont indiqués sous le symbole **(new)** dans le Tableau 3.

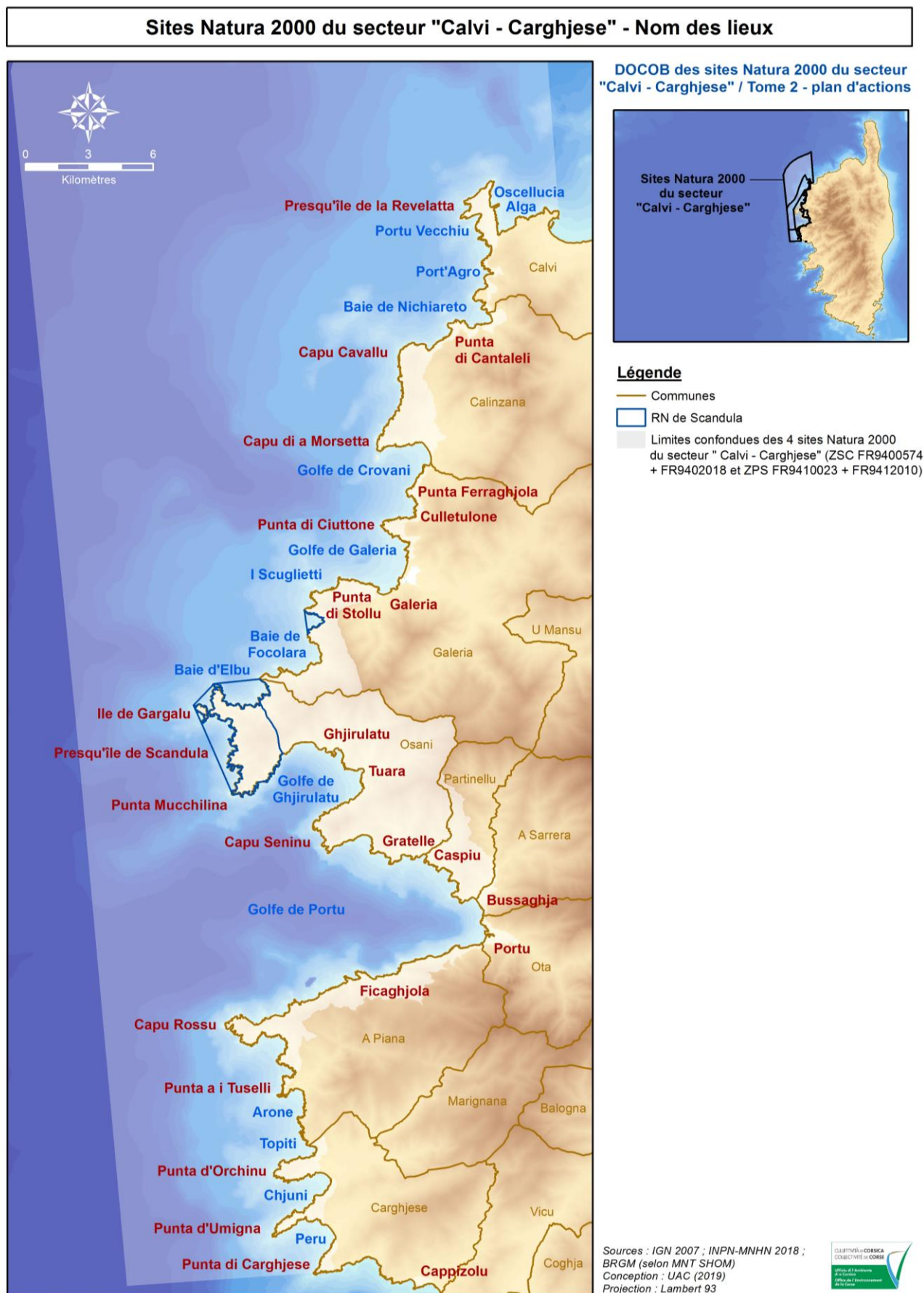
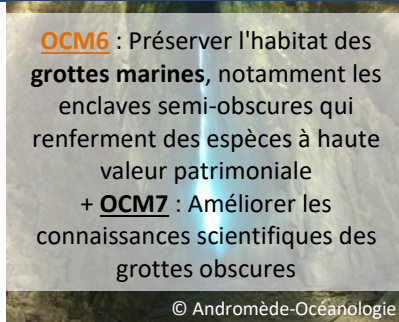


Figure 7 : Nom des lieux le long de la façade maritime nord-occidentale de la Corse

Tableau 2 : Hiérarchisation des enjeux et des objectifs de conservation relatifs aux habitats et aux espèces Natura 2000 des ZSC FR9400574 et FR9402018 (Directive « Habitats » - volet marin). (* = habitat prioritaire). Source : Enjeu et objectif de conservation : Tome 1 ; Evaluation globale et statut de conservation : FSD et inventaires patrimoniaux « Cartham »

HABITATS / ESPECES NATURA 2000	Statut de conservation	Evaluation globale	Enjeu de conservation	Commentaires	OBJECTIF DE CONSERVATION (niveau de priorité très fort en rouge, fort en orange, moyen en noir)
1120. Herbiers à Posidonies (<i>Posidonia oceanica</i>)*	A	A (FR940574) B (FR9402018)			
■ 1120-1. Herbiers à posidonies*	A	A	Très Fort	Habitat prioritaire de la Directive « Habitats » (protection stricte de l'espèce en elle-même au niveau national) et bien représenté à l'échelle du secteur. Herbier implanté majoritairement sur substrat dur, ce qui est d'autant plus remarquable (biodiversité importante), mais aussi sur substrat meuble au niveau des golfes. Plusieurs typologies particulières (herbier ondoyant, en escalier, de colline). Présence d'espèces patrimoniales, dont une strictement protégée : la grande nacre (<i>Pinna nobilis</i>)	 OCM1 : Préserver l'habitat prioritaire « herbiers à Posidonies »  © STARESO
1110. Bacs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	/ (non inscrit aux FSD)				
■ 1110-5. Sables fins de haut niveau	B	B	Moyen		
■ 1110-6. Sables fins bien calibrés	B	B	Fort	Présence d'une espèce protégée au niveau national, la cymodocée (<i>Cymodocea nodosa</i>). 8 signalisations sur le secteur, dont une large étendue d'herbier de cymodocée à Galeria (32 ha). A Ghjirulatu, herbier mixte avec l'espèce patrimoniale <i>Caulerpa prolifera</i>	/
■ 1110-7. Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond	A	A	Faible		
■ 1110-9. Galets infralittoraux	A	B	Faible		
1140. Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	/ (non inscrit aux FSD)				
■ 1140-9. Sables médiolittoraux	A (FR9400574) B (FR9402018)	A (FR9400574) B (FR9402018)	Fort	Présence de banquettes de posidonie (9 signalisations parmi 19 plages de sable)	 OCM4 : Préserver la qualité des structures et des fonctions de la plage, notamment en favorisant les banquettes de posidonie  © STARESO
■ 1140-10. Sédiments détritiques médiolittoraux	A (FR9402018) B (FR9400574)	A (FR9402018) B (FR9400574)	Moyen	Présence de banquettes de posidonie (12 signalisations parmi 59 plages de galets)	

HABITATS / ESPECES NATURA 2000	Statut de conservation	Evaluation globale	Enjeu de conservation	Commentaires	OBJECTIF DE CONSERVATION (niveau de priorité très fort en rouge, fort en orange, moyen en noir)
1160. Récifs	A (FR940574) B (FR9402018)	B			
■ 1170-11. Roche médiolittorale supérieure	A	A	Fort	Habitats très bien représentés à l'échelle du secteur. Présence de plusieurs espèces typiques des habitats, témoignant de la diversité du milieu. Un coquillage strictement protégé et quasiment disparu des côtes françaises, la patelle géante (<i>Patella ferruginea</i>). Une formation végétale remarquable, les encorbellements à <i>Lithophyllum byssoides</i> (abondance au sein du secteur remarquable à l'échelle de l'île)	 © Andromède-Océanologie OCM3 : Favoriser le maintien de l'habitat « récifs » et notamment les populations de <i>Patella ferruginea</i>, les bio-concrétionnements à coralligènes, les ceintures à <i>Cystoseira sp.</i> et les trottoirs à <i>Lithophyllum byssoides</i>  © Andromède-Océanologie
■ 1170-12. Roche médiolittorale inférieure	A	A	Fort		
■ 1170-13. Roche infralittorale à algues photophiles	A	A	Très Fort	Habitat bien représenté à l'échelle du secteur et abritant une forte biodiversité (nombreuses espèces patrimoniales + signalisation d'une vingtaine d'associations et faciès typiques de l'habitat). Belles ceintures de cystoseires le long des côtes rocheuses. Plus en profondeur, champs de gorgones + forêts de cystoseires étendues et particulièrement exceptionnelles pour la Méditerranée Nord-Occidentale	
■ 1170-14. Coralligène	A	A	Fort	Habitat bien représenté à l'échelle du secteur. Paysages sous-marins remarquables, avec de superbes tombants et massifs de coralligène abritant une très forte biodiversité (nombreuses espèces patrimoniales, dont de grandes colonies de gorgones, des éponges fortement colorées mais aussi des échinodermes, des crustacés, des poissons, etc.)	

HABITATS / ESPECES NATURA 2000	Statut de conservation	Evaluation globale	Enjeu de conservation	Commentaires	OBJECTIF DE CONSERVATION (niveau de priorité très fort en rouge, fort en orange, moyen en noir)
8330. Grottes marines submergées ou semi-submergées	A (FR940574) B (FR9402018)	A (FR940574) B (FR9402018)			 OCM6 : Préserver l'habitat des grottes marines, notamment les enclaves semi-obscurres qui renferment des espèces à haute valeur patrimoniale + OCM7 : Améliorer les connaissances scientifiques des grottes obscures © Andromède-Océanologie
■ 8330-2. Biocénose des grottes médiolittorales	A	A	Fort	Habitat très bien représenté à l'échelle du secteur. Qualité paysagère importante	
■ 8330-3. Biocénose des grottes semi-obscurres	A	A	Fort	Habitat très bien représenté à l'échelle du secteur. Valeur esthétique importante et nombreux invertébrés fixés, dont de belles communautés de corail rouge (<i>Corallium rubrum</i>)	
■ 8330-4. Biocénose des grottes obscures	? (FR9400574) B (FR9402018)	? (FR9400574) B (FR9402018)	Moyen	Habitat signalé à quelques reprises sur le secteur	
Espèces marines					
■ 1224. Tortue caouanne	/ (non inscrit aux FSD)		Fort	Espèce signalée à plusieurs reprises près des côtes. Pas de tentative de ponte (phénomène considéré comme très rare sur le littoral corse)	 © C. Cesarini (CARI) OCM5 : Maintenir des conditions favorables à la fréquentation des sites par le grand dauphin et la tortue caouanne
■ 1349. Grand dauphin	A (FR9400574) B (FR9402018)	A (FR9400574) B (FR9402018)	Fort	Espèce observée à plusieurs reprises, notamment dans le golfe de Portu et au large de la Revellata	
Tous les habitats et espèces marines					
					→ OCM8 : Veiller à la bonne qualité des eaux, ainsi que de la faune et la flore associées

Sites Natura 2000 FR9400574 et FR9402018 - Cartographie des habitats Natura 2000 marins

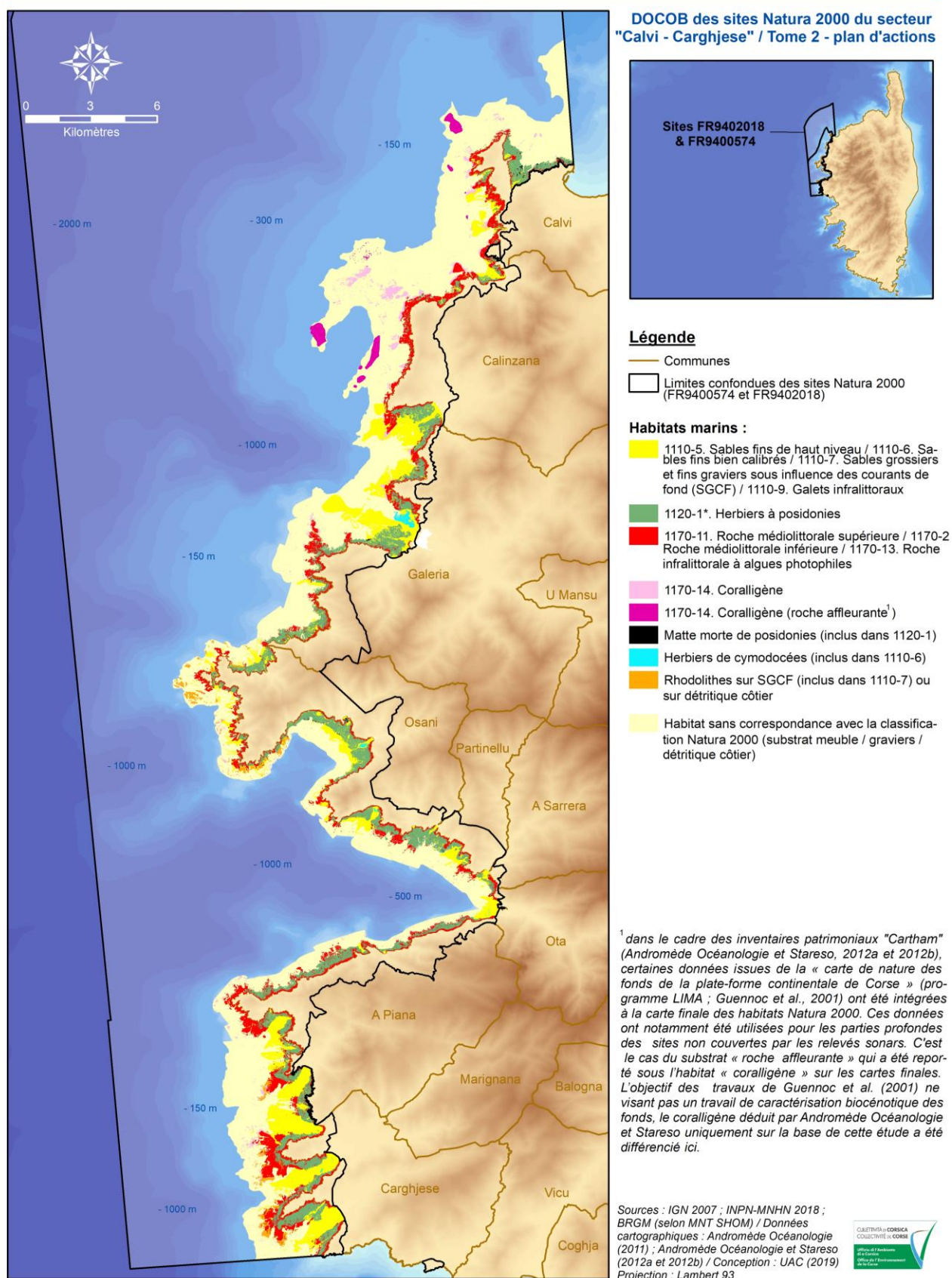
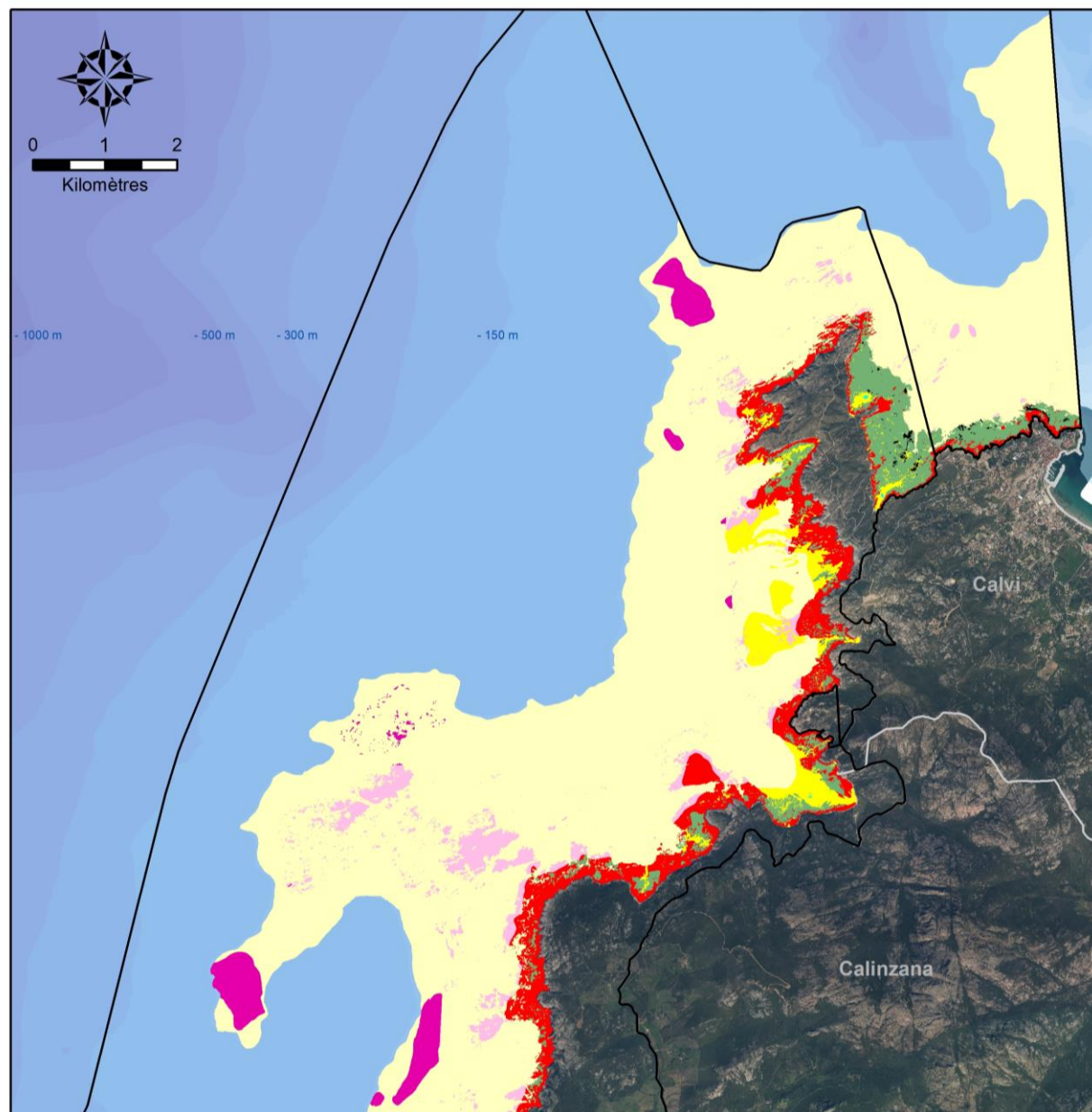
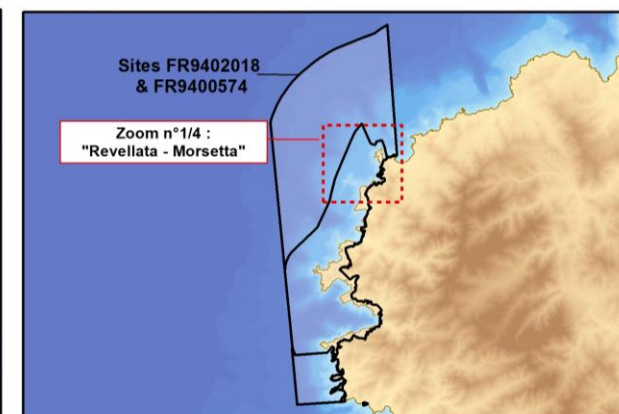


Figure 8 : Répartition des habitats élémentaires marins au sein des ZSC FR9400574 et FR9402018 (+ zooms pages suivantes)

ZSC FR9400574 et FR9402018 - Cartographie des habitats Natura 2000 marins



DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghese" / Tome 2 - plan d'actions



Légende

— Communes

□ Limites confondues des ZSC FR9400574 et FR9402018

Habitats marins :

■ 1110-5. Sables fins de haut niveau / 1110-6. Sables fins bien calibrés / 1110-7. Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond (SGCF) / 1110-9. Galets infralittoraux

■ 1120-1*. Herbiers à posidonies

■ 1170-11. Roche médiolittorale supérieure / 1170-12. Roche médiolittorale inférieure / 1170-13. Roche infralittorale à algues photophiles

■ 1170-14. Coralligène

■ 1170-14. Coralligène (roche affleurante¹)

■ Matte morte de posidonies (inclus dans 1120-1)

■ Herbiers de cymodocées (inclus dans 1110-6)

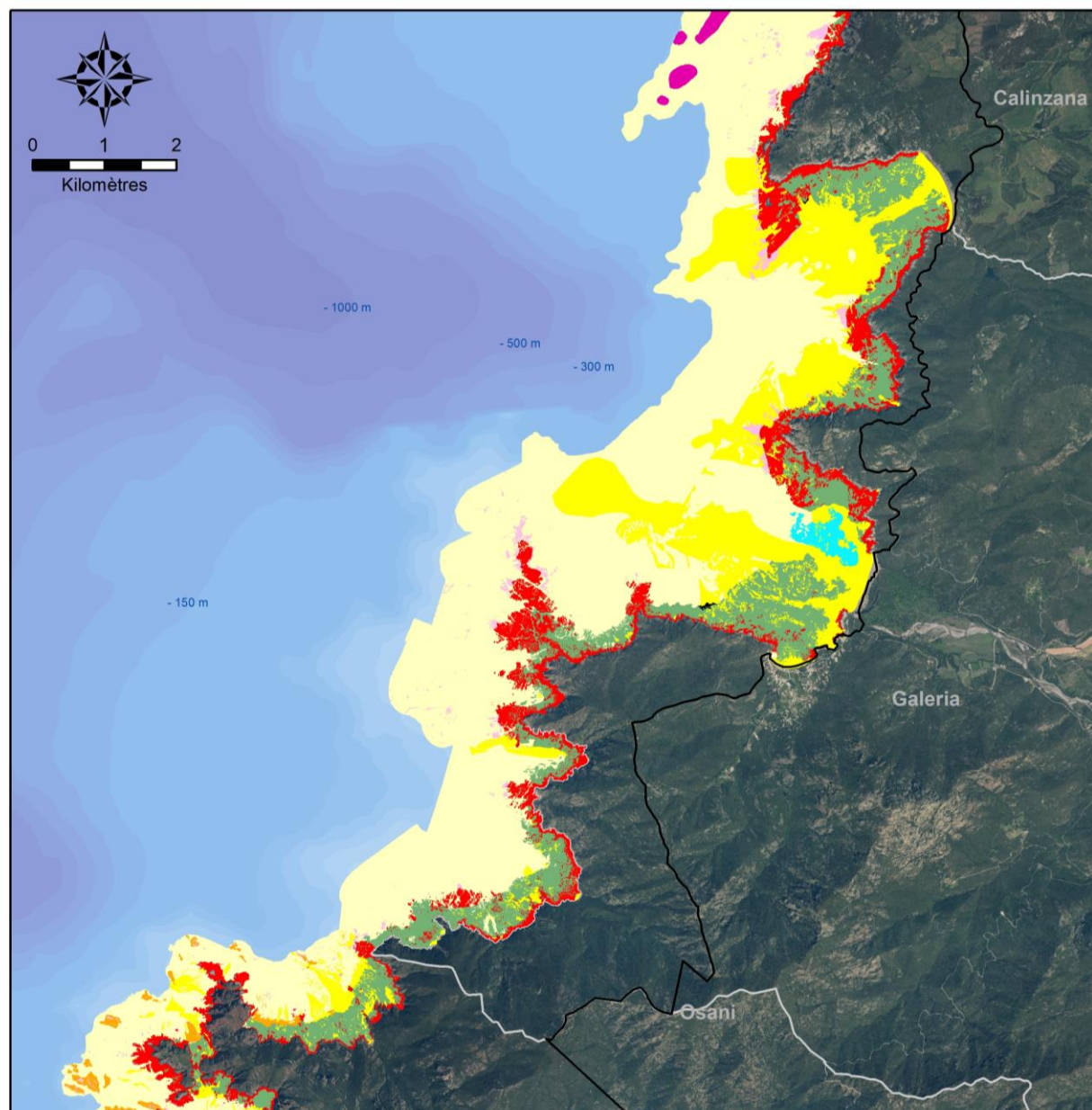
■ Habitat sans correspondance avec la classification Natura 2000 (substrat meuble / graviers / détritique côtier)

¹ dans le cadre des inventaires patrimoniaux "Cartham" (Andromède Océanologie et Stareso, 2012a et 2012b), certaines données issues de la « carte de nature des fonds de la plate-forme continentale de Corse » (programme LIMA ; Guennoc et al., 2001) ont été intégrées à la carte finale des habitats Natura 2000. Ces données ont notamment été utilisées pour les parties profondes des sites non couvertes par les relevés sonars. C'est le cas du substrat « roche affleurante » qui a été reporté sous l'habitat « coralligène » sur les cartes finales. L'objectif des travaux de Guennoc et al. (2001) ne visant pas un travail de caractérisation biocénotique des fonds, le coralligène déduit par Andromède Océanologie et Stareso uniquement sur la base de cette étude a été différencié ici.

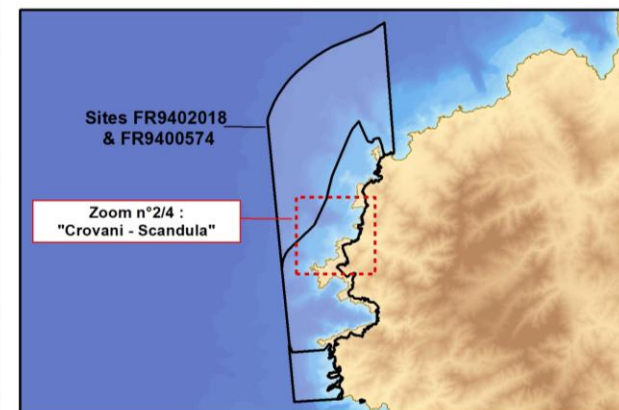
Sources : IGN 2007 ; BD-ORTHO IGN 2013 ; INPN/MNHN 2018 ; BRGM (selon MNT SHOM)
Données cartographiques : Andromède et Stareso (2012)
Conception : UAC (2019) ; Projection : Lambert 93



ZSC FR9400574 et FR9402018 - Cartographie des habitats Natura 2000 marins



DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghese" / Tome 2 - plan d'actions



Légende

— Communes

□ Limites confondues des ZSC FR9400574 et FR9402018

Habitats marins :

1110-5. Sables fins de haut niveau / 1110-6. Sables fins bien calibrés / 1110-7. Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond (SGCF) / 1110-9. Galets infralittoraux

1120-1*. Herbiers à posidonies

1170-11. Roche médiolittorale supérieure / 1170-12. Roche médiolittorale inférieure / 1170-13. Roche infralittorale à algues photophiles

1170-14. Coralligène

1170-14. Coralligène (roche affleurante¹)

Matte morte de posidonies (inclus dans 1120-1)

Herbiers de cymodocées (inclus dans 1110-6)

Rhodolithes sur SGCF (inclus dans 1110-7) ou sur détritique côtier

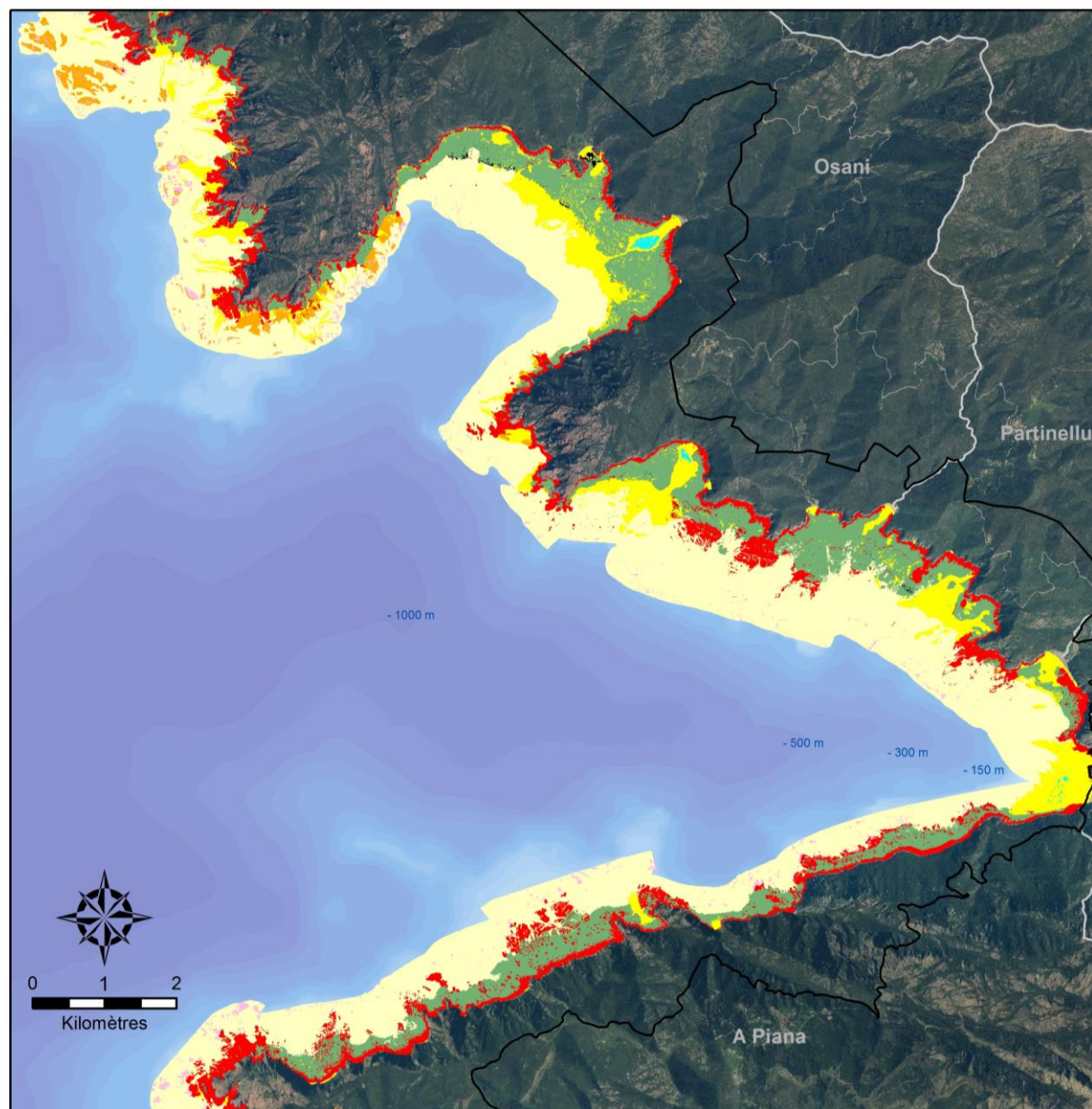
Habitat sans correspondance avec la classification Natura 2000 (substrat meuble / graviers / détritique côtier)

¹ dans le cadre des inventaires patrimoniaux "Cartham" (Andromède Océanologie et Stareso, 2012a et 2012b), certaines données issues de la « carte de nature des fonds de la plate-forme continentale de Corse » (programme LIMA ; Guennoc et al., 2001) ont été intégrées à la carte finale des habitats Natura 2000. Ces données ont notamment été utilisées pour les parties profondes des sites non couvertes par les relevés sonars. C'est le cas du substrat « roche affleurante » qui a été reporté sous l'habitat « coralligène » sur les cartes finales. L'objectif des travaux de Guennoc et al. (2001) ne visant pas un travail de caractérisation biocénétique des fonds, le coralligène déduit par Andromède Océanologie et Stareso uniquement sur la base de cette étude a été différencié ici.

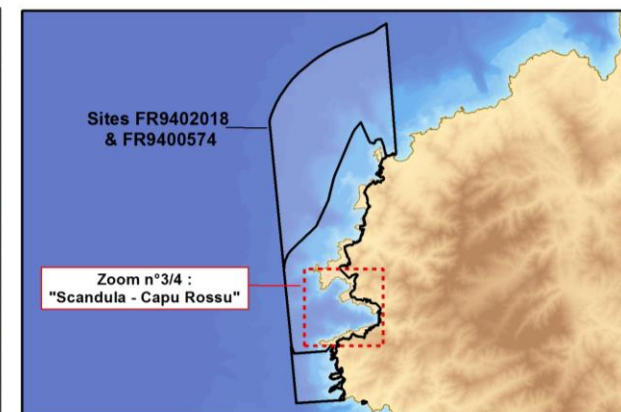
Sources : IGN 2007 ; BD-ORTHO IGN 2013 ; INPN/MNHN 2018 ; BRGM (selon MNT SHOM)
Données cartographiques : Andromède et Stareso (2012)
Conception : UAC (2019) ; Projection : Lambert 93



ZSC FR9400574 et FR9402018 - Cartographie des habitats Natura 2000 marins



DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghjese" / Tome 2 - plan d'actions



Légende

— Communes

□ Limites confondues des ZSC FR9400574 et FR9402018

Habitats marins :

1110-5. Sables fins de haut niveau / 1110-6. Sables fins bien calibrés / 1110-7. Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond (SGCF) / 1110-9. Galets infralittoraux

1120-1*. Herbiers à posidonies

1170-11. Roche médiolittorale supérieure / 1170-12. Roche médiolittorale inférieure / 1170-13. Roche infralittorale à algues photophiles

1170-14. Coralligène

Matte morte de posidonies (inclus dans 1120-1)

Herbiers de cymodocées (inclus dans 1110-6)

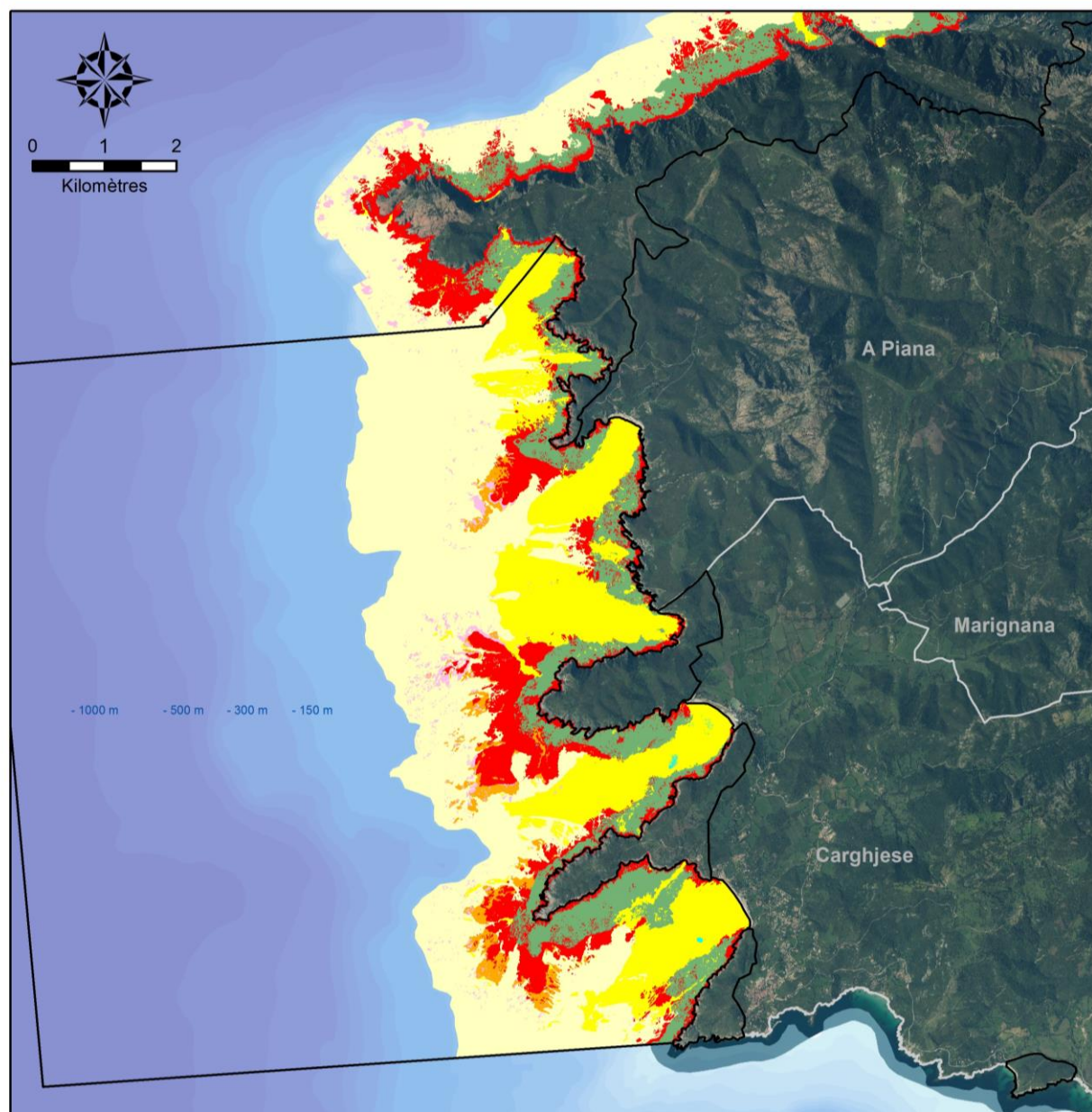
Rhodolithes sur SGCF (inclus dans 1110-7) ou sur détritique côtier

Habitat sans correspondance avec la classification Natura 2000 (substrat meuble / graviers / détritique côtier)

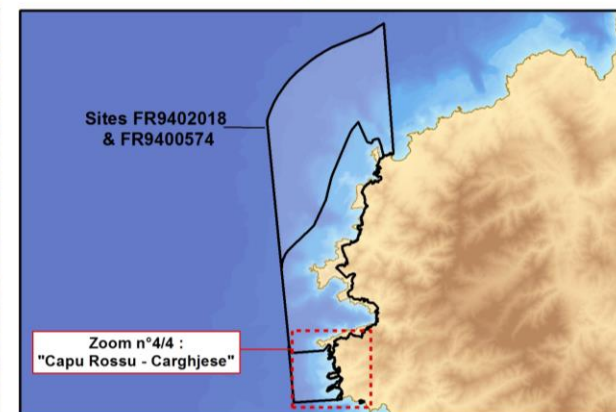
Sources : IGN 2007 ; BD-ORTHO IGN 2013 ; INPN/MNHN 2018 ; BRGM (selon MNT SHOM)
Données cartographiques : Andromède et Stareso (2012)
Conception : UAC (2019) ; Projection : Lambert 93



ZSC FR9400574 et FR9402018 - Cartographie des habitats Natura 2000 marins



DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghese" / Tome 2 - plan d'actions



Légende

— Communes

□ Limites confondues des ZSC FR9400574 et FR9402018

Habitats marins :

■ 1110-5. Sables fins de haut niveau / 1110-6. Sables fins bien calibrés / 1110-7. Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond (SGCF) / 1110-9. Galets infralittoraux

■ 1120-1*. Herbiers à posidonies

■ 1170-11. Roche médiolittorale supérieure / 1170-12. Roche médiolittorale inférieure / 1170-13. Roche infralittorale à algues photophiles

■ 1170-14. Coralligène

■ Matte morte de posidonies (inclus dans 1120-1)

■ Herbiers de cymodocées (inclus dans 1110-6)

■ Rhodolithes sur SGCF (inclus dans 1110-7) ou sur détritique côtier

■ Habitat sans correspondance avec la classification Natura 2000 (substrat meuble / graviers / détritique côtier)

Sources : IGN 2007 ; BD-ORTHO IGN 2013 ; INPN/MNHN 2018 ; BRGM (selon MNT SHOM)
Données cartographiques : Andromède et Stareso (2012)
Conception : UAC (2019) ; Projection : Lambert 93



Tableau 3 : Hiérarchisation des enjeux et des objectifs de conservation relatifs aux habitats et aux espèces d'intérêt Natura 2000 de la ZSC FR9400574 (Directive « Habitats » - volet terrestre). (* = habitat prioritaire). *Source : Enjeu et objectif de conservation : Tome 1 ; Evaluation globale et statut de conservation : FSD*

HABITATS / ESPECES NATURA 2000	Statut de conservation	Evaluation globale	Enjeu de conservation	Commentaires	OBJECTIF DE CONSERVATION (niveau de priorité très fort en rouge, fort en orange, moyen en noir)
1150. Lagunes côtières*	B	B			
1150-2. Lagunes méditerranéennes* (habitat marin, cf. encadré page 21)			Fort	Habitat prioritaire de la Directive « Habitats » présent uniquement à Crovani (étang d'~3 ha séparé de la mer par un cordon de galets et de graviers). Lagune temporaire constituant le réceptacle d'eaux de ruissellement d'un petit bassin versant littoral. Présence de peuplements végétaux remarquables (ceinture de <i>Tamarix africana</i> aux abords de la lagune, abondance du gattilier <i>Vitex agnus-castus</i> dans la zone humide au nord) et d'une espèce rare sur le cordon littoral, la dauphinelle peinte (<i>Delphinium pictum</i>). Site d'intérêt pour la faune (oiseaux nicheurs/migrateurs, reptiles, amphibiens, insectes, chiroptères, etc.)	 OCT5 : Préserver l'habitat « lagunes méditerranéennes », notamment l'étang de Crovani [...] ©Cannac-Padovani
1210. Végétation annuelle des laisses de mer	C	A			
1210-3. Laisses de mer des côtes méditerranéennes			Moyen		/
1240. Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium</i> spp. Endémiques	A	A			
1240-2. Végétation des fissures des falaises cristallines			Moyen	Habitat présent sur la quasi-totalité du littoral du site Natura 2000 (excepté au niveau des plages) et en association avec plusieurs espèces végétales, en particulier la criste marine (<i>Crithmum maritimum</i>) et les statiques (<i>Limonium</i> spp.).	
1240-2. Végétation des fissures des falaises cristallines avec présence de séséli précoce (<i>Seseli praecox</i>) et d'armérie de Soleirol (<i>Armeria soleirolii</i>)			Fort	Forte valeur patrimoniale de l'habitat lorsque l'armérie de Soleirol ³ et la séséli précoce ³ sont présentes (association considérée comme remarquable)	 OCT7 : Conserver les végétations des fissures des falaises cristallines avec présence de séséli précoce et d'armérie de Soleirol [...] © INEA

³ Armérie de soleirol : espèce Natura 2000 protégée au niveau national et endémique de Corse (cf. après) / Séséli précoce : espèce protégée au niveau national et longtemps considérée comme endémique corso-sarde (observation récente en Algérie, Médail et al., 2015)

HABITATS / ESPECES NATURA 2000	Statut de conser- vation	Evaluation globale	Enjeu de conser- vation	Commentaires	OBJECTIF DE CONSERVATION (niveau de priorité très fort en rouge, fort en orange, moyen en noir)
2210. Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritima</i> (new)	/ (non inscrit aux FSD)				
■ 2210-1. Dunes fixées du littoral méditerranéen du <i>Crucianellion maritima</i> (new)			Moyen ⁴	Présence localisée sur le site (Elbu). Habitat caractérisé par la présence de formations à immortelle d'Italie	/
2230. Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i> (new)	/ (non inscrit aux FSD)				
■ 2230-1. Pelouses dunaes des <i>Malcolmietalia</i> (new)			Faible ⁴	Habitat observé à l'est de Punta d'Umigna et à Capizollu	/
5210 - Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	A	A			
■ 5210-1. Junipéraies à genévrier oxycèdre			Moyen		/
■ 5210-5. Junipéraies littorales à genévrier turbiné de Corse			Moyen		/
5320. Formations basses d'euphorbes près des falaises	B	B	Moyen ⁵	Habitat présent localement le long du littoral rocheux du site Natura 2000 et surtout observé le long de la presqu'île de la Revellata et des pointes rocheuses au sud (Tuselli, Orchinu, Umigna et Carghjese)	 OCT7 : Conserver [...] les formations basses d'euphorbes près des falaises [...] © CBNC
5330. Fourrés thermo-méditerranéens et prédésertiques	A	A			
■ 5330-1. Fourrés thermophiles méditerranéens à Euphorbe arborescente			Moyen		/

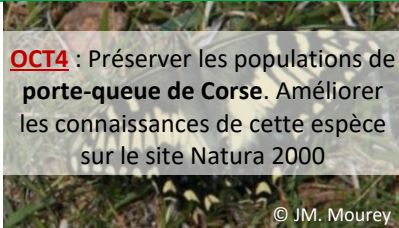
⁴ Enjeu de l'habitat évalué par le CBNC dans le cadre du Tome 2

⁵ Enjeu de l'habitat initialement estimé fort dans le cadre du Tome 1 et réévalué moyen dans le cadre du Tome 2 par le CBNC

HABITATS / ESPECES NATURA 2000	Statut de conservation	Evaluation globale	Enjeu de conservation	Commentaires	OBJECTIF DE CONSERVATION (niveau de priorité très fort en rouge, fort en orange, moyen en noir)
8220. Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytiques	A	A			
8220-20. Falaises siliceuses thermophiles de Corse			Fort	Habitat bien représenté sur le site, en particulier dans la RN de Scandula, à Capu Seninu et à Capu Rossu. Présence de plusieurs groupements végétaux. Forte valeur patrimoniale de l'habitat lorsque le groupement à doradille laineuse (<i>Cosentinia vellea</i>) est présent (espèce rare et protégée localisée à Punta di Ciuttone, Focolara et Tuara)	 OCT7 : Conserver [...] les falaises siliceuses thermophiles de Corse © CBNC
92A0. Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (new)	/ (non inscrit aux FSD)				
92A0-4 - Aulnaies à aulne glutineux et aulne à feuilles cordées de Corse (new)			Moyen ⁶		/
92D0. Galeries et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>)	B	C			
92D0-2. Galeries riveraines à gattilier			Fort	Habitat identifié au niveau d'embouchures de ruisseaux (plages d'Elbu, de Tuara et de Caspiu), à Ghjirulatu ainsi que dans la zone humide au nord-ouest de l'étang de Crovani (l'une des plus belles formations de Corse : présence de grands gattilliers dans les secteurs non incendiés depuis plus de 20 ans). Forte valeur patrimoniale de l'habitat, les gattilliers étant peu fréquents en Corse et protégés au niveau national. De plus, niche écologique importante pour la faune	 OCT5 : Préserver [...] les galeries riveraines à gattilier présentes à Crovani © CBNC
92D0-3. Galeries riveraines à Tamaris (<i>△ formations à Tamarix africana non concernées par la classification Natura 2000</i>)⁷			Fort	Formations à <i>Tamarix africana</i> observées au nord de l'Alga, à Port'Agro et aux abords/alentours de l'étang de Crovani (vaste peuplement au nord et au nord-ouest de la lagune). Forte valeur patrimoniale : protection nationale de l'espèce et niche écologique importante pour la faune	/

⁶ Enjeu de l'habitat évalué par le CBNC dans le cadre du Tome 2

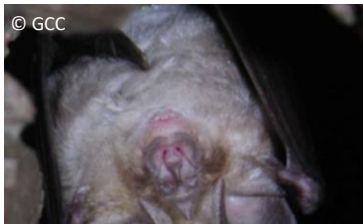
⁷ Les formations à *Tamarix africana* n'étant pas incluses au sein de l'habitat générique 92D0, selon le Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (2013), leur déclinaison sous l'habitat 92D0-3 « Galeries riveraines à Tamaris » ne doit pas être retenue ici (CBNC)

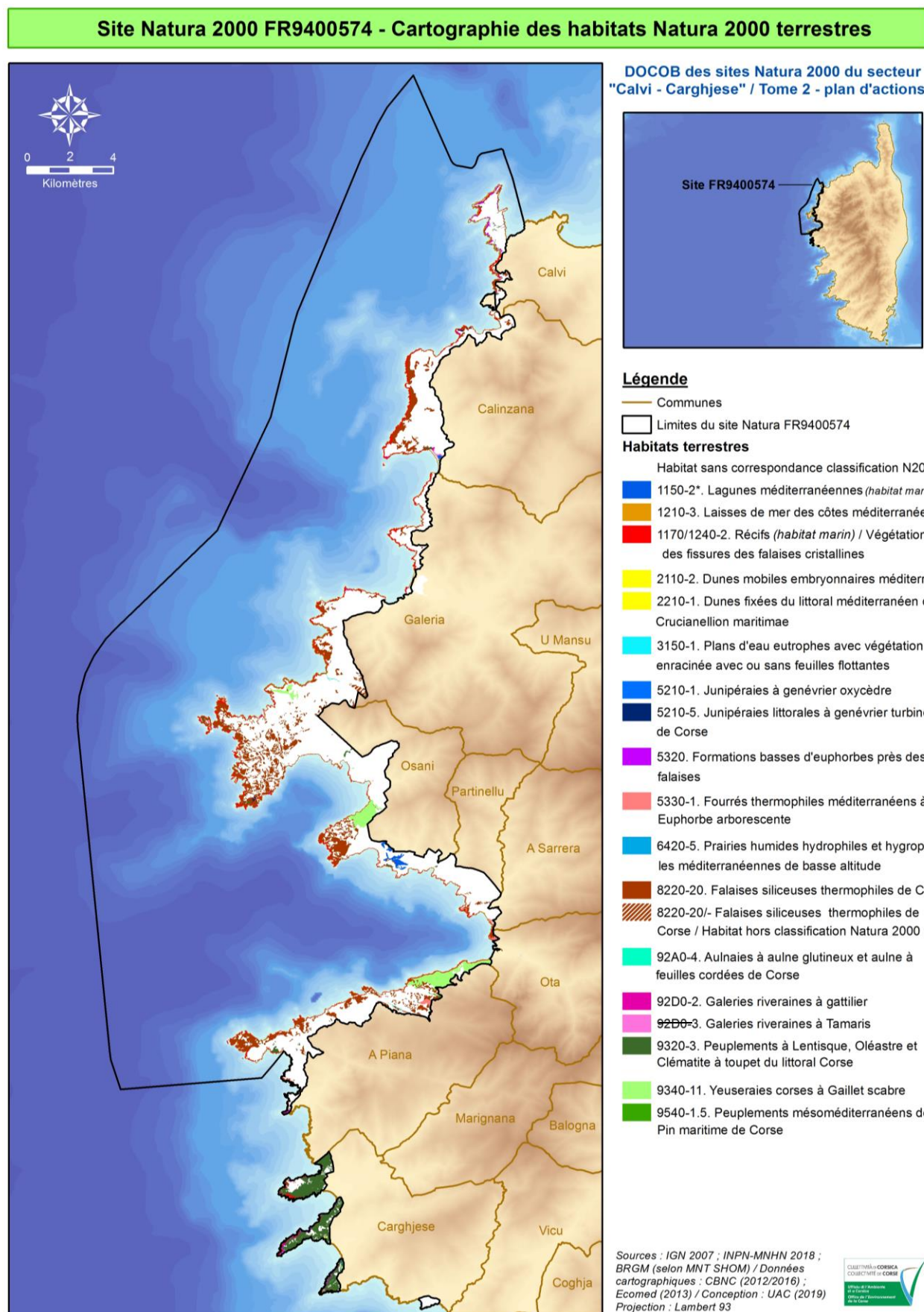
HABITATS / ESPECES NATURA 2000	Statut de conservation	Evaluation globale	Enjeu de conservation	Commentaires	OBJECTIF DE CONSERVATION (niveau de priorité très fort en rouge, fort en orange, moyen en noir)
9320. Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>	B	A			
9320-3. Peuplements à Lentisque, Oléastre et Clématite à toupet du littoral Corse			Moyen	Maquis haut dominé par du lentisque, de l'oléastre et/ou de l'olivier (cartographie CBNC). Le long des pointes rocheuses du sud (cartographie ECO-MED), maquis composé de lentisque, d'oléastre, d'arbousier, de bruyère arborescente, etc. $\triangle$ A noter la vision plus englobante d'ECO-MED qui a intégré au sein de cet habitat une grande partie des formations cartographiées dans le reste du site Natura 2000 par le CBNC sous l'entité « maquis à bruyère arborescente, à arbousier et à lentisque » (habitat non concerné par la classification Natura 2000)	/
9340. Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	B	B			
9340-11. Yeuseraies corses à Gaillet scabre			Fort ⁸	Forêts de chêne vert recensées à quelques reprises entre Cala Scandula (à l'est de la baie d'Elbu) et la forêt communale de Piana, mais aussi au nord de la plage d'Arone et au niveau de la pointe de Carghese. Formations extrêmement intéressantes du point de vue patrimonial lorsqu'elles atteignent la frange littorale, comme à Piana, reflétant ainsi probablement les anciennes forêts littorales de la côte ouest avant l'expansion des activités humaines (formations certainement très rares en Corse et en Méditerranée ; CBNC, 2016b)	/
9540. Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Pin maritime	B	B			
9540-1.5. Peuplements mésoméditerranéens de Pin maritime de Corse			Moyen		/
Espèces terrestres (faune)					
1055. Porte-queue de Corse (<i>Papilio hospition</i>)	B	B	Fort ⁹	Papillon diurne endémique de Corse et de Sardaigne. Peu d'informations disponibles à l'échelle du site Natura 2000 (signalisation à Punta di Stollu -Galeria-, à l'est de la RN de Scandula et le long des rives du golfe de Portu)	 OCT4 : Préserver les populations de porte-queue de Corse. Améliorer les connaissances de cette espèce sur le site Natura 2000 © JM. Mourey

⁸ Enjeu de l'habitat initialement estimé moyen dans le cadre du Tome 1 et réévalué fort dans le cadre du Tome 2 par le CBNC

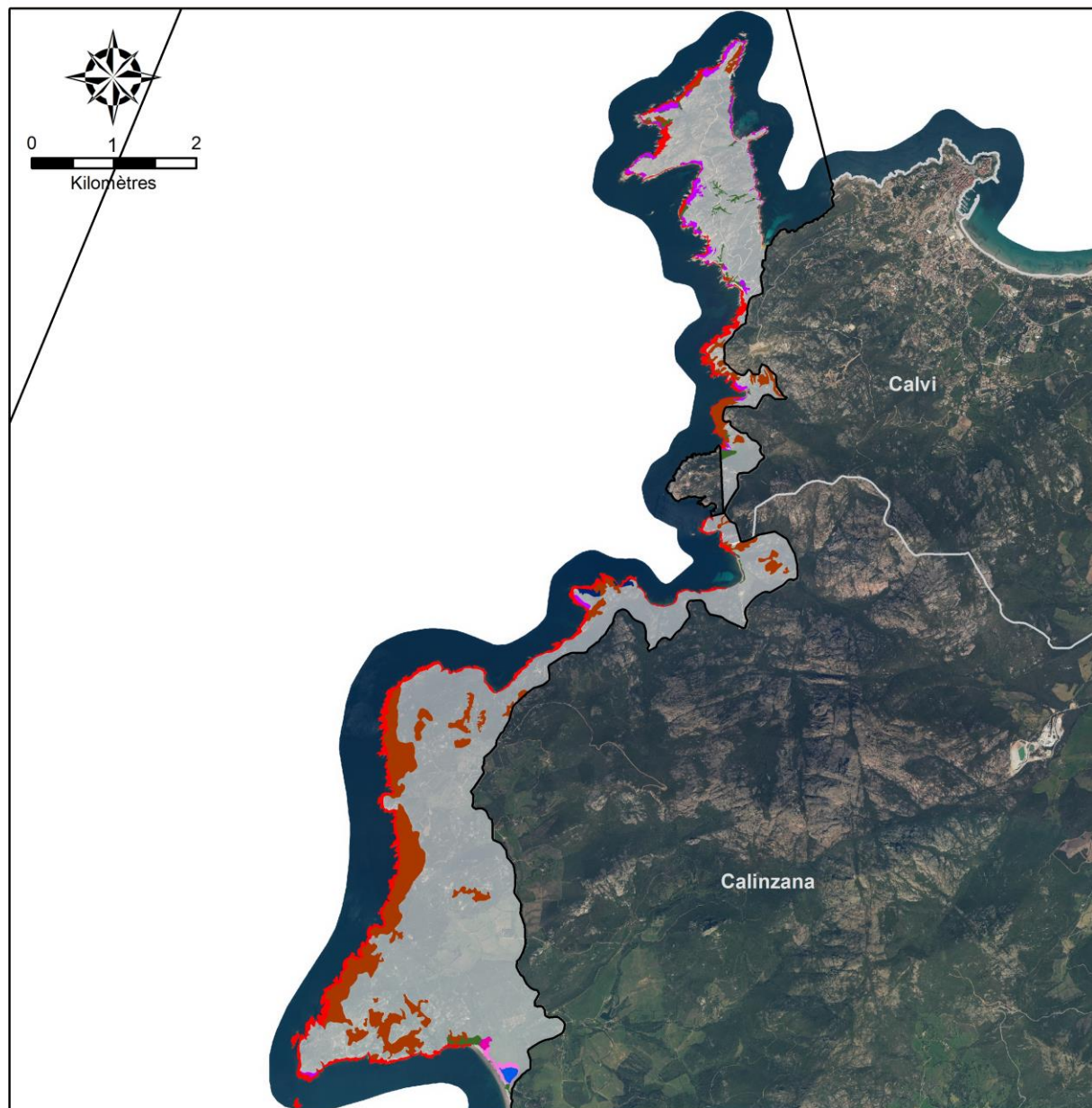
⁹ Enjeu de l'espèce initialement estimé très fort dans le cadre du Tome 1 et réévalué fort dans le cadre du Tome 2 par l'Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse (OCIC)

HABITATS / ESPECES NATURA 2000	Statut de conservation	Evaluation globale	Enjeu de conser- vation	Commentaires	OBJECTIF DE CONSERVATION (niveau de priorité très fort en rouge, fort en orange, moyen en noir)
■ 1088. Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Présence non significative		Moyen	Pas d'intérêt particulier à l'échelle du secteur (insecte attaché aux chênes âgés, peu présents sur le site). Observations peu courantes en Corse, même si l'espèce n'y est pas considérée comme rare	 OCT11 : Conserver les populations de discoglosse sarde et du grand capricorne © A. Horellou © F. Merlier
■ 1190. Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>)	A	A	Moyen	Amphibien probablement fréquent au sein des cours d'eau et des milieux humides du site (signalisation au sud de la Revellata, à Crovani, à Scandula et à Capu Rossu). En Corse, espèce largement distribuée (populations importantes)	
■ 1217. Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>)	/ (non inscrit au FSD)		Moyen	Espèce signalée dans la RN de Scandula (individus introduits) ainsi qu'au niveau de Ghjirulatu et des pointes rocheuses d'Umigna et d'Orchinu (statut de population naturelle reproductrice douteux, comm. pers. M. Delaugerre). En Corse, espèce essentiellement présente dans les zones rétro-littorales (importants noyaux de population dans la moitié sud de l'île et le long de la côte orientale)	 OCT10 : Favoriser le maintien, voire le développement de la tortue d'Hermann © UAC
■ 1220. Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	Présence non significative		Moyen	Tortue signalée dans l'étang de Crovani et les ruisseaux du golfe de Ghjirulatu. Espèce bien présente en Corse, notamment au sein des zones humides de la côte orientale	 OCT9 : Préserver les populations de cistude d'Europe , notamment sur les sites où la tortue de Floride, espèce introduite, est présente © O. Delzons
■ 1229. Phyllodactyle d'Europe (<i>Euleptes europaea</i>)	A	A	Moyen	Gecko régulièrement observé au sein des habitats rocheux du site (Revellata, Ciuttone, Galeria, RN de Scandula, Piana, pointes d'Umigna et d'Orchinu, etc.). Sur certains îlots, importante variation de la taille des individus : nanisme à Gargalu dans la RN de Scandula et gigantisme à Porri (phénomène d'adaptation présentant un intérêt scientifique certain). Espèce commune en Corse	 OCT8 : Préserver les populations du phyllodactyle d'Europe sur les sites où les populations présentent une importante variation de la taille (gigantisme/nanisme) © F. Serre-Côllet

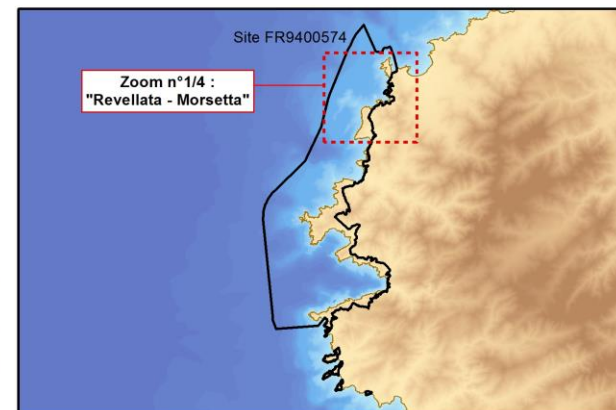
HABITATS / ESPECES NATURA 2000	Statut de conser- vation	Evalu- ation globale	Enjeu de conser- vation	Commentaires	OBJECTIF DE CONSERVATION (niveau de priorité très fort en rouge, fort en orange, moyen en noir)
Suite faune terrestre (Chiroptères) <i>Intérêt du site Natura 2000 indéniable pour les chauves-souris au vu de la grande diversité d'espèces recensées sur le secteur (16 espèces protégées dont 7 inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats »). Présence de 30 gîtes et de 14 zones de chasse/transit, dont respectivement 13 et 9 fréquentés par un ou plusieurs chiroptères de l'Annexe II. De plus, signalisation de 2 gîtes d'intérêt majeur et de 3 gîtes d'intérêt remarquable (cf. ci-après).</i>					
■ 1303. Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Présence non significative		Moyen	Signalisation dans l'ancienne mine de Culletulone (gîte remarquable, 30 individus) et dans certains bâtis du site Natura 2000 (10/15 d'individus selon le secteur). Sous-estimation de la population certaine. Espèce courante en Corse	 © GCC OCT2 : Conserver les populations de chiroptères, notamment celles du minioptère de Schreibers, du murin de Capaccini et du rhinolophe euryale ainsi que leurs habitats  © Le Bris
■ 1304. Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Présence non significative		Moyen	Espèce présente dans la grotte de Manuel Ange (gîte majeur de transit, 50 individus). Estimation précise de la population inconnue. Espèce peu courante en Corse	
■ 1305. Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	B	B	Très fort	Espèce présente dans les 2 gîtes majeurs du site : le dièdre de Portu (seul gîte d'hibernation connu en Corse pour cette espèce ; 350 individus) et la grotte de Manuel Ange (gîte de transit ; 400 individus). Population stable dans les 2 gites et pouvant être identique. Espèce rare en Corse	
■ 1308. Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	A	B	Faible	Aucun gîte observé sur le site pour cette espèce mais présence d'une colonie de reproduction suspectée. Espèce rare en Corse	
■ 1310. Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	A	B	Très fort	Espèce présente dans les 2 gîtes majeurs du site (gîtes de transit pour 400 individus ; population stable) et dans la grotte des veaux marins sur la pointe de la Revellata (gîte remarquable, 100 individus). Espèce peu courante en Corse	
■ 1316. Murin de Capaccini (<i>Myotis capaccinii</i>)	A	A	Très fort	Effectifs maximaux signalisés dans l'ancienne mine de Culletulone (15 individus). Présence d'une colonie plus importante suspectée sur le site. Espèce rare en Corse	
■ 1321. Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Présence non significative		Moyen	Signalisation d'une colonie, probablement de reproduction (à confirmer), dans la grotte du phoque à Galeria (gîte remarquable, 15 individus). Tendance d'évolution de la population inconnue. Espèce assez courante en Corse	
Espèces terrestres (flore)					
■ 1636. Armérie de Soleirol (<i>Armeria soleirolii</i>)	A	A	Fort	Plante endémique de Corse : aire de répartition restreinte à la façade littorale nord-occidentale de l'île (entre Calvi et Umigna) et incluse quasi-intégralement dans la partie terrestre du périmètre du site Natura 2000. Espèce observée principalement au sein de deux habitats : la végétation des fissures des falaises cristallines et les formations basses d'euphorbes près des falaises. Avec la séséli précoce (espèce protégée et endémique de Corse et Sardaigne), formation d'une association végétale remarquable : <i>Armerio-Seletum praecoci</i>	 © Y. Petit OCT3 : Préserver la population d'armérie de Soleirol en limitant la propagation des espèces exotiques envahissantes, notamment <i>Carpobrotus</i> spp.
Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire				→ OCT6 : Veiller à la qualité des eaux et au bon fonctionnement des cours d'eaux, ainsi que la faune associée	



Site Natura 2000 FR9400574 - Cartographie des habitats Natura 2000 terrestres



DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghjese" / Tome 2 - plan d'actions



Légende

— Communes

□ Limites du site Natura FR9400574

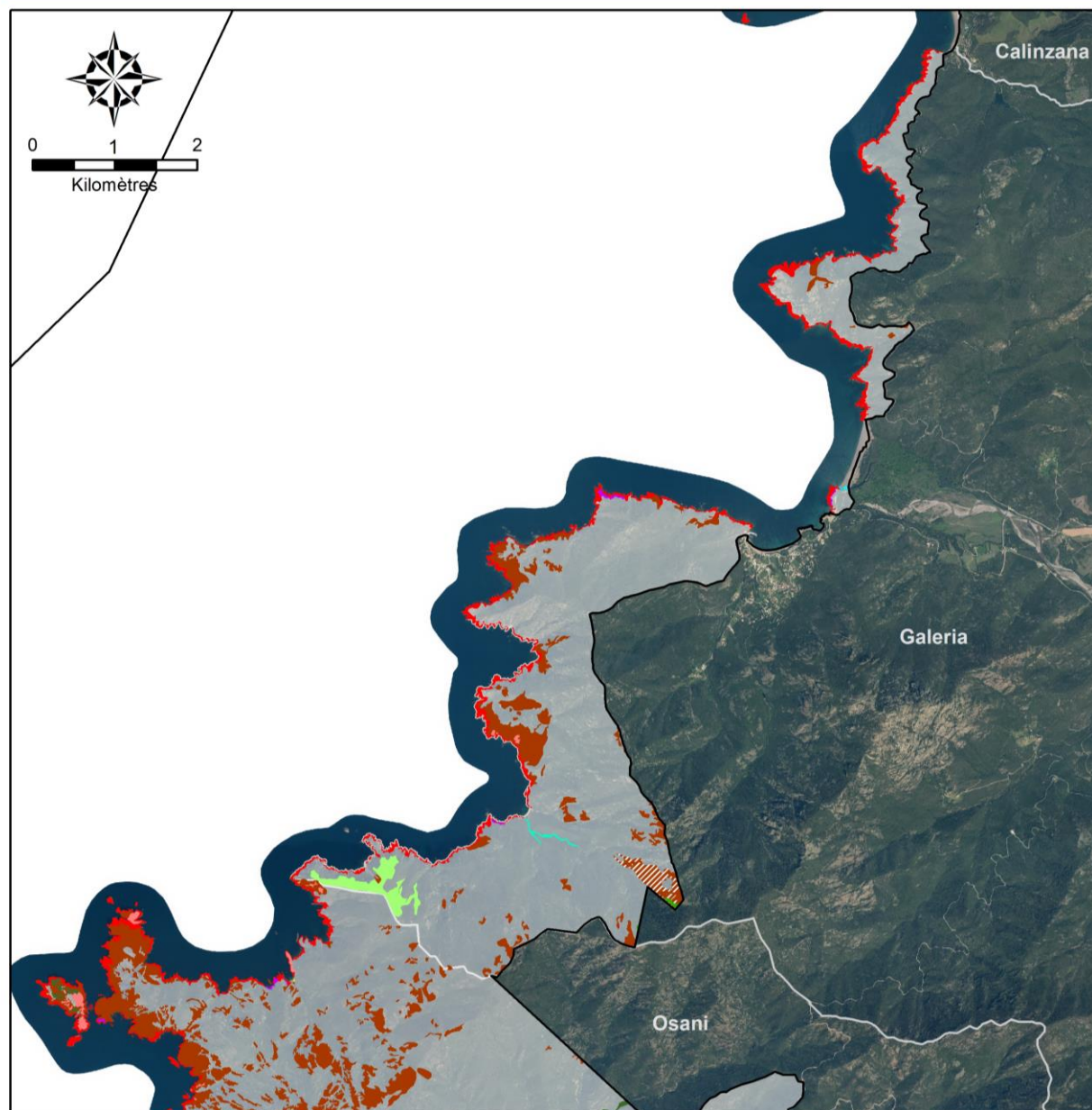
Habitats terrestres

- Habitat sans correspondance avec la classification Natura 2000
- 1150-2*. Lagunes méditerranéennes (*habitat marin*)
- 1210-3. Laisses de mer des côtes méditerranéennes
- 1170/1240-2. Récifs / Végétation des fissures des falaises cristallines
- 5210-5. Junipérais littorales à genévrier turbiné de Corse
- 5320. Formations basses d'euphorbes près des falaises
- 8220-20. Falaises siliceuses thermophiles de Corse
- 92D0-2. Galeries riveraines à gattilier
- 92D0-3. Galeries riveraines à Tamaris
- 9320-3. Peuplements à Lentisque, Oléastre et Clématite à toupet du littoral Corse

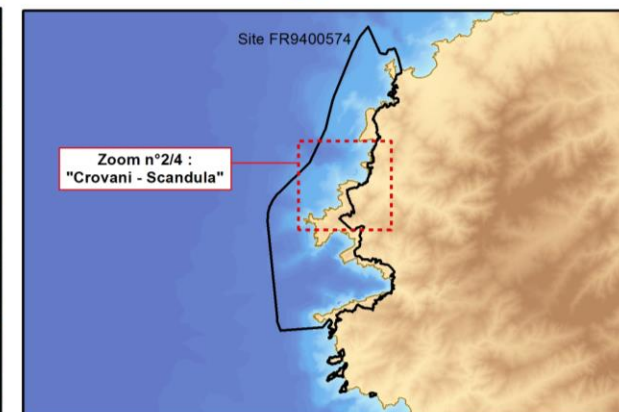
Sources : IGN 2007 ; BD-ORTHO IGN 2013 ;
INPN/MNHN 2018 ; BRGM (selon MNT SHOM)
Données cartographiques : CBNC (2012/2014)
Conception : UAC (2019) ; Projection : Lambert 93



Site Natura 2000 FR9400574 - Cartographie des habitats Natura 2000 terrestres



DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghjese" / Tome 2 - plan d'actions

**Légende**

— Communes

□ Limites du site Natura FR9400574

Habitats terrestres

□ Habitat sans correspondance avec la classification Natura 2000

■ 1210-3. Laisses de mer des côtes méditerranéennes

■ 1170/1240-2. Récifs / Végétation des fissures des falaises cristallines

■ 2110-2. Dunes mobiles embryonnaires méditerranéennes

■ 2210-1. Dunes fixées du littoral méditerranéen du Crucianellion maritima

■ 3150-1. Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes

■ 5320. Formations basses d'euphorbes près des falaises

■ 5330-1. Fourrés thermophiles méditerranéens à Euphorbe arborescente

■ 8220-20. Falaises siliceuses thermophiles de Corse

■ 8220-20/- Falaises siliceuses thermophiles de Corse / Habitat hors classification Natura 2000

■ 92A0-4. Aulnaies à aune glutineux et aune à feuilles cordées de Corse

■ 92D0-2. Galeries riveraines à gattilier

■ 92D0-3. Galeries riveraines à Tamaris

■ 9320-3. Peuplements à Lentisque, Oléastre et Clématite à toupet du littoral Corse

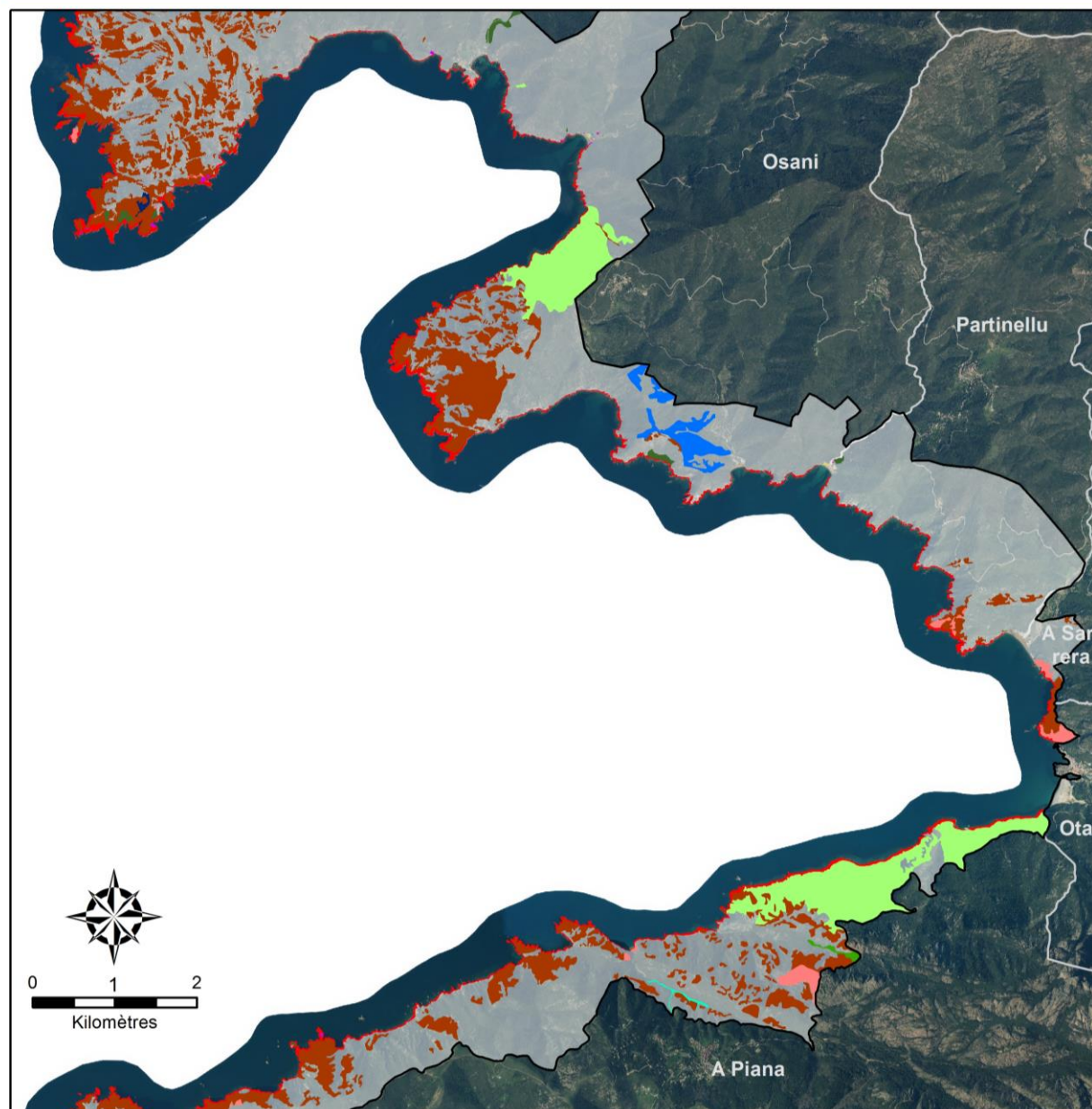
■ 9340-11. Yeuseraies corses à Gaillet scabre

■ 9540-1.5. Peuplements mésoméditerranéens de Pin maritime de Corse

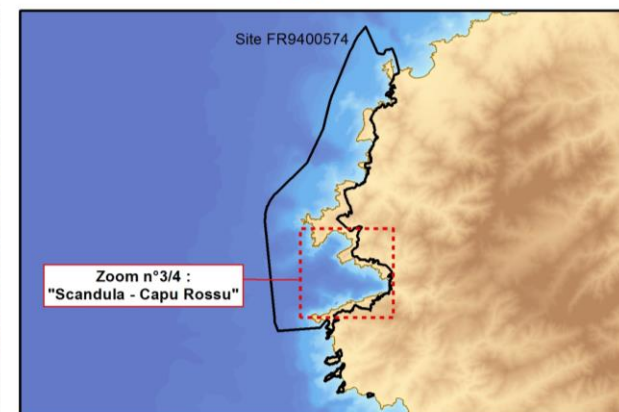
Sources : IGN 2007 ; BD-ORTHO IGN 2013 ;
INPN/MNHN 2018 ; BRGM (selon MNT SHOM)
Données cartographiques : CBNC (2015/2016)
Conception : UAC (2019) ; Projection : Lambert 93



Site Natura 2000 FR9400574 - Cartographie des habitats Natura 2000 terrestres



DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghjese" / Tome 2 - plan d'actions



Légende

— Communes

□ Limites du site Natura FR9400574

Habitats terrestres

□ Habitat sans correspondance avec la classification Natura 2000

■ 1170/1240-2. Récifs / Végétation des fissures des falaises cristallines

■ 2110-2. Dunes mobiles embryonnaires méditerranéennes

■ 2210-1. Dunes fixées du littoral méditerranéen du *Crucianellion maritima*

■ 5210-1. Junipéraies à genévrier oxycèdre

■ 5210-5. Junipéraies littorales à genévrier turbiné de Corse

■ 5320. Formations basses d'euphorbes près des falaises

■ 5330-1. Fourrés thermophiles méditerranéens à *Euphorbe arborescente*

■ 6420-5. Prairies humides hydrophiles et hygrophiles méditerranéennes de basse altitude

■ 8220-20. Falaises siliceuses thermophiles de Corse

■ 92A0-4. Aulnaies à aulne glutineux et aulne à feuilles cordées de Corse

■ 92D0-2. Galeries riveraines à gattilier

■ 9320-3. Peuplements à Lentisque, Oléastre et Clématite à toupet du littoral Corse

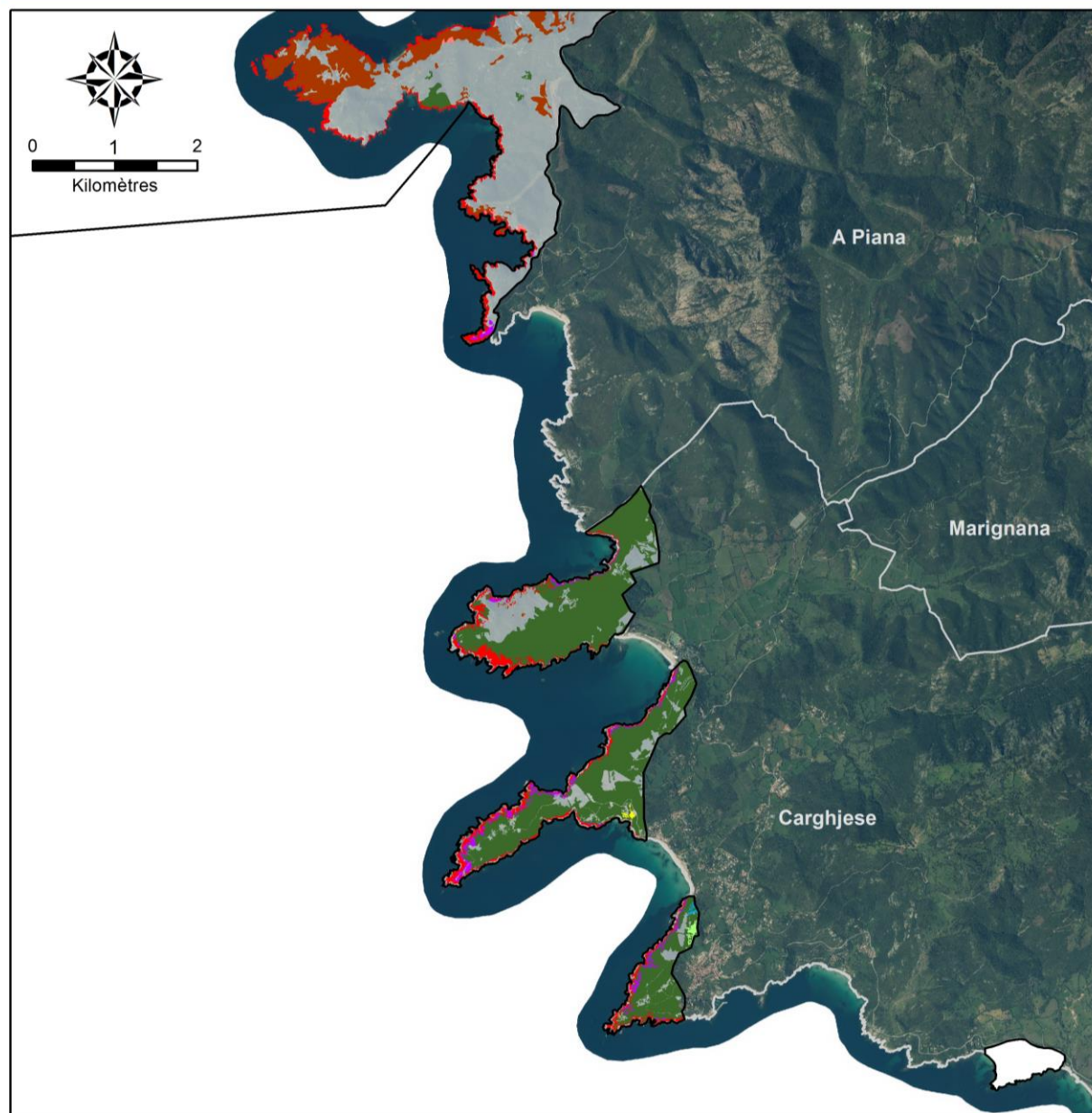
■ 9340-11. Yeuseraies corses à Gailllet scabre

■ 9540-1.5. Peuplements mésoméditerranéens de Pin maritime de Corse

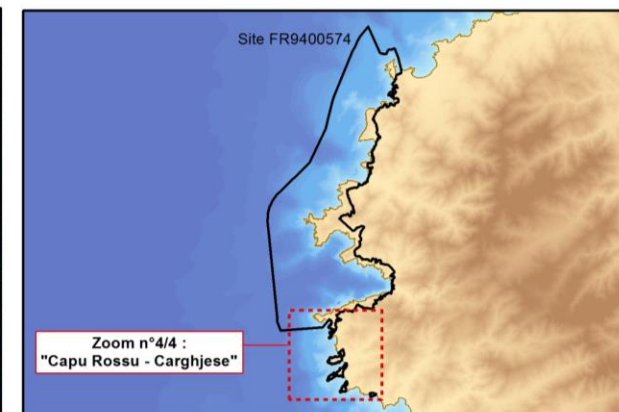
Sources : IGN 2007 ; BD-ORTHO IGN 2013 ;
INPN/MNHN 2018 ; BRGM (selon MNT SHOM)
Données cartographiques : CBNC (2016)
Conception : UAC (2019) ; Projection : Lambert 93



Site Natura 2000 FR9400574 - Cartographie des habitats Natura 2000 terrestres



DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghese" / Tome 2 - plan d'actions



Légende

— Communes

□ Limites du site Natura FR9400574

Habitats terrestres

□ Habitat sans correspondance avec la classification Natura 2000

■ 1210-3. Laissez de mer des côtes méditerranéennes

■ 1170/1240-2. Récifs / Végétation des fissures des falaises cristallines

■ 2230-1. Pelouses dunales des Malcolmietalia

■ 5320. Formations basses d'euphorbes près des falaises

■ 5330-1. Fourrés thermophiles méditerranéens à Euphorbe arborescente

■ 6420-5. Prairies humides hydrophiles et hygrophiles méditerranéennes de basse altitude

■ 8220-20. Falaises siliceuses thermophiles de Corse

■ 9320-3. Peuplements à Lentisque, Oléastre et Clématite à toupet du littoral Corse

■ 9340-11. Yeuseraies corses à Gaillardet scabre

□ Zone non cartographiée

Sources : IGN 2007 ; BD-ORTHO IGN 2013 ;
INPN/MNHN 2018 ; BRGM (selon MNT SHOM)
Données cartographiques : Ecomed (2013) ; CBNC (2016)
Conception : UAC (2019) ; Projection : Lambert 93



Tableau 4 : Hiérarchisation des enjeux et des objectifs de conservation relatifs aux habitats et aux espèces Natura 2000 des ZPS FR9410023 et FR941210 (Directive « Oiseaux »).
 Source : Enjeu et objectif de conservation : Tome 1 ; Evaluation globale et statut de conservation : FSD

HABITATS / ESPECES NATURA 2000	Statut de conservation	Evaluation globale	Enjeu de conser- vation	Commentaires	OBJECTIF DE CONSERVATION (niveau de priorité très fort en rouge, fort en orange, moyen en noir)
Avifaune marine (sites FR9410023 et FR941210)					
■ A094. Balbuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)	A (FR9410023) / (non inscrit au FSD FR941210)	A (FR9410023)	Très fort	Espèce nicheuse uniquement sur le site FR9410023 mais évoluant aussi sur le site exclusivement marin FR941210. Présence de l'essentiel de la population corse réparti sur le secteur, avec un noyau d'~22 couples et une 30 ^{aine} de nids dont 9 dans la RN de Scandula (nidification sur la période printemps/été)	OCM2 : Maintenir des conditions favorables à la fréquentation des sites par l' avifaune marine et améliorer les connaissances de ces espèces
■ A392. Cormoran huppé de Desmarest (<i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i>)	A (FR9410023) B (FR941210)	A (FR9410023) B (FR941210)	Très fort	Espèce nicheuse uniquement sur le site FR9410023 mais évoluant aussi sur le site exclusivement marin FR941210. Une 30 ^{aine} de sites de nidification entre la Revellata et Orchinu (nidification en hiver). Dans la RN de Scandula, effectif important : 50/100 individus, soit 1% de la population de Méditerranée	
■ A181. Goéland d'Audouin (<i>Ichthyaeus audouinii</i>)	C	C	Très fort	Espèce nicheuse sur le site FR9410023 (Portu) et de passage/migratrice sur le site FR941210. Présence régulière depuis 2003 dans le golfe de Portu. Entre 2008 et 2011, reproduction d'une population d'~50 individus sur les sites de Grattelle et Seninu. En 2016, reprise de la reproduction avec plusieurs jeunes à l'envol. Aucune observation depuis	
■ A010. Puffin de Scopoli (<i>Calonectris diomedea ssp diomedea</i>)	C	C	Fort	Espèce évoluant sur les deux sites Natura 2000 (zone d'alimentation). A partir des années 90, signalisation d'une 20 ^{aine} de couples dans la RN de Scandula (unique colonie de la côte occidentale, représentant 2,5 % de la population corse). Depuis plusieurs années, colonie désormais supposée absente (à vérifier)	
■ A464. Puffin yelkouan (<i>Puffinus yelkouan</i>)	A (FR941210) / (non inscrit au FSD FR9410023)	A (FR941210)	Moyen	Espèce évoluant sur les deux sites Natura 2000 (zone de repos et d'alimentation). Observation dans la RN de Scandula (jusqu'à 160 individus observés sur une journée)	
Toutes les espèces d'oiseaux marins				→ OCM8 : Veiller à la bonne qualité des eaux, ainsi que de la faune et la flore associées	





HABITATS / ESPECES NATURA 2000	Statut de conservation	Evaluation globale	Enjeu de conservation	Commentaires	OBJECTIF DE CONSERVATION (niveau de priorité très fort en rouge, fort en orange, moyen en noir)
Avifaune terrestre (site FR9410023 uniquement)					
▪ A103. Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	A	A	Très fort	Espèce nicheuse sédentaire sur le site. Présence d'une 20 ^{aine} de nids répartis le long des falaises entre Capu di a Morsetta et la pointe d'Orchinu (dont la RN de Scandula)	OCT1 : Conserver l' avifaune terrestre , notamment le faucon pèlerin, les fauvettes sardes et pitchou, ainsi que l'aigle royal. Améliorer les connaissances de l'avifaune terrestre sur le secteur Natura 2000
▪ A301. Fauvette sarde (<i>Sylvia sarda</i>)	A	A	Très fort	Espèce nicheuse sédentaire sur le site. Observation dans la RN de Scandula, à l'est de Capu Rossu et aux alentours de Ghjirulatu et de Grattelle	
▪ A091. Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>)	B	B	Fort	Espèce nicheuse sédentaire sur le site. Présence d'1 couple au nord de Ghjirulatu et signalisation de parades nuptiales à Capu Seninu. Observation dans la RN de Scandula et aux alentours de Piana	
▪ A302. Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	A	B	Fort	Espèce nicheuse sédentaire sur le site. Observation dans la RN de Scandula, à l'est de Capu Rossu et aux alentours de Ghjirulatu et de Grattelle	
▪ A074. Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	Non inscrit au FSD		Moyen	Espèce de passage/migratrice sur le site	
▪ A076. Gypaète barbu (<i>Gypaetus barbatus</i>)	Non inscrit au FSD		Moyen	Présence occasionnelle sur le site	
▪ A224. Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	A	A	Moyen	Espèce estivale (nicheuse) sur le site	
▪ A246. Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	C	C	Moyen	Espèce nicheuse sédentaire sur le site	
▪ A400. Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis arrigonii</i>)	Non inscrit au FSD		Moyen	Espèce de passage / migratrice sur le site	
▪ A024. Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>)	Non inscrit au FSD		Faible	Espèce de passage sur le site	
▪ A026. Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)	Non inscrit au FSD		Faible	Présence occasionnelle sur le site	
▪ A072 Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Non inscrit au FSD		Faible	Espèce de passage / migratrice sur le site	
▪ A080 Circaète Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	Non inscrit au FSD		Faible	Présence occasionnelle sur le site (visiteur accidentel en Corse)	
▪ A100 Faucon d'Eléonore (<i>Falco eleonorae</i>)	Non inscrit au FSD		Faible	Présence occasionnelle sur le site	
▪ A229 Martin pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	Non inscrit au FSD		Faible	Présence occasionnelle sur le site	
▪ A255 Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	B	B	Faible	Espèce estivale (nicheuse) sur le site	
▪ A338 Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Présence non significative		Faible	Espèce de passage / migratrice sur le site	

OCT1 : Conserver l'**avifaune terrestre**, notamment le faucon pèlerin, les fauvettes sardes et pitchou, ainsi que l'aigle royal. Améliorer les connaissances de l'avifaune terrestre sur le secteur Natura 2000



© S. Cart

7./ FACTEURS D'INFLUENCE, OBJECTIFS OPERATIONNELS ET MESURES DE GESTION

Comme évoqué au paragraphe 4.1.1 (méthodologie), les **Objectifs Opérationnels** sont établis au regard de l'analyse des **facteurs d'influence** de l'état de conservation des habitats et des espèces Natura 2000. Une fois ces différents éléments définis, des **mesures de gestion** sont proposées afin d'atteindre de manière pragmatique les Objectifs Opérationnels.

Dans les tableaux des pages suivantes, une **synthèse des facteurs d'influence et de leurs incidences potentielles sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** est présentée. Cette synthèse a été rédigée en s'appuyant essentiellement sur le Tome 1 du DOCOB¹⁰ mais aussi sur l'expertise réalisée par le bureau d'étude ECO-MED en 2013¹¹. De plus, pour chaque incidence potentielle, un **récapitulatif de la situation actuellement observée sur le secteur** est exposé (contexte et problématiques rencontrés, intensité des activités en lien avec les incidences, etc.). A noter qu'une actualisation de certaines données écologiques et socio-économiques a parfois été nécessaire depuis la réalisation du Tome 1 en 2015 (intégration des dernières expertises sur le milieu terrestre, analyse des pressions sur les habitats nouvellement intégrés, prise en compte du dernier Registre Parcellaire Graphique disponible, recueil des plans de restauration initiés par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres -Cdl- et des derniers « plans incendies », inventaire des sites patrimoniaux visés par le mouillage des plaisanciers, etc.).

*Il est important de rappeler que la réalisation de ce travail, telle que préconisée par le Cahier Technique n°88, permet de **mieux appréhender la stratégie de gestion retenue pour les sites Natura 2000**, et ainsi de **justifier la sélection des mesures de gestion préconisées**.*

*A ce sujet, une analyse des stratégies de gestion proposées dans une **15^{aine} de DOCOB de la région méditerranéenne française** a été effectuée. En effet, les sites Natura 2000 visés par ces DOCOB sont souvent caractérisés par des habitats et des espèces similaires à ceux rencontrés sur le secteur « Calvi - Carghese ». Les enjeux et les objectifs de conservation étant généralement semblables, la **formulation de certains Objectifs Opérationnels** et la **préconisation de plusieurs mesures de gestion** peuvent être particulièrement intéressantes et transposables ici.*

*A noter enfin que **certaines recommandations et mesures préconisées dans diverses études scientifiques sur le milieu terrestre ont également été prises en considération** (Faggio et Jolin, 2010 ; ECO-MED, 2013 ; Groupe Chiroptères Corse, 2014¹² ; Endemys, 2014¹² ; Médail et al., 2015 ; Cannac-Padovani et Petit, 2016¹²).*

Organisation des tableaux

Dans les tableaux suivants, les facteurs d'influence (et leurs incidences) sont regroupés selon les différentes catégories d'habitats et d'espèces visés :

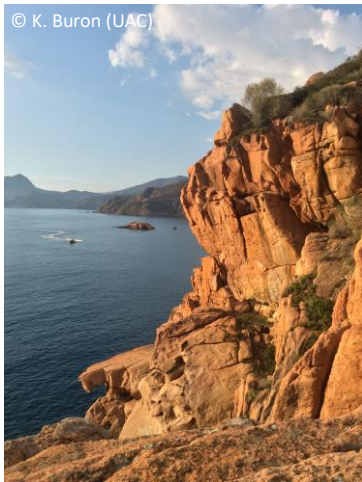
¹⁰ *Eléments particulièrement pris en considération : les diagnostics des activités humaines, établis au regard de leurs effets sur les habitats et les espèces, et le tableau des interrelations entre les habitats / espèces Natura 2000 et les activités humaines ou les facteurs humains indirects*

¹¹ *Eléments particulièrement pris en considération : la liste des facteurs d'influence et leurs effets sur les habitats*

¹² *Etudes initiées par l'UAC spécialement pour l'élaboration de ce DOCOB*

- l'ensemble des habitats et des espèces identifiés sur le secteur (gestion globale) : Tableau 5 ;
- les habitats et les espèces de la Directive « Habitats Faune Flore » : Tableau 6 (volet marin) et Tableau 7 (volet terrestre) ;
- les espèces de la Directive « Oiseaux » : Tableau 8.

Pour une plus grande clarté, les Objectifs Opérationnels et les mesures de gestion en découlant ont été intégrés en face de chaque incidence potentielle sur les habitats et les espèces Natura 2000. Au sujet des mesures de gestion, celles-ci ont été codifiées selon les 4 catégories suivantes :



Type de mesures :

Gx : mesures relatives à la gestion globale des 4 sites Natura 2000 ;

Mx : mesures relatives à la gestion du milieu marin des ZSC FR9400574 et FR9402018 (Directive « Habitats Faune Flore ») ;

Tx : mesures relatives à la gestion du milieu terrestre de la ZSC FR9400574 (Directive « Habitats Faune Flore ») ;

Ox : mesures relatives à la gestion des ZPS FR9410023 et FR9412010 (Directive « Oiseaux »).

Concernant la présentation des Objectifs Opérationnels, seul le code de l'objectif (et un titre simplifié) est indiqué afin de conserver une certaine lisibilité. Au total, **7 Objectifs Opérationnels** ont été définis pour l'ensemble des sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghese » :

- ✚ **001** : Sensibiliser, informer et maintenir la dynamique de concertation avec les acteurs locaux afin de favoriser l'appropriation des sites Natura 2000 ;
- ✚ **002** : Poursuivre l'acquisition des connaissances afin d'améliorer la gestion globale des sites Natura 2000 ;
- ✚ **003** : Favoriser une gestion durable des activités et des usages sur les sites Natura 2000 afin de préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ;
- ✚ **004** : Veiller à la bonne qualité des eaux et participer à la lutte contre les pollutions afin de préserver les écosystèmes ;
- ✚ **005** : Participer à la lutte contre l'apparition ou la propagation d'espèces exotiques envahissantes afin de maintenir la biodiversité ;
- ✚ **006** : Participer à la lutte et à la prévention contre les incendies afin de conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire terrestres ;
- ✚ **007** : Veiller au maintien des milieux ouverts afin de préserver une mosaïque de milieux naturels favorables à certaines espèces Natura 2000 terrestres.

Remarque : les habitats et les espèces bénéficiant d'un enjeu de conservation fort ou très fort (selon le Tome 1 du DOCOB) sont indiqués respectivement en **orange** et en **rouge** au sein des tableaux.

Tableau 5 : Identification des facteurs d'influence et des incidences potentielles sur les habitats / espèces Natura 2000. Situation sur le secteur et mesures de gestion préconisées**DIRECTIVES « HABITATS FAUNE FLORE » et « OISEAUX » : tous sites Natura 2000 confondus**

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les habitats et les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur les sites Natura 2000	Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion préconisées
Mise en œuvre du DOCOB	Fonctionnement optimal des sites lié à : - la bonne mise en œuvre du DOCOB (temps animateur et moyens suffisants) - la prise en compte des différentes planifications stratégiques (nationales / communautaires) et des projets actuellement mis en œuvre sur le territoire	/	Tous	G1 : Animer les sites Natura 2000 G2 : Evaluer la gestion des sites Natura 2000 (élaboration d'un tableau de bord, conformément aux préconisations du Cahier Technique n°88) G3 : Assurer la mise en cohérence des objectifs du DOCOB avec les actions / orientations proposées dans le cadre d'initiatives de planification et de projets de territoire
Appropriation des sites Natura 2000	Fonctionnement optimal des sites lié à la bonne appropriation de leurs caractéristiques par les acteurs locaux et à la bonne compréhension des mesures de gestion préconisées	/	OO1 <i>(sensibilisation, information et maintien de la dynamique de concertation)</i>	Volet communication de la mesure G1 G4 : Elaborer et participer à la diffusion d'outils de communication G5 : Mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de sensibilisation sur le territoire ainsi qu'une stratégie plus spécifique à destination des plaisanciers et des socio-professionnels du nautisme G6 : Elaborer des chartes de bonnes pratiques spécifiques à certaines activités G7 : Etudier la faisabilité de la mise en place d'une patrouille nautique et terrestre G8 : Développer ou encourager la mise en place de projets pédagogiques (aire marine éducative, sentiers pédagogiques sous-marin et/ou terrestre, etc.)

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les habitats et les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur les sites Natura 2000	Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion préconisées
Connaissance des sites Natura 2000	Gestion optimale des sites liée à la bonne connaissance du territoire (état du milieu, activités) et de son évolution : - nécessité d'un état initial ou de données suffisantes pour la définition des enjeux et des objectifs - nécessité de suivis sur les habitats et les espèces afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion retenues et de surveiller l'évolution de l'état écologique	<u>Volet écologique (tous sites confondus)</u> : ✓ à l'échelle nationale ou régionale, existence de plusieurs programmes de surveillance et de nombreux suivis études/scientifiques menés régulièrement sur le territoire <u>Activités et usages (tous sites confondus)</u> : ✓ connaissance partielle du niveau de fréquentation touristique des sites <i>Voir aussi les facteurs d'influence « connaissance des sites Natura 2000 » spécifiques à certains habitats et espèces Natura 2000 dans les tableaux suivants</i>	OO2 (acquisition connaissances)	G9 : Assurer une veille active des résultats issus des programmes de surveillance et des suivis / études scientifiques menés sur le territoire G10 : Elaborer ou favoriser la mise en place d'un suivi de la fréquentation touristique à l'échelle des sites Natura 2000 Collecte de données terrain via la patrouille prévue par la mesure G7 (cf. ci-avant)
Changements globaux	Régression/dégradation des habitats et des espèces liées aux changements globaux (combinés à d'autres pressions anthropiques) : - régression des espèces liée au développement d'espèces exotiques envahissantes ; - régression des habitats et des espèces liée à l'élévation du niveau de la mer ; - mortalité des espèces à grande échelle liée à la plus grande fréquence d'événements extrêmes (sécheresse, canicules, précipitations intenses) ; - modification de l'aire de répartition des espèces liée à la hausse des températures (perturbation des interactions entre les espèces) ; etc.	Au sein du secteur, impact des changements globaux déjà mis en évidence, notamment ceux liés aux invasions biologiques et au changement climatique : - signalisation de nombreuses espèces exotiques envahissantes (cf. après) ; - régression des encorbellements à <i>Lithophyllum byssoides</i> liée à l'élévation du niveau de la mer trop rapide pour les capacités de croissance de l'espèce ; - forte mortalité ou mortalité totale de colonies de corail rouge lors des vagues de chaleur de 2003, 2009, 2010 et 2018 ; - recul sensible des herbiers de posidonie profonds (localement) pouvant être lié à l'effet de la remontée du niveau de la mer ; - multiplication de la densité des girelles paon (poisson thermophile ayant étendu son aire de répartition avec la hausse des températures) ; - mortalité totale de populations de grande nacre, victime d'une épizootie due à l'apparition d'un parasite (<i>Haplosporidium pinnae</i>) dont le développement est exacerbé par le réchauffement climatique. <i>Pour rappel, effets du changement climatique en Méditerranée probablement encore plus exacerbés qu'ailleurs en raison de ses spécificités (mer semi-fermée empêchant le renouvellement rapide de l'eau, très forte biodiversité au niveau mondial, importante variabilité du climat, etc.)</i>	OO2 (acquisition connaissances)	Veille active prévue par la mesure G9 (cf. ci-avant)

Tableau 6 : Identification des facteurs d'influence et des incidences potentielles sur les habitats / espèces Natura 2000. Situation sur le secteur et mesures de gestion préconisées**DIRECTIVE « HABITATS FAUNE FLORE » : VOLET MARIN (ZSC FR9400574 et FR9402018)**

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les habitats et les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur les sites Natura 2000	Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion préconisées
Artificialisation du littoral	Destruction et dégradation des habitats côtiers	Faible artificialisation du littoral. Pas de projet d'aménagement d'envergure prévu à court terme	OO3 (gestion durable activités et usages)	Veille active prévue par la mesure G1 (cf. ci-avant) en cas d'émergence de nouveaux projets d'aménagements
Baignade et gestion des plages	Dégradation des habitats médiolittoraux liée au piétinement par les usagers (écrasement des organismes, tassement des sols)	Activités balnéaires concentrées sur quelques plages (côtes majoritairement rocheuses et difficile d'accès)		Veille active prévue par la mesure G1 (cf. ci-avant) en cas d'évolution des activités balnéaires sur le secteur
	Dégradation des habitats médiolittoraux liée au nettoyage mécanique des plages et/ou à l'enlèvement des banquettes de posidonie (appauvrissement de l'écosystème des plages et accentuation de l'érosion)	Nettoyage mécanique ou manuel des déchets opéré sur certaines plages durant la période estivale. Pas d'enlèvement ou rare déplacement des banquettes de posidonie <i>Pour rappel, littoral presque entièrement rocheux et entrecoupé par quelques rares plages de galets ou de sable</i>		M1 : Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonie
	Dégradation des habitats côtiers liée la mise en place annuelle du balisage des plages , notamment les herbiers de posidonie* (destruction de la canopée foliaire) et la roche infralittorale (destruction des peuplements algaux et animaux fixés)	Une 10 ^{aine} de plages dotées d'un plan de balisage durant l'été. Sur certaines plages, balisage probablement installé dans ou à proximité des herbiers de posidonie et de la roche infralittorale (balisage sur corps-mort)		M2 : Remplacer le balisage réglementaire de certaines plages par des systèmes d'ancrage écologiques
Pollutions marines	Contamination des habitats, des espèces et du milieu en général par : - les apports et rejets des bassins versants (eaux usées, eaux de ruissellement, rejets agricoles et industriels, macro-déchets, etc.) ; - les pollutions émises par les navires, chroniques (rejets d'eaux usées, d'hydrocarbures/métaux lourds et de macro-déchets) ou exceptionnelles (dégazage, marée noire, etc.). Concernant l'impact des macro-déchets sur les espèces, risques d'étouffement / d'occlusion par ingestion ou de blessures par enchevêtrement	<u>Bassin versant</u> : faible urbanisation, aucune activité industrielle majeure et exploitation agricole limitée. Effort d'assainissement important (7 STEP de capacité faible à moyenne sur le territoire) <u>Nautisme</u> : fréquentation importante dans certains secteurs ¹³ (rejets potentiels des navires). Gestion durable des ports de plaisance recherchée à l'échelle de la Corse par le Pôle d'Excellence Nautisme et Plaisance (Plan CapNautic2, 2014) <u>Trafic maritime commercial</u> : relativement limité à l'échelle de la Corse <i>Pour rappel, bon état chimique et très bon état écologique des masses d'eau côtières sur le territoire, selon le SDAGE de Corse. De même, qualité des eaux de baignade en mer globalement bonne</i>	OO4 (veille qualité eaux / lutte pollutions)	M3 : Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires Campagnes de sensibilisation à destination des plaisanciers et des socio-professionnels du nautisme prévues par la mesure G5 (cf. ci-avant) Mise en place de chartes prévue par la mesure G6 (cf. ci-avant) Veille active prévue par la mesure G9 (cf. ci-après)

¹³ Les trois hot-spots du secteur (la presqu'île de Scandula, le golfe de Ghjirulatu et la rive sud du golfe de Portu entre Ficaghola et Capu Rossu), la presqu'île de la Revellata et les fonds de baies ou anses plus ou moins abritées (souvent en bordure de plages)

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les habitats et les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur les sites Natura 2000	Objectifs Opération-nels	Mesures de gestion préconisées
Fréquentation liée au tourisme nautique <i>(plaisance, promenade en mer, plongée sous-marine, pêche de loisir, VNM, sports de glisse et activités douces, etc.)</i>	Dégradation des habitats méditerranéens liée à l'accostage et aux manœuvres répétées des navires et/ou au piétinement par les usagers (plaisance, promenade en mer, kayak, etc.)	Fréquentation nautique importante dans certains secteurs mais accostage et piétinement relativement limités du fait de la nature des côtes (côtes rocheuses découpées et falaises) De plus, concernant les failles fréquentées, accès aux encorbellements de <i>L. byssoides</i> les plus remarquables interdit sur deux sites à Scandola (fermeture de l'accès aux failles par des chaines)	003 <i>(gestion durable activités et usages)</i>	Veille active prévue par la mesure G1 (cf. ci-avant) en cas d'évolution des activités sur le secteur
	Dégradation des habitats liée au mouillage des navires sur ancre ou bouée (plaisance, plongée sous-marine, etc.). Habitats particulièrement vulnérables : - les herbiers de posidonie* (destruction de la canopée foliaire et des espèces associées par les ancres, les chaines et/ou les corps-morts. Si phénomène d'ancrage répétitif, formation de trous dans la mat et morcellement de l'herbier et envasement) - la roche infralittorale et le coralligène (destruction des peuplements algaux et des animaux fixés sur les fonds) Phénomène accentué en cas d'ancrage de la grande plaisance (ancres et chaines plus volumineuses)	Fréquentation de la plaisance au mouillage importante. Plus d'une 20^{aine} de sites patrimoniaux (présence d'habitats sensibles : herbiers de posidonie ou de cymodocée, roche infralittorale ou coralligène) concernés par l'ancrage de navires et/ou le mouillage sur bouée. Deux zones de mouillage organisé existantes et un projet de création « multi-site » envisagé sur le secteur¹⁴ Concernant la grande plaisance, catégorie de navires toujours en plein essor. Projet de réseau de mouillages organisés à haut niveau de services dédiés à la grande plaisance dans le cadre de CapNautic2 (4 sites identifiés sur le territoire). Depuis 2017, interdiction de navigation au droit du site de l'UNESCO pour les navires de jauge brute ≥ 500 UMS (arrêté 021/2017). Concernant l'arrêté 155/2016 relatif au mouillage des navires dans les eaux françaises de méditerranée, aucune zone de mouillage retenue sur le secteur pour les très grandes unités (≥ 80 m) Au sujet de la plongée sous-marine, une 20^{aine} de sites particulièrement prisés (mouillage sur ancre ou bouée)		M4 : Définir une stratégie de gestion du mouillage des navires de plaisance au sein des sites patrimoniaux M5 : Définir un plan d'organisation des sites de mouillage de la grande plaisance M6 : Mettre en place des systèmes d'amarrage écologiques sur les sites de plongée les plus sensibles Campagnes de sensibilisation prévues par la mesure G5 (cf. ci-avant) Mise en place de chartes prévue par la mesure G6 (cf. ci-avant) Evaluation et suivi des impacts de l'ancrage des navires sur les herbiers de posidonie (prévue par la mesure M10, cf. ci-après) Suivi de la fréquentation touristique (prévu par la mesure G10, cf. ci-avant)
	Dérangement du grand dauphin et de la tortue caouanne lié à la navigation des navires / engins motorisés (stress engendré par les perturbations sonores, modification du comportement) De plus, risque de blessures / mortalité par collision avec les navires	Fréquentation nautique importante dans certains secteurs¹³. Parmi les sociétés de promenade en mer, quelques sorties « whale watching » proposées par une compagnie labellisée « High Quality Whale Watching » (Accobams - Sanctuaire Pelagos). Existence d'une charte des activités de promenade en mer pour les adhérents de l'association « les bateliers de Scandola » (charte visant entre autres le respect et la préservation des lieux)		Campagnes de sensibilisation prévues par la mesure G5 (cf. ci-avant) Mise en place de chartes prévue par la mesure G6 (cf. ci-avant) Suivi de la fréquentation touristique (prévu par la mesure G10, cf. ci-avant)

¹⁴ Projet de ZMEL « multi-sites » à Arone, Chjuni, Bussaghja, Gratelle et Caspiu. Baie de Galeria et anse de Ghjirulatu déjà équipées d'une zone de mouillage organisé

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les habitats et les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur les sites Natura 2000	Objectifs Opération-nels	Mesures de gestion préconisées
Fréquentation liée au tourisme nautique (suite)	Dégradation des habitats liée au comportement des plongeurs sous-marins (arrachage / cassure des organismes associés par les coups de palme, dessèchement des organismes par la formation de bulles d'air coincées dans les anfractuosités des roches, etc.). Habitats particulièrement vulnérables : roche infralittorale , coralligène et grottes marines	Pratique de la plongée sous-marine importante sur le secteur. Une 20 ^{aine} de sites particulièrement prisés <i>Pour rappel, ces dernières années, effort de sensibilisation des licenciés opéré par la FFESSM : intégration d'une compétence spécifique relative à la connaissance et au respect de l'environnement marin pour chaque niveau de formation de plongée, création d'outils de sciences participatives (BioObs, DORIS), organisation de formations « bio » par la commission régionale Biologie et Environnement, etc. De plus, implication de plusieurs clubs dans le réseau de surveillance Alien Corse (convention entre l'UAC et le CRC-FFESSM)</i>	003 (gestion durable activités et usages)	Mise en place de chartes prévue par la mesure G6 (cf. ci-avant) Evaluation de l'état de conservation des habitats au niveau des sites de plongée prisés (prévus par la mesure M10 , cf. ci-après) Suivi de la fréquentation des sites de plongée prisés (prévu par la mesure G10 , cf. ci-avant)
Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)	Dégradation des habitats liée à l'introduction/la propagation d'espèces exotiques envahissantes (colonisation des habitats, remplacement d'espèces et compétition, diminution de la biodiversité)	Une 20 ^{aine} d'espèces exotiques envahissantes marines signalées sur le secteur (majoritairement des algues, dont <i>Caulerpa cylindracea</i> , espèce transportée par les rejets et les ancres des navires) <i>Pour rappel, existence d'un réseau de surveillance des espèces exotiques envahissantes marines en Corse (Réseau Alien Corse)</i>	005 (lutte EEE)	Campagnes de sensibilisation prévues par la mesure G5 (cf. ci-avant) Veille active prévue par la mesure G9 (cf. ci-avant)
Pratique de la pêche professionnelle	Dégradation des habitats liée au contact des engins de pêche avec les fonds (lors du relevage des filets, par les filets fantômes restés accrochés sur les fonds, etc.). Habitats sensibles : herbiers de posidonie* , roche infralittorale et coralligène Captures accidentelles du grand dauphin et de la tortue caouanne (blessure/noyade par emmêlement dans les nappes des filets* ou les lignes de pêche, par accrochage aux hameçons des palangres, etc.) * en action de pêche ou perdus sur les fonds (pêche fantôme)	Fonds entièrement pêchés jusqu'à ~-150m (petite pêche côtière à caractère artisanal, pratiquée essentiellement au filet). Plusieurs engins de pêche observés perdus sur les fonds lors des campagnes Cartham et Corseacan mais aussi dans le cadre d'autres études scientifiques ponctuelles Au sujet des espèces marines, captures accidentelles de la tortue caouanne et du grand dauphin mises en évidence dans les filets de pêche et, pour la tortue, dans les palangres pélagiques mais non quantifiées aussi bien autour de la Corse que sur le secteur (taux de déclaration limité mais signalisation aux différents réseaux de surveillance non systématique)	002 (acquisition connaissances) 003 (gestion durable activités et usages)	M7 : Réaliser « l'analyse risque pêche » conformément aux exigences nationales M8 : Récupérer les engins de pêche perdus sur les fonds Evaluation et quantification des interactions entre la tortue caouanne/ le grand dauphin et l'activité de pêche artisanale (prévues par la mesure M7 ci-dessus)
Trafic maritime commercial	Dérangement du grand dauphin et de la tortue caouanne lié à la navigation des navires de commerce (stress engendré par les perturbations sonores, modification du comportement) Risques de blessures/mortalité par collision avec les navires	Au sein du secteur, trafic maritime commercial relativement limité à l'échelle de la Corse	003 (gestion durable activités et usages)	M9 : Encourager les navires à s'équiper d'un dispositif de partage des positions visant à éviter les collisions avec les cétacés

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les habitats et les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur les sites Natura 2000	Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion préconisées
Connaissance des sites Natura 2000	Gestion optimale des sites liée à la bonne connaissance du secteur (état du milieu, activités) et de son évolution : - nécessité d'un état initial ou de données suffisantes pour la définition des enjeux et des objectifs - nécessité de suivis sur les habitats et les espèces afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion retenues et de surveiller l'évolution de l'état écologique	Plusieurs habitats à enjeu de conservation fort ou très fort (herbiers de posidonie*, roche infralittorale, coralligène) soumis à diverses pressions liées au tourisme nautique et ciblés par de futures mesures de gestion dans le cadre de la démarche Natura 2000. Manque de connaissance concernant l'état de conservation des habitats localisés au niveau des sites de plongée particulièrement prisés	OO2 (acquisition connaissances)	M10 : Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats marins à fort enjeu de conservation sur le territoire : - Suivi des impacts de l'ancrage des navires sur les herbiers de posidonie ; - Evaluation de l'état de conservation des habitats au niveau des sites de plongée prisés (roche infralittorale et coralligène) ; - Si nécessaire, réalisation de cartographies fines des habitats dans des secteurs ciblés (baies fréquentées, etc.). Collecte de données terrain via la patrouille nautique prévue par la mesure G7 (cf. ci-avant) Veille active prévue par la mesure G9 (cf. ci-avant)

Tableau 7 : Identification des facteurs d'influence et des incidences potentielles sur les habitats / espèces Natura 2000. Situation sur le secteur et mesures de gestion préconisées**DIRECTIVE « HABITATS FAUNE FLORE » : VOLET TERRESTRE (ZSC FR9400574)**

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les habitats et les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur le site Natura 2000 FR9400574	Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion préconisées
Urbanisation	Destruction/dégradation des habitats et des espèces végétales. Régression des espèces animales liée à la destruction d'habitats favorables à leur maintien	Faible urbanisation sur le site Natura 2000	003 (gestion durable activités et usages)	Veille active prévue par la mesure G1 (cf. ci-avant) en cas d'émergence de nouveaux projets sur le secteur
Gestion des plages	Disparition / dégradation des laisses de mer des côtes méditerranéennes liées au nettoyage mécanique des plages	Nettoyage mécanique ou manuel des déchets opéré sur certaines plages durant la période estivale. Pas d'enlèvement ou rare déplacement des banquettes de posidonie <i>Pour rappel, littoral presque entièrement rocheux entrecoupé par quelques rares plages de galets ou de sable</i>		T1 (=M1) : Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages (et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonie)
Pollutions terrestres	Contamination des habitats, des espèces et du milieu en général par les apports et rejets des bassins versants (eaux usées, eaux de ruissellement, rejets agricoles et industriels, macro-déchets, etc.) Habitats/espèces particulièrement sensibles : les lagunes méditerranéennes* et la cistude d'Europe	Faible urbanisation, exploitation agricole limitée et aucune activité industrielle majeure. Effort d'assainissement important (7 STEP sur le territoire). A noter à proximité du site Natura 2000, le développement d'activités viticoles en amont de l'étang de Crovani (gestion des ressources hydrauliques et éventuelle pollution du milieu à surveiller) <i>Pour rappel, bon état chimique et bon à très bon état écologique des cours d'eau sur le territoire (SDAGE de Corse)</i>	004 (veille qualité eaux / lutte pollutions)	Veille active prévue par les mesures G1 et G9 (cf. ci-avant)
Fréquentation touristique	Dégradation des habitats et des espèces liée au piétinement par les usagers et/ou à la circulation de véhicules à moteur (tassement des sols, écrasement de la végétation, morcellement des habitats) Habitats et espèces particulièrement sensibles : - les habitats littoraux : lagunes méditerranéennes* ; laisses de mer des côtes méditerranéennes ; végétation des fissures des falaises cristallines ; formations basses d'euphorbes près des falaises ; fourrés thermophiles méditerranéens à euphorbe arborescente - les habitats littoraux dunaires : dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritima</i> ; Pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i> - l'armérie de Soleirol	En raison de la morphologie principale du littoral (côtes rocheuses découpées et falaises abruptes), accès aux habitats littoraux et aux espèces sensibles globalement difficile, excepté au niveau de certains sites tels que : - la presqu'île de la Revellata ; - les abords de l'étang de Crovani et le cordon littoral de galets le séparant de la mer ; - la pointe rocheuse dominée par la tour génoise de Galeria ; - la plage de la marina d'Elbu et ses alentours immédiats (RN de Scandula). <i>Pour rappel, restaurations écologique et paysagère en cours par le Cdl au niveau de la presqu'île de la Revellata et autour de l'étang de Crovani. A noter également l'aménagement récent du sentier de Capu Rossu et, il y a quelques années, de la pointe d'Umigna (site bénéficiant d'un plan de gestion). De même, restauration des sites de Caspiu-Miserinu et de Puntiglione-Carghjese en cours ou à venir</i>	003 (gestion durable activités et usages)	T2 : Définir un plan d'aménagement des sites littoraux sensibles (canalisation du public et mise en défens) Campagnes de sensibilisation globale prévues par la mesure G5 (cf. ci-avant) Mise en place de chartes prévue par la mesure G6 (cf. ci-avant) Suivi des habitats et des espèces sensibles dans les futurs sites aménagés (prévu par la mesure T6 , cf. ci-après) Suivi de la fréquentation touristique (prévu par la mesure G10 , cf. ci-avant)

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les habitats et les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur le site Natura 2000 FR9400574	Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion préconisées
Fréquentation touristique (suite)	Dérangement des chiroptères lié à la fréquentation de leurs gîtes par les usagers	Impact potentiel de la fréquentation touristique non évalué au sein des grottes marines littorales (pour rappel, activité touristique principalement concentrée sur la façade maritime du site Natura 2000)	OO2 (acquisition connaissances)	T3 : Engager des études scientifiques sur les cavités naturelles servant de gîtes aux chiroptères (dont les grottes littorales accessibles aux usagers)
	Dégradation des falaises siliceuses thermophiles de Corse (et de la végétation associée) liée à l'installation de voies d'escalade et/ou à sa pratique	Au sein du secteur, présence d'un unique site d'escalade localisé le long d'une falaise rocheuse au sud de la plage de Bussaghja (une seule voie) <i>Pour rappel, existence de deux autres sites d'escalade à Calvi et Portu, mais localisés tous les deux en dehors de la partie terrestre du site Natura 2000</i>	OO3 (gestion durable activités et usages)	Veille active prévue par la mesure G1 (cf. ci-avant) en cas d'évolution des activités sur le secteur
Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)	Dégradation des habitats et des espèces liée à l'introduction/la propagation d'EEE végétales (envahissement des habitats, fermeture du milieu, remplacement d'espèces et compétition, diminution de la biodiversité, etc.) Habitats/espèces particulièrement sensibles : - les habitats littoraux : lagunes méditerranéennes* ; végétation des fissures des falaises cristallines ; formations basses d'euphorbes près des falaises ; fourrés thermophiles méditerranéens à euphorbe arborescente - les habitats littoraux dunaires : dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i> ; Pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i> - les galeries riveraines à Tamaris - l'armérie de Soleirol	Au sujet des EEE végétales, environ une 30 ^{aine} d'espèces signalées sur le secteur, dont 24 figurant sur la liste noire établie par le CBNC (EEE avérée). A noter en particulier : - les griffes de sorcière (<i>Carpobrotus spp.</i>) proliférant aux alentours de la lagune de Crovani ainsi que sur l'arrière plage de Tuara ; - les griffes de sorcière envahissant les habitats littoraux rocheux ¹⁵ de plusieurs sites : la presqu'île de la Revellata, Port'Agro, Punta di Cantaleli, le golfe de Crovani jusqu'à Punta Ferraghjola, et les pointes rocheuses dominées respectivement par la tour de Galeria et le fortin de Ghjirulatu ; - le figuier de Barbarie (<i>Opuntia ficus-indica</i>), l'herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>), l'agave américaine (<i>Agave americana</i>), la luzerne arborescente (<i>Medicago arborea</i>), etc. <i>Pour rappel, programmation d'opérations ciblant les EEE dans le cadre des restaurations en cours (ou à venir) par le Cdl au niveau de la Revellata, de Crovani, de Ghjirulatu, de Caspiu et de Puntiglione-Carghjese</i> → suite page suivante	OO5 (lutte EEE)	T4 : Eradiquer ou limiter la propagation des EEE (campagnes d'arrachage des espèces végétales, etc.) Suivi des habitats et des espèces sensibles aux EEE dans les sites ciblés par de futures campagnes d'arrachage (suivi prévu par la mesure T6 , cf. ci-après) Campagnes de sensibilisation prévues par la mesure G5 (cf. ci-avant) Veille active prévue par la mesure G9 (cf. ci-avant) en cas d'apparition de nouvelles EEE végétales → suite page suivante

¹⁵ Végétation des fissures des falaises cristallines ET/OU Formations basses d'euphorbes près des falaises ET/OU Fourrés thermophiles méditerranéens à euphorbe arborescente

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les habitats et les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur le site Natura 2000 FR9400574	Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion préconisées
Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) (suite)	Régression des espèces liée à l'introduction/la propagation d'EEE animales (compétition entre espèces, prédation, apports de pathogènes, diminution de la biodiversité, etc.) Espèce particulièrement sensible : la cistude d'Europe, en forte compétition avec la tortue de Floride (<i>Trachemys scripta elegans</i>)	Au sujet des EEE animales, une seule signalisation de la tortue de Floride sur le site Natura 2000 en 1999 (marais de Ghjirulatu ; CEN de Corse, anc. Association des Amis du PNRC)	OO5 (lutte EEE)	Veille active prévue par la mesure G9 (cf. ci-avant) en cas d'apparition d'EEE animales telle que la tortue de Floride
Agriculture / Elevage	Dégradation des milieux ouverts en général liée au surpâturage et au piétinement répété par le bétail (diminution de la biodiversité, tassement des sols, etc.) Régression du porte-queue de Corse liée à l'élimination de la férule commune par les éleveurs (plante hôte pour la chenille de l'espèce mais toxique pour le bétail)	Activités peu développées sur le site Natura 2000 en raison de la déprise agricole/pastorale et, surtout, du relief de la côte souvent abrupt Présence de plusieurs parcelles exploitées quasi-exclusivement pour de l'élevage bovin, caprin et/ou ovin (pâturage extensif) et localisées en particulier entre Cavallu et Morsetta, le long des rives du golfe de Portu et au niveau des pointes de Capu Rossu, d'Orchinu et d'Umigna (~1 320 ha, soit ~17% de la partie terrestre du site). Parcelles déclarées essentiellement en « surfaces pastorales ligneuses ¹⁶ » et correspondant en majorité à du maquis ¹⁷ , selon la cartographie des habitats. Quelques terrains déclarés également en « surfaces pastorales herbacées ¹⁸ » ou en « prairies permanentes herbacées ¹⁸ » (pelouses, cistaies et maquis) A noter la présence de quelques vaches et chèvres errantes dans la RN de Scandula et, en 2004, l'éradication d'un troupeau de chèvres à Gargalu par le gestionnaire (impact avéré des chèvres sur la végétation de l'île, avec l'abroussement significatif d'espèces rares) Au sujet du porte-queue de Corse, impact de l'élimination de la férule sur la dynamique des populations considéré comme négligeable sur le secteur (Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse - OCIC)	OO3 (gestion durable activités et usages)	Veille active prévue par la mesure G1 (cf. ci-avant) en cas d'évolution des activités sur le secteur

¹⁶ Parcelles déclarées à la Politique Agricole Commune (PAC) selon le Registre Parcellaire Graphique (2017). Surfaces Pastorales Ligneuses (SPL) : où la ressource fourragère ligneuse est majoritaire

¹⁷ Maquis à bruyère arborescente/arbousier (CBNC) et maquis à lentisque, oléastre et clématite à toupet du littoral Corse (9320-3 ; ECO-MED, 2013)

¹⁸ Surfaces Pastorales Herbacées (SPH) : où la ressource fourragère inclue quelques ligneux mais où l'herbe reste prédominante ; Prairies Permanentes Herbacées (PPH) : prairie composée essentiellement d'herbe. Pour rappel, selon l'administration, une prairie devient permanente lorsque la ressource fourragère est présente depuis cinq années révolues ou plus

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les habitats et les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur le site Natura 2000 FR9400574	Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion préconisées
Dynamique naturelle de la végétation	Régression des habitats liée à la dynamique naturelle des végétations (diminution surfacique de l'habitat liée à la fermeture du milieu, perte de biodiversité, etc.) Régression des espèces liée à la fermeture progressive des milieux favorables à leur maintien (dynamique naturelle) Espèces particulièrement sensibles : - les chiroptères : diminution de leurs zones de chasse (prairies et pelouses, lagunes, etc.) - le porte-queue de Corse : perte des milieux ouverts ou semi-ouverts favorables à son maintien (milieux rocaillieux, fruticées basses, pelouses, etc.) - la cistude d'Europe : réduction de ses zones de ponte (milieux ouverts de type prairies et pelouses)	Secteur particulièrement concerné par une éventuelle fermeture progressive des milieux favorables au maintien de certaines espèces d'intérêt communautaire (site Natura 2000 largement dominé par du maquis littoral moyen à haut) Dans la RN de Scandula notamment, évolution de la végétation mise en évidence entre 1983 et 2007 : progression du maquis, et plus particulièrement du maquis haut, pouvant aboutir à terme à une fermeture du milieu dans certains secteurs <i>A noter, dans le cadre du PDRC¹⁹ 2014-2020, la mise en œuvre de plusieurs contrats MAEC visant l'ouverture de milieux en déprise ou le maintien de l'ouverture de parcours²⁰ localisés au sein du site Natura 2000 ou à proximité immédiate</i>	007 (maintien milieux ouverts)	T5 : Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts

¹⁹ PDRC : Programme de Développement Rural de la Corse

²⁰ Type d'opérations MAEC : Ouverture d'un milieu en déprise (« Parcours 2 ») ; Maintien de l'ouverture des parcours par élimination mécanique (« Parcours 4 ») / manuelle (« Parcours 5 ») des rejets ligneux et autres végétaux indésirables

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les habitats et les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur le site Natura 2000 FR9400574	Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion préconisées
Incendies	Destruction / régression des habitats liés aux incendies. Habitats particulièrement vulnérables : - les galeries riveraines à gattilier et à Tamaris - les habitats à maquis hauts et moyens : junipérais à genévrier oxycèdre ; les junipérais littorales à genévrier turbiné de Corse ; fourrés thermophiles méditerranéens à Euphorbe arborescente ; peuplements à Lentisque, Oléastre et Clématite à toupet du littoral Corse - les habitats forestiers : Yeuseraies corses à Gailllet scabre ; Peuplements mésoméditerranéens de Pin maritime de Corse Disparition / régression des espèces liées aux incendies (mortalité directe, destruction des milieux favorables à leur maintien, etc.). Espèces particulièrement sensibles : le porte-queue de Corse et le phyllodactyle d'Europe	Sur la partie terrestre du site Natura 2000, combustibilité des milieux considérée comme élevée à très élevée, selon le PPFENI²¹ Corse 2013-2022. Pour rappel, secteur largement dominé par du maquis et en particulier le maquis à bruyère arborescente, à arbousier et à lentisque (plus de 60% de la partie terrestre du site Natura 2000). A noter également, en cas d'incendie de grande ampleur, une probable lente régénération des quelques forêts littorales de chênes verts localisées en particulier à Piana et Ghjirulatu Paradoxalement, malgré une fréquentation touristique importante dans certains secteurs, aucun recensement de feux de forêt²² > 40 ha sur le site Natura 2000 depuis plus de 30 ans, selon la base de données Prométhée²³ (seulement une 10^{aine} > 1 ha depuis 1986). Risque incendie considéré comme moyen sur la majeure partie du site, selon la carte de l'aléa moyen annuel synthétique réalisée pour la Corse par l'ONF (PPFENI, 2006-2012) Au sujet de la gestion du risque incendie, existence de plusieurs plans sur le secteur : - les PLPI²⁴ de « Balagne » (approuvé en 2006), du « Golfe de Porto » (en cours de validation) et de « Piana Cargèse » (lancement de l'étude prévu courant 2019) ; - les plans dits de PRMF²⁴ du « Fango » (validé en 2005) et de « Piana » (en cours de révision). Concernant les dispositifs de lutte existants, présence d'équipements DFCI²⁵ limitée sur la partie terrestre du site Natura 2000. Quelques Zones d'Appui à la Lutte (ZAL) et points d'eau de type citernes localisés sur la rive sud du golfe de Porto. Dans le cadre du PRMF de « Piana », mise en autorésistance du peuplement de chênes verts (9340-11) de la forêt communale (maintien du couvert arboré fermé pour limiter la pousse du sous-étage combustible) A l'échelle régionale, mise en œuvre de plusieurs actions de communication sur le risque incendie (mise en ligne journalière de la cartographie du risque incendie durant la haute saison, communication relative à la réglementation d'accès des massifs forestiers, panneaux d'information en PRMF -dont deux à créer à Piana-, etc.) A noter la présence d'un éleveur sous contrat MAEC pour la « Maîtrise du combustible sur les ouvrages de DFCI de type ZAL » au niveau de l'une des ZAL de Piana (PDRC 2014-2020)	OO6 (lutte et prévention incendie)	Encourager la mise en œuvre des différents documents de planification liés à la gestion du risque incendie sur le territoire (PLPI/PRMF) et s'assurer de l'élaboration du PLPI de « Cargèse » (actions prévues par la mesure G3, cf. ci-avant) Campagnes d'information du public sur le risque incendie prévues par la mesure G5 (cf. ci-avant)

²¹ PPFENI : Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies

²² Le feu de forêt est un incendie qui a atteint des forêts, landes, garrigues ou maquis d'une superficie d'au moins 1 hectare d'un seul tenant (et ce quelle que soit la superficie parcourue). Le terme "atteint" sous-entend qu'une partie au moins des arbres ou arbustes a été détruite (source : base de données Prométhée)

²³ A noter que la base Prométhée ne recense que les feux pour lesquels des moyens de lutte sont intervenus

²⁴ PLPI : Plans Locaux de Prévention contre les Incendies ; PRMF : Protection Rapprochée des Massifs Forestiers ; PPRIF : Plan de prévention du Risque Incendie de Forêt

²⁵ DFCI : Défense de la Forêt Contre les Incendies. Ouvrages tendant à rendre les espaces sensibles moins vulnérables à la propagation des feux (intervention plus efficace des moyens de secours)

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les habitats et les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur le site Natura 2000 FR9400574	Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion préconisées
Connaissance du site Natura 2000	Gestion optimale du site liée à la bonne connaissance du secteur (état du milieu, activités) et de son évolution : - nécessité d'un état initial ou de données suffisantes pour la définition des enjeux et des objectifs - nécessité de suivis sur les habitats et les espèces afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion retenues et de surveiller l'évolution de l'état écologique	Concernant les habitats terrestres, connaissance partielle de la lagune méditerranéenne* localisée à Crovani (fonctionnement écologique, dynamique de sa végétation, faune associée, état de conservation, etc.). Nécessité de suivre l'évolution des habitats à fort enjeu de conservation et de l'armérie de Soleirol dans les sites ciblés par de futures mesures de gestion dans le cadre de la démarche Natura 2000 (campagnes d'arrachage d'EEE végétales, aménagements des sites littoraux fréquentés, etc.) Au sujet de la faune, manque de connaissance concernant le porte-queue de Corse. Suivi régulier des chiroptères limité actuellement aux deux gîtes majeurs du site (suivi annuel opéré par le Groupe Chiroptères Corse). Intérêt chiroptérologique de la plupart des gîtes du secteur méconnu et absence de données concernant la présence - suspectée- de colonies de reproduction de murin de Capaccini (et de barbastelle d'Europe). Connaissance partielle des reptiles sur le territoire, tels que la cistude d'Europe et le phyllodactyle d'Europe	002 (acquisition connaissances)	T6 : Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats et les espèces terrestres à fort enjeu de conservation sur le territoire : - Amélioration des connaissances sur l'étang de Crovani ; - Suivi de l'armérie de Soleirol et des habitats littoraux fréquentés dans les sites ciblés par de futurs aménagements ; - Suivi de l'armérie de Soleirol et des habitats sensibles aux EEE dans les sites ciblés par de futures campagnes d'arrachage ; - Si nécessaire, réalisation de cartographies fines des habitats dans des secteurs ciblés ; - Etude de la répartition de la population de porte-queue de Corse ; - Amélioration des connaissances sur les chiroptères : poursuite du suivi des populations dans les gîtes majeurs et étude complémentaire sur le murin de Capaccini. Caractérisation plus fine des cavités naturelles servant de gîtes aux chiroptères prévue par la mesure T3 (cf. ci-avant) T7 : Engager des études scientifiques sur les reptiles et plus particulièrement sur la cistude d'Europe et le phyllodactyle d'Europe Collecte de données terrain via la patrouille terrestre prévue par la mesure G7 (cf. ci-avant) Veille active prévue par la mesure G9 (cf. ci-avant)

Tableau 8 : Identification des facteurs d'influence et des incidences potentielles sur les espèces Natura 2000. Situation sur le secteur et mesures de gestion préconisées**DIRECTIVE « OISEAUX » (ZPS FR9410023 et FR9412010)**

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur les sites Natura 2000	Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion préconisées
Urbanisation	Régression des oiseaux liée à la destruction/dégradation d'habitats favorables à leur maintien	Faible artificialisation du littoral. Urbanisation limitée sur le territoire	003 (gestion durable activités et usages)	Veille active prévue par la mesure G1 (cf. ci-avant) en cas d'urgence de nouveaux projets d'aménagements
Pollutions	Contamination des oiseaux et du milieu en général, par : - les apports et rejets des bassins versants (eaux usées, eaux de ruissellement, rejets agricoles et industriels, etc.) ; - les pollutions émises par les navires, chroniques (rejets d'eaux usées, d'hydrocarbures/métaux lourds et de macro-déchets) ou exceptionnelles (dégazage, marée noire, etc.). Concernant l'impact des macro-déchets sur les oiseaux, risques d'étouffement / d'occlusion par ingestion ou de blessures par enchevêtrement	<u>Bassin versant</u> : faible urbanisation, aucune activité industrielle majeure et exploitation agricole limitée. Effort d'assainissement important (7 STEP de capacité faible à moyenne sur le territoire) <u>Nautisme</u> : fréquentation importante dans certains secteurs ²⁶ (rejets potentiels des navires). Gestion durable des ports de plaisance recherchée à l'échelle de la Corse par le Pôle d'Excellence Nautisme et Plaisance (Plan CapNautic2, 2014) <u>Trafic maritime commercial</u> : relativement limité à l'échelle de la Corse <i>Pour rappel, bon état chimique et bon à très bon état écologique des masses d'eau superficielle sur le territoire, selon le SDAGE de Corse</i>	004 (veille qualité eaux / lutte pollutions)	O1 (= M3) : Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires Campagnes de sensibilisation à destination des plaisanciers et des socio-professionnels du nautisme prévues par la mesure G5 (cf. ci-avant) Mise en place de chartes prévue par la mesure G6 (cf. ci-avant) Veille active prévue par la mesure G9 (cf. ci-avant)
Fréquentation touristique	Dérangement des oiseaux lié à la navigation des navires/engins motorisés, à la circulation de véhicules à moteur, à la pratique de la randonnée, etc. (stress engendré par les perturbations sonores, modification du comportement, échec de reproduction, etc.) Dérangement lié au survol des drones (activité en expansion) ou à la pratique du parapente/de l'ULM pendant les périodes de nidification mais aussi de repos des oiseaux Espèces particulièrement sensibles : le balbuzard pêcheur , le faucon pèlerin et l' aigle royal	Fréquentation nautique importante dans certains secteurs ²⁶ (plaisance, promenade en mer, plongée sous-marine, etc.) Ces dernières années, échec de reproduction important sur l'ensemble du secteur pour le balbuzard pêcheur et probablement lié à l'augmentation du trafic touristique. En 2013, enregistrement du plus faible nombre de poussins élevés avec succès depuis le début des suivis. Légère amélioration à partir de 2014 mais uniquement en dehors des limites de la RN de Scandula A noter également le projet d'installation d'une base ULM à Galeria et la pratique du parapente dans le golfe de Portu (3 sites de vol fréquentés dont un localisé à proximité de nids de balbuzard nichant à Capu Rossu : ~10 vols/an ; 5 à 10 parapentistes)	003 (gestion durable activités et usages)	O2 : Définir une stratégie de gestion concernant l'approche des sites de nidification du balbuzard pêcheur Campagnes de sensibilisation prévues par la mesure G5 (cf. ci-avant) Mise en place de chartes prévue par la mesure G6 (cf. ci-avant) Suivis des populations d'oiseaux nicheurs prévus par la mesure O7 (cf. ci-après) Suivi de la fréquentation touristique (prévu par la mesure G10 , cf. ci-avant)

²⁶ Les trois hot-spots du secteur (la presqu'île de Scandula, le golfe de Ghjirulatu et la rive sud du golfe de Portu entre Ficaghola et Capu Rossu), la presqu'île de la Revellata et les fonds de baies ou anses plus ou moins abritées (souvent en bordure de plages)

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur les sites Natura 2000	Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion préconisées
Pratique de la pêche professionnelle	Captures accidentelles des oiseaux (blessure/noyade par emmêlement dans les nappes des filets ou les lignes de pêche, par accrochage aux hameçons des palangres, etc.). Espèces vulnérables : le cormoran huppé , le goéland d'Audouin et le puffin de Scopoli	Prises accidentelles d'oiseaux mises en évidence mais non quantifiées aussi bien autour de la Corse que sur le secteur. En particulier, le cormoran huppé dans les filets de pêche mais aussi le goéland d'Audouin ou le puffin de Scopoli dans les palangres benthiques <i>Pour rappel, sur le secteur, petite pêche côtière à caractère artisanal pratiquée essentiellement au filet</i>	OO2 (acquisition connaissances)	O3 (=M7) : Réaliser « l'analyse risque pêche » conformément aux exigences nationales (quantification/évaluation de l'impact des prises accidentelles d'oiseaux par l'activité de pêche artisanale)
Pratique de la chasse	Atteinte/dérangement des oiseaux liés à la pratique de la chasse (stress engendré par les perturbations sonores, mortalité directe due au braconnage, etc.)	Pas d'effets notables de la chasse mis en évidence sur la conservation des oiseaux à l'échelle du site Natura 2000 FR9410023 (partie terrestre)	OO3 (gestion durable activités et usages)	Veille active prévue par la mesure G1 (cf. ci-avant) en cas d'évolution des activités de chasse sur le secteur
Prédation et compétition	Dérangement / régression des oiseaux liés à la prédation ou la compétition exercée par d'autres espèces (par exemple, échec de reproduction du puffin de Scopoli lié à la prédation par le rat noir)	Dans les années 90, signalisation d'une 20 ^{aine} de couples de puffin de Scopoli à Gargalu, dans la RN de Scandula. Succès reproducteur néanmoins nul et probablement lié à la prédation des œufs et poussins par le rat noir (<i>Rattus rattus</i>). Colonie désormais supposée absente depuis plusieurs années. En 2008, projet de dératisation de l'île soumis au gestionnaire de la RN (expertise réalisée par l'INRA) mais jamais réalisé en raison d'un coût élevé	OO2 (acquisition connaissances)	O4 : Engager une expertise relative à la possible éradication du rat noir sur l'île de Gargalu (espèce prédatrice des poussins du puffin de Scopoli) Etude sur le puffin de Scopoli prévue par la mesure O7 (cf. ci-après) afin de s'assurer de son extinction supposée sur l'île de Gargalu
Dynamique naturelle de la végétation	Régression des oiseaux liée à la fermeture progressive des milieux ouverts et/ou semi-ouverts favorables à leur maintien (dynamique naturelle). Espèces vulnérables : - la fauvette sarde , la fauvette pitchou , l'alouette lulu, le pipit rousseline, la pie-grièche écorcheur : perte d'habitats favorables à leur maintien - l'engoulevent d'Europe : perte de sites de reproduction	Secteur concerné par une éventuelle fermeture progressive des milieux favorables au maintien de certains oiseaux et en particulier des fauvettes (site FR9410023 largement dominé par du maquis littoral moyen à haut). Dans la RN de Scandula notamment, évolution de la végétation mise en évidence entre 1983 et 2007 : progression du maquis, et plus particulièrement du maquis haut, pouvant aboutir à terme à une fermeture du milieu dans certains secteurs <i>A noter, dans le cadre du PDRC 2014-2020, la mise en œuvre de plusieurs contrats MAEC visant l'ouverture de milieux en déprise ou le maintien de l'ouverture de parcours²⁷ localisés au sein du site Natura 2000 ou, surtout, à proximité immédiate</i>	OO7 (maintien milieux ouverts)	O5 (=T5) : Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts

²⁷ Type d'opérations MAEC : Ouverture d'un milieu en déprise (« Parcours 2 ») ; Maintien de l'ouverture des parcours par élimination mécanique (« Parcours 4 ») / manuelle (« Parcours 5 ») des rejets ligneux et autres végétaux indésirables

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur les sites Natura 2000	Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion préconisées
Agriculture / Elevage	Régression/fragmentation des habitats favorables au maintien des oiseaux terrestres	Activités peu développées sur le site Natura 2000. Présence de plusieurs parcelles exploitées quasi-exclusivement pour de l'élevage bovin et/ou caprin (pâturage extensif ; ~1 860 ha, soit ~22% de la partie terrestre du site FR9400023)	OO3 (gestion durable activités et usages)	Veille active prévue par la mesure G1 (cf. ci-avant) en cas d'évolution des activités sur le secteur
Incendie	Régression des oiseaux liée aux incendies (mortalité directe, destruction des milieux favorables à leur maintien, etc.). Dérangement / régression des oiseaux liés aux opérations de débroussaillage DFCI (destruction des nichées par gyrobroyage, etc.). Espèces particulièrement vulnérables : la fauvette sarde , la fauvette pitchou , l'alouette lulu, le pipit rousseline	Sur la partie terrestre du site FR9410023, vulnérabilité de la plupart des oiseaux face aux incendies pouvant être considérée comme faible (comm. pers. J.C. Thibault) A noter en revanche la signalisation d'opérations de gyrobroyage durant le printemps (période propice à la nidification des oiseaux) au sein de la Zone d'Appui à la Lutte de Piana, site particulièrement favorable aux fauvettes sardes et pitchou (Faggio et Jolin, 2010) <i>Pour rappel, aucun recensement de feux de forêt²⁸ > 40 ha sur le site Natura 2000 depuis pratiquement 40 ans, selon la base de données Prométhée (seulement une 10^{aine} > 1 ha depuis 1981). Concernant les dispositifs de lutte existants, présence d'équipements DFCI²⁹ limitée sur la partie terrestre du site Natura 2000 (quelques Zones d'Appui à la Lutte et points d'eau localisés sur la rive sud du golfe de Portu + une piste DFCI et quelques points d'eau sur la rive nord)</i>	OO6 (lutte et prévention incendie)	O6 : Adapter les calendriers de débroussaillage DFCI aux périodes de reproduction des oiseaux nicheurs
Connaissance des sites Natura 2000	Gestion optimale des sites liée à la bonne connaissance du secteur (état du milieu, activités) et de son évolution : - nécessité d'un état initial ou de données suffisantes pour la définition des enjeux et des objectifs - nécessité de suivis sur les habitats et les espèces afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion retenues et de surveiller l'évolution de l'état écologique (suivis utiles pour le rapportage communautaire des sites)	Concernant les 3 espèces marines nicheuses, absence de suivi régulier de la reproduction du cormoran huppé , contrairement au balbuzard pêcheur et au goéland d'Audouin (suivis annuels opérés par le PNRC) Au sujet du puffin de Scopoli , colonie désormais supposée absente depuis plusieurs années (à vérifier) Concernant les espèces terrestres nicheuses (site FR9410023 uniquement), aucun suivi de reproduction régulier des rapaces caractérisés par un enjeu de conservation fort à très fort (faucon pèlerin et aigle royal) et surveillance de la fauvette sarde et de la fauvette pitchou en période nuptiale non renouvelée depuis 2010 (3 stations d'écoute suivies entre 2005 et 2010 par le CEN à Capu Rossu, Ghjirulatu et Gratelle)	OO2 (acquisition connaissances)	O7 : Poursuivre ou mettre en place des suivis scientifiques annuels sur les populations d'oiseaux à fort enjeu de conservation sur le territoire (avifaune nicheuse marine et terrestre) Collecte de données terrain via la patrouille prévue par la mesure G7 (cf. ci-avant) Veille active prévue par la mesure G9 (cf. ci-avant)

²⁸ Voir définition du feu de forêt page 56 (note de bas de page n°22). A noter que la base Prométhée ne recense que les feux pour lesquels des moyens de lutte sont intervenus

²⁹ DFCI : Défense de la Forêt Contre les Incendies. Ouvrages tendant à rendre les espaces sensibles moins vulnérables à la propagation des feux (intervention plus efficace des moyens de secours)

FICHES-ACTIONS

Dans les pages suivantes, les mesures de gestion préconisées afin de répondre aux objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sont présentées sous la forme de **34 « fiches actions » regroupées en 4 thématiques** :

- ✚ 10 fiches relatives à la gestion globale des 4 sites Natura 2000 (Directive « Habitats Faune Flore » et « Oiseaux » ; volets marin et terrestre) → [mesures G1 à G10](#) ;
- ✚ 10 fiches liées à la gestion du milieu marin des 2 ZSC issues de la Directive « Habitats Faune Flore » (FR9400574 et FR9402018) → [mesures M1 à M10](#) ;
- ✚ 7 fiches liées à la gestion du milieu terrestre de la ZSC FR9400574 (Directive « Habitats Faune Flore ») → [mesures T1 à T7](#) ;
- ✚ 7 fiches relatives à la gestion des 2 ZPS issues de la Directive « Oiseaux » (FR9410023 et FR9412010) → [mesures O1 à O7](#).

Au total, **27 mesures de gestion** sont donc proposées pour les habitats et les espèces issus de la **Directive « Habitats Faune Flore »**. Les espèces de la **Directive « Oiseaux »** bénéficient quant à elles de **17 mesures de gestion**, dont 3 communes avec certaines mesures prévues pour les habitats et les espèces de l'autre Directive (mesures O1/M3, O3/M7 et O5/T5, cf. ci-après). Sur le même principe, les fiches actions M1/T1 (Directive « Habitats Faune Flore ») sont identiques entre elles puisqu'elles concernent des habitats aussi bien marins que terrestres.



© Andromède-Océanologie

A la suite des fiches actions, une synthèse financière relative à la gestion des sites Natura 2000 est proposée sous la forme d'un tableau budgétaire (coût prévisionnel annuel sur une période de 5 ans).

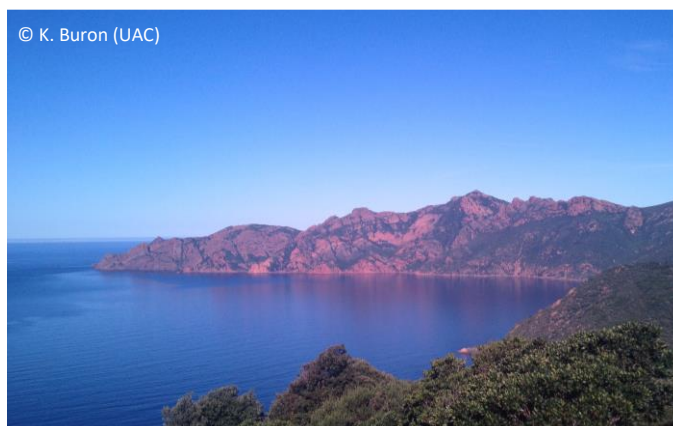
8./ FICHES ACTIONS

8.1. MESURES LIEES A LA GESTION GLOBALE DES SITES NATURA 2000 (G1 à G10)

Code	Intitulé	Type de mesure*	Priorité	N° de page
G1	Animer les sites Natura 2000	A	1	63
G2	Evaluer la gestion des sites Natura 2000 (élaboration d'un tableau de bord)	A	1	65
G3	Assurer la mise en cohérence des objectifs du DOCOB avec les actions / orientations proposées dans le cadre d'initiatives de planification et de projets de territoire	A	1	67
G4	Elaborer et participer à la diffusion d'outils de communication	A et C**	1	69
G5	Mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de sensibilisation sur le territoire ainsi qu'une stratégie plus spécifique à destination des plaisanciers et des socio-professionnels du nautisme	A	1	71
G6	Elaborer des chartes de bonnes pratiques spécifiques à certaines activités	A	2	74
G7	Etudier la faisabilité de la mise en place d'une patrouille nautique et terrestre	A	2	76
G8	Développer ou encourager la mise en place de projets pédagogiques (Aire Marine Educative, sentiers pédagogiques sous-marin et/ou terrestre)	A	2	78
G9	Assurer une veille active des résultats issus des programmes de surveillance et des suivis/études scientifiques menés sur le territoire	A	1	80
G10	Créer ou favoriser la mise en place d'un suivi de la fréquentation touristique à l'échelle des sites Natura 2000	A et ES	1	83

*A : Mission d'animation / C : Contrat Natura 2000 / ES : Etudes et suivis scientifiques

** Mesure actuellement non éligible au dispositif des contrats Natura 2000 dans le cadre du Programme de Développement Rural de Corse (PDRC) 2014-2020 mais pouvant éventuellement être prise en compte dans la prochaine programmation





ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

ZPS FR9410023 « Golfe de Porto et presqu'île de Scandola »

ZPS FR9412010 « Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi »

Animer les sites Natura 2000

Type de mesure	Mission d'Animation
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés au sein des sites Natura 2000
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	TOUS
Effets attendus	- Mise en œuvre du document d'objectifs des sites Natura 2000 - Amélioration de la compréhension de la démarche Natura 2000 et des enjeux pour les sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghese »

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

OBJECTIF : Assurer la mise en œuvre, l'animation et l'évaluation du DOCOB par la structure animatrice et favoriser l'appropriation de la démarche Natura 2000 et des sites du secteur « Calvi-Carghese » par des actions de communication, de sensibilisation et de valorisation.

MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

- ✓ Concernant la mise en œuvre, l'animation et l'évaluation du DOCOB :
 - ▶ **programmer et suivre les mesures de gestion** et les éventuels travaux qui en découlent (ingénierie et secrétariat) ;
 - ▶ **faciliter la procédure d'engagement des contrats Natura 2000** pour les éventuels bénéficiaires ;
 - ▶ **procéder à la recherche de financements complémentaires** pour la réalisation de certaines mesures et le montage des dossiers correspondants ;
 - ▶ **développer les adhésions à la charte Natura 2000** (engagements généraux) ;
 - ▶ de manière générale, **préparer les différents documents techniques et administratifs** nécessaires à la mise en œuvre du DOCOB et **organiser/animer le processus de concertation** avec les acteurs du territoire ;
 - ▶ **informer de l'état annuel de réalisation du DOCOB** sur les aspects technique, scientifique et financier (rédaction de rapports d'activité, élaboration d'un tableau de bord : cf. mesure G2) et rendre compte de l'activité liée à l'animation des sites au **COPIL**. Dresser en fin de convention un **bilan global des 5 années de mise en œuvre du DOCOB**, mettant en avant les mesures engagées, la concertation et la communication menées ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées ;
 - ▶ si nécessaire, **réviser le DOCOB** et proposer de nouvelles mesures en fonction des connaissances acquises.
- ✓ Concernant l'appropriation de la démarche et des sites Natura 2000 :
 - ▶ **créer des outils de communication** à destination du grand public et des différents usagers des sites (cf. mesure G4) ;
 - ▶ **développer ou encourager la mise en place de projets pédagogiques** (cf. mesure G8) ;
 - ▶ **utiliser les médias locaux et intervenir dans le cadre d'événements et de manifestations diverses** (associatifs, scolaires, professionnelles, etc.) ;

Description

Description	▶ alimenter régulièrement le portail web des sites Natura 2000 du secteur « Calvi-Carghese » et, en attendant sa création (cf. mesure G4), la page dédiée sur le site de l'UAC ; ▶ participer aux différents réseaux/ateliers en lien avec Natura 2000 (Forum des aires marines protégées, Ateliers Techniques de Façade Méditerranée, etc.) ; ▶ valoriser le DOCOB et le mettre à disposition des acteurs et des décideurs locaux.
	✓ <u>Autres missions de l'animateur :</u> ▶ inciter et s'assurer de la mise à jour des Formulaires Standard de Données (FSD) des sites Natura 2000 concernant la liste des habitats et des espèces recensés sur le territoire ; ▶ s'assurer de la mise en cohérence des objectifs du DOCOB avec les actions et/ou orientations proposées dans le cadre d'initiatives de planification et de projets de territoire (cf. mesure G3) ; ▶ favoriser la bonne mise en œuvre du régime de l'évaluation des incidences Natura 2000 pour les projets concernés et, si besoin, accompagner techniquement les porteurs de projet ; Réaliser une veille active concernant l'émergence de nouveaux projets d'aménagements ou l'éventuelle évolution des activités sur le secteur, etc.
Engagements rémunérés	/
Engagements non rémunérés	Mise en œuvre du DOCOB, organisation des réunions, rédaction des comptes-rendus

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Structure animatrice
Financement potentiel	/

CONTROLES

Points de contrôle	- Mise en œuvre des mesures contractuelles (contrats et charte Natura 2000) - Organisation et comptes-rendus des réunions (groupes de travail, COPIL) - Communication sur les actions réalisées dans le cadre du document d'objectifs
--------------------	---

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de contrats Natura 2000 mis en œuvre - Nombre d'adhésions à la charte des sites Natura 2000 - Echanges avec les services et structures ayant des enjeux sur l'aménagement du territoire
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Evolution constatée du comportement des usagers

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	Temps animateur prévu pour l'animation, la coordination et la mise en œuvre du programme d'actions : entre 110 et 220 jours/an (0,5 à 1 équivalent temps plein), soit entre 21 000 et 42 000 €/an (à définir précisément lors de la réunion de cadrage préalable à l'animation des sites Natura 2000)
---------------------	---



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

ZPS FR9410023 « Golfe de Porto et presqu'île de Scandola »

ZPS FR9412010 « Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi »

Evaluer la gestion des sites Natura 2000 (élaboration d'un tableau de bord)

Type de mesure	Mission d'Animation
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés au sein des sites Natura 2000
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	TOUS
Effets attendus	Mise en œuvre du document d'objectifs des sites Natura 2000

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

Description	OBJECTIF : A l'échelle locale, quantifier l'efficacité des mesures mises en œuvre et, à l'échelle nationale, faciliter le rapportage communautaire des sites à partir d'un outil de pilotage et d'évaluation de la gestion des sites Natura 2000.  Mesure proposée conformément aux préconisations du Cahier Technique n°88. Possibilité d'engager ce travail en concertation avec l'animateur des sites Natura 2000 du golfe d'Aiacciu (mesure également programmée sur ces sites)
	DEROULE OPERATIONNEL : Elaborer un tableau de bord intégrant une série d'indicateurs : - sur l'état de conservation des habitats et/ou espèces et des pressions sur le milieu (identification des suivis) ; - sur le suivi des mesures (indicateurs précisés dans chaque fiche action ; <i>eg.</i> nombre de réunions, nombre d'aménagements mis en place) ; - sur l'efficacité des mesures (indicateurs précisés dans chaque fiche action ; <i>eg.</i> évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces, évolution des comportements des usagers). Renseigner régulièrement le tableau de bord.
Engagements rémunérés	/
Engagements non rémunérés	Animation des groupes de travail, définition des indicateurs, mise en œuvre du tableau de bord et rapportage

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Structure animatrice
Financement potentiel	/

CONTROLES

Points de contrôle	Proposition de tableau de bord
--------------------	--------------------------------

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	Suivi des indicateurs
----------------------	-----------------------

Indicateurs d'évaluation	Opérationnalité du tableau de bord, ajustement des indicateurs
--------------------------	--

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	Mise en œuvre de la mesure : temps animateur
---------------------	---



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

ZPS FR9410023 « Golfe de Porto et presqu'île de Scandola »

ZPS FR9412010 « Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi »

Assurer la mise en cohérence des objectifs du DOCOB avec les actions / orientations proposées dans le cadre d'initiatives de planification et de projets de territoire

Type de mesure	Mission d'Animation
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés au sein des sites Natura 2000
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	TOUS
Effets attendus	Gestion cohérente du territoire

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

OBJECTIF :

Lors de la mise en œuvre du DOCOB, s'assurer de la prise en compte réciproque des objectifs Natura 2000 avec les actions et les orientations proposées par les différents documents de planification/gestion et projets menés sur le territoire (intégration des démarches, renforcement de la collaboration entre les acteurs et la structure animatrice, participation à certains groupes de travail). Encourager également l'élaboration et la mise en œuvre de ces documents et projets.

PRINCIPAUX DOCUMENTS DE PLANIFICATION/GESTION ET PROJETS TERRITORIAUX EN COURS :

✓ A l'échelle nationale ou de la façade méditerranéenne

- ▶ le **PAMM Méditerranée Occidentale** (Plan d'Action pour le Milieu Marin), déclinaison de la **DCSMM** (Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin), dont la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires de plaisance et la stratégie de gestion durable des sites de plongée ;
- ▶ le **DSF Méditerranée** (Document Stratégique de Façade), déclinaison de la **SNML** (Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral) ;
- ▶ les **Plans Nationaux d'Actions** (PNA) en faveur des espèces menacées ;
- ▶ le plan de gestion du **Sanctuaire Pelagos**, etc.

✓ A l'échelle territoriale

- ▶ le **SDAGE du Bassin de Corse** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), document de planification de la **DCE** (Directive Cadre sur l'Eau) ;
- ▶ le **PADDUC** (Plan d'Aménagement et de Développement DURable de la Corse) via son volet maritime, le **SMVM** (Schéma de Mise en Valeur de la Mer) ;
- ▶ la **Trame Verte et Bleue**, outil stratégique d'aménagement du territoire compris dans le PADDUC qui vaut **SRCE** (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) ;
- ▶ le **PDRC** (Programme de Développement Rural de la Corse) ;
- ▶ le **PPFENI de Corse** (Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies) ;
- ▶ le **PGRI du bassin de Corse** (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) ;
- ▶ le **SRA** (Schéma Régional d'Aménagement) des forêts des collectivités de Corse ;
- ▶ les **ORGFH Corse** (Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats) ;

Description

Description	▶ les programmes de conservation des Chiroptères et des insectes en Corse ; ▶ le Plan Régional en faveur du Nautisme et de la Plaisance CAPNAUTIC 2, dont le projet de réseau de mouillages organisés à haut niveau de services dédiés à la grande plaisance et l'accompagnement des ports de plaisance vers une meilleure gestion environnementale ; ▶ la charte révisée du PNRC (Parc Naturel Régional de Corse), <i>etc.</i>
	✓ <u>A l'échelle locale</u> ▶ le plan de gestion de la RN de Scandula et son projet d'extension ; ▶ le projet d'élaboration du plan de gestion du site UNESCO ; ▶ le projet d'extension de la Réserve de Biosphère de la Vallée du Fangu (programme MAB) et son futur plan d'actions ; ▶ les projets d'aires protégées terrestres dans le cadre de la SCAP (Stratégie Nationale de création des Aires Protégées) ; ▶ la gestion et les éventuels projets de modification de périmètre des sites classés/inscrits ; ▶ les plans de gestion des sites du Cdl et le document stratégique d'intervention du Conservatoire concernant l'acquisition de terrains sur la période 2015-2050 ; ▶ les programmes d'intervention sur les Espaces Naturels Sensibles ; ▶ les documents de gestion des sites Natura 2000 localisés à proximité immédiate du territoire (le DOCOB de la ZSC « Rivière et vallée du Fangu » et le plan de gestion du Parc Naturel Marin di u Capicorsu è di l'Agriate, valant DOCOB du pSIC « Grands dauphins de l'Agriate » et la ZPS « Oiseaux marins de l'Agriate ») ; ▶ les PLPI -Plans Locaux de Prévention contre les Incendies- de « Balagne », du « golfe de Porto » (en cours de validation) et de « Piana Cargèse » (lancement de l'étude prévu courant 2019) et les « PRMF » -Protection Rapprochée de Massif Forestier- du « Fangu » et de « Piana » (en cours de révision) ; ▶ les PESI (Plans des Espaces, Sites et Itinéraires) de Haute Corse et de Corse du Sud (en cours d'élaboration) ; ▶ les documents réglementaires régissant les cantonements de pêche et les zones de jachère pour le corail rouge, et leurs éventuelles actualisations ; ▶ les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme des communes) et le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du pays de Balagne ainsi que les projets émergents, <i>etc.</i>

Engagements rémunérés	/
Engagements non rémunérés	Participation aux groupes de travail, restitution

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Structure animatrice
Financement potentiel	/

CONTROLES

Points de contrôle	- Rapports divers (plan de gestion, DOCOB, <i>etc.</i>) - Comptes-rendus des échanges
--------------------	--

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Echanges et implication de l'animateur dans les différents groupes de travail
Indicateurs d'évaluation	- Prise en compte des objectifs Natura 2000 dans les différents documents de gestion
	- Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	Mise en œuvre de la mesure : temps animateur
---------------------	---



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

ZPS FR9410023 « Golfe de Porto et presqu'île de Scandola »

ZPS FR9412010 « Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi »

Elaborer et participer à la diffusion d'outils de communication

Type de mesure	Mission d'Animation & (éventuellement) Contrat Natura 2000 ³⁰
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés au sein des sites Natura 2000
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	001 : Sensibiliser, informer et maintenir la dynamique de concertation avec les acteurs locaux afin de favoriser l'appropriation des sites Natura 2000
Effets attendus	Amélioration de la compréhension de la démarche Natura 2000 et des enjeux pour les sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghese »

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

Description	DEROULE OPERATIONNEL : Recenser les supports de communication existants et relayer ces documents lors des animations (livret écogestes, plaquettes de communication UAC / DREAL Corse sur les espèces protégées, livret pédagogique « Cap sur... » du Réseau mer, etc.) ; Compléter les supports existants par la création et la diffusion d'une documentation spécifique pour les sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghese » : ► création de fascicules d'information ou de livrets à destination des différents publics ; ► création de panneaux roll-up pour exposition lors de manifestations ; ► création de panneaux d'information à destination des différents publics et installés dans différents lieux stratégiques (ports, plages fréquentées, sentiers du littoral, etc.) ; ► Création d'un logo à destination des usagers signataires de la charte Natura 2000 (autocollants) ; ► création d'un site internet spécifique aux sites Natura 2000 du territoire ; ► création d'une application smartphone (Android et iOS) ; ► création d'une newsletter annuelle sur l'avancement de la mise en œuvre du DOCOB. Pour chaque outil, procéder à l'élaboration des contenus et de la charte graphique ainsi qu'à la conception et la réalisation des supports. Concernant les panneaux d'information, pose et entretien à programmer. Thématiques abordées : cf. mesure G5 <i>Au sujet des panneaux, possibilité d'aborder des thèmes plus spécifiques selon leur emplacement (eg. importance écologique, rôle et gestion des banquettes de posidonie au niveau des plages, cf. mesure M1/T1).</i>
Engagements rémunérés	- Conception et réalisation des panneaux d'information + pose et entretien
Engagements non rémunérés	- Mise en œuvre des outils de communication et distribution des supports en différents points stratégiques

³⁰ Mesure actuellement non éligible au dispositif des contrats Natura 2000 dans le cadre du PDRC 2014-2020 mais pouvant éventuellement être prise en compte dans la prochaine programmation

Engagements non rémunérés	- Conception et réalisation des fascicules d'information, des livrets, des roll-up, <i>etc.</i> - Création de l'application smartphone - Conception des contenus du site internet et mise en ligne
----------------------------------	--

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation & (éventuellement) Contrat Natura 2000 terrestre
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Structure animatrice
Financement potentiel	Etat, collectivités territoriales, établissements publics, communauté européenne

CONTROLES

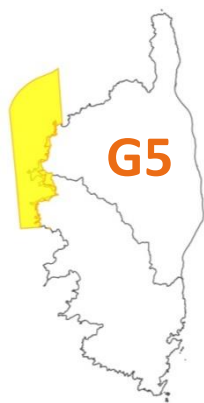
Points de contrôle	- Vérification des factures ou de pièces de valeur probante équivalentes - Pour les panneaux : cahier des clauses techniques particulières, conformité des livrables, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions, <i>etc.</i> - Livraison et mise à jour du site internet et de l'application smartphone
---------------------------	--

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de documents de communication édités et diffusés - Nombre de panneaux d'information conçus et mis en place - Nombre de connexions sur le site internet - Nombre de téléchargements de l'application
Indicateurs d'évaluation	- Perception et retour des utilisateurs sur les outils de communication - Evolution constatée du comportement des usagers - Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Coordination de la mesure : temps animateur - Conception de fascicules, livrets, roll-up, autocollants, <i>etc.</i> : prestation à préciser <i>coût d'une plaquette éditée à 5 000 exemplaires : ~4 000 € TTC</i> <i>coût d'un roll-up : ~500 € TTC</i> <i>(source : DOCOB de la ZSC de l'Etang de Biguglia)</i> - Conception, installation et entretien des panneaux : prestation à préciser <i>coût d'un panneau d'information (confection, pose) : ~2 500 € TTC</i> <i>(source : DOCOB des sites Natura 2000 du Golfe d'Aiacciu)</i> - Conception d'un logo spécifique aux sites Natura 2000 : prestation à préciser - Conception de l'application smartphone (Android et iOS) : ~5 000 € TTC - Conception et mise en ligne du site internet : ~7 000 € TTC
----------------------------	--



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

ZPS FR9410023 « Golfe de Porto et presqu'île de Scandola »

ZPS FR9412010 « Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi »

Mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de sensibilisation sur le territoire ainsi qu'une stratégie plus spécifique à destination des plaisanciers et des socio-professionnels du nautisme

Type de mesure	Mission d'Animation
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés au sein des sites Natura 2000
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	OO1 : Sensibiliser, informer et maintenir la dynamique de concertation avec les acteurs locaux afin de favoriser l'appropriation des sites Natura 2000
Effets attendus	Amélioration de la compréhension de la démarche Natura 2000 et des enjeux pour les sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghjese »

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

SENSIBILISATION A DESTINATION DE L'ENSEMBLE DES USAGERS DU TERRITOIRE

OBJECTIF :

Mener une stratégie globale de communication auprès de l'ensemble des usagers du territoire (marin et terrestre) afin d'améliorer la compréhension de la démarche Natura 2000, de favoriser l'appropriation des sites et de sensibiliser aux bonnes pratiques concernant la préservation du milieu naturel.

DEROULE OPERATIONNEL :

- Mettre en place des animations et/ou des réunions d'information** à destination de l'ensemble des usagers du territoire (populations locales, touristes, pratiquants d'activités de loisir, socio-professionnels, élus, etc.). Possibilité de coupler ces interventions à des manifestations d'envergure nationale ou locale (fête de la Nature, etc.) ;
- Utiliser les médias locaux et mettre à jour le site Internet spécifique aux sites Natura 2000** (cf. mesure G4) afin de favoriser la diffusion des informations liées à la démarche ;
- Mener un programme de sensibilisation spécifique aux usagers du milieu marin** (cf. ci-après) ;
- Organiser des journées de communication / sensibilisation à destination des usagers du littoral** (interventions par la patrouille terrestre au niveau de sites pré-ciblés tels que les sentiers de randonnée).

Thématiques abordées lors des journées de sensibilisation et des animations (à adapter selon le public visé) :

- ▶ les **sujets classiques liés à la démarche Natura 2000** et aux sites du territoire « Calvi - Carghjese » (richesses et spécificités écologiques, habitats/espèces d'intérêt communautaire, impact des activités humaines, promotion des mesures de gestion préconisées dans le cadre du DOCOB et des chartes d'engagements spécifiques, etc.) ;
- ▶ les **différents dispositifs de protection existants sur le territoire** et leurs rôles respectifs ;
- ▶ les thématiques spécifiques au volet marin (voir ci-après) ;

Description

- les thématiques spécifiques au volet terrestre : le **risque incendie** dans les zones très fréquentées (eg. partie terrestre du site UNESCO), la prolifération des **espèces exotiques envahissantes** et la promotion des bonnes pratiques, **le rôle et la gestion des banquettes de posidonies**, etc.

Pour chaque action, définir les modalités de mise en œuvre (période d'intervention, supports de communication, etc.) et travailler en particulier avec les communes du territoire afin de développer les différents axes développés ci-avant.

SENSIBILISATION A DESTINATION DES PLAISANCIERS ET DES SOCIO-PROFESSIONNELS DU NAUTISME

OBJECTIF :

Au regard de la prépondérance des activités liées au tourisme nautique sur le territoire, accentuer la sensibilisation des plaisanciers et des socio-professionnels du tourisme nautique (plaisance, grande plaisance, batellerie, plongée sous-marine, etc.) aux bonnes pratiques concernant la préservation du milieu marin.

DEROULE OPERATIONNEL :

1. **Encourager la mise en place de programmes de communication déjà existants**, tels que l'extension de la démarche **Ecogestes Méditerranée**³¹ sur le secteur (campagne menée à l'heure actuelle uniquement au départ de Calvi et de Carghese).

Thématiques abordées dans le cadre de la démarche Ecogestes : le mouillage et les pollutions émises par les navires, le comportement responsable des plongeurs sous-marins, la réglementation de la pêche de loisir, la gestion environnementale des ports, les AMP et le réseau Natura 2000, la posidonie et les espèces de caulerpes invasives, etc. ;

2. **Accentuer la sensibilisation des usagers au sein des hot-spots du secteur** (Scandula, Ghjurulatu et rive sud du golfe de Portu), avec l'organisation de journées de communication en mer, sur les plages ou sur les ports (interventions par la patrouille nautique) ;
3. **Collaborer avec les sociétés de promenade en mer et les structures de location** (bateau et/ou VNM) concernant le contenu des messages délivrés dans le cadre des visites → mise en place de formations dispensées aux professionnels volontaires.

Thématiques abordées lors des journées de sensibilisation et des formations avec les sociétés de promenade en mer (à adapter selon le public visé) :

- la promotion d'outils innovants visant à limiter l'impact de **l'ancrage des navires sur les fonds marins**, tels que :
 - l'application de cartographie marine **DONIA**, qui permet d'orienter les plaisanciers vers les zones de mouillage les plus favorables (application développée par Andromède Océanologie avec le soutien de l'Agence de l'Eau et disponible sur smartphone et tablette) ;
 - la technique de **l'ancre flottante**, qui permet de ne pas dégrader les fonds marins en conditions de mer calme puisque celle-ci évolue dans la colonne d'eau (technique déjà valorisée sur les sites Natura 2000 « Posidonies Cap d'Adge » et « Posidonies des Côtes Palavasienne ») ;
- la contamination du milieu liée aux **pollutions émises par les navires** (eaux usées, hydrocarbures, métaux lourds, macro-déchets), ainsi que la promotion des bonnes pratiques ;
- la promotion du **code de bonne conduite pour l'observation des cétacés** établi par le sanctuaire Pelagos ;
- les pratiques à adopter en cas de **tentative de ponte par une tortue marine** (hydrocarbures, métaux lourds, macro-déchets), ainsi que la promotion des bonnes

Description

³¹ Campagne de sensibilisation des usagers de la mer, et plus particulièrement des plaisanciers, visant la promotion de gestes écologiques pour la préservation du milieu. En mer, échanges avec les usagers au mouillage par des entretiens directs et, à terre, diffusion de fiches conseils et d'affiches de sensibilisation via un réseau de points relais (capitaineries, loueurs de bateaux, etc.).

Description	pratiques ; ▶ la promotion du code de bonne conduite pour l'observation des cétacés établi par le sanctuaire Pelagos ; ▶ les pratiques à adopter en cas de tentative de ponte par une tortue marine (sensibilisation des usagers des plages) et les structures compétentes à informer (CARI, RTMMF) ; ▶ les effets du dérangement des oiseaux nicheurs en période de reproduction par la navigation des navires et le comportement des usagers, ainsi que la promotion des bonnes pratiques (notamment pour le balbuzard pêcheur) ; ▶ les pratiques à adopter pour la limitation des captures accidentelles d'oiseaux marins (et autres entraves) par les engins de pêche de loisir embarquée et du bord ; ▶ la prolifération des espèces exotiques envahissantes et les structures compétentes à informer en cas d'observation (fiche de signalisation du réseau Alien Corse, etc.) <i>En concertation avec les différents acteurs institutionnels du territoire (RN de Scandola, site UNESCO, réserve de Biosphère, site Natura 2000 «Rivière et vallée du Fango », etc.), étudier la possibilité de proposer un plan de communication commun entre les espaces protégés afin de permettre une meilleure visibilité et appropriation de ces derniers (organisation de journées d'animations/d'information communes, proposition d'une charte graphique et d'une trame identique pour les supports de communication, etc.)</i>
	Engagements rémunérés /
Engagements non rémunérés	- Campagne Ecogestes Méditerranée - Fonctionnement de la patrouille pour les journées de sensibilisation en mer et à terre - Organisation des réunions et des formations dispensées aux socio-professionnels - Conception, réalisation et distribution des différents supports de communication en différents points stratégiques

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Structure animatrice
Financement potentiel	Etat, collectivités territoriales, établissements publics, communauté européenne

CONTROLES

Points de contrôle	- Bilans annuels des journées de sensibilisation en mer et à terre - Bilans annuels de la campagne Ecogestes Méditerranée - Comptes-rendus des journées de formations dispensées aux socio-professionnels
--------------------	---

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions et de formations dispensées aux usagers du territoire - Nombre de journées de sensibilisation sur le terrain - Nombre de journées de campagne écogestes - Nombre d'usagers du territoire sensibilisés - Nombre de documents de communication édités et diffusés
Indicateurs d'évaluation	- Evolution constatée du comportement des usagers - Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Campagne de sensibilisation Ecogestes (6 journées de sensibilisation en juillet et août) : ~2 400 € TTC/an (source : UAC) - Journées de sensibilisation prévues par la patrouille : cf. mesure G7 - Organisation des réunions et formations : temps animateur
---------------------	--



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

ZPS FR9410023 « Golfe de Porto et presqu'île de Scandola »

ZPS FR9412010 « Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi »

Elaborer des chartes de bonnes pratiques spécifiques à certaines activités

Type de mesure	Mission d'Animation
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés au sein des sites Natura 2000
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	TOUS
Effets attendus	- Limitation de la dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Prise de conscience et modification des comportements des usagers pour un meilleur respect des milieux naturels

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

Description	RÔLE DES CHARTES NATURA 2000 : Outil d'adhésion volontaire des usagers à la démarche Natura 2000, sans contrainte réglementaire et n'impliquant aucune disposition financière. Liste d'engagements et de recommandations contribuant à la conservation des habitats/espèces d'intérêt communautaire (promotion de bonnes pratiques), tout en incitant les usagers volontaires à participer à la collecte de données sur le milieu. Modalités de mise en œuvre précisées dans la circulaire du 30 avril 2007 : charte comprenant des recommandations générales sur la préservation du milieu (rédigé dans le cadre de ce document) et des recommandations spécifiques à certaines activités. Période d'adhésion : 5 ou 10 ans
	DEROULE OPERATIONNEL : 1. Mettre en place des réunions de concertation avec les fédérations et les associations d'usagers désireuses de s'impliquer dans le dispositif afin de recueillir leurs propositions sur le contenu des chartes spécifiques (promenade en mer, plaisance, plongée sous-marine, pêche de loisir, parapente et ULM, etc.) ; 2. Rédiger les chartes spécifiques en concertation avec les usagers ; 3. Promouvoir les chartes et valoriser les organismes engagés dans la démarche via différents outils de communication : diffusion de la liste des structures signataires (affiches, prospectus, site internet, etc.), création d'un logo spécifique pour distribution sous forme d'autocollants aux organismes engagés, etc. (cf. aussi mesure G4). Parallèlement, participer aux discussions concernant la mise en place d'un éventuel label entre le gestionnaire de la RN de Scandola et les usagers du milieu (réunions de concertation).
Engagements rémunérés	/
Engagements non rémunérés	Rédaction et promotion des chartes d'engagements spécifiques à certaines activités

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'Animation
--------------------------	---------------------

Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Structure animatrice
Financement potentiel	/

CONTROLES

Points de contrôle	- Rédaction de volets d'engagements spécifiques par type d'activités
---------------------------	--

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre d'adhésion aux chartes d'engagements spécifiques
Indicateurs d'évaluation	- Evolution constatée du comportement des usagers - Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	Mise en œuvre de la mesure : temps animateur
----------------------------	---



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

ZPS FR9410023 « Golfe de Porto et presqu'île de Scandola »

ZPS FR9412010 « Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi »

Etudier la faisabilité de la mise en place d'une patrouille nautique et terrestre

Type de mesure	Mission d'Animation
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés au sein des sites Natura 2000
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	- 001 : Sensibiliser, informer et maintenir la dynamique de concertation avec les acteurs locaux afin de favoriser l'appropriation des sites Natura 2000 - 002 : Poursuivre l'acquisition des connaissances afin d'améliorer la gestion globale des sites Natura 2000 - 003 : Favoriser une gestion durable des activités et des usages sur les sites Natura 2000 afin de préserver les habitats/espèces d'intérêt communautaire - 005 : Participer à la lutte contre l'apparition ou la propagation d'espèces exotiques envahissantes afin de maintenir la biodiversité
Effets attendus	- Amélioration de la compréhension de la démarche Natura 2000 et des enjeux pour les sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghese » - Meilleure connaissance des habitats/espèces d'intérêt communautaire et des pratiques des usagers - Prise de conscience et modification des comportements des usagers pour un meilleur respect des milieux naturels

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

Description	Patrouille dédiée essentiellement au milieu marin mais aussi au territoire terrestre : possibilité d'intervention sur les plages et les sentiers littoraux fréquentés (action à mener en coordination avec le Conservatoire du littoral, propriétaire de plusieurs terrains sur le secteur). Période d'intervention : saison estivale (entre juin et septembre) ROLES DE LA PATROUILLE NAUTIQUE ET TERRESTRE : ► Communiquer et sensibiliser les usagers du territoire et notamment les plaisanciers et socio-professionnels du nautisme (cf. mesure G5) ; ► Contribuer à la collecte de données sur le secteur via un journal de bord (pollution marine ou terrestre, observation d'oiseaux, de cétacés ou d'espèces exotiques envahissantes, fréquentation liée au tourisme nautique, etc.) ; ► Rappeler la réglementation en vigueur sur le territoire et collaborer avec les services de l'Etat afin de favoriser les actions de surveillance. DEROULE OPERATIONNEL : 1. Recenser les différentes démarches participant actuellement à la gestion et à la surveillance du territoire (type de moyens mis à disposition par les gestionnaires présents sur le secteur, période et lieux d'intervention, etc.) ; - Sur la base de ces éléments, étudier la faisabilité opérationnelle, technique et financière de la mise en œuvre d'une patrouille afin de compléter les démarches déjà existantes : ✓ mode de gestion (statut administratif, financement, assurance et responsabilités)
-------------	---

Description	juridiques, etc.) ;
	✓ ressources humaines et missions des agents (modes d'intervention, calendrier prévisionnel, etc.) ; ✓ mise à disposition des moyens (navires, véhicules et matériels associés*) : prêt, location et/ou achat ? <i>*uniformes, outils de communication, etc.</i> 3. En parallèle, étudier la possibilité d'une collaboration avec les services de l'Etat mais aussi avec le gestionnaire de la RN de Scandula afin de favoriser les actions de surveillance et de sensibilisation (mutualisation des moyens) ; 4. Suivre les démarches administratives et réglementaires nécessaires pour la mise en place opérationnelle de la patrouille.
Engagements rémunérés	/
Engagements non rémunérés	- Identification des modes de gestion de la patrouille - Mise en place d'un cadre de collaboration avec les structures chargées de la surveillance - Démarches administratives et réglementaires pour la mise en place de la patrouille - Fonctionnement de la patrouille : rémunération des agents, mise à disposition des moyens nautiques, des véhicules et des moyens associés, etc. - Production de bilans annuels d'activité de la patrouille

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Structure animatrice, collectivités territoriales, établissements publics
Financement potentiel	Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

Points de contrôle	- Bilans annuels d'activité de la patrouille (nombre d'heures de présence assurées, nombre d'agents mobilisés, nombres d'interventions, etc.) - Comparatif des calendriers prévisionnel et réalisé de la patrouille
--------------------	--

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de journées de patrouille effectuées ; - Nombre d'usagers sensibilisés ; - Nombre d'observations et de relevés effectués dans le cadre de suivis ; - Nombre d'infractions constatées et transmises aux autorités compétentes.
Indicateurs d'évaluation	- Evolution constatée du comportement des usagers et perception de l'action de la patrouille - Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Identification des modes de gestion et des cadres d'intervention : temps animateur - Fonctionnement de la patrouille nautique et terrestre : prestation à préciser <i>Frais de fonctionnement d'une patrouille nautique sur 4 mois (source : DOCOB des ZSC « Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins » et « Cap Sicié - Six-Fours ») :</i> <i>Coût d'une embarcation (location, carburant, assurance) : ~9 500 € TTC</i> <i>Salaire des agents de patrouille (2 agents ; ~100 jours travaillés) : ~17 000 € TTC</i> ▲ mutualisation des moyens avec des structures déjà existantes à étudier, notamment avec le gestionnaire de la RN de Scandula
---------------------	--



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

ZPS FR9410023 « Golfe de Porto et presqu'île de Scandola »

ZPS FR9412010 « Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi »

Développer ou encourager la mise en place de projets pédagogiques (Aire Marine Educative, sentiers pédagogiques sous-marin et/ou terrestre)

Type de mesure	Mission d'Animation
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés au sein des sites Natura 2000
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	OO1 : Sensibiliser, informer et maintenir la dynamique de concertation avec les acteurs locaux afin de favoriser l'appropriation des sites Natura 2000
Effets attendus	Amélioration de la compréhension de la démarche Natura 2000 et des enjeux pour les sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghese »

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

CREATION D'UNE AIRE MARINE EDUCATIVE (AME)

CONCEPT :

Projet pédagogique et écocitoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics : zone maritime littorale de petite taille gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire. Concept né aux îles Marquises en 2012 et développement à d'autres écoles en cours (création d'un label « Aire Marine Educative » porté par l'AFB).



DEROULE OPERATIONNEL :

Mettre en œuvre le projet et obtenir sa labellisation auprès de l'AFB, selon les recommandations émises dans le livret d'accompagnement pour la création d'une AME (AFB, 2017) :

Description

- 1. Identifier les écoles désireuses de participer à la gestion d'une Aire Marine Educative** (programmation d'une série de réunions associant les communes de la façade, les représentants de l'Education Nationale, le gestionnaire de la RN de Scandola ainsi que les partenaires associatifs/scientifiques et usagers du milieu marin susceptibles de s'impliquer dans la démarche) ;
- 2. Mettre en place le « Conseil des enfants pour la mer »**, instance de gestion de l'Aire Marine Educative et le « conseil élargi » composé de différents acteurs locaux (élus, usagers du milieu marin, scientifiques, etc.) ;
- 3. Déterminer une zone littorale marine pour la création de l'AME** (proposition/validation par le conseil des enfants et demande d'avis à la commune) ;
- 4. Elaborer collectivement le plan de gestion de l'AME** (réalisation d'un état des lieux du site avec les élèves, détermination des objectifs et définition d'« actions pour la mer ») ;
- 5. Procéder à la demande de labellisation « AME »** auprès du Comité de label de l'AFB.

MISE EN PLACE DE SENTIERS PEDAGOGIQUES SOUS-MARIN ET/OU TERRESTRE

CONCEPT :

Activité de loisir à vocation pédagogique et éducative (sentier sous-marin ou terrestre orienté sur la découverte du milieu naturel).

SITUATION SUR LE SECTEUR :

Dans la baie de Galeria, mise en place d'un « **sentier sous-marin de Scandola** » par le gestionnaire de la réserve en 2013 (balisage du sentier, conception et installation de 6 panneaux immergeables + création d'un guide immergeable et d'un panneau d'information à terre). Sentier à destination du grand public, libre d'accès et gratuit (aucun équipement fourni).

Initiative non renouvelée depuis 2013.

A noter également l'organisation de quelques **sorties snorkeling** (randonnée palmée encadrée) par certaines structures de plongée sous-marine à la pointe de la Revellata (min. trois clubs de Calvi et Algaghjola) et à proximité de la RN de Scandola (min. deux clubs de Galeria et Portu).

DEROULE OPERATIONNEL :

Au sujet des sentiers sous-marins, possibilité de s'appuyer sur les recommandations émises par le guide méthodologique et technique de l'association MedPan (2012) lors de la mise en œuvre du projet.



© E. Volto

Description

1. En concertation avec les acteurs du territoire, **identifier les sites littoraux propices à l'installation de sentiers sous-marin et/ou terrestre**. Prise en compte des richesses écologiques des sites mais aussi des contraintes de terrain (concernant les sentiers sous-marins par exemple, l'exposition au vent et à la houle, les conditions d'accès et de mise à l'eau, etc.) ;
2. **Proposer des scénarios de parcours et définir les modalités de gestion de l'activité** : type de randonnée (libre ou encadrée par un animateur), conditions de pratique (capacité d'accueil, période, etc.), moyens mis en œuvre (locaux, matériel, personnel), organisation de l'accueil (matériel à disposition, point d'accueil, prise en charge des réservations en cas de randonnée encadrée), etc.

Concernant les sentiers sous-marins, considérer également la réglementation de l'espace (ZRUB, ZIEM, etc.), les conditions de sécurité et l'obligation de personnels spécialisés tels que les Brevets d'Etat ;
3. **Définir les supports de découverte et leur contenu pédagogique** (pour les sentiers sous-marins : panneaux immergés, tubas et bouée « station FM », plaquettes immergeables, etc. ; pour les sentiers terrestres : panneaux d'information, livrets individuels, etc.) ;
4. **Elaborer les dossiers réglementaires** pour les sentiers sous-marins (dossier d'AOT) ;
5. **Procéder à l'acquisition du matériel** (par exemple, bouées et lignes de mouillage pour les sentiers sous-marins, bornes terrestres numérotées pour les sentiers terrestres, supports pédagogiques, etc.) **et à la mise en place des aménagements** (balisage des sentiers, équipements pour l'accès au public) ;
6. Une fois les projets installés, **suivre la fréquentation des sentiers**. Concernant les sentiers sous-marins, encourager l'adhésion à la « **Charte des sentiers sous-marins** » proposée depuis 2002 aux gestionnaires s'engageant dans une activité respectueuse de l'environnement ;

Parallèlement, **participer à la relance opérationnelle du « sentier sous-marin de Scandola »**, en collaboration avec la Réserve Naturelle et tout autre organisme intéressé par la démarche

Engagements rémunérés

/

Engagements non rémunérés

Aire Marine Educative :

- Coordination de l'action et organisation des réunions avec les acteurs du territoire et les partenaires associés au projet

Engagements non rémunérés	Sentiers sous-marin et/ou terrestre :
	- Coordination de l'action et organisation des réunions de concertation avec les acteurs du site - Identification des sites littoraux, proposition de scénarios de parcours, définition des modes de gestion, validation des scénarios d'aménagement retenus - Réalisation des cahiers des charges - Procédure administrative auprès des services instructeurs (demande d'AOT) - Acquisition des dispositifs de balisage (bouées/lignes de mouillages, bornes terrestres, etc.) - Conception et réalisation des supports pédagogiques (panneaux, plaquettes, livrets, etc.). - Exécution des travaux d'aménagement - Gestion des sentiers sous-marins et terrestres et entretien des dispositifs de balisage - Mise en œuvre des suivis de fréquentation des sentiers

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Collectivités territoriales, établissements publics, écoles élémentaires, associations environnementales, clubs de plongée, gestionnaire de la RN de Scandula, structure animatrice
Financement potentiel	Etat, collectivités territoriales, établissements publics, communauté européenne

CONTROLES

Points de contrôle	Aire Marine Educative :
	- Comptes-rendus des réunions avec les acteurs du territoire - Bilans annuels des activités de l'AME
	Sentiers sous-marin et/ou terrestre :
	- Comptes-rendus des réunions de concertation avec les acteurs du territoire - Cahiers des charges et rapports des dossiers réglementaires - Suivi des travaux et conformité des livrables - Rapports annuels du contrôle de conformité des aménagements - Rapports annuels d'activité des aménagements

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	Aire Marine Educative :
	- Nombre de réunions et d'échanges avec les acteurs du territoire
	Sentiers sous-marin et/ou terrestre :
	- Nombre de réunions de concertation avec les acteurs du territoire - Nombre de dispositifs de balisage mis en place (bouées/lignes de mouillages, bornes terrestres, etc.) - Nombre de panneaux d'information conçus et mis en place - Nombre de supports pédagogiques édités et diffusés (plaquettes, livrets, etc.) - Durabilité et niveau d'entretien des dispositifs de balisage - Fréquentation des sentiers balisés (nombre de visiteurs)
Indicateurs d'évaluation	- Perception et retour des utilisateurs sur les projets / activités pédagogiques - Evolution constatée du comportement des usagers - Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	Aire Marine Educative :
	- Coordination de la mesure et réunions : temps animateur <i>Coût des opérations réalisées dans le cadre de l'AME à déterminer</i>
	Sentiers sous-marin et/ou terrestre :
	- Coordination de la mesure et réunions de concertation : temps animateur - Acquisition des équipements et pose des dispositifs : prestations à préciser - Acquisition des outils pédagogiques : prestations à préciser - Gestion des sentiers sous-marins (comprenant désinstallation et réinstallation annuel / entretien) et des sentiers terrestres : prestations à préciser - Suivis de la fréquentation des sentiers : prestations à préciser



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

ZPS FR9410023 « Golfe de Porto et presqu'île de Scandola »

ZPS FR9412010 « Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi »

Assurer une veille active des résultats issus des programmes de surveillance et des suivis/études scientifiques menés sur le territoire

Type de mesure	Mission d'Animation
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés au sein des sites Natura 2000
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	- 002 : Poursuivre l'acquisition des connaissances afin d'améliorer la gestion globale des sites Natura 2000 - 004 : Veiller à la bonne qualité des eaux et participer à la lutte contre les pollutions afin de préserver les écosystèmes - 005 : Participer à la lutte contre l'apparition ou la propagation d'espèces exotiques envahissantes afin de maintenir la biodiversité
Effets attendus	Amélioration des connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

OBJECTIF :

Surveiller l'évolution de l'état de conservation des habitats/espèces Natura 2000 et du milieu naturel en général. Le cas échéant, adapter les mesures en fonction des résultats des suivis afin d'améliorer la gestion des sites.

De manière plus précise, **veiller aux résultats des différents programmes de surveillance et des suivis/études** menés sur le milieu naturel (état de conservation des habitats/espèces Natura 2000 et des espèces patrimoniales associées aux habitats, qualité de la colonne d'eau, fréquentation et usages, etc.). **Favoriser également les échanges entre la structure animatrice et les différents réseaux et organismes en charge des suivis sur le territoire.**

PRINCIPAUX PROGRAMMES DE SURVEILLANCE ET SUIVIS/ETUDES DEJA EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE « CALVI - CARGHJESE » :

Description

- ▶ les campagnes de surveillance relatives à la **Directive Cadre sur l'Eau** (masses d'eaux côtières et cours d'eau : suivis phytoplancton, posidonie, macroalgue -dont *Lithophyllum byssoides* et *Cystoseira amentacea*-, macrofaune benthique de substrat meuble, etc.) ;
- ▶ les **réseaux de surveillance nationaux** (programmes REPHY, ROCCH, REBENT, RINBIO, etc.) ;
- ▶ les suivis du **Réseau de Surveillance Posidonies** (3 stations d'étude réparties le long des sites Natura 2000) ;
- ▶ les suivis menés par **Andromède Océanologie** pour l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (5 stations TEMPO pour la posidonie, 7 stations RECOR pour le coralligène, etc.) ;
- ▶ les études/suivis scientifiques engagés par le **gestionnaire de la RN de Scandola** (herbiers de posidonie, patelle géante, grande nacre, encorbellements à *Lithophyllum byssoides*, forêts de cystoseires, corail rouge, balbuzard pêcheur, température, etc.) ;
- ▶ les suivis de la reproduction du **Balbuzard pêcheur** autour de la Corse et du **Goéland d'Audouin** dans le golfe de Portu par le **PNRC** ;

Description	▶ les études/suivis scientifiques et la surveillance (échouage, capture, collision) des cétacés et tortues marines par l'association CARI (Cétacés Association Recherche Insulaire), le RTMMF (Réseau Tortues marines de Méditerranée française) et le GECEM (Groupe d'Etude des Cétacés de Méditerranée) ; ▶ dans le cadre du Programme Régional de Conservation des Chiroptères, les suivis annuels des colonies majeures de chauves-souris par le Groupe Chiroptères Corse ; ▶ dans le cadre de la surveillance des insectes sur le territoire insulaire, les inventaires et suivis scientifiques engagés par l'Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse (UAC) ainsi que le réseau d'observation des insectes protégés de Corse ; ▶ la surveillance des espèces exotiques envahissantes marines par le Réseau Alien Corse ; ▶ la surveillance des espèces exotiques envahissantes terrestres par le réseau de surveillance prévu dans le cadre du projet Interreg ALIEM (Actions pour la Limitation des risques liés à la diffusion des espèces Introduites Envahissantes en Méditerranée) ; ▶ la surveillance des espèces exotiques envahissantes végétales par le CBNC : liste noire (caractère invasif de l'espèce avéré) et liste grise (espèce à surveiller) ; ▶ la surveillance de la qualité des eaux de baignade en mer et en rivière par l'Agence Régionale de Santé (une 15^{aine} de sites) ; ▶ les suivis de la qualité des eaux usées des stations d'épuration réparties sur les communes littorales entre Calvi et Carghese (7 STEP) ; ▶ l'observatoire aérien des usages en Méditerranée de l'association MEDOBS (accessible via la plateforme cartographique Medtrix développée par Andromède Océanologie), <i>etc.</i>
Engagements rémunérés	/
Engagements non rémunérés	Réalisation de la veille environnementale, contribution aux groupes de travail et aux instances de pilotage des différents réseaux

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Structure animatrice
Financement potentiel	/

CONTROLES

Points de contrôle	- Bilans des différents suivis et études - Comptes-rendus des échanges
---------------------------	---

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Echanges et implication de l'animateur dans les groupes de travail et les instances de pilotage des différents réseaux de suivi - Nombre de réseaux intégrés à la démarche Natura 2000
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	Mise en œuvre de la mesure : temps animateur
----------------------------	---



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

ZPS FR9410023 « Golfe de Porto et presqu'île de Scandola »

ZPS FR9412010 « Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi »

Créer ou favoriser la mise en place d'un suivi de la fréquentation touristique à l'échelle des sites Natura 2000

Type de mesure	Mission d'animation & Etudes et suivis scientifiques
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés au sein des sites Natura 2000
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	002 : Poursuivre l'acquisition des connaissances afin d'améliorer la gestion globale des sites Natura 2000
Effets attendus	Amélioration des connaissances sur la fréquentation maritime et terrestre des sites Natura 2000 pour une gestion cohérente du territoire

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

Description	OBJECTIF :
	Mieux caractériser et suivre l'évolution de la fréquentation touristique sur le territoire afin d'évaluer les menaces potentielles sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Le cas échéant, proposer de nouvelles mesures de gestion adaptées.
	SITUATION ACTUELLE :
	Pour rappel, fréquentation liée au tourisme nautique importante dans certains secteurs des sites Natura 2000. Présence de trois pôles d'attraction majeurs : la RN de Scandola, le golfe de Ghjirulatu et la rive sud du golfe de Portu entre Ficaghjola et Capu Rossu (activités identifiées : promenade en mer, petite et grande plaisance, plongée sous-marine, pêche professionnelle et de loisir, autres activités nautiques). Au sein de la partie marine du site UNESCO, fréquentation notamment estimée à ~365 000 visiteurs par an (promenade en mer et plaisance), selon Luciani (2013). Concentration du reste des activités et des usages surtout le long de la presqu'île de la Revellata (usages similaires aux hot-spots mais dans des proportions moindres³²) et dans les fonds de golfes ou anses plus ou moins abritées, souvent en bordure de plages (tourisme balnéaire). Ces dernières années, augmentation récente du trafic nautique au sein des hot-spots (plaisance et promenade en mer³³) et essor de nouvelles activités telles que les VNM (jet-ski). De plus, dans certains secteurs, perturbations liées au tourisme nautique mises en évidence sur les herbiers de posidonie et le balbuzard pêcheur. A noter en revanche une certaine stabilité de l'activité de pêche professionnelle avec une 40^{aine} de pêcheurs permanents, réguliers ou occasionnels sur le territoire.

³² Sauf pour la petite et la grande plaisance, particulièrement importante sur ce secteur.

³³ Concernant la plaisance, activité importante au sein des hot-spots, la RN de Scandola comptant parmi l'un des spots les plus attractifs de l'île. Présence de plusieurs sites de mouillage au sein des hot-spots (ancrage des navires) et, à Ghjirulatu, mouillage organisé de 80 bouées. Concernant la promenade en mer (principale activité économique du territoire), présence de 27 bateliers pour un total de 59 navires en 2018, sans compter la 15^{aine} de loueurs de bateaux/VNM et clubs de plongée proposant des promenades en complément de leur activité principale. Sur ces 12 dernières années, effectifs des compagnies et des navires multipliés par 4 et mutation de la flotte, avec désormais une majorité de bateaux à faible capacité et plus rapide (46 navires), engendrant donc une augmentation des passages (~ 7 000 escales à Ghjirulatu en 2018, dont plus de 5 000 pour les navires à faible capacité). Nombre potentiel maximum de passagers pour la saison 2018 (nb escales x capacité max navires) : ~210 000 passagers dont 60 000 pour les navires de 12 places.

Concernant la **fréquentation terrestre**, attractivité du site UNESCO particulièrement importante durant la saison estivale (~870 000 visiteurs par an selon Luciani, 2013). Présence de quelques sentiers pédestres également appréciés par les randonneurs.

DEROULE OPERATIONNEL :

Proposer des études de fréquentation spécifiques à certaines activités :

- ✓ la plaisance (dont la grande plaisance) et la promenade en mer au sein des hot-spots et le long de la presqu'île de la Revellata ;
- ✓ la plongée sous-marine au niveau des sites les plus prisés (dont les futurs sites équipés d'ancrages écologiques, cf. mesure M6) ;
- ✓ la pêche de loisir (chasse sous-marine, pêche embarquée et pêche du bord) ;
- ✓ la visite du site UNESCO par la route (et des calanche de Piana en particulier) ;
- ✓ la randonnée pédestre au niveau des sentiers les plus fréquentés.

Description

1. En concertation avec les scientifiques et les acteurs locaux, **proposer des protocoles d'étude adaptés aux différents suivis** (modalités d'échantillonnage, indicateurs, etc.) et élaborer les dossiers de consultation nécessaires pour le **lancement des procédures de marchés publics**. Concernant la plongée sous-marine et la pêche de loisir, suivis à co-construire avec les usagers concernés (par exemple via la mise en place de carnets d'activité) ;
2. **Suivre le bon déroulement des études de fréquentation** sur le territoire ;
3. **Synthétiser les résultats** des différentes études mais aussi des autres suivis en cours sur le territoire (bancairisation des données), tels que :
 - ✓ le suivi de la fréquentation des sentiers de la Revellata, de Capu Rossu, d'Umigna par le Cdl (mise en place d'éco-compteurs). A noter aussi l'installation prochaine d'éco-compteurs sur le sentier de la pointe de Carghjese (Puntiglione) ;
 - ✓ le suivi de la fréquentation du port de Ghjirulatu par les navires de promenade en mer et les plaisanciers (nombre d'escales/navire/jour). Suivi réalisé par le capitaine du port durant chaque saison estivale ;
 - ✓ l'étude de l'activité plaisancière autour de la Corse par la Stareso (comptage MEDOBS, etc.). Etude financée par l'UAC et réalisée en 2012 et 2018 ;
 - ✓ le suivi de la fréquentation des sites de plongée de Calvi par la Stareso (Revellata, Bibliothèque et Saint François). Suivi financé par l'AFB dans le cadre de la stratégie méditerranéenne relative à la gestion durable des sites de plongée (PAMM) ;
 - ✓ le suivi de l'activité des pêcheurs de loisir de Balagne par la Stareso (réalisation de sorties en mer avec les deux associations de Balagne + mise en place de carnets d'activité/de prélèvements) ;
 - ✓ les futurs suivis effectués par la patrouille nautique des sites Natura 2000 ;
 - ✓ les divers suivis réalisés par le gestionnaire de la RN de Scandula, etc.

Mesure à engager en concertation avec le futur gestionnaire du site UNESCO qui devrait envisager une étude précise de la fréquentation sur le site.

Engagements rémunérés

/

Engagements non rémunérés

- Coordination de la mesure, réalisation des protocoles et des cahiers des charges
- Accompagnement de la démarche pour la mise en place des suivis de fréquentation de la plongée sous-marine et de la pêche de loisir
- Réalisation des études de fréquentation et analyse des données/synthèse des résultats
- Bancairisation des données

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif

Mission d'animation & Etudes et suivis scientifiques

Portage et mise en œuvre potentiels de l'action

Collectivités territoriales, établissements publics, universités, bureaux d'études, associations environnementales, fédérations et associations d'activités nautiques, structures de plongée, gestionnaire de la RN de Scandula, structure animatrice

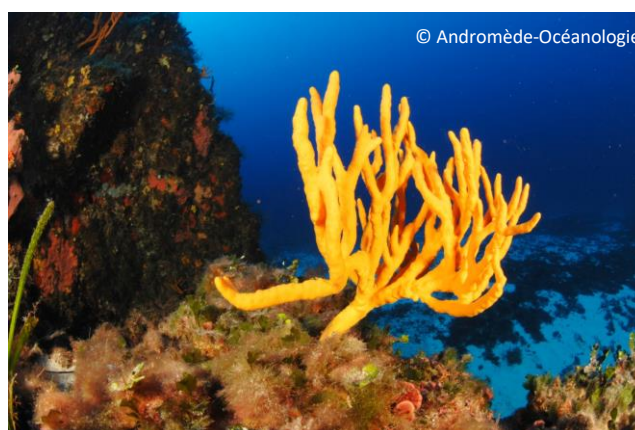
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics
CONTROLES	
Points de contrôle	- Protocoles d'étude et cahier des charges pour la réalisation des suivis - Rapports des suivis de fréquentation par type d'activité ; - Bilan annuel des niveaux de fréquentation
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	- Echanges et partenariats - Nombre de protocoles d'étude élaborés - Nombre d'études de fréquentation mise en œuvre
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)	
Budget prévisionnel	- Coordination et accompagnement de la mesure, bancarisation des données : temps animateur - Etudes de fréquentation : prestations à préciser

8.2. MESURES LIEES A LA GESTION DU MILIEU MARIN DES ZSC FR9400574 ET FR9402018 (M1 à M10)

Code	Intitulé	Type de mesure*	Priorité	N° de page
M1 (=T1)	Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonies	A et C**	3	87
M2	Remplacer le balisage réglementaire de certaines plages par des systèmes d'ancrage écologiques	A et C	1	90
M3 (=O1)	Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires	A	3	93
M4	Définir une stratégie de gestion du mouillage des navires de plaisance au sein des sites patrimoniaux	A et C	1	95
M5	Définir un plan d'organisation des sites de mouillage de la grande plaisance	A et C	1	100
M6	Mettre en place des systèmes d'amarrage écologiques sur les sites de plongée les plus sensibles	A et C	1	103
M7 (=O3)	Réaliser « l'analyse risque pêche » conformément aux exigences nationales	ES	1	106
M8	Récupérer les engins de pêche perdus sur les fonds	A et C	3	108
M9	Encourager les navires fréquentant le secteur à s'équiper d'un dispositif de partage des positions visant à éviter les collisions avec les cétacés	A	3	110
M10	Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats marins à fort enjeu de conservation sur le territoire	ES	1	113

*A : Mission d'animation / C : Contrat Natura 2000 / ES : Etudes et suivis scientifiques

** Mesure actuellement non éligible au dispositif des contrats Natura 2000 dans le cadre du Programme de Développement Rural de Corse (PDRC) 2014-2020 mais pouvant éventuellement être prise en compte dans la prochaine programmation





ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonies

Type de mesure	Mission d'animation & (éventuellement) Contrat Natura 2000 ³⁴
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	- 1140-9. Sables médiolittoraux - 1140-10. Sédiments détritiques médiolittoraux + 1210-3. <i>Laisses de mer des côtes méditerranéennes (habitat terrestre)</i>
Périmètre d'application	Les plages des sites Natura 2000 FR9400574 et FR9402018

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	OO3 : Favoriser une gestion durable des activités et des usages sur les sites Natura 2000 afin de préserver les habitats/espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus	- Limitation de l'impact du nettoyage mécanique des plages sur les habitats d'intérêt communautaire et préservation des fonctionnalités écologiques des plages - Prise de conscience et modification des comportements des usagers pour une meilleure acceptation des banquettes de posidonies sur les plages

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

SITUATION ACTUELLE :

Au sein des ZSC FR9400574 et FR9402018, présence d'une 20^{aine} de plages de sable et d'une 60^{aine} de plages de galets (code respectif des habitats Natura 2000 : 1140-9 et 1140-10³⁵). Parmi celles-ci, signalisation de banquettes de posidonies ou de laisses de mer sur respectivement 9 et 14 plages (source : inventaires Cartham ; plan de gestion de la RN de Scandola) :

Description

- ▶ la **plage de l'Alga** (1140-9 et 1210-3) et celle de **l'Oscelluccia** (1140-9), le long de la presqu'île de la Revellata, commune de Calvi ;
- ▶ deux petites plages entre l'Alga et l'Oscelluccia (1140-10) et la petite plage de Portuvecchiu (1140-9), le long de la presqu'île de la Revellata, commune de Calvi ;
- ▶ la plage de Nichiareto (1140-10), commune de Calinzana ;
- ▶ la petite plage entre Punta di Ciuttone et Punta Ferraghjola (1140-9) et celle au sud de Punta di Ciuttone (1140-10), commune de Galeria ;
- ▶ la **plage du village de Galeria** (1140-9), commune de Galeria ;
- ▶ la plage de Focolara (1140-10), commune de Galeria ;
- ▶ les plages de Marina d'Elbu (1140-10 et 1210-3) et de Cala Gattaghja (1140-10), dans la RN de Scandola (commune d'Osani) ;
- ▶ les plages du **village de Ghjirulatu** et de Tuara (1140-10), commune d'Osani ;
- ▶ la petite plage de Tuara, à l'ouest de la principale (1140-10), commune d'Osani ;
- ▶ trois plages entre Capu Rossu et Punta a i Tuselli (1140-10), commune de A Piana ;
- ▶ les quatre petites plages du fond du golfe de Topiti (1140-9 et 1140-10), commune de Carghjese ;

³⁴ Mesure actuellement non éligible au dispositif des contrats Natura 2000 dans le cadre du PDRC 2014-2020 mais pouvant éventuellement être prise en compte dans la prochaine programmation (cf. mesure T1)

³⁵ A noter également l'observation à deux reprises de l'habitat terrestre 1210-3 « Laisses de mer des côtes méditerranéennes » sur le secteur (arrière plage de l'Alga et de la Marina d'Elbu ; source : cartographie CBNC ; cf. aussi mesure T1)

- la **plage de Chjuni** (1140-9), commune de Carghese.

En gras : plage concernée par des campagnes de nettoyage durant l'été (ou ayant fait l'objet de campagnes par le passé ; cf. ci-dessous)

Point sur le nettoyage des plages :

D'après les inventaires Cartham (2012), **nettoyage manuel des macro-déchets** effectué quotidiennement durant la saison estivale sur 7 plages (l'Alga, l'Oscellucia, Galeria, village de Ghjirulatu, Bussaghja, Caspiu et Portu). Sur les plages de l'Alga et de Galeria, **enlèvement des banquettes de posidonies** déjà signalé par le passé (EVEMar, 2008). A noter l'acquisition récente par le Cdl des terrains situés au niveau de la plage de l'Alga.

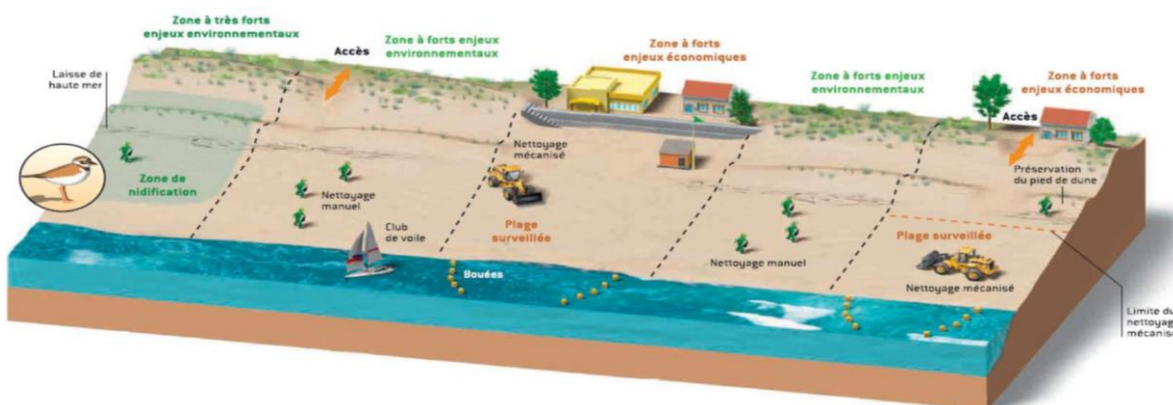
Concernant certaines plages du sud, toujours d'après les inventaires Cartham, **nettoyage mécanique des macro-déchets** effectué à un rythme hebdomadaire durant la saison estivale sur la plage d'Arone ainsi que sur les plages de Chjuni et de Peru (cribleuse tractée). Sur la plage d'Arone, nettoyage complété par un **ramassage manuel** (3 fois par semaine).

DEROULE OPERATIONNEL :

△ *Mesure identique à celle décrite dans la fiche action T1 (page 117)*

1. En collaboration avec les communes, **actualiser l'état des lieux des modalités de nettoyage** des plages et de la **gestion des banquettes** sur les sites Natura 2000 ;
2. En concertation avec la « mission conseils » créée par différentes institutions en Corse (UAC, DREAL, DDTM, AFB, BRGM, CBNC, Cdl), **évaluer les enjeux environnementaux et touristiques** par plage ou secteurs de plage (= caractérisation des plages) ;

Description



Sectorisation de la plage à effectuer selon les enjeux (source : Cdl, 2011)

3. En concertation avec la « mission conseils », **proposer un plan de nettoyage** des plages (nettoyage manuel, mécanique avec recommandations, mixte...) selon les enjeux identifiés ;
4. En cas d'enlèvement ou de déplacement de **banquettes de posidonie**, **proposer des mesures spécifiques** et adaptées aux caractéristiques des plages*. En parallèle, **proposer la mise en place d'un suivi des banquettes** par les communes sur la base de protocoles déjà existants (eg. Evemar, 2008) ;
5. le cas échéant, **sensibiliser le public** à l'importance écologique et au rôle des banquettes ainsi qu'aux efforts entrepris par les communes concernant leur gestion (mise en place de panneaux d'informations à l'entrée des plages).

* Selon les recommandations émises dans différents guides et rapports d'étude (eg. Cdl, 2011 ; Evemar, 2008 et 2010) et avec l'appui de la « mission conseils »

Engagements rémunérés

- Conception et réalisation des panneaux d'information + pose et entretien
- Etudes et frais d'expert
- Ramassage sélectif et manuel des macro-déchets d'origine anthropique et accessoires liés à la collecte (gants, sacs biodégradables, etc.)
- Evacuation des déchets collectés et frais de mise en décharge agréée

Engagements non rémunérés	- Coordination de la mesure et organisation des réunions de concertation avec les communes et la « mission conseils » - Suivi des banquettes de posidonies et des interventions réalisées sur les plages
----------------------------------	---

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation & (éventuellement) Contrat Natura 2000 terrestre (cf. mesure T1)
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Collectivités territoriales, établissements publics, structure animatrice
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

Points de contrôle	- Comptes-rendus des réunions de concertation - Rapports des suivis des banquettes de posidonies - Bilans annuels des interventions réalisées sur les plages
---------------------------	--

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions de concertation - Nombre et surface de plages nettoyées manuellement - Quantité et type de déchets enlevés - Surface occupée par les banquettes de posidonies et les laisses de mer
Indicateurs d'évaluation	- Evolution constatée du comportement des usagers - Perception de la mesure par les usagers - Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Coordination de la mesure et organisation des réunions : temps animateur - Interventions sur les plages (surcoût annuel généré par le passage au nettoyage manuel) : prestations à préciser - Conception, installation et entretien des panneaux : cf. mesure G4
----------------------------	---



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

Remplacer le balisage réglementaire de certaines plages par des systèmes d'ancrage écologiques

Type de mesure	Mission d'animation & Contrat Natura 2000
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	- 1120-1. Herbiers à Posidonies* - 1170-13. Roche infralittorale à algues photophiles
Périmètre d'application	Les plages des sites Natura 2000 FR9400574 et FR9402018

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	003 : Favoriser une gestion durable des activités et des usages sur les sites Natura 2000 afin de préserver les habitats/espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus	Limitation de l'impact mécanique du balisage des plages sur les habitats d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

SITUATION ACTUELLE :

Au sein des ZSC FR9400574 et FR9402018, présence de 9 plages dotées d'un plan de balisage pour la période estivale, avec en particulier :

- des Zones Interdites aux Engins à Moteurs (ZIEM) sur 6 plages ;
- des Zones Uniquement Réservées à la Baignade (ZRUB) sur 2 plages ;
- des Zones de Mouillage Propre (ZMP) sur 4 plages ;
- des chenaux d'accès au rivage sur 7 plages (+ un chenal d'accès au port de Galeria) ;
- un balisage de la bande des 300 mètres sur 7 plages.

▼ Plan de balisage mis en place sur certaines plages durant la saison estivale (source : UAC, 2016)

Description

Commune	Plage	ZIEM ³⁶ / ZRUB ³⁷	ZMP ³⁶	Chenal d'accès au rivage ³⁶ (chenal d'accès au port ³⁸)	Balisage bande littoral des 300m ³⁶
Galeria	Galeria	ZRUB	-	/ (chenal d'accès au port ³⁸)	-
Osani	Gratelle	ZIEM	oui	oui	-
	Caspiu	ZIEM	oui	oui	oui
Partinellu	Bussaghja	ZIEM (x2)	-	oui	oui
A Sarrera					
Ota	Portu	ZIEM	oui	oui	oui
A Piana	Ficaghjola	ZIEM	-		oui
	Arone	ZIEM	oui (x2)	oui (x2)	oui
Carghjese	Peru	ZRUB	-	oui	oui
	Chjuni	-	-	oui ³⁷	oui

³⁶ **Arrêtés préfectoraux** réglementant la navigation, le mouillage des navires, la plongée sous-marine et la pratique des sports nautiques de vitesse dans la bande littorale des 300m bordant les communes d'Osani (Arr. du 11/05/2015), de Partinellu (Arr. du 11/05/2015), de A Sarrera (Arr. du 11/05/2015), d'Ota (Arr. du 06/05/2015) et de A Piana (Arr. du 06/05/2015) + **Arrêté préfectoral** du 20/07/1999 réglementant la circulation des navires et la pratique des sports nautiques de vitesse dans la bande littorale des 300 mètres bordant la commune de Carghjese

³⁷ **Arrêtés municipaux** portant réglementation de la baignade et des activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plage et des engins nautiques non immatriculés pour les communes de Galeria (Arr. du 29/05/2005), d'Osani (Arr. du 08/02/2015), de Partinellu (Arr. du 27/02/2015), de A Sarrera (Arr. du 20/03/2015), d'Ota (Arr. du 16/03/2015), de A Piana (Arr. du 10/03/2015), de Carghjese (Arr. du 08/06/1999)

³⁸ **Arrêté préfectoral** du 29/05/2007 réglementant la circulation des navires et la pratique des sports nautiques de vitesse dans la bande littorale des 300 mètres bordant la commune de Galeria

Description	Parmi ces plages, plusieurs dispositifs de balisage probablement installés dans ou à proximité des herbiers de posidonie et de la roche infralittorale à algues photophiles (corps-mort). <u>DEROULE OPERATIONNEL :</u> 1. En collaboration avec les communes et les services de l'état, réaliser un état des lieux des modalités de mise en place du balisage réglementaire des plages par les communes (ZIEM, ZRUB, ZMP, chenal d'accès et limites des 300 mètres) ; 2. En concertation avec les acteurs du territoire, définir les sites particulièrement sensibles (inventaire des corps-morts posés sur des habitats vulnérables, utilisés ou abandonnés). Sites pré-ciblés au regard des plans de balisage et de la répartition des habitats marins vulnérables (cartographie Cartham) : Galeria, Gratelle, Caspiu, Bussaghja et Chjuni ; 3. Procéder au lancement d'études préalables à la mise en place des dispositifs écologiques (études environnementales et techniques, définition des équipements les mieux adaptés selon les contraintes environnementales, coût financier estimatif, etc.). Possibilité de s'appuyer sur les modalités techniques recommandées par Francour et al. (2006) ; 4. Procéder à l'achat et à la pose initiale des équipements par une entreprise spécialisée (ancrage, ligne + flotteur, bouée), ainsi qu'à l'enlèvement des anciens dispositifs de balisage.
	
Engagements rémunérés	- Etudes préalables et frais de maîtrise d'œuvre - Surcoût de l'équipement écologique par rapport à un équipement classique - Pose initiale des aménagements (exécution des travaux d'aménagement) - Entretien des dispositifs d'amarrage (plafonné à 100 €/bouée/an par la circulaire du 19/10/2010)
Engagements non rémunérés	- Coordination de la mesure et organisation des réunions de travail - Rédaction des cahiers des charges pour les études préalables

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation & Contrat Natura 2000 marin
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Collectivités territoriales, établissements publics, structure animatrice
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

Points de contrôle	- Comptes-rendus des réunions de concertation avec les acteurs du territoire - Cahiers des charges pour les études préalables - Rapports des études préalables - Suivi des travaux et conformité des réalisations - Rapports annuels du contrôle de conformité des aménagements
--------------------	---

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions de concertation avec les acteurs du territoire - Nombre de systèmes de balisage remplacés - Durabilité et niveau d'entretien des dispositifs de balisage
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire - Perception de la mesure par les usagers

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Coordination de la mesure et organisation des réunions de concertation : temps animateur - Etudes préalables : prestations à préciser ▪ coût des études préalables pour mesure équivalente dans le cadre du DOCOB des sites Natura 2000 du golfe d'Aiacciu : ~20 000 € TTC
---------------------	---

Budget prévisionnel

- Achat des équipements + pose initiale et pose/dépose annuelle des dispositifs : à **déterminer par les études préalables**
 - *coût de la fourniture et de la pose initiale d'une bouée de 400 ou 800 mm : **880 à 1 340 € HT** selon la profondeur des fonds (entre 5 et >20 mètres)*
 - *coût de la pose et dépose annuelle d'une bouée : **370 € HT***
(source : DOCOB de la ZSC « Estérel »)



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires

Type de mesure	Mission d'Animation
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats marins et des espèces marines d'intérêt communautaire identifiés au sein des sites Natura 2000
Périmètre d'application	Structures portuaires localisées au sein des sites Natura 2000 FR9400574 et FR9402018 (ou à proximité immédiate)

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	004 : Veiller à la bonne qualité des eaux et participer à la lutte contre les pollutions afin de préserver les écosystèmes
Effets attendus	Réduction des rejets portuaires et amélioration de la qualité des eaux littorales

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

SITUATION ACTUELLE :

Au sein des ZSC FR9400574 et FR9402018, présence de deux ports de plaisance et de pêche localisés à Galeria et à Portu. Ports communaux de taille modeste (respectivement 150 et 86 places). A noter également l'existence d'une zone de mouillage communale à Ghjirulatu (80 bouées + 3 appontements) dont le fonctionnement peut être assimilé à un port du fait de la prise en charge des plaisanciers dès leur arrivée sur le site.

En périphérie immédiate des sites Natura 2000, présence de deux autres ports de plaisance et de pêche participant à la fréquentation maritime du secteur : le port de Calvi, au nord, et le port Carghjese, au sud (respectivement 500 et 235 anneaux).

Aucun port de commerce recensé sur le secteur et trafic maritime commercial considéré comme faible (pour plus de détails, voir aussi le paragraphe « situation actuelle » de la mesure M9).

DEROULE OPERATIONNEL :

Description

△ Mesure identique à celle décrite dans la fiche action O1 (page 137)

1. En collaboration avec les structures portuaires, **réaliser un état des lieux des équipements existants** au sein de chaque port et **des projets d'aménagements** en cours ou à venir (collecte des eaux usées, gestion des déchets, conformité des éventuelles zones de carénage, etc.) ;
2. **Faciliter la mise en œuvre des projets d'aménagements** visant l'amélioration de la gestion environnementale des structures portuaires : accompagner techniquement les structures dans les étapes de réflexion et de concertation liées à la mise en œuvre des projets (étude de faisabilité, dossiers réglementaires, recherche de financements, etc.). Considérer également l'éco-conception des éventuels projets d'ouvrages immergés dans les ports ;
3. **Accompagner les structures portuaires dans les différentes démarches de labellisation/certification environnementale** de type « ports propres ». Parallèlement, inciter les gestionnaires à s'inscrire au Diplôme d'Université « Gestion des Ports de Plaisance et Environnement » (Université de Corse) afin de se former entre autres aux différences exigences des réglementations environnementales.

Engagements rémunérés	/
Engagements non rémunérés	- Coordination de la mesure et organisation des réunions de travail - Accompagnement des structures portuaires - Etudes de faisabilité, dossiers réglementaires et travaux d'aménagement

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'Animation
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Structure animatrice, structures portuaires
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

Points de contrôle	- Comptes-rendus des échanges et des réunions de travail - Rapports des études préalables et des dossiers réglementaires - Réalisation des aménagements - Finalisation des démarches de labellisation/certification environnementale
--------------------	---

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions de travail - Avancement des projets d'aménagement - Avancement des démarches de labellisation/certification environnementale
Indicateurs d'évaluation	- Evolution constatée du comportement des usagers - Perception de la mesure par les usagers - Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Accompagnement des structures portuaires et organisation des réunions : temps animateur - Etudes préalables et dossiers réglementaires : prestations à préciser - Travaux d'aménagements : prestations à préciser
---------------------	--



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

Définir une stratégie de gestion du mouillage des navires de plaisance au sein des sites patrimoniaux

Type de mesure	Mission d'animation & Contrat Natura 2000
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	- 1120-1. Herbiers à Posidonies* - 1170-13. Roche infralittorale à algues photophiles - 1170-14. Coralligène - Herbiers de cymodocées (1110-6. Sables fins bien calibrés)
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000 FR9400574 (partie marine) et FR9402018

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	OO3 : Favoriser une gestion durable des activités et des usages sur les sites Natura 2000 afin de préserver les habitats/espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus	Limitation de l'impact mécanique du mouillage sur les habitats d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

Description	SITUATION ACTUELLE : Au sein des ZSC FR9400574 et FR9402018, activité plaisancière importante dans plusieurs secteurs tels que : - la presqu'île de la Revellata ; - la RN de Scandola (l'un des pôles d'attraction majeurs de l'île pour les plaisanciers) ; - le golfe de Ghjirulatu ; - la bande littorale entre Capu Rossu et Carghjese. Plus d'une 20^{aine} de sites patrimoniaux³⁹ concernés par l'ancrage de navires et/ou le mouillage sur bouée (voir liste page 98). Dans certains sites, impact de l'ancrage sur les herbiers de posidonie démontré par plusieurs études scientifiques (la baie de l'Alga, la marina d'Elbu et l'anse de Ghjirulatu avant la mise en place du mouillage organisé).
	DEROULE OPERATIONNEL : Mettre en place un groupe de travail dédié à la mise en œuvre d'une réflexion globale concernant la gestion des mouillages de plaisance à l'échelle du territoire (services de l'Etat, PNRC, UAC, élus, associations de plaisanciers, représentants de la filière plaisance, scientifiques, gestionnaire de la RN de Scandola, etc.). Groupe de travail à installer en cohérence avec les différentes politiques publiques liées au mouillage (programme de mesures du PAMM) ; - En concertation avec le groupe de travail, proposer un plan d'organisation des sites de mouillage particulièrement fréquentés par les plaisanciers. Nécessité de prendre en compte les caractéristiques des sites (répartition des habitats sensibles, exposition, bathymétrie, etc.), mais aussi les démarches territoriales en cours et en particulier : - le processus d'extension de la RN de Scandola (actions à venir dans le cadre de l'enjeu « Maitriser les effets de la fréquentation liée au tourisme nautique au sein des hot-spots ») ;

³⁹ Sites concernés par la présence d'habitats sensibles : herbiers de posidonie ou de cymodocée, roche infralittorale à algues photophiles, coralligène

Description	- l'instruction d'arrêtés « locaux » ou « sectoriels » prévus par la Conférence Maritime Régionale (renforcement de la réglementation concernant le mouillage des navires) ; - le projet de ZMEL « multi-sites » envisagé par la CC de Spelunca Liamone à Arone, Chjuni, Bussaghja, Gratelle et Caspiu. ► Voir aussi page 98 : <i>Inventaire des sites patrimoniaux concernés par le mouillage des plaisanciers et proposition de pistes de gestion sur la base de certains éléments</i> 3. Au vu de l'importance des coûts de certaines mesures comme la création de ZMEL, proposer un ordre de priorité d'intervention sur les sites patrimoniaux (tout en tenant compte des démarches en cours sur le territoire). ► <u>En cas de création de ZMEL, étudier la faisabilité des projets avec le lancement d'études préalables</u> : - Etudes environnementales, études d'agitation de la houle, études bathymétriques, études de fréquentation, etc. ; - Etudes d'Avant Projet Sommaire : proposition de différentes solutions techniques pour la réalisation des ouvrages (esquisse du plan de mouillage) et analyse des contraintes techniques et financières. Définition de la capacité d'accueil (nombre de bateaux et catégories de taille) en fonction de la fréquentation des sites. Détermination et dimensionnement des dispositifs de mouillage selon les contraintes environnementales⁴⁰ et les conditions de houle sur les sites, etc. Réflexion sur l'éco-conception des ouvrages à intégrer au sein des études. Sur la base des résultats dégagés par les études, élaborer les dossiers réglementaires (dossier d'AOT comprenant le règlement de police + dossier « Loi sur l'Eau » comprenant une étude d'impact et une notice Natura 2000) pour transmission aux services instructeurs et consultation des commissions (CSRPN, conseil des sites de Corse, commission nautique locale). Prévoir une réglementation associée aux ZMELs autour des futurs sites aménagés (réglementation de la navigation des navires, interdiction de la plongée sous-marine, etc.). Procéder à la mise en place des aménagements (fourniture et pose des dispositifs d'amarrage) et mettre en œuvre une série de mesures d'accompagnement : enlèvement des corps-morts et des chaînes abandonnés sur les fonds au fil des années, mise en place d'un suivi de la fréquentation des ZMELs, etc. ► <u>En cas d'interdiction d'ancrage ou de modification de plans de balisage</u> (en accord avec les communes), accompagner la DDTM pour la prise d'un arrêté préfectoral par la Préfecture maritime (définition en groupe de travail du contenu de l'arrêté : périmètre et période d'application, catégorie de navires concernés, etc.). ► <u>En cas de projet de réglementation initié dans le cadre du processus d'extension de la RN de Scandula</u>, participer à la réflexion concernant la gestion des mouillages des sites afin de s'assurer de la cohérence et de la complémentarité des mesures préconisées avec Natura 2000 (prise en compte des objectifs de conservation). 4. Dans les sites réorganisés, mettre en place un suivi de l'état de conservation des habitats marins (prévu par la mesure M10).
	Engagements rémunérés - Etudes préalables et dossiers réglementaires + frais de maîtrise d'œuvre - Acquisition des équipements et exécution des travaux d'aménagement
	Engagements non rémunérés - Coordination de la mesure et organisation des réunions du groupe de travail - Rédaction des cahiers des charges pour les études préalables et les dossiers réglementaires - Procédure administrative auprès des services instructeurs (demande d'AOT, arrêté

⁴⁰ *Vulnérabilité des habitats face à la mise en place de dispositifs d'amarrage* : il convient de rappeler que selon leur stabilité, leur tenue mécanique, leur architecture spatiale ou encore leur importance écologique, les habitats sont plus ou moins sensibles à l'installation de dispositifs d'amarrage. Alors que les fonds meubles présenteront une vulnérabilité limitée, les herbiers de posidonie et les fonds durs (roche infralittorale et coralligène) seront considérés comme plus fragiles. Les fonds meubles doivent donc être privilégiés et, seulement si cela n'est pas possible, l'installation de systèmes écologiques reste envisageable sur la roche infralittorale

Engagements non rémunérés	préfectoral, etc.) - Gestion des ZMELs et mise en œuvre des suivis de fréquentation
---------------------------	--

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation & Contrat Natura 2000 marin
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Etat, collectivités territoriales, établissements publics, bureaux d'étude, gestionnaire de la RN de Scandula, structure animatrice
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

Points de contrôle	- Comptes-rendus des échanges du groupe de travail et mise en place d'une stratégie « plaisance » - Cahiers des charges pour les études préalables et les dossiers réglementaires - Rapports des études préalables et des dossiers réglementaires - Suivi des travaux et conformité des réalisations - Publication d'arrêtés préfectoraux portant sur la création de ZMEL, l'institution de zones interdites au mouillage ou la modification de plans de balisage - Rapports annuels du contrôle de conformité des aménagements
--------------------	--

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions du groupe de travail « plaisance » - Nombre de dispositifs de mouillage mis en place - Durabilité et niveau d'entretien des dispositifs de mouillage - Fréquentation des ZMELs (nombre et type de bateaux, durée de mouillage, etc.) - Nombre de plans de balisage modifiés ou de zones interdites à l'ancrage
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire - Perception de la mesure par les usagers

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Coordination de la mesure et organisation des réunions de concertation du groupe de travail « plaisance » : temps animateur - Etudes préalables et dossiers réglementaires : prestations à préciser ▪ coût d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une ZMEL (étude environnementale, étude d'agitation de la houle, études d'Avant Projet Sommaire, dossier « Loi sur l'Eau » et étude d'impact, dossier d'AOT) : ~50 000 € TTC ▪ coût d'une étude de fréquentation (7 comptages journaliers/ mois entre juin et septembre) : ~14 000 € TTC ▪ coût d'une étude bathymétrique (50 ha) : ~6 000 € TTC - Achat des équipements et pose des dispositifs : à déterminer par les études préalables ▪ coût de la fourniture et de la pose d'un corps-mort : 1 000 à 3 000 € HT selon la taille des navires (de 8 à 20 mètres) ▪ coût de la fourniture et de la pose d'une bouée : 150 à 700 € HT selon la taille des navires (de 8 à 20 mètres) ▪ fourniture des chaine d'amarrage équipée de flotteurs : 4 €/kg HT (source : prestations proposées par divers groupements de bureaux d'étude pour la réalisation de ZMELs dans l'extrême sud de la Corse) - Gestion des ZMELs et suivi de la fréquentation : prestations à préciser ▪ coût de gestion d'une ZMEL équipée de 25 bouées pour des navires < 10 mètres (comprenant désinstallation et réinstallation annuelle / nettoyage / hivernage / police): ~15 000 € TTC /an (source : DOCOB de la ZSC « Corniche Varoise ») - Nettoyage des fonds (enlèvement corps-morts, etc.) : prestation à préciser - Suivi de l'état de conservation des habitats marins : cf. mesure M10
---------------------	---

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

Inventaire des sites patrimoniaux concernés par le mouillage des plaisanciers (>10 navires/heures pointe) et proposition de pistes de gestion sur la base de certains éléments : la fréquentation du site (nb max de navires observés au mouillage), la présence/absence de balisage (ZMP, ZIEM, ZRUB) et la répartition des habitats sensibles (impact potentiel)

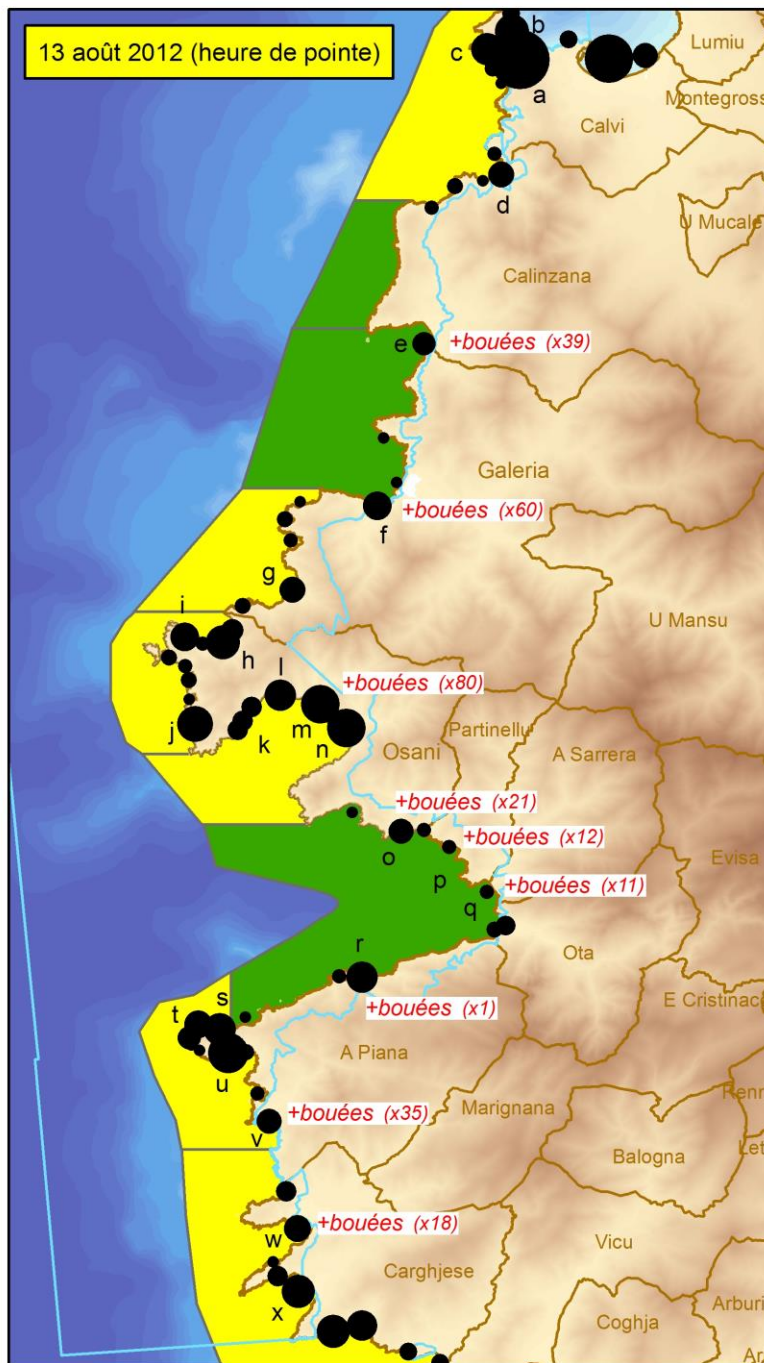
Description (suite)

Site patrimonial (présence d'habitat sensible)	Mouillage à l'ancre ⁽⁴¹⁾	Mouillage sur bouée ⁽⁴¹⁾	Balisage	Pistes de gestion envisageables (mesures précises à définir en groupe de travail)
a. Baie de l'Alga ⁴²	Important (⚓ x 61)			✓ Définition de zones interdites à l'ancre
b. Ocellucia	Important (⚓ x19)			✓ Création d'une ZMEL
c. Portu-Vecchiu	Important (⚓ x17)			/ (site exposé et éloigné)
d. Nichiareto	Modéré (⚓ x11)			/ (zone d'ancrage majoritairement sableuse)
e. Crovani	Modéré (⚓ x10)	Important (🚢 x39)		✓ Définition de zones interdites à l'ancre
f. Galeria	Modéré (⚓ x14)	ZMEL (60 places)	ZRUB	✓ Création d'une ZMEL
g. Focolara	Modéré (⚓ x11)			✓ Interdiction d'ancrage autour de la ZMEL
h. Marina d'Elbu (Scandula) ⁴²	Important (⚓ x19)			Mesures à définir en concomitance avec le processus d'extension de la RN de Scandula (nouvelle réglementation possible) :
i. Imbuttu (Scandula)	Modéré (⚓ x14)			
j. Cala Gattaghja (Scandula)	Important (⚓ x22)			
k. Rive nord Ghjirulatu (3 sites)	Important (⚓ x17)			
l. Anse de Gradi	Important (⚓ x16)			
m. Devant le mouillage de Ghjirulatu	Important (⚓ x25)			✓ Définition de zones interdites à l'ancre
n. Cala di Tuara	Important (⚓ x28)			✓ Création de ZMEL
m. Ghjirulatu ⁴²		80 places		✓ Réglementation des conditions d'ancrage (définition de zones autorisées au mouillage, respect des normes en termes d'équipements, limitation de la durée de mouillage, etc.)
o. Grattelle	Modéré (⚓ x14)	Important (🚢 x21)	ZIEM & ZMP	/ Zone organisée depuis 2006
p. Caspiu	Faible (⚓ x3)	Important (🚢 x12)		/ (les ZIEM actuelles protègent les habitats sensibles ou une grande partie)
q. Bussaghja	Faible (⚓ x1)	Important (🚢 x11)	ZIEM (x2)	⚠ Projet de ZMEL « multi-sites » à suivre
r. Ficaghjola	Important (⚓ x16)	Faible (🚢 x1)	ZIEM	Mesures à définir en concomitance avec le processus d'extension de la RN de Scandula (nouvelle réglementation possible) :
s. San Pellegrinu (Capu Rossu)	Important (⚓ x17)			
t. Turghju & Cala Genovese (Capu Rossu)	Important (⚓ x22)			
u. Cala di Palu (Capu Rossu)	Important (⚓ x27)			✓ Définition de zones interdites à l'ancre
v. Arone	Modéré (⚓ x10)	Important (🚢 x35)	ZIEM (x3) ZMP (x2)	✓ Réglementation des conditions d'ancrage
w. Chjuni	Modéré (⚓ x12)	Important (🚢 x18)		✓ Modification du plan de balisage (protection des habitats sensibles situés dans la partie ouest du fond de l'anse) ⚠ Projet de ZMEL à suivre
x. Peru	Important (⚓ x20)			/ (zone de mouillage majoritairement sableuse)
				⚠ Projet de ZMEL « multi-sites » à suivre
				/ (zone d'ancrage majoritairement sableuse)

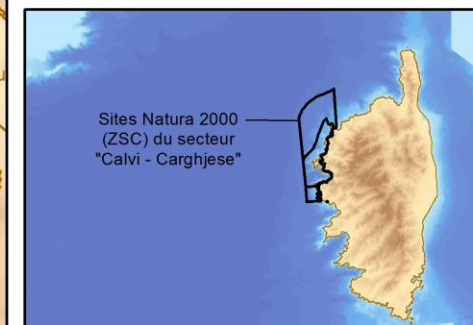
⁴¹ Entre parenthèses : effectifs maximaux de navires observés durant les étés 2009 et 2012 (étude de fréquentation, Jousseume et al., 2013 ; données actualisées, UAC, 2016)

⁴² Impact de l'ancrage des navires sur les herbiers de posidonie démontré par plusieurs études scientifiques dans ce secteur

Densité de navires à l'ancre / en navigation et effectifs maximaux de navires à l'ancre



DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghjese" / Tome 2 - plan d'actions



Densité de navires à l'ancre ou en navigation autour de la Corse (découpage secteurs Stareso / MEDOBS) et effectifs maximaux de navires identifiés à l'ancre toutes dates de comptages confondues (entre 2009 et 2013 ; Jousseau et al., 2013 ; données actualisées UAC, 2016).

Légende

- Communes
- Limites confondues des ZSC FR9400574 et FR9402018

Nombre de navires/km linéaire à l'ancre ou en navigation :

- 0 à 1,7 navires/km
- 1,8 à 3,5 navires/km
- 3,6 à 5,3 navires/km
- 5,4 à 7,2 navires/km

Effectif max navires sur ancre (Corse) :

- 50
- 100
- 200

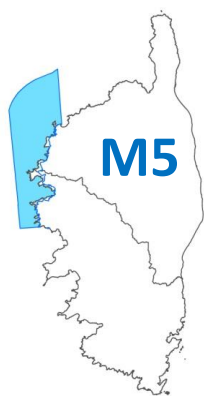
Effectif max navires sur ancre - zoom "Calvi - Carghjese" :

- 10
- 20
- 60

Nom des sites (a à x) : cf. tableau page précédente

Sources : IGN 2007 ; INPN/MNHN 2018 ; BRGM (selon MNT SHOM) ; Jousseau et al., 2013 ; UAC (2016) ; Conception : UAC (2019) ; Projection : Lambert 93





ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

Définir un plan d'organisation des sites de mouillage de la grande plaisance

Type de mesure	Mission d'animation & Contrat Natura 2000
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	- 1120-1. Herbiers à Posidonies* - 1170-13. Roche infralittorale à algues photophiles - 1170-14. Coralligène - Herbiers de cymodocées (1110-6. Sables fins bien calibrés)
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000 FR9400574 (partie marine) et FR9402018

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	O03 : Favoriser une gestion durable des activités et des usages sur les sites Natura 2000 afin de préserver les habitats/espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus	Limitation de l'impact mécanique du mouillage sur les habitats d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

SITUATION ACTUELLE :

Pour rappel, secteur de la grande plaisance actuellement en plein essor aussi bien autour de la Corse qu'à l'échelle mondiale. Au sein des ZSC FR9400574 et FR9402018, présence de deux sites de mouillage particulièrement concernés par la grande plaisance :

- la baie de l'Alga, le long de la presqu'île de la Revellata (impact de l'ancrage des grandes unités sur les herbiers de posidonie démontré par plusieurs études scientifiques de la Stareso) ;
- le golfe de Ghjirulatu (pression de l'ancrage des grandes unités certainement non négligeable sur les herbiers de posidonie et de cymodocée).

A noter depuis 2017 l'interdiction de navigation au droit du site de l'UNESCO pour les navires de jauge brute ≥ 500 UMS (arrêté préfectoral n°021/2017). Concernant l'arrêté n°155/2016 relatif au mouillage des navires dans les eaux françaises de méditerranée, aucune zone de mouillage retenue sur le secteur pour les très grandes unités (≥ 80 m).

Description

DEROULE OPERATIONNEL :

- Mettre en place un groupe de travail** dédié à la gestion du mouillage de la grande plaisance sur le territoire (services de l'Etat, PNRC, UAC, élus, professionnels du yachting, scientifiques, gestionnaire de la RN de Scandola, etc.). Groupe de travail à installer en cohérence avec les différentes politiques publiques liées au mouillage (programme de mesures du PAMM) ;
- En concertation avec le groupe de travail, **définir un plan d'organisation des sites de mouillage spécifique pour la grande plaisance**. Nécessité de prendre en compte les caractéristiques des sites (répartition des habitats sensibles, exposition, bathymétrie, etc.), mais aussi les démarches territoriales en cours et en particulier :
 - le processus d'extension de la RN de Scandola (actions à venir dans le cadre de l'enjeu « Maîtriser les effets de la fréquentation liée au tourisme nautique au sein des hot-spots ») ;
 - l'éventuelle révision de l'arrêté n°155/2016 et l'instruction d'arrêtés « locaux » ou « sectoriels » prévus par la Conférence Maritime Régionale (renforcement de la

Description	réglementation concernant le mouillage des navires) ; - le projet de réseau de mouillages organisés à haut niveau de services dédiés à la grande plaisance dans le cadre de CapNautic 2 (CDC).
	Pistes de gestion envisageables : - Limitation du mouillage de la grande plaisance sur les zones sensibles (dans un périmètre précis, au-delà d'une certaine profondeur, etc.) ; - Installation d'amarrages fixes adaptés aux navires de grande taille. ► En cas d'interdiction d'ancrage, accompagner la DDTM pour la prise d'un arrêté par la Préfecture maritime (définition en groupe de travail du contenu de l'arrêté : périmètre et période d'application, taille des navires concernés, etc.) ► En cas d'installation d'amarrages fixes, étudier la faisabilité des projets avec le lancement d'études préalables : - Etudes environnementales, études de sols, études d'agitation de la houle, études bathymétriques, études de fréquentation⁴³, etc. ; - Etudes techniques (détermination et dimensionnement de dispositifs adaptés aux navires de grande taille) et analyse des contraintes techniques et financières. Définition de la capacité d'accueil en fonction de la fréquentation des sites. Réflexion sur l'éco-conception des ouvrages et sur les potentiels services dédiés à la grande plaisance. Sur la base des résultats dégagés par les études, élaborer les dossiers réglementaires par le porteur de projet (dossier d'AOT comprenant le règlement de police + dossier « Loi sur l'Eau » comprenant une étude d'impact et une notice Natura 2000) pour transmission aux services instructeurs et consultation des commissions (CSRPN, conseil des sites de Corse, commission nautique locale). Procéder à la mise en place des aménagements (fourniture et pose des dispositifs d'amarrage) et instaurer un suivi de la fréquentation des sites équipés. 3. Dans les sites réorganisés, mettre en place un suivi de l'état de conservation des habitats marins (prévu par la mesure M10).
	Engagements rémunérés - Etudes préalables et dossiers réglementaires + frais de maîtrise d'œuvre - Acquisition des équipements et exécution des travaux d'aménagement
Engagements non rémunérés	- Coordination de la mesure et organisation des réunions du groupe de travail - Rédaction des cahiers des charges pour les études préalables et les dossiers réglementaires - Procédure administrative auprès des services instructeurs (demande d'AOT, arrêté préfectoral, etc.) - Gestion des sites aménagés - Mise en œuvre des suivis de fréquentation

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation & Contrat Natura 2000 marin
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Etat, collectivités territoriales, établissements publics, bureaux d'étude, gestionnaire de la RN de Scandola, structure animatrice
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

Points de contrôle	- Comptes-rendus des échanges du groupe de travail - Publication d'arrêtés préfectoraux portant sur l'institution de zones interdites au mouillage - Cahiers des charges pour les études préalables et les dossiers réglementaires - Rapports des études préalables et des dossiers réglementaires - Suivi des travaux et conformité des réalisations - Rapports annuels du contrôle de conformité des aménagements
--------------------	--

⁴³ Un suivi régulier de la fréquentation plaisancière de la baie de l'Alga est réalisé par la Stareso

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions du groupe de travail « grande plaisance »
- Nombre/surface des zones interdites à l'ancrage
- Nombre de dispositifs de mouillage mis en place
- Durabilité et niveau d'entretien des dispositifs de mouillage
- Fréquentation des sites aménagés (nombre et type de bateaux, durée de mouillage, etc.)

Indicateurs d'évaluation

- Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire
- Perception de la mesure par les usagers

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel

- Coordination de la mesure et organisation des réunions de concertation du groupe de travail « grande plaisance » : **temps animateur**
- Etudes préalables et dossiers réglementaires : **prestations à préciser**
- Equipements et pose des dispositifs : **à déterminer par les études préalables**
- Gestion des ZMELs et suivis de la fréquentation : **prestations à préciser**
- Suivis de l'état de conservation des habitats marins : **cf. mesure M10**



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

Mettre en place des systèmes d'amarrage écologiques sur les sites de plongée les plus sensibles

Type de mesure	Mission d'animation & Contrat Natura 2000
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	- 1120-1. Herbiers à Posidonies* - 1170-13. Roche infralittorale à algues photophiles - 1170-14. Coralligène - Herbiers de cymodocées (1110-6. Sables fins bien calibrés)
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000 FR9400574 (partie marine) et FR9402018

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	O03 : Favoriser une gestion durable des activités et des usages sur les sites Natura 2000 afin de préserver les habitats/espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus	Limitation de l'impact mécanique du mouillage sur les habitats d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

SITUATION ACTUELLE :

Au sein des ZSC FR9400574 et FR9402018, présence d'une 40^{aine} de sites de plongée sous-marine répartis le long de la façade maritime, dont une 20^{aine} particulièrement remarquables et/ou prisés par les plongeurs : B17, Saint François, Pointe de la Revellata, Capu di Vella, Capu di a Morsetta ^(x2), Ciuttone, La Faille, Stollu, I Scuglietti, I Porri, Punta Muchilina, Capu Seninu, Punta Scopa, Monte Rosso, Ficaghjola, Vardiola, Capu Rossu, Faille aux corbs, etc.



Modalités de mouillage variables selon les sites et les structures de plongée (ancrage, mouillage sur bouée, plongée dérive ou départ du bord). *Pour rappel, présence d'une 20^{aine} de structures de plongée entre l'Isula Rossa et le golfe de Saone (+ min. 2 d'Aiacciu proposant ponctuellement des excursions à la journée vers la RN de Scandola).*

DEROULE OPERATIONNEL :

Description

- Mettre en place un groupe de travail** dédié à la gestion des mouillages sur les sites de plongée à l'échelle du territoire (services de l'Etat, PNRC, UAC, fédération et structures de plongée, scientifiques, gestionnaire de la RN de Scandola, etc.).
- En collaboration avec les structures de plongée, **actualiser les données disponibles** sur la fréquentation actuelle des sites et sur les modalités de mouillage des navires durant la saison estivale : nombre de clubs et de navires/site, nombre estimatif de plongées/site/club/an, type de mouillage et caractéristiques des équipements si mouillage sur bouée, nature du substrat concerné par les mouillages et profondeur, etc. ;
- A partir des données disponibles et en concertation avec le groupe de travail, **définir les sites de plongée prioritaires** pour la mise en place de dispositifs écologiques ou leur réhabilitation. Nécessité de prendre en compte les différentes démarches en cours sur le territoire et en particulier :
 - le processus d'extension de la RN de Scandola (actions à venir dans le cadre de l'enjeu « Maitriser les effets de la fréquentation liée au tourisme nautique au sein des hot-

Description	spots ») ;
	- la stratégie de gestion durable des sites de plongée proposée par l'AFB et la DIRM sur la façade Méditerranée (dans le cadre du PAMM) et en particulier le sous-objectif « <i>réduire les impacts du mouillage sur les sites de plongée</i> ».
	5. Procéder au lancement d'études préalables : études environnementales et techniques, réflexion sur l'option la plus adaptée aux caractéristiques de chaque site de plongée (installation de nouveaux dispositifs écologiques ou réhabilitation des sites déjà équipés ?), définition et dimensionnement des équipements ⁴⁴ , coût financier estimatif, etc. Possibilité de s'appuyer sur les modalités techniques recommandées par Francour <i>et al.</i> (2006) ;
	6. Mettre en place une charte de bon usage ou un conventionnement entre les parties relatif à l'utilisation des aménagements (précision sur les modalités d'ancrage, participation aux suivis de la fréquentation des sites de plongée et de l'état de conservation des habitats selon un protocole prédéfini, participation au nettoyage des fonds, etc.) ;
	7. Elaborer les dossiers réglementaires pour transmission aux services instructeurs (dossier d'AOT comprenant un règlement de police). Prévoir une interdiction d'ancrage autour des futurs sites aménagés/réhabilités ;
Engagements rémunérés	8. Procéder à la mise en place des aménagements (fourniture et pose des dispositifs d'amarrage), ainsi qu'à l'éventuel enlèvement des anciens dispositifs de mouillage (utilisés ou abandonnés) ;
	9. Une fois les sites aménagés/réhabilités, instaurer un suivi de la fréquentation des sites de plongée et un suivi de l'état de conservation des habitats marins (prévus par les mesures G10 et M10).
	- Etudes préalables et dossiers réglementaires + frais de maîtrise d'œuvre - Pose des aménagements (exécution des travaux d'aménagement) - Entretien des dispositifs d'amarrage (plafonné à 100 €/bouée/an par la circulaire du 19/10/2010)
Engagements non rémunérés	- Coordination de la mesure et organisation des réunions du groupe de travail - Rédaction des cahiers des charges pour les études préalables et les dossiers réglementaires - Procédure administrative auprès des services instructeurs (demande d'AOT) - Mise en œuvre des suivis sur les sites de plongée

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation & Contrat Natura 2000 marin
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Collectivités territoriales, établissements publics, FFESSM ou structures de plongée, structure animatrice
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

Points de contrôle	- Comptes-rendus des réunions avec le groupe de travail - Cahiers des charges pour les études préalables et les dossiers réglementaires - Rapports des études préalables et des dossiers réglementaires - Suivi des travaux et conformité des réalisations - Rapports annuels du contrôle de conformité des aménagements
--------------------	--

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions du groupe de travail - Nombre de dispositifs de mouillage mis en place
	- Durabilité et niveau d'entretien des dispositifs de mouillage

⁴⁴ *Vulnérabilité des habitats face à la mise en place de dispositifs d'amarrage* : il convient de rappeler que selon leur stabilité, leur tenue mécanique, leur architecture spatiale ou encore leur importance écologique, les habitats sont plus ou moins sensibles à l'installation de dispositifs d'amarrage. Alors que les fonds meubles présenteront une vulnérabilité limitée, les herbiers de posidonie et les fonds durs (roche infralittorale et coralligène) seront considérés comme plus fragiles. Les fonds meubles doivent donc être privilégiés et, seulement si cela n'est pas possible, l'installation de systèmes écologiques reste envisageable sur la roche infralittorale

Indicateurs de suivi	- Fréquentation des sites de plongée
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire - Perception de la mesure par les usagers

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Coordination de la mesure et organisation des réunions du groupe de travail : temps animateur - Etudes préalables et dossiers réglementaires : prestations à préciser ▪ <i>coût des études prévues pour mesure équivalente dans le cadre du DOCOB des sites Natura 2000 du golfe d'Aiacciu : ~20 000 € TTC</i> - Achat des équipements, pose des dispositifs et entretien : à déterminer par les études préalables ▪ <i>coût de la fourniture et de la pose d'un équipement (anneaux et bouée) : ~5 000 € TTC</i> ▪ <i>entretien annuel d'un équipement : ~250 € TTC</i> ▪ <i>hivernage : ~250 € TTC/an</i> <i>(source : DOCOB de la ZSC « Grand herbier de la côte orientale»)</i> - Eventuel nettoyage des fonds (enlèvement corps-morts, etc.) : prestation à préciser - Suivis de la fréquentation des sites de plongée et de l'état de conservation des habitats : cf. mesures G10 et M10
---------------------	---



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

Réaliser « l'analyse risque pêche » conformément aux exigences nationales

Type de mesure	Etudes et suivis scientifiques
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats marins et des espèces marines d'intérêt communautaire identifiés au sein des sites Natura 2000
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000 FR9400574 (partie marine) et FR9402018

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	OO2 : Poursuivre l'acquisition des connaissances afin d'améliorer la gestion globale des sites Natura 2000
Effets attendus	Amélioration des connaissances concernant les risques de dégradation des habitats et des espèces par les engins de pêche professionnelle

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

ANALYSE RISQUE PECHE

Selon l'article 6.3 de la Directive « Habitats Faune Flore », obligation de réaliser une « évaluation des incidences Natura 2000 » pour toutes les activités susceptibles d'avoir un impact significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents au sein d'un site Natura 2000.

Considérant les spécificités des activités de pêche maritime professionnelle (grande mobilité, multiples réglementations, système d'autorisations, pavillons étrangers, etc.), mise en place d'un dispositif particulier au niveau national pour la prise en compte des incidences de l'activité sur les habitats/espèces Natura 2000 (Circulaire du 30 avril 2013 du Ministère de l'Ecologie).

Dispositif reposant sur :

- ✓ la réalisation d'une analyse de risque de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche à l'échelle de chaque site Natura 2000 ;
- ✓ le cas échéant, des propositions de mesures de gestion permettant de respecter les objectifs de conservation (et intégration de celles-ci dans les DOCOB) ;
- ✓ en contrepartie, l'exonération individuelle d'évaluation des incidences pour chaque pêcheur professionnel.

Description

Concernant les habitats, existence d'une méthode nationale standardisée pour la réalisation de l'expertise (méthode établie par le Muséum National d'Histoire Naturelle -MNHN-). Concernant les espèces, absence de méthode d'évaluation standardisée à l'heure actuelle.

SITUATION ACTUELLE :

Au sein des ZSC FR9400574 et FR9402018, existence d'une petite pêche côtière à caractère artisanal pratiquée essentiellement au filet (espèces ciblées : poissons et langoustes). Fonds entièrement pêchés jusqu'à ~150 mètres, avec certains secteurs apparaissant plus privilégiés que d'autres. Partage des eaux selon le port d'attache des pêcheurs (de l'Isula Rossa à Aiacciu). En 2015, recensement de 41 pêcheurs permanents, occasionnels ou réguliers sur le secteur (+ 3 corailleurs). Professionnels appartenant aux prud'homies de Balagna et d'Aiacciu.

A noter la présence de 2 cantonnements de pêche et d'1 zone de jachère pour le corail rouge. Dans la RN de Scandola, interdiction de tout type de pêche dans la zone intégrale et réglementation de l'activité professionnelle dans la zone partielle (dérogations spéciales prévues par le décret de création de la réserve et accordées tous les ans par arrêté préfectoral).

Description	Au sujet des interactions entre les espèces Natura 2000 marines et l'activité de pêche artisanale, prises accidentelles du grand dauphin et de la tortue caouanne mises en évidence dans les filets et, pour la tortue, dans les palangres pélagiques. En revanche, prises non quantifiées aussi bien sur le secteur qu'autour de la Corse (taux de déclaration limité mais signalisation aux différents réseaux de surveillance non systématique). DEROULE OPERATIONNEL ▶ Au sujet des habitats, réaliser l'expertise en collaboration avec le CPRMEM et selon la méthode nationale standardisée établie par le MNHN (réalisation d'enquêtes de terrain auprès des professionnels pour la caractérisation des activités de pêche, qualification de la sensibilité des habitats et définition des interactions avec les activités de pêche, élaboration de cartes des risques avérés, etc. ; MNHN, SPN, 2012). ⚠ Nécessité de prendre en compte la prochaine évolution de la méthode d'évaluation (à venir courant 2019) ; ▶ Au sujet des espèces, procéder au lancement de l'expertise une fois la méthode d'évaluation pour la quantification des interactions entre la tortue marine, le grand dauphin et l'activité de pêche artisanale établie. Dans le cadre des deux démarches, s'appuyer sur les suivis halieutiques initiés dans le cadre du programme DACOR par l'UAC, partenaire DCF⁴⁵ depuis 2017 et en charge de la coordination de la collecte des données halieutiques en Corse pour le plan de travail national 2017-2019. ⚠ Concernant les espèces marines, prévoir la réalisation d'une étude commune avec celle prévue par la mesure O3 (p. 143) : « Evaluer et quantifier les captures accidentelles d'oiseaux marins par l'activité de pêche artisanale » (mise en œuvre simultanée des deux actions)
	Engagements rémunérés
	Engagements non rémunérés

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Etudes et suivis scientifiques
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Collectivités territoriales, établissements publics, CRPMEM, prud'homies de pêche, bureaux d'études, associations environnementales, structure animatrice
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

Points de contrôle	- Protocole d'étude et cahier des charges pour la réalisation des études - Rapports d'étude
--------------------	--

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de pêcheurs professionnels associés à la mesure - Nombre d'embarquements ou d'entretiens réalisés (enquêtes de terrain)
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Evolution constatée du comportement des pêcheurs professionnels

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Analyse risque pêche (habitats) : prestation à préciser - Analyse risque pêche (espèces) : prestation à préciser
---------------------	---

⁴⁵ Protocole commun aux états membres de l'Union Européenne pour collecter et gérer les données nécessaires à l'application de la Politique Commune des Pêches (source : <https://www.ifremer.fr/peche/Glossaire/Glossaire/DCF>)



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

Récupérer les engins de pêche perdus sur les fonds

Type de mesure	Mission d'animation & Contrat Natura 2000
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	- 1120-1. Herbiers à Posidonies* - 1170-13. Roche infralittorale à algues photophiles - 1170-14. Coralligène
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000 FR9400574 (partie marine) et FR9402018

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	OO3 : Favoriser une gestion durable des activités et des usages sur les sites Natura 2000 afin de préserver les habitats/espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus	Limitation de l'impact des engins de pêche perdus sur les habitats d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

SITUATION ACTUELLE :

Au sein des ZSC FR9400574 et FR9402018, signalisation de plusieurs engins de pêche perdus sur les fonds lors des campagnes Cartham (Andromède Océanologie et Stareso, 2012a et 2012b) et Corseacan (Goujard et Fourt, 2014), mais aussi dans le cadre d'autres études scientifiques ponctuelles (Francour *et al.*, 2002 ; Créocéan, 2012, *etc.*). Engins pouvant engendrer une dégradation des fonds marins mais aussi la prise accidentelle d'espèces (pêche fantôme).

Pour rappel, sur le secteur, existence d'une petite pêche côtière à caractère artisanal pratiquée essentiellement au filet par une 40^{aine} de pêcheurs appartenant aux prud'homies de Balagna et d'Aiacciu (fonds entièrement pêchés jusqu'à ~150 mètres).

DEROULE OPERATIONNEL :

- 1. Impulser une démarche collaborative avec les pêcheurs professionnels** afin de les inciter à signaler les éventuelles pertes accidentelles d'engins auprès de la structure animatrice (localisation GPS). **Etendre cette démarche aux plongeurs et chasseurs sous-marins ainsi qu'aux apnéistes**, qui peuvent représenter un soutien pour le repérage d'engins perdus sur les fonds.
- 2. En parallèle, promouvoir** auprès des usagers mais aussi du grand public **le programme de sciences participatives GHOST MED** qui permet de signaler l'observation d'engins de pêche perdus via un formulaire disponible en ligne ;
- 3. En cas de signalisation d'un engin de pêche perdu, lancer une campagne de reconnaissance préalable à toute décision d'intervention** afin de s'assurer de la faisabilité et de l'intérêt écologique du retrait des engins, leur extraction pouvant s'avérer néfaste pour le milieu en cas d'engins perdus depuis plusieurs années. Possibilité de mener cette expertise scientifique selon le protocole présenté dans le « **guide méthodologique pour l'évaluation des impacts des engins de pêches perdus** » (calcul d'un indice pour l'aide à la prise de décision concernant le retrait ou non d'un engin ; programme scientifique GHOST MED, Belloni *et al.*, 2019) ;



Description

Description	4. En cas d'intervention, déterminer les modalités d'enlèvement (élaboration d'un protocole ⁴⁶) et procéder à la mise en œuvre des campagnes de récupération par des professionnels habilités à effectuer des travaux sous-marins. ⚠ Nécessité de mener une réflexion sur le devenir et la valorisation des engins de pêche collectés.
Engagements rémunérés	- Campagnes de reconnaissance préalables et définition des modalités d'intervention (rédaction du protocole de collecte) - Campagnes de récupération des engins de pêche - Valorisation des engins de pêche récupérés
Engagements non rémunérés	- Coordination de la mesure et animation du réseau d'utilisateurs - Promotion du programme GHOST MED - Rédaction des cahiers des charges pour les campagnes préalables de reconnaissance et de récupération des engins de pêche

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation & Contrat Natura 2000 marin
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Etat, collectivités territoriales, établissements publics, CRPME, prud'homies de pêche, bureaux d'étude, entreprise de travaux sous-marins, structure animatrice
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

Points de contrôle	- Comptes-rendus des échanges et des réunions de travail avec les usagers du territoire - Cahiers des charges - Rapports des campagnes de reconnaissance préalables - Bilans des campagnes de récupération
--------------------	---

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions de travail avec les usagers du territoire - Nombre de signalisations d'engins de pêche - Nombre de campagnes de récupération des engins - Nombre d'engins de pêche valorisés
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire - Perception de la mesure par les usagers

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Coordination de la mesure et mise en place d'une démarche collaborative (animation du réseau d'utilisateurs) : temps animateur - Campagnes de reconnaissance préalables et définition des modalités d'intervention : prestations à préciser - Campagnes de récupération des engins de pêche : à déterminer par les études préalables <i>coût d'une intervention pour la récupération d'engins de pêche (coût unitaire par intervention) : ~1 500 € TTC /jour</i> <i>(source : DOCOB de la ZSC « La Pointe Fauconnière »)</i> - Valorisation des engins collectés : prestation à préciser
---------------------	---

⁴⁶ Création de protocoles communs aux sites Natura 2000 actuellement en cours par l'AFB



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

Encourager les navires à s'équiper d'un dispositif de partage des positions visant à éviter les collisions avec les cétacés

Type de mesure	Mission d'Animation
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	- 1349. Grand dauphin - 1224. Tortue caouanne <i>(+ l'ensemble des cétacés et des tortues marines observés en Méditerranée)</i>
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000 FR9400574 (partie marine) et FR9402018

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	O03 : Favoriser une gestion durable des activités et des usages sur les sites Natura 2000 afin de préserver les habitats/espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus	- Réduction des collisions accidentelles entre les navires et les cétacés - Amélioration des connaissances concernant la présence de tortues de mer

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

EXEMPLE D'UN DISPOSITIF DE PARTAGE DES POSITIONS DES CETACES : LE SYSTEME REPCET

Outil co-développé par Souffleurs d'Ecume et Chrisar Software Technologies. Logiciel permettant le partage en temps réel des positions des cétacés sur les routes de navigation via une communication satellite, ceci afin de limiter les risques de collision avec les navires de grande taille voire les risques de pollution en cas de transport de matières dangereuses par les navires.

A noter la mise en place d'une collaboration entre le CESTMed et Souffleurs d'Ecumes pour l'intégration des tortues marines au dispositif afin d'obtenir des données plus précises sur la présence de ces espèces (démarche en cours).

(source : <http://repcet.com/> & <http://www.cestmed.org/les-travaux-scientifiques/>)

SITUATION ACTUELLE (TRAFIC MARITIME) :

Description

Au sein des ZSC FR9400574 et FR9402018, trafic maritime commercial relativement limité à l'échelle de la Corse (deux ports de commerce localisés à proximité des sites : l'Isula Rossa, au nord, et Aiacciu, au sud).

En matière de trafic de marchandises, aucun flux maritime principal recensé dans les eaux du secteur. En 2014, selon l'Observatoire Régional des Transports de la Corse (ORTC in UAC, 2016), environ 250 traversées de pétroliers, cimentiers ou gaziers effectuées au départ ou vers les ports d'Aiacciu et de l'Isula Rossa⁴⁷.

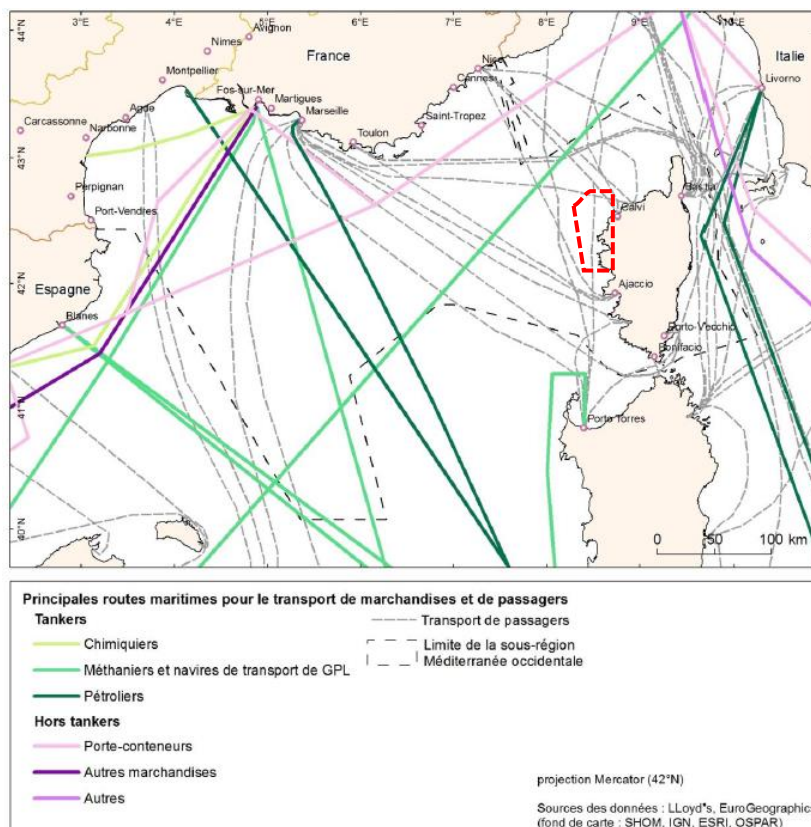
En matière de trafic de passagers, présence de 5 routes principales empruntées par les ferrys ou les cargos mixtes :

- ✓ les lignes reliant les ports de l'Isula Rossa et de Marseille/Toulon/Nice, dans la partie nord de la ZSC FR9402018 (~ 500 traversées⁴⁸ en 2014 ; ORTC in UAC, 2016) ;
- ✓ la ligne reliant les ports d'Aiacciu et de Nice, vers la limite sud-ouest des sites Natura 2000 (~ 200 traversées en 2014 ; ORTC in UAC, 2016) ;

⁴⁷ Ces chiffres peuvent donner une indication du trafic de marchandises même si certains cargos n'ont probablement pas transité par les eaux du secteur, la provenance ou la destination des navires étant très variable (Marseille, Nice, Malte, etc. ; ORTC). De plus, il est probable que certains navires se soient rapprochés des côtes de l'île sans pour autant y faire escale (UAC, 2016)

⁴⁸ Ces chiffres incluaient également les traversées entre les ports de Calvi et de Nice ou Toulon, avant le transfert en 2017 des activités de commerce du port de Calvi au port de l'Isula Rossa

- ✓ la ligne reliant les ports de Porto-Torres (Sardaigne) et de Gênes (Italie) et qui traverse le secteur dans toute sa longueur.



Description

▲ Trafic maritime (passagers et marchandises) dans la sous-région marine Méditerranée occidentale. Source : Lloyd's (2006) et EuroGeographics (2008) in Cumunel et Guinguand (2012). En pointillé rouge, localisation approximative des sites Natura 2000

A noter également l'existence d'un trafic lié aux navires de croisières qui alimente le commerce maritime (environ 450 traversées en partance ou vers les ports de l'Isola Rossa, de Calvi et d'Aiacciu pour l'année 2014⁴⁹). Trafic caractérisé par une forte saisonnalité, tout comme celui à passagers (pic de fréquentation entre les mois d'avril/mai et de septembre/octobre ; ORTC in UAC, 2016).

DEROULE OPERATIONNEL :

1. **Prendre contact avec l'association Souffleurs d'Ecume**, qui organise les formations de sensibilisation à bord des navires équipés du système REPCET (reconnaissance des cétacés et renseignement du logiciel) ;
2. En collaboration avec l'association, mais aussi avec les chambres de commerce et d'industrie et les représentants des ports de commerce de l'Isola Rossa et d'Aiacciu, **impulser l'organisation de réunions** afin de sensibiliser les compagnies maritimes aux avantages du système REPCET (outil d'intérêt écologique mais aussi sécuritaire⁵⁰) ;
3. **Accompagner les compagnies désireuses de s'équiper du système REPCET** (formations dispensées par l'association Souffleurs d'Ecume). Si possible, étendre l'initiative aux navires de grande plaisance ;

Pour rappel, au sein du sanctuaire Pelagos⁵¹, obligation d'équiper tous les navires à passagers supérieurs à 24 mètres et battant pavillon français d'un dispositif de partage des positions visant à éviter les collisions avec les cétacés (arrêté du 02 mai 2017).

⁴⁹ Ce chiffre est donné à titre indicatif puisque les départs ou les destinations des croisières ne sont pas disponibles (UAC, 2016)

⁵⁰ Possibilité de signaler et de recevoir les signalements d'obstacles à la navigation relayés, entre autres, par le Centre Régional Opérationnel de Sécurité et de Sauvetage de Méditerranée (CROSS-MED) (source : <https://repcet.com/quest-ce-que-repcet/>)

⁵¹ Espace maritime dédié à la protection des cétacés et géré par un Accord signé entre la France, l'Italie et la Principauté de Monaco en 1999. Celui-ci englobe entièrement les parties marines des sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghese »

Description	4. Valoriser les navires des compagnies équipés du logiciel via différents outils de communication (cf. aussi mesure G4). <i>A noter la possibilité d'engager ce travail en concertation avec l'animateur des sites Natura 2000 du golfe d'Aiacciu (mesure également programmée pour les navires transitant par ce golfe)</i>
Engagements rémunérés	/
Engagements non rémunérés	Coordination de la mesure, organisation des réunions d'échange et sensibilisation des acteurs

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'Animation
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Structure animatrice, associations environnementales
Financement potentiel	/

CONTROLES

Points de contrôle	- Comptes-rendus des échanges - Equipement du système REPCET par les navires fréquentant les sites Natura 2000
--------------------	---

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions d'échange avec les usagers et les partenaires techniques - Nombre de navires équipés du système REPCET - Nombre de signalisations de collision avec les cétacés
Indicateurs d'évaluation	- Perception de l'outil REPCET par les utilisateurs - Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	Coordination de la mesure et réunions d'échange : temps animateur
---------------------	--



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats marins à fort enjeu de conservation sur le territoire

Type de mesure	Etudes et suivis scientifiques
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats marins d'intérêt communautaire identifiés au sein des sites Natura 2000
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000 FR9400574 (partie marine) et FR9402018

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	002 : Poursuivre l'acquisition des connaissances afin d'améliorer la gestion globale des sites Natura 2000
Effets attendus	Amélioration des connaissances sur les habitats marins (et leur état de conservation) pour l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion préconisées et/ou pour une meilleure définition des objectifs de conservation

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

OBJECTIF :

Mieux caractériser et suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats marins au regard des pressions auxquelles ils sont soumis sur le territoire (fréquentation liée au tourisme nautique notamment), ceci afin d'évaluer l'efficacité des mesures prises en faveur de l'environnement. Egalement, réaliser les acquisitions de connaissances nécessaires à la bonne gestion des sites Natura 2000 (données écologiques parfois insuffisantes). Le cas échéant, adapter les mesures de gestion en fonction des résultats des suivis.

SITUATION ACTUELLE :

Au sein des ZSC FR9400574 et FR9402018, présence de plusieurs habitats à enjeu de conservation fort ou très fort soumis à diverses pressions liées au tourisme nautique et ciblés par de futures mesures de gestion dans le cadre de la démarche Natura 2000 (herbiers de posidonie, roche infralittorale à algues photophiles et coralligène). De plus, manque de connaissance concernant l'état de conservation des habitats localisés au niveau des sites de plongée particulièrement prisés.

Description

Pour rappel, existence de plusieurs réseaux de surveillance et suivis scientifiques sur les habitats marins du territoire :

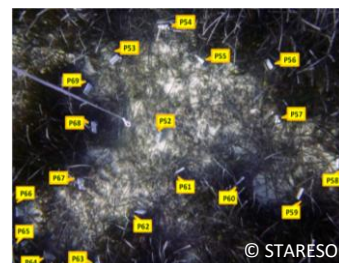
- ✓ les suivis RSP (3 stations d'étude sur les herbiers de posidonies à la Revellata, à Ghjirulatu et à Portu) ;
- ✓ les suivis TEMPO (5 stations d'étude sur les herbiers de posidonies à l'Est de la baie de l'Alga -Punta Vaccaghja-, dans la baie de Focolara, dans la RN de Scandola -baies d'Elbu et de Solana- et à Capu Rossu) ;
- ✓ les suivis RECOR (7 stations d'étude sur le coralligène à la Revellata, à Scandola -Punta Palazzu, Gargalu Ouest et Gargalu Sud-, à l'Ouest de Portu, à Capu Rossu et au large du Golfe de Peru) ;
- ✓ les suivis liés aux campagnes DCE et en particulier les suivis « posidonie » et « macroalgue » (dont *Lithophyllum byssoides* et *Cystoseira amentacea*) ;
- ✓ les nombreux suivis scientifiques engagés par le gestionnaire de la RN de Scandola (patelle géante, grande nacre, *Lithophyllum byssoides*, forêts de cystoseires, corail rouge), etc.

DEROULE OPERATIONNEL :

1. En concertation avec les scientifiques, **proposer des protocoles d'étude adaptés aux différents suivis** (nombre et localisation des stations d'étude, modalités d'échantillonnage, définition des indicateurs, etc.), et élaborer les dossiers de consultation nécessaires pour le **lancement des procédures de marchés publics** ;
2. **Suivre le bon déroulement des suivis scientifiques** sur le territoire.

SUIVIS/ETUDES SPECIFIQUES A ENGAGER PRIORITAIREMENT :

- ▶ **Evaluation et suivi des impacts de l'ancrage des navires sur les herbiers de posidonie** dans les secteurs concernés par une pression plaisancière importante, dont celle liée à la grande plaisance, et bénéficiant de mesures dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 (cf. mesures M4 et M5). Possibilité de s'appuyer sur le protocole de suivi retenu par l'UAC-PMIBB dans la RN des Bucchi di Bunifaziu aux Lavezzi (suivi à long terme des impacts de l'activité plaisancière sur les herbiers de posidonie dans des zones bénéficiant de mesures de gestion spécifiques ; Stareso, 2012) ;
- ▶ **Evaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire au niveau des sites de plongée prisés** (manque de connaissance) et **suivi des sites réaménagés/ réhabilités** dans le cadre de la mesure M6. Habitats particulièrement visés : la roche infralittorale à algues photophiles et le coralligène (suivi des espèces inféodées telles que les gorgonaires). Participation des structures de plongée aux suivis à envisager sur la base d'un protocole simplifié (en lien avec la mesure M6) ;
- ▶ Si nécessaire, dans des **secteurs ciblés** (baies fréquentées, etc.), **réalisation de cartographies fines des habitats marins** à partir de photographies aériennes ou de relevés sonars ;
- ▶ Dans un second temps, en accord avec l'objectif OCM7 identifié dans le tome 1 du DOCOB, **étude spécifique sur les grottes obscures** et leur état de conservation (manque de connaissances liées à cet habitat).



Description

A noter que plusieurs espèces inféodées à la roche médiolittorale sont citées dans les objectifs forts de conservation du tome 1 du DOCOB (préservation de la grande patelle, des ceintures de cystoseires et des encorbellements à Lithophyllum byssoides). Néanmoins, au regard de leur situation sur le secteur⁵², aucune mesure particulière n'a été actuellement proposée pour ces espèces dans le cadre de la démarche Natura 2000.

Engagements rémunérés

/

Engagements non rémunérés

- Coordination de la mesure, réalisation des protocoles et des cahiers des charges
- Accompagnement de la démarche pour la mise en place de suivis scientifiques avec les plongeurs sous-marins (protocole simplifié)
- Réalisation des études/suivis scientifiques et analyse des données/synthèse des résultats

⁵² **Situation des espèces sur le secteur (UAC, 2016) :**

Patelle géante : espèce considérée comme abondante autour de la Corse et signalée à plusieurs reprises sur le secteur. Dans la RN de Scandula, réalisation d'un inventaire précis dans les années 90 et mise en place de suivis réguliers depuis 2010.

Cystoseira amentacea : ceintures littorales très abondantes sur le secteur, d'après la cartographie précise des communautés algales le long du littoral rocheux Corse (surveillance DCE), et cela comme dans toute la Méditerranée Nord-Occidentale.

Lithophyllum byssoides : abondance des encorbellements sur le secteur considérée comme remarquable à l'échelle de la Corse mais forte dégradation constatée (nombreuses études anciennes et récentes aussi bien dans la RN de Scandula qu'en dehors). Régressions d'origine climatique (accélération de l'élévation du niveau de la mer) mais aussi, dans le cas de la RN de Scandula, anthropique (impact de la navigation). Concernant ce dernier impact, accès aux 2 encorbellements les plus remarquables de la RN de Scandula fermé durant la saison estivale

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Etudes et suivis scientifiques
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Collectivités territoriales, établissements publics, universités, bureaux d'études, associations environnementales, structures de plongée, gestionnaire de la RN de Scandula, structure animatrice
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

Points de contrôle	- Protocoles d'étude et cahier des charges pour la réalisation des suivis scientifiques - Rapports des suivis scientifiques
--------------------	---

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Echanges et partenariats - Nombre de protocoles d'étude élaborés - Nombre de suivis scientifiques mis en œuvre
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

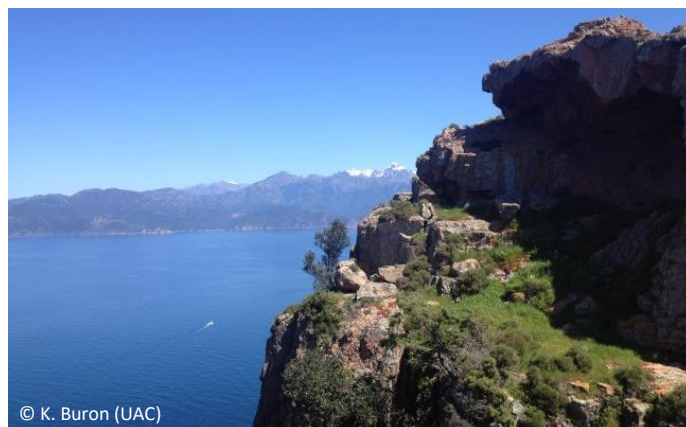
Budget prévisionnel	- Coordination de la mesure : temps animateur - Suivis scientifiques : prestations à préciser ▪ <i>Coût d'une étude relative à l'évaluation des impacts de l'ancrage des navires de plaisance sur les herbiers de posidonie (Stareso, 2012) : ~30 000 € TTC</i>
---------------------	--

8.3. MESURES LIEES A LA GESTION DU MILIEU TERRESTRE DE LA ZSC FR9400574 (T1 à T7)

Code	Intitulé	Type de mesure*	Priorité	N° de page
T1 (=M1)	Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonies	A et C**	3	117
T2	Définir un plan d'aménagement des sites littoraux sensibles (canalisation du public et mise en défens)	A et C**	1	120
T3	Engager des études scientifiques sur les cavités naturelles servant de gîtes aux chiroptères (dont les grottes littorales accessibles aux usagers)	ES	2	123
T4	Eradiquer ou limiter la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes (campagnes d'arrachage des espèces végétales, etc.)	A et C**	1	125
T5 (=O5)	Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts	ES et C	3	129
T6	Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats et les espèces terrestres à fort enjeu de conservation sur le territoire	ES	1	131
T7	Engager des études scientifiques sur les reptiles et plus particulièrement sur le phyllodactyle d'Europe et la cistude d'Europe	ES	3	134

*A : Mission d'animation / C : Contrat Natura 2000 / ES : Etudes et suivis scientifiques

** Mesure actuellement non éligible au dispositif des contrats Natura 2000 dans le cadre du Programme de Développement Rural de Corse (PDRC) 2014-2020 mais pouvant éventuellement être prise en compte dans la prochaine programmation





Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonies

Type de mesure	Mission d'animation & (éventuellement) Contrat Natura 2000 ⁵³
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	- 1210-3. Laisses de mer des côtes méditerranéennes + 1140-9. Sables médiolittoraux (habitat marin) + 1140-10. Sédiments détritiques médiolittoraux (habitat marin)
Périmètre d'application	Les plages du site Natura 2000 FR9400574

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	003 : Favoriser une gestion durable des activités et des usages sur les sites Natura 2000 afin de préserver les habitats/espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus	- Limitation de l'impact du nettoyage mécanique des plages sur les habitats d'intérêt communautaire et préservation des fonctionnalités écologiques des plages - Prise de conscience et modification des comportements des usagers pour une meilleure acceptation des banquettes de posidonies sur les plages

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

SITUATION ACTUELLE :

Au sein de la ZSC FR9400574, présence d'une 15^{aine} de plages de sable et d'une 50^{aine} de plages de galets (code respectif des habitats Natura 2000 : 1140-9 et 1140-10⁵⁴). Parmi celles-ci, observation à deux reprises de l'habitat terrestre 1210-3 (en arrière plage ; source : cartographie CBNC) et signalisation de banquettes de posidonies ou de laisses de mer sur respectivement 5 et 10 plages (source : inventaires Cartham ; plan de gestion de la RN de Scandola) :

Description

- ▶ la **plage de l'Alga** (1210-3 et 1140-9) et celle de **l'Oscelluccia** (1140-9), le long de la presqu'île de la Revellata, commune de Calvi ;
- ▶ deux petites plages entre l'Alga et l'Oscelluccia (1140-10) et la petite plage de Portuvecchiu (1140-9), le long de la presqu'île de la Revellata, commune de Calvi ;
- ▶ la plage de Nichiareto (1140-10), commune de Calinzana ;
- ▶ la petite plage entre Punta di Ciuttone et Punta Ferraghjola (1140-9) et celle au sud de Punta di Ciuttone (1140-10), commune de Galeria ;
- ▶ la **plage du village de Galeria** (1140-9), commune de Galeria ;
- ▶ la plage de Focolara (1140-10), commune de Galeria ;
- ▶ les plages de Marina d'Elbu (1210-3 et 1140-10) et de Cala Gattaghja (1140-10), dans la RN de Scandola (commune d'Osani) ;
- ▶ les plages du **village de Ghjirulatu** et de Tuara (1140-10), commune d'Osani ;
- ▶ la petite plage de Tuara, à l'ouest de la principale (1140-10), commune d'Osani.

En gras : plage concernée par des campagnes de nettoyage durant l'été (ou ayant fait l'objet de campagnes par le passé ; cf. page suivante)

⁵³ Mesure actuellement non éligible au dispositif des contrats Natura 2000 dans le cadre du PDRC 2014-2020 mais pouvant éventuellement être prise en compte dans la prochaine programmation

⁵⁴ Habitat Natura 2000 marin (cf. aussi mesure M1)

Point sur le nettoyage des plages :

D'après les inventaires Cartham (2012), **nettoyage manuel des macro-déchets** effectué quotidiennement durant la saison estivale sur les plages de l'Alga, de l'Oscellucia, de Galeria, du village de Ghjirulatu, de Bussaghja, de Caspiu et de Portu. Sur les plages de l'Alga et de Galeria, **enlèvement des banquettes de posidonies** déjà signalé par le passé (EVEMar, 2008). A noter l'acquisition récente par le Cdl des terrains au niveau de la plage de l'Alga.

DEROULE OPERATIONNEL :

⚠ *Mesure identique à celle décrite dans la fiche action M1 (page 87)*

1. En collaboration avec les communes, **actualiser l'état des lieux des modalités de nettoyage** des plages et de la **gestion des banquettes** sur le site Natura 2000 ;
2. En concertation avec la « mission conseils » créée par différentes institutions en Corse (UAC, DREAL, DDTM, AFB, BRGM, CBNC, Cdl), **évaluer les enjeux environnementaux et touristiques** par plage ou secteurs de plage (= caractérisation des plages) ;



Sectorisation de la plage à effectuer selon les enjeux (source : Cdl, 2011)

3. En concertation avec la « mission conseils », **proposer un plan de nettoyage** des plages (nettoyage manuel, mécanique avec recommandations, mixte...) selon les enjeux identifiés ;
4. En cas d'enlèvement ou de déplacement de **banquettes de posidonie**, **proposer des mesures spécifiques** et adaptées aux caractéristiques des plages*. En parallèle, **proposer la mise en place d'un suivi des banquettes** par les communes sur la base de protocoles déjà existants (eg. Evemar, 2008) ;
5. Le cas échéant, **sensibiliser le public** à l'importance écologique et au rôle des banquettes ainsi qu'aux efforts entrepris par les communes concernant leur gestion (mise en place de panneaux d'informations à l'entrée des plages).

* Selon les recommandations émises dans différents guides et rapports d'étude (eg. Cdl, 2011 ; Evemar, 2008 et 2010) et avec l'appui de la « mission conseils »

Engagements rémunérés

- Conception et réalisation des panneaux d'information + pose et entretien
- Etudes et frais d'expert
- Ramassage sélectif et manuel des macro-déchets d'origine anthropique et accessoires liés à la collecte (gants, sacs biodégradables, etc.)
- Evacuation des déchets collectés et frais de mise en décharge agréée

Engagements non rémunérés

- Coordination de la mesure et organisation des réunions de concertation avec les communes et la « mission conseils »
- Suivi des banquettes de posidonies et des interventions réalisées sur les plages

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation & (éventuellement) Contrat Natura 2000 terrestre
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Collectivités territoriales, établissements publics, structure animatrice

Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics
------------------------------	--

CONTROLES

Points de contrôle

- Comptes-rendus des réunions de concertation
- Rapports des suivis des banquettes de posidonies
- Bilans annuels des interventions réalisées sur les plages

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions de concertation
- Nombre et surface de plages nettoyées manuellement
- Quantité et type de déchets enlevés
- Surface occupée par les banquettes de posidonies et les laisses de mer

Indicateurs d'évaluation

- Evolution constatée du comportement des usagers
- Perception de la mesure par les usagers
- Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel

- Coordination de la mesure et organisation des réunions : **temps animateur**
- Interventions sur les plages (surcoût annuel généré par le passage au nettoyage manuel) : **prestations à préciser**
- Conception, installation et entretien des panneaux : **cf. mesure G4**



Définir un plan d'aménagement des sites littoraux sensibles (canalisation du public et mise en défens)

Type de mesure	Mission d'animation & (éventuellement) Contrat Natura 2000 ⁵⁵
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	- 1150-2. Lagunes méditerranéennes* - 1210-3. Laisses de mer des côtes méditerranéennes - 1240-2. Végétation des fissures des falaises cristallines - 2210-1. Dunes fixées du littoral méditerranéen du <i>Crucianellion maritimae</i> - 2230-1. Pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i> - 5320. Formations basses d'euphorbes près des falaises - 5330-1. Fourrés thermophiles méditerranéens à Euphorbe arborescente - 1636. Armérie de Soleirol
Périmètre d'application	Partie terrestre du site Natura 2000 FR9400574

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	003 : Favoriser une gestion durable des activités et des usages sur les sites Natura 2000 afin de préserver les habitats/espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus	Limitation de l'impact de la fréquentation touristique (piétinement usagers/circulation véhicules à moteur) sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

Description	SITUATION ACTUELLE : En raison de la morphologie principale du littoral (côtes rocheuses découpées et falaises abruptes), accès aux habitats littoraux et aux espèces sensibles au piétinement ou à la circulation des véhicules globalement difficile sur le secteur. Quelques exceptions au niveau de certains sites tels que : ✓ <u>la presqu'île de la Revellata</u> : multiplication du réseau de sentiers et de pistes sauvages (randonnées pédestres ; parcours VTT -triathlon annuel- ; visites en quad et 4x4). A noter la présence de stations d'armérie de Soleirol le long de la pointe de l'Oscellucia et de « laisses de mer des côtes méditerranéennes » sur la plage de l'Alga⁵⁶. <i>Sur une grande partie de la presqu'île, restauration écologique et paysagère actuellement en cours par le Cdl ;</i> ✓ <u>les abords de l'étang de Crovani (1150-2.) et le cordon littoral de galets séparant la lagune de la mer</u> : présence d'une piste d'accès à la plage qui expose la lagune et la partie arrière du cordon littoral à des incursions de véhicules. A noter en particulier la quasi-disparition de la dauphinelle peinte⁵⁷ (espèce rare et protégée) aujourd'hui encore menacée par le passage occasionnel de véhicules le long du cordon. Site néanmoins peu connu du public avec une fréquentation concentrée surtout vers le sud de la plage de Crovani (présence d'un camping) (Paradis, 2006a et Paradis, 2006b in INEA, 2008). <i>Aménagement et valorisation du site en cours par le Cdl ;</i>

⁵⁵ Mesure actuellement non éligible au dispositif des contrats Natura 2000 dans le cadre du PDRC 2014-2020 mais pouvant éventuellement être prise en compte dans la prochaine programmation

⁵⁶ Depuis 2019, arrêt de l'organisation d'un festival annuel de musique électronique sur cette plage (acquisition des terrains par le Cdl)

⁵⁷ Nom scientifique : *Delphinium pictum*

Description	✓ <u>la pointe rocheuse dominée par la tour génoise de Galeria</u> : accès au monument et à son « magazzino » par un sentier pédestre (interdit aux véhicules). Site en particulier caractérisé par une population importante d'armérie de Soleirol ; ✓ <u>la plage de la marina d'Elbu et ses alentours immédiats (RN de Scandula)</u> : site fréquenté par les plaisanciers accostant sur la plage et visitant les alentours immédiats du site. A noter en particulier les falaises accessibles d'armérie de Soleirol et les populations végétales des « dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i> » en arrière plage (plan de gestion de la RN de Scandula). Depuis plusieurs années, rappel systématique de la réglementation aux plaisanciers par le gestionnaire de la RN de Scandula concernant l'interdiction de débarquer à terre dans la réserve (surveillance effective du site). Pour rappel, aménagement récent du sentier de Capu Rossu par le Cdl et, il y a quelques années, de la pointe d'Umigna (site bénéficiant d'un plan de gestion). Restauration des sites de Caspiu-Miserinu et de Carghjese-Puntiglione également en cours (ou à venir). DEROULE OPERATIONNEL : <i>Mesure à mener en étroite collaboration avec le Cdl qui conduit actuellement des programmes de restauration écologique et paysagère sur plusieurs secteurs du territoire, comme le long de la presqu'île de la Revellata</i> 1. En concertation avec les scientifiques et les différents acteurs du territoire (CBNC, Cdl, gestionnaires d'espaces terrestres, communes, etc.), définir les sites littoraux à protéger prioritairement sur le secteur au regard des usages et des habitats/espèces identifiés (sites pré-ciblés : la presqu'île de la Revellata et la pointe de Galeria) ; 2. Lancer une étude préalable pour la définition d'un plan d'aménagement adapté à chaque site (déviation/cicatrisation de sentiers, pose de ganivelles, mise en œuvre d'une signalétique, entretien des sites, etc.) et la planification des travaux d'intervention ; 3. Procéder aux travaux de réaménagement des sites et à l'installation des différents équipements par un prestataire de service (lancement d'une procédure de marché public) ; 4. Dans les zones réaménagées, mettre en place un suivi régulier de l'armérie de Soleirol et des habitats littoraux (prévu par la mesure T6) ; 5. Eventuellement, sensibiliser le public à la vulnérabilité et la gestion des habitats et des espèces sensibles au sein des sites aménagés (mise en place de panneaux d'information) ; 6. En parallèle, veiller au maintien des actions de surveillance menées par le gestionnaire de la RN de Scandula à Elbu (rappel de la réglementation et de la fragilité du milieu environnant aux plaisanciers fréquentant la baie d'Elbu).
	Engagements rémunérés - Etudes préalables d'aménagement - Fournitures des équipements et travaux d'aménagement - Entretien des équipements
	Engagements non rémunérés - Coordination de la mesure et organisation des réunions de travail - Réalisation des cahiers des charges - Suivi des travaux

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation & (éventuellement) Contrat Natura 2000 terrestre
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Collectivités territoriales, établissements publics, Cdl, gestionnaire de la RN de Scandula, structure animatrice
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

Points de contrôle	- Comptes-rendus des réunions de travail - Cahier des charges pour la réalisation des études préalables - Rapports des études préalables - Bilans des interventions
--------------------	--

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions de travail
- Nombre d'interventions et surfaces protégées par les aménagements

Indicateurs d'évaluation

- Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel

- Coordination de la mesure : **temps animateur**
- Travaux d'aménagement : **prestations à préciser**
- Suivis des zones réaménagées : **cf. mesure T6**



Engager des études scientifiques sur les cavités naturelles servant de gîtes aux chiroptères (dont les grottes littorales accessibles aux usagers)

Type de mesure	Etudes et suivis scientifiques
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des espèces de chiroptères d'intérêt communautaire terrestres identifiés au sein du site Natura 2000
Périmètre d'application	Partie terrestre du site Natura 2000 FR9400574

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	002 : Poursuivre l'acquisition des connaissances afin d'améliorer la gestion globale des sites Natura 2000
Effets attendus	Amélioration des connaissances sur les populations de chiroptères pour une meilleure définition des objectifs de conservation

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

Description	OBJECTIF : Mieux caractériser les populations de chiroptères présentes au sein des cavités naturelles leur servant de gîtes, dont les grottes littorales accessibles aux usagers (impact potentiel de la fréquentation touristique). Le cas échéant, proposer de nouvelles mesures de gestion en fonction des résultats des études.
	SITUATION ACTUELLE : Au sein de la ZSC FR9400574, présence de 22 grottes ou failles littorales fréquentées par des chauves-souris. Parmi ces sites, présence avérée de chiroptères d'intérêt communautaire au niveau de 13 gîtes (dont 2 gîtes majeurs : la grotte marine de Manuel Ange⁵⁸ et le dièdre de Portu⁵⁹). Pour rappel, suivis annuels des 2 gîtes majeurs assurés par le Groupe Chiroptères Corse (GCC) dans le cadre du Programme Régional de Conservation des Chiroptères (PRCC). Grottes marines actuellement peu ou non fréquentées, selon le GCC (pression touristique faible). Au sujet des 20 autres cavités naturelles, pas de suivi régulier et intérêt chiroptérologique de la plupart des gîtes méconnu (présence de chauves-souris avéré mais statut imprécis). De plus, impact potentiel de la fréquentation touristique non évalué au sein de ces grottes marines littorales (pour rappel, activité touristique principalement concentrée sur la façade maritime du site Natura 2000).
	DEROULE OPERATIONNEL :
	1. En concertation avec les scientifiques et sur la base des préconisations émises par le GCC (2014), proposer un protocole d'étude adapté prévoyant en particulier : - une caractérisation plus fine des cavités naturelles littorales servant de gîtes sur le secteur (hors gîtes majeurs, cf. mesure T6) : détermination du statut précis des chauves-souris au sein des 20 gîtes naturels durant les différentes périodes biologiques +

⁵⁸ Gîte de transit pour le rhinolophe euryale (400 individus), le minioptère de schreibers (400 ind.) et le grand rhinolophe (50 ind.)

⁵⁹ Gîte d'hibernation pour le rhinolophe euryale (unique en Corse ; 350 ind.) et de transit pour le minioptère de Schreibers (400 ind.)

Description	estimation des effectifs ;
	- à partir de critères prédéfinis, l'élaboration d'une liste des grottes littorales accessibles aux usagers et potentiellement sensibles à la pression touristique. - si nécessaire (sur la base des résultats précédents), le suivi régulier des populations remarquables de chiroptères dans les grottes marines littorales fréquentées (évolution des effectifs, taux de reproduction, évaluation de l'impact potentiel de la fréquentation touristique sur les colonies, etc.) ;
	2. Elaborer les dossiers de consultation nécessaires pour le lancement d'une procédure de marché public ; 3. Suivre le bon déroulement des études/suivis scientifiques sur le territoire.
Engagements rémunérés	/
Engagements non rémunérés	- Coordination de la mesure et réalisation du cahier des charges - Réalisation des études/suivis scientifiques et synthèse des résultats

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Etudes et suivis scientifiques
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Collectivités territoriales, établissements publics, universités, bureaux d'études, associations environnementales, gestionnaire de la RN de Scandula, structure animatrice
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

Points de contrôle	- Cahier des charges pour la réalisation des études/suivis scientifiques - Rapports des études/suivis scientifiques
--------------------	--

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Echanges et partenariats - Etudes/suivis scientifiques mis en œuvre
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Coordination de la mesure : temps animateur - Caractérisation des cavités naturelles : ~8 500 € TTC (source : GCC, 2019)
	<i>Prestation comprenant des prospections diurnes (1 campagne par période biologique*, soit 3 visites/site), une étude acoustique à l'aide de détecteurs d'ultrasons (avec enregistreurs automatiques) et la location d'une embarcation</i> * hibernation / transit / reproduction - Si nécessaire, suivi scientifique régulier au sein des grottes marines littorales : prestation à préciser



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

Eradiquer ou limiter la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes (campagnes d'arrachage des espèces végétales, etc.)

Type de mesure	Mission d'animation & (éventuellement) Contrat Natura 2000 ⁶⁰
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	- 1150-2. Lagunes méditerranéennes - 1240-2. Végétation des fissures des falaises cristallines - 2210-1. Dunes fixées du littoral méditerranéen du <i>Crucianellion maritimae</i> - 2230-1. Pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i> - 5320. Formations basses d'euphorbes près des falaises - 5330-1. Fourrés thermophiles méditerranéens à Euphorbe arborescente - 92D0-3. Galeries riveraines à Tamaris (formations à <i>Tamarix africana</i> non concernées par la classification Natura 2000⁶¹) - 1220. Cistude d'Europe - 1636. Armérie de Soleirol
Périmètre d'application	Partie terrestre du site Natura 2000 FR9400574

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	O05 : Participer à la lutte contre l'apparition ou la propagation d'espèces exotiques envahissantes afin de maintenir la biodiversité
Effets attendus	Limitation de l'impact des EEE sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sensibles à leur propagation

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

Description	SITUATION ACTUELLE : Au sujet des EEE végétales , environ une 30 ^{aine} d'espèces signalées au sein de la ZSC FR9400574, dont 24 figurant sur la liste noire mise à jour par le CBNC en 2017 (cf. tableau page suivante). A noter en particulier : ✓ les griffes de sorcière proliférant : - le long du littoral rocheux (1240-2 et 5320) de la presqu'île de la Revellata et de Punta di Cantaleli. Présence de l'armérie de Soleirol sur ces sites ; - au sein d'une partie du peuplement de Tamaris entourant l'étang Crovani et au niveau du cordon littoral de galets séparant la lagune de la mer ; - le long du littoral rocheux (1240-2) du golfe de Crovani, aussi bien sur la rive nord que la rive sud (jusqu'à Punta Ferraghjola) ; - au niveau des pointes rocheuses dominées par la tour de Galeria (1240-2 et 5320) et le fortin de Ghjirulatu (1240-2 et 5330-1). Présence de l'armérie de Soleirol à Galeria ; - sur l'arrière plage de Tuara, au sein des formations à immortelle d'Italie. ✓ le figuier de Barbarie, observé à plusieurs reprises aussi bien le long du littoral rocheux (falaises entre autres) que plus à l'intérieur des terres (Revellata et Carghjese) ;

⁶⁰ Mesure actuellement non éligible au dispositif des contrats Natura 2000 dans le cadre du PDRC 2014-2020 mais pouvant éventuellement être prise en compte dans la prochaine programmation

⁶¹ Les formations à *Tamarix africana* n'étant pas incluses au sein de l'habitat générique 92D0, selon le Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (2013), leur déclinaison sous l'habitat 92D0-3 « Galeries riveraines à Tamaris » ne doit pas être retenue ici (CBNC)

- ✓ l'herbe de la Pampa, rencontrée occasionnellement sur le secteur, ainsi que l'agave américaine et la luzerne arborescente, observés principalement le long des voies de communication de la presqu'île de la Revellata.

Au sujet des EEE animales, une seule signalisation de la tortue de Floride sur le site Natura 2000 (marais de Ghjirulatu, 1999 ; CEN de Corse, anc. association des amis du Parc).

Liste des EEE végétales :

- ▼ Liste des EEE avérées (liste noire) ou à surveiller (liste grise) au sein de la ZSC FR9400574 (CBNC, 2019)
Actualisation des listes des espèces en cours par le CBNC (dernière mise à jour : 2017)

EEE végétales	Liste noire (EEE avérée)	Liste grise (EEE à surveiller)
<i>Acacia dealbata</i> (mimosa d'hiver)	X	
<i>Agave americana</i> (agave américaine)	X	
<i>Ailanthus altissima</i> (ailante glanduleux)	X	
<i>Albizia distachya</i> (albizzie à crête)	X	
<i>Amaranthus albus</i> (amarante blanche)	X	
<i>Amaranthus blitum</i> (amarante blette)	X	
<i>Amaranthus retroflexus</i> (amarante réfléchie)	X	
<i>Aster squamatus</i> (aster écailleux)	X	
<i>Carpobrotus acinaciformis</i> (griffe de sorcière)	X	
<i>Carpobrotus edulis</i> (griffe de sorcière)	X	
<i>Centranthus ruber</i> (centranthe rouge)	X	
<i>Cortaderia selloana</i> (herbe de la Pampa)	X	
<i>Cotula coronopifolia</i> (cotule pied-de-corbeau)	X	
<i>Cyperus eragrostis</i> (souchet robuste)	X	
<i>Datura stramonium</i> (datura officinal)	X	
<i>Gomphocarpus fruticosus</i> (faux cotonnier)	X	
<i>Medicago arborea</i> (luzerne arborescente)	X	
<i>Opuntia ficus-indica</i> (figuier de Barbarie)	X	
<i>Paspalum distichum</i> (paspale distique)	X	
<i>Phytolacca americana</i> (raisin d'Amérique)	X	
<i>Senecio angulatus</i> (séneçon anguleux)	X	
<i>Setaria parviflora</i> (sétaire gracile)	X	
<i>Tropaeolum majus</i> (grande capucine)	X	
<i>Xanthium italicum</i> (lampourde d'Italie)	X	
<i>Aloe arborescens</i> (aloès arborescent)		X
<i>Aloe maculata</i> (aloès maculé)		X
<i>Bidens frondosa</i> (bident feuillu)		X
<i>Cistus albidus</i> (ciste cottoneux)		X
<i>Crepis sancta</i>		X
<i>Gazania rigens</i> (gazanie raide)		X
<i>Passiflora caerulea</i> (passiflore bleue)		X

A noter la découverte récente, à proximité du site Natura 2000, de *Ludwigia peploides* (jussie rampante) dans le delta du Fangu et de *Reynoutria x bohemica* (renouée de Bohême) dans le village de Carghjese. Espèces particulièrement problématiques en Europe à surveiller (comm. pers. Y. Petit).

Description

DEROULE OPERATIONNEL :

Mesure à mener en étroite collaboration avec le Cdl qui conduit actuellement plusieurs opérations ciblant les EEE sur le territoire⁶²

Description

1. En concertation avec les scientifiques et les différents acteurs du territoire (CBNC, Cdl, gestionnaires d'espaces terrestres, communes/communautés de communes, syndicats mixtes, associations environnementales, etc.), **définir les sites d'intervention prioritaires pour la mise en place de campagnes d'arrachage de certaines EEE végétales** sur le secteur (sites pré-ciblés : la presqu'île de la Revellata⁶³ et la pointe de Galeria⁶⁴) ;
2. En concertation avec les scientifiques, **proposer un plan d'intervention adapté** selon le site (techniques de lutte : éradication/limitation, EEE ciblée, délimitation précise des zones d'arrachage, calendrier et fréquence des actions, modalités d'arrachage et d'évacuation, etc.). Si nécessaire, lancer une étude préalable de planification des travaux d'élimination ;
3. **Procéder aux campagnes d'arrachage et d'enlèvement des espèces**, soit par un prestataire de service (lancement d'une procédure de marché public), soit par les différents acteurs institutionnels du territoire (interventions en régie), ou encore via l'organisation de chantiers bénévoles (avec l'appui d'associations environnementales) ;
4. **A Galeria et la Revellata, appuyer et renforcer les actions d'élimination** déjà entreprises par les différents acteurs du territoire ;
5. Dans les zones soumises aux campagnes d'arrachage, mettre en place un **suivi régulier de l'armérie de Soleirol et des habitats concurrencés par les EEE** (prévu par la mesure T6) ;
6. **Sensibiliser les usagers du territoire** (résidents, communes, etc.) à la vulnérabilité des habitats et des espèces concurrencés par les EEE végétales (prévu par la mesure G5) ;
7. Au sujet des EEE animales, **s'assurer pour l'instant de la réalisation d'une veille active** (pas d'interventions particulières nécessaires à l'heure actuelle).

Engagements rémunérés

- Etudes préalables aux campagnes d'arrachage (définition des modalités d'intervention)
- Arrachage manuel ou mécanique des EEE
- Enlèvement et élimination éventuels des produits d'arrachage
- Entretien annuel contre les repousses

Engagements non rémunérés

- Coordination de la mesure et organisation des réunions de travail
- Suivi des interventions

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif

Mission d'animation & (éventuellement) Contrat Natura 2000 terrestre

Portage et mise en œuvre potentiels de l'action

Collectivités territoriales, établissements publics, Cdl, associations environnementales, structure animatrice

Financement potentiel

Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

Points de contrôle

- Comptes-rendus des réunions de travail
- Rapports des études préalables
- Bilans annuels des interventions

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions de travail
- Nombre de campagnes d'arrachage et surface d'intervention

⁶² Opérations programmées par le Cdl dans le cadre des plans de restauration des sites suivants : presqu'île de la Revellata, Crovani, Ghjirulatu, Caspiu et Puntiglione-Carghjese

⁶³ Plusieurs opérations d'éradication/de limitation des EEE en cours ou à venir sur ce site par le Cdl (griffe de sorcière, agave, figuier de barbarie, etc.)

⁶⁴ Mise en œuvre de plusieurs chantiers d'élimination des griffes de sorcière ces dernières années sur ce site (syndicat mixte du pays de Balagne, communauté des communes de Calvi Balagne)

Indicateurs de suivi	- Quantité d'EEE enlevée
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Coordination de la mesure : temps animateur - Campagnes d'arrachage d'EEE végétales : prestations à préciser ▪ coût d'une campagne d'arrachage mécanique : ~3 000 € TTC/ha ▪ coût d'une campagne d'arrachage manuel : ~2 500 € TTC/ha ▪ coût d'une évacuation des produits d'arrachage : ~35 € TTC/m³ ▪ coût d'un entretien annuel contre les repousses : ~1 000 € TTC/an (source : DOCOB de la ZSC « Estérel ») - Suivis des stations éradiquées : cf. mesure T6
---------------------	---



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts

Type de mesure	Etudes et suivis scientifiques & Contrat Natura 2000
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	- Ensemble des espèces de chiroptères identifiés au sein du site Natura 2000 - 1055. Porte-queue de Corse - 1220. Cistude d'Europe
Périmètre d'application	Partie terrestre du site Natura 2000 FR9400574

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	007 : Veiller au maintien des milieux ouverts afin de préserver une mosaïque de milieux naturels favorables à certaines espèces Natura 2000 terrestres
Effets attendus	Préservation des fonctionnalités écologiques du site Natura 2000 pour les espèces d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

Description	SITUATION ACTUELLE : Au sein de la ZSC FR9400574, territoire largement dominé par du maquis littoral moyen à haut. Secteur particulièrement concerné par une éventuelle fermeture progressive⁶⁵ des milieux favorables au maintien d'espèces d'intérêt communautaire, telles que : - les chiroptères : diminution de leurs zones de chasse (prairies et pelouses, lagunes, etc.) ; - le porte-queue de Corse : perte des milieux ouverts ou semi-ouverts favorables à son maintien (milieux rocaillieux, fruticées basses, pelouses, etc.) ; - la cistude d'Europe : réduction de ses zones de ponte (milieux ouverts de type prairies et pelouses). Dans la RN de Scandola notamment, évolution de la végétation mise en évidence entre 1983 et 2007 : progression du maquis, et plus particulièrement du maquis haut, pouvant aboutir à terme à une fermeture du milieu dans certains secteurs. Tendance dynamique renforcée du fait de l'absence d'incendies depuis ~50 ans et de la baisse des pressions d'herbivorie (disparition du pastoralisme). A noter également la reconquête des dernières prairies et pelouses⁶⁶ présentes dans la réserve par le maquis et les cistaies. Selon le plan de gestion de la RN de Scandola, fermeture engendrant une perte de biodiversité (terrains de chasse pour les chiroptères, etc.) et une disparition des dernières traces d'activités traditionnelles sur le site. <i>A noter, dans le cadre du PDRC 2014-2020, la mise en œuvre de plusieurs contrats MAEC visant l'ouverture de milieux en déprise ou le maintien de l'ouverture de parcours⁶⁷ localisés au sein ou à proximité immédiate du site Natura 2000.</i> DEROULE OPERATIONNEL : 1. En concertation avec les scientifiques, procéder au lancement d'une expertise environnementale et technique sur le milieu afin :

⁶⁵ Dynamique naturelle

⁶⁶ Milieux localisés notamment dans le vallon d'Elbu mais n'appartenant pas aux habitats Natura 2000, selon la dernière cartographie du CBNC

⁶⁷ Type d'opérations MAEC : Ouverture d'un milieu en déprise (« Parcours 2 ») ; Maintien de l'ouverture des parcours par élimination mécanique (« Parcours 4 ») / manuelle (« Parcours 5 ») des rejets ligneux et autres végétaux indésirables

Description	- d'identifier et de localiser les milieux ouverts/semi-ouverts potentiellement favorables aux espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 (élaboration d'une carte par espèce/groupe d'espèces à partir de la cartographie des habitats terrestres du CBNC et des données écologiques disponibles sur l'espèce). Concernant le porte-queue de Corse et la cistude d'Europe, s'appuyer sur les résultats des études initiées dans le cadre des mesures T6 et T7 (amélioration des connaissances concernant leur répartition sur le territoire) ; - d'analyser si possible les dynamiques d'évolution de la végétation dans ces secteurs (étude diachronique de photographies aériennes récentes et plus anciennes) afin de déterminer les espaces prioritaires pour une éventuelle intervention. En parallèle, lister les secteurs pouvant éventuellement faire l'objet de contrats MAE (type de contrat le plus adapté à définir) ; - d'établir des préconisations précises de gestion du milieu et d'évaluer la pertinence d'une intervention par secteur (ainsi que les modalités). 2. Selon les résultats de l'expertise, procéder aux éventuels travaux d'intervention pour le maintien d'une mosaïque de milieux naturels (lancement d'une procédure de marché public). Prévoir la mise en place de suivis sur ces sites. <i>△ Prévoir la réalisation d'une étude commune avec celle prévue par la mesure O5 page 147 pour les oiseaux (mise en œuvre simultanée des deux actions)</i>
Engagements rémunérés	- Etude préalable (expertise environnementale)
Engagements non rémunérés	- Coordination de la mesure et organisation des réunions de travail - Réalisation des cahiers des charges - Suivi des interventions

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Etudes et suivis scientifiques & Contrat Natura 2000 terrestre
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Collectivités territoriales, établissements publics, CdI, gestionnaire de la RN de Scandula, structure animatrice
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

Points de contrôle	- Comptes-rendus des réunions de travail - Rapports de l'expertise environnementale et technique - Bilans des interventions
--------------------	---

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions de travail - Nombre d'interventions
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Coordination de la mesure : temps animateur - Expertise environnementale et technique : prestation à préciser - Travaux d'intervention et suivis des sites : prestations à préciser
---------------------	--



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats et les espèces terrestres à fort enjeu de conservation sur le territoire

Type de mesure	Etudes et suivis scientifiques
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire terrestres identifiés au sein du site Natura 2000
Périmètre d'application	Partie terrestre du site Natura 2000 FR9400574

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	002 : Poursuivre l'acquisition des connaissances afin d'améliorer la gestion globale des sites Natura 2000
Effets attendus	Amélioration des connaissances sur les habitats et les espèces terrestres (et leur état de conservation) pour l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion préconisées et/ou pour une meilleure définition des objectifs de conservation

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

Description	OBJECTIF : Mieux caractériser et suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces terrestres au regard des pressions auxquelles ils sont soumis sur le territoire, ceci afin d'évaluer l'efficacité des mesures prises en faveur de l'environnement. Egalement, réaliser les acquisitions de connaissances nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000 (données écologiques parfois insuffisantes). Le cas échéant, adapter les mesures de gestion en fonction des résultats des suivis.
	SITUATION ACTUELLE : Au sein de la ZSC FR9400574, présence de plusieurs habitats et espèces terrestres à fort enjeu de conservation soumis à diverses pressions* et ciblés par de futures mesures de gestion dans le cadre de la démarche Natura 2000. De plus, nécessité d'améliorer les connaissances sur la lagune méditerranéenne de Crovani, le porte-queue de Corse et certains chiroptères évoluant sur le territoire. Pour rappel, existence de deux suivis annuels des gîtes majeurs de chiroptères présents sur le secteur : la grotte marine de Manuel Ange⁶⁸ et le dièdre de Portu⁶⁹ (suivis réalisés par le Groupe Chiroptères Corse -GCC- dans le cadre du Programme Régional de Conservation des Chiroptères -PRCC-). * <i>Fréquentation touristique et EEE notamment</i> DEROULE OPERATIONNEL : 1. S'assurer de la poursuite par le GCC des suivis annuels des populations de chiroptères dans les deux gîtes majeurs ; 2. En concertation avec les scientifiques, proposer des protocoles d'étude adaptés aux différents suivis (nombre et localisation des stations d'étude, modalités d'échantillonnage, définition des indicateurs, etc.). Au sujet des chiroptères, s'appuyer sur les préconisations émises par le GCC en 2014 (cf. page suivante).

⁶⁸ Gîte de transit pour le rhinolophe euryale (400 individus), le minioptère de schreibers (400 ind.) et le grand rhinolophe (50 ind.)

⁶⁹ Gîte d'hibernation pour le rhinolophe euryale (unique en Corse ; 350 ind.) et de transit pour le minioptère de Schreibers (400 ind.)

3. Elaborer les dossiers de consultation nécessaires pour le **lancement des procédures de marchés publics** ;
4. **Suivre le bon déroulement des suivis scientifiques** sur le territoire.

SUIVIS/ETUDES SPECIFIQUES A ENGAGER PRIORITAIREMENT :

- ▶ **Caractérisation de la lagune méditerranéenne⁷⁰ localisée à Crovani** (fonctionnement écologique, dynamique de sa végétation, faune associée, état de conservation, *etc.*). Intégrer également un suivi des communautés d'Odonates accompagnant *Lestes marcostigma*, espèce prioritaire du PNA Odonates et bio-indicatrice de la qualité de l'habitat (~5 jours/an).
⚠ Nécessité de prendre en compte la prochaine mise à jour de la méthode d'évaluation de l'état de conservation des lagunes méditerranéennes (à venir courant 2019 dans le cadre du projet européen Life Marha). Suivre également les résultats du plan régional d'action en faveur de la conservation des lagunes temporaires méditerranéennes (CBN-Med Porquerolles) ;
- ▶ **Suivi de l'armérie de Soleirol et des habitats littoraux** sensibles à la fréquentation touristique dans les sites réaménagés (canalisation du public et mise en défens prévus par la mesure T2). Protocole de suivi à déterminer avec le CBNC ;
- ▶ **Suivi de l'armérie de Soleirol, des habitats concurrencés par les EEE et des repousses d'EEE** dans les sites ciblés par des campagnes d'arrachage (cf. mesure T4). Protocole de suivi à déterminer avec le CBNC ;
- ▶ Si nécessaire, **réalisation de cartographies fines des habitats terrestres** à partir de photographies aériennes dans des **secteurs ciblés** (à définir) ;
- ▶ **Etude de la répartition de la population de porte-queue de Corse** : inventaire cartographique des communautés de papillons diurnes associées au porte-queue (recherche de ponte, de chenilles ou d'individus adultes au sein des habitats favorables ; minimum 3 campagnes sur l'ensemble du territoire) ;
- ▶ **Etudes et suivis spécifiques sur les chiroptères** (source : GCC, 2014) :
 - Etude complémentaire sur le murin de Capaccini (et sur la barbastelle d'Europe) afin de confirmer la présence de colonies de reproduction : suivi télémétrique en période estivale (pose d'émetteurs sur ~10 individus).
 - + *Poursuite des suivis annuels sur les deux gîtes majeurs de chiroptères (prévus dans le cadre du PRCC).*

Engagements rémunérés

/

Engagements non rémunérés

- Coordination de la mesure, réalisation des protocoles et des cahiers des charges
- Réalisation des études/suivis scientifiques et synthèse des résultats

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif

Etudes et suivis scientifiques

Portage et mise en œuvre potentiels de l'action

Collectivités territoriales, établissements publics, universités, bureaux d'études, associations environnementales, gestionnaire de la RN de Scandola, structure animatrice

Financement potentiel

Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

Points de contrôle

- Protocoles d'étude et cahier des charges pour la réalisation des suivis scientifiques
- Rapports des suivis scientifiques

⁷⁰ Pour rappel, l'habitat marin « Lagunes méditerranéennes » est par commodité présenté et traité avec les habitats terrestres, les facteurs influençant son état de conservation relevant plus ici du terrestre que du marin

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi

- Echanges et partenariats
- Nombre de protocoles d'étude élaborés
- Nombre de suivis scientifiques mis en œuvre

Indicateurs d'évaluation

- Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel

- Coordination et accompagnement de la mesure : **temps animateur**
- Suivi des deux gîtes majeurs des chiroptères : **financé dans le cadre du PRCC** (minimum 3 visites/site/an ; ~2 000 € TTC/an)
- Inventaire des lépidoptères, dont le porte-queue de Corse (minimum 3 campagnes : mi-avril, début juin et mi-septembre) : **~ 10 000 € TTC** (source : OCIC)
- Etude complémentaire sur le murin de Capaccini (6 jours de suivi télémétrique en période estivale) : **~8 600 € TTC** (source : GCC, 2019)
- Autres études/suivis scientifiques : **prestations à préciser**



ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

Engager des études scientifiques sur les reptiles et plus particulièrement sur le phyllodactyle d'Europe et la cistude d'Europe

Type de mesure	Etudes et suivis scientifiques
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des reptiles identifiés au sein des sites Natura 2000, et en particulier : - 1220. Cistude d'Europe - 1229. Phyllodactyle d'Europe
Périmètre d'application	Partie terrestre du site Natura 2000 FR9400574

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	002 : Poursuivre l'acquisition des connaissances afin d'améliorer la gestion globale des sites Natura 2000
Effets attendus	Amélioration des connaissances sur les populations de reptiles pour une meilleure définition des objectifs de conservation

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

Description	OBJECTIF : Mieux caractériser les populations de reptiles évoluant sur le territoire. Le cas échéant, proposer de nouvelles mesures de gestion en fonction des résultats des études.
	SITUATION ACTUELLE : Au sein de la ZSC FR9400574, présence de trois espèces de reptiles d'intérêt communautaire : - la cistude d'Europe, signalée dans l'étang de Crovani et les ruisseaux du golfe de Ghjirulatu ; - le phyllodactyle d'Europe, gecko commun en Corse régulièrement observé au sein des habitats rocheux du site Natura 2000 (Revellata, Ciuttone, Galeria, RN de Scandola, Piana, pointes d'Umigna et d'Orchinu, etc.). Sur certains îlots, observation d'importantes variations de la taille des populations (nanisme sur l'île de Gargalu -RN de Scandola- et gigantisme sur l'île de Porri). Phénomène d'adaptation présentant un intérêt scientifique certain ; - la tortue d'Hermann, signalée dans la RN de Scandola (individus introduits) ainsi qu'au niveau de Ghjirulatu et des pointes rocheuses d'Umigna et d'Orchinu (statut de population naturelle reproductrice douteux, comm. pers. M. Delaugerre). Pour rappel, espèce essentiellement présente dans les zones rétro-littorales de la moitié sud de la Corse et le long de la côte orientale. A l'heure actuelle, absence d'études scientifiques récentes sur l'état des populations de reptiles évoluant sur le territoire. A noter la présence de plusieurs autres espèces protégées au niveau national sur le secteur, telles que la tarante, l'hémidactyle, l'algyroïde de Fitzinger ou encore les lézards Tiliguerta, Sicilien et de Bedriaga⁷¹ (Delaugerre et Cheylan, 1992). DEROULE OPERATIONNEL : 1. En concertation avec les scientifiques, proposer des protocoles d'étude adaptés aux

⁷¹ Noms scientifiques : *Tarentola mauritanica mauritanica* (tarante), *Hemidactylus turcicus* (hémidactyle), *Agyroides fitzingeri* (algyroïde de Fitzinger), *Podarcis tiliguerta* (lézard Tiliguerta), *Podarcis sicula* (lézard Sicilien) et *Archaeolacerta bedriaga* (lézard de Bedriaga)

Description	espèces à suivre (nombre et localisation des stations d'étude, modalités d'échantillonnage, etc.). Prévoir en particulier : - la mise en place d'une étude sur les populations de cistude d'Europe au niveau des petites zones humides du territoire, afin de vérifier la présence/absence de l'espèce (choix des cours d'eau à définir). Dans certains secteurs ciblés, dont les deux zones de présence avérée (Crovani et Ghjirulatu), réaliser des prospections complémentaires afin de mieux caractériser leur domaine vital (estimation des densités par comptages visuels + définition des zones d'insolation, d'alimentation et de ponte + étude de la variation saisonnière de l'occupation de l'espace) ; - la mise en œuvre d'une étude spécifique sur le phyllodactyle d'Europe* au niveau de certains sites littoraux à définir (évaluation des densités, structure démographique et taille des populations, etc.). Sur les îles/îlots autour de la presqu'île de Scandula, prévoir également un retour sur les populations étudiées dans les années 80 (évaluation des densités, occupation de l'espace en fonction de la présence du rat noir, structure des populations, variation des tailles, etc.). 2. Elaborer les dossiers de consultation nécessaires pour le lancement des procédures de marchés publics ; 3. Suivre le bon déroulement des études scientifiques sur le territoire. <i>* l'étude sur le phyllodactyle d'Europe permettra également d'améliorer les connaissances sur les autres espèces de reptiles et d'amphibiens présentes sur le site Natura 2000 (inventaire systématique).</i>
Engagements rémunérés	/
Engagements non rémunérés	- Coordination de la mesure et réalisation du cahier des charges - Réalisation des études scientifiques et synthèse des résultats

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Etudes et suivis scientifiques
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Collectivités territoriales, établissements publics, universités, bureaux d'études, associations environnementales, gestionnaire de la RN de Scandula, structure animatrice
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

Points de contrôle	- Cahier des charges pour la réalisation des études scientifiques - Rapports des études scientifiques
---------------------------	--

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Echanges et partenariats - Etudes scientifiques mises en œuvre
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

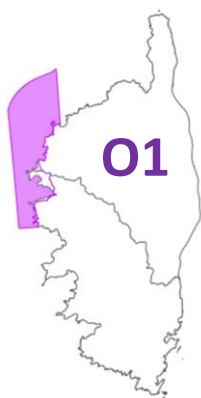
ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Coordination de la mesure : temps animateur - Etudes scientifiques : prestations à préciser ▪ coût d'une étude sur la cistude d'Europe : ~5 000 / 10 000 € TTC ▪ coût d'une étude sur le phyllodactyle d'Europe : ~5 000 € TTC (source : DOCOB des ZSC « Ventilegne, la Trinité de Bonifacio, Fazzio » et « Tre Padule de Suartone, Rondinara »)
----------------------------	--

8.4. MESURES LIEES A LA GESTION DES ZPS FR9410023 ET FR9412010 (O1 à O7)

Code	Intitulé	Type de mesure*	Priorité	N° de page
O1 (=M3)	Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires	A	3	137
O2	Définir une stratégie de gestion concernant l'approche des sites de nidification du balbuzard pêcheur	A et C	1	139
O3 (=M7)	Réaliser « l'analyse risque pêche » conformément aux exigences nationales	ES	2	143
O4	Engager une expertise relative à la possible éradication du rat noir sur l'île de Gargalu (espèce prédatrice des poussins du puffin de Scopoli)	ES	2	145
O5 (=T5)	Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts	ES et C	3	147
O6	Adapter les calendriers de débroussaillage DFCl aux périodes de reproduction des oiseaux nicheurs	A	1	149
O7	Poursuivre ou mettre en place des suivis scientifiques annuels sur les populations d'oiseaux à fort enjeu de conservation sur le territoire (avifaune nicheuse marine et terrestre)	A et ES	1	151

*A : Mission d'animation / C : Contrat Natura 2000 / ES : Etudes et suivis scientifiques



ZPS FR9410023 « Golfe de Porto et presqu'île de Scandola »

ZPS FR9412010 « Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi »

Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires

Type de mesure	Mission d'Animation
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des oiseaux marins d'intérêt communautaire identifiés au sein des sites Natura 2000
Périmètre d'application	Structures portuaires localisées au sein des sites Natura 2000 FR9410023 et FR9412010 (ou à proximité immédiate)

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	004 : Veiller à la bonne qualité des eaux et participer à la lutte contre les pollutions afin de préserver les écosystèmes
Effets attendus	Réduction des rejets portuaires et amélioration de la qualité des eaux littorales

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

SITUATION ACTUELLE :

Au sein des ZPS FR9410023 et FR9412010, présence de deux ports de plaisance et de pêche localisés à Galeria et à Portu. Ports communaux de taille modeste (respectivement 150 et 86 places). A noter également l'existence d'une zone de mouillage communale à Ghjirulatu (80 bouées + 3 appontements) dont le fonctionnement peut être assimilé à un port du fait de la prise en charge des plaisanciers dès leur arrivée sur le site.

En périphérie immédiate des sites Natura 2000, présence de deux autres ports de plaisance et de pêche participant à la fréquentation maritime du secteur : le port de Calvi, au nord, et le port Carghjese, au sud (respectivement 500 et 235 anneaux).

Aucun port de commerce recensé sur le secteur et trafic maritime commercial considéré comme faible (pour plus de détails, voir aussi le paragraphe « situation actuelle » de la mesure M9).

DEROULE OPERATIONNEL :

⚠ Mesure identique à celle décrite dans la fiche action M3 (page 93)

Description

1. En collaboration avec les structures portuaires, **réaliser un état des lieux des équipements existants** au sein de chaque port et **des projets d'aménagements** en cours ou à venir (collecte des eaux usées, gestion des déchets, conformité des éventuelles zones de carénage, etc.) ;
2. **Faciliter la mise en œuvre des projets d'aménagements** visant l'amélioration de la gestion environnementale des structures portuaires : accompagner techniquement les structures dans les étapes de réflexion et de concertation liées à la mise en œuvre des projets (étude de faisabilité, dossiers réglementaires, recherche de financements, etc.). Considérer également l'éco-conception des éventuels projets d'ouvrages immergés dans les ports ;
3. **Accompagner les structures portuaires dans les différentes démarches de labellisation/certification environnementale** de type « ports propres ». Parallèlement, inciter les gestionnaires à s'inscrire au Diplôme d'Université « Gestion des Ports de Plaisance et Environnement » (Université de Corse) afin de se former entre autres aux différences exigences des réglementations environnementales.

Engagements rémunérés	/
Engagements non rémunérés	- Coordination de la mesure et organisation des réunions de travail - Accompagnement des structures portuaires - Etudes de faisabilité, dossiers réglementaires et travaux d'aménagement

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'Animation
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Structure animatrice, structures portuaires
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

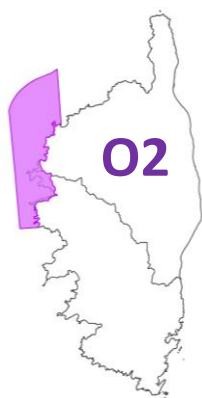
Points de contrôle	- Comptes-rendus des échanges et des réunions de travail - Rapports des études préalables et des dossiers réglementaires - Réalisation des aménagements - Finalisation des démarches de labellisation/certification environnementale
---------------------------	---

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions de travail - Avancement des projets d'aménagement - Avancement des démarches de labellisation/certification environnementale
Indicateurs d'évaluation	- Evolution constatée du comportement des usagers - Perception de la mesure par les usagers - Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Accompagnement des structures portuaires et organisation des réunions : temps animateur - Etudes préalables et dossiers réglementaires : prestations à préciser - Travaux d'aménagements : prestations à préciser
----------------------------	--



ZPS FR9410023 « Golfe de Porto et presqu'île de Scandola »

ZPS FR9412010 « Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi »

Définir une stratégie de gestion concernant l'approche des sites de nidification du balbuzard pêcheur

Type de mesure	Mission d'animation & Contrat Natura 2000
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	A094. Balbuzard pêcheur
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000 FR9410023 et FR9412010

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	O03 : Favoriser une gestion durable des activités et des usages sur les sites Natura 2000 afin de préserver les habitats/espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus	Amélioration de l'état de conservation du balbuzard pêcheur (augmentation du succès de reproduction)

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

SITUATION ACTUELLE :

Au sein des sites Natura 2000, présence de l'essentiel de la population corse de balbuzard pêcheur, avec un noyau d'environ 22 couples (plus grande population de Méditerranée). Entre les pointes de la Revellata et d'Orchinu, plus d'une 30^{aine} de sites de nidification répartis le long du littoral, dont 9 uniquement dans la Réserve Naturelle de Scandola. A noter la mise en œuvre d'actions de protection depuis les années 1970 par le PNRC qui ont, avec la création de la RN de Scandola, largement contribué à rétablir la population de l'île (stabilisation des effectifs à partir des années 90 ; Thibault *et al.*, 2001) (cf. figure A. page suivante).

Ces dernières années, mise en évidence d'une perturbation de l'espèce probablement liée à l'augmentation du trafic touristique (Monti, 2015⁷²) :

- ✓ sur la période 1974-2014, diminution au fil des ans de la plupart des paramètres de performance de reproduction pour les couples de la réserve par rapport à ceux situés en dehors (cf. figure B. page suivante) ;
- ✓ entre 2012 et 2014, mise en évidence d'une perturbation du comportement des balbuzards nichant à proximité des circuits touristiques, aussi bien dans la réserve qu'en dehors (nombre d'événements perturbateurs enregistrés 6 fois plus important, nombre de proies apportées au nid par le mâle 2 fois moins élevé, temps consacré par les femelles à alarmer les petits (puis à s'envoler) plus important lors de l'approche d'un bateau, etc.). De plus, taux de corticostérone chez les poussins trois fois plus élevé dans les nids exposés au trafic, indiquant un stress physiologique pouvant être le résultat de multiples facteurs agissant simultanément (trafic, présence de prédateurs aux alentours et/ou intrusion de la même espèce sur le territoire des parents, pénurie alimentaire...).

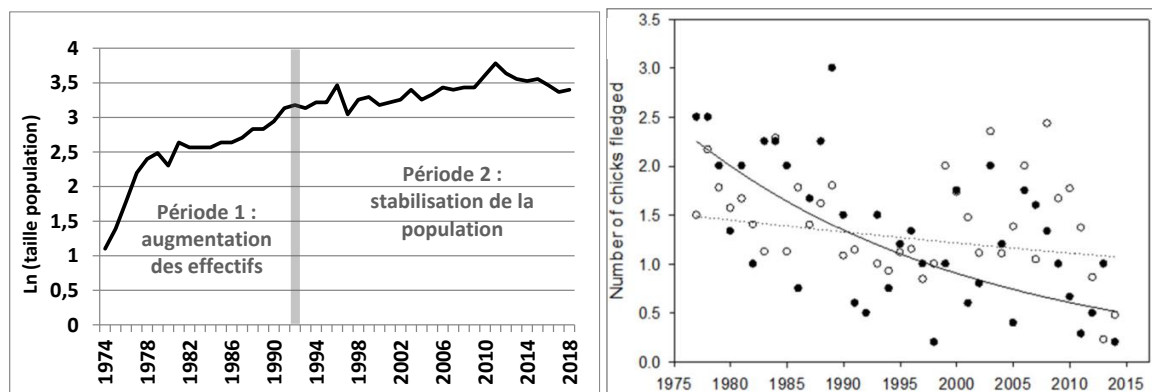
En 2013, enregistrement du plus faible nombre de poussins élevés avec succès depuis le début des suivis (figure C. page suivante). Légère amélioration à partir de 2014 mais uniquement en dehors de la réserve.

A noter également la possible régulation de la population de balbuzard par densité-dépendance⁷³ (Bretagnolle *et al.*, 2008) dont les effets ont pu agir simultanément avec la perturbation liée au passage continu des bateaux, selon Monti (2015). (source : UAC, 2016)

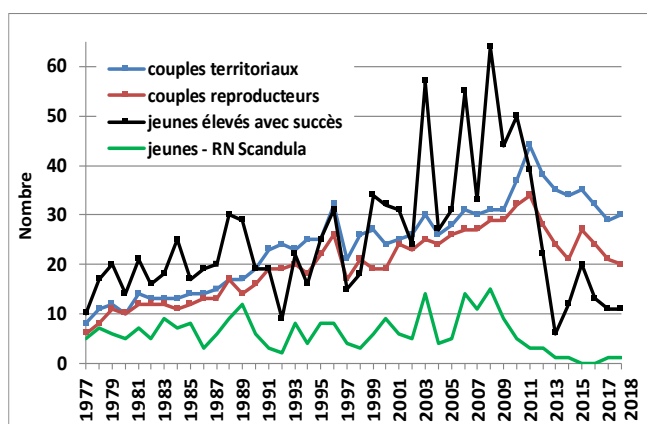
Description

⁷² Ces résultats ont aussi fait l'objet d'une publication scientifique au sein de la revue « Animal Conservation » (Monti *et al.*, 2018)

Description



▲ **A. (à gauche)** : évolution du nombre de couples territoriaux de balbuzards entre 1974 et 2018 (taille de la population log-transformée) (Bretagnolle et al., 2008 ; données actualisées à partir de Dominici (2013, 2015 et 2018)). **B. (à droite)** : évolution d'un des paramètres de performances de reproduction entre 1975 et 2015 : nombre de jeunes envolés avec succès par nid (Monti, 2015). Points : observations basées sur des nids situés dans la réserve (noir) et en dehors de la réserve (blanc). Lignes : valeurs estimées par un modèle linéaire généralisé mixte pour les nids situés dans la réserve (noir) et en dehors de la réserve (pointillés).



▲ **C.** Evolution du nombre de couples territoriaux et reproducteurs autour de la Corse, ainsi que du nombre de jeunes élevés avec succès (source des données : J-C. Thibault ; J-M. Dominici).

Depuis quelques années, existence d'une charte des activités de promenade en mer pour les adhérents de l'association « les bateliers de Scandola » (plus d'une 20^{aine} de compagnies). Charte visant entre autres au respect et à la préservation des lieux, avec intégration à compter de cette année d'un engagement spécifique sur le balbuzard pêcheur. En outre, organisation de plusieurs sorties « éco-responsables » depuis 2018 dans le cadre d'un partenariat entre une société de promenade en mer et une association de sensibilisation à l'environnement (passage à ~80 mètres du nid de balbuzard localisé entre les deux failles visitées de la réserve, sensibilisation à la fragilité de l'espèce, etc.).

A noter enfin la décision d'instaurer depuis le 01 juillet 2019, à titre expérimental, une zone de quiétude de 250 mètres autour des nids de balbuzard encore occupés dans la RN de Scandola, soit les nids de Palazzu et de Ficaja (accord pris par les membres du comité consultatif de la réserve). Entrée en vigueur de la mesure immédiate pour tous les visiteurs et effective jusqu'à la fin du mois.

DEROULE OPERATIONNEL :

Champ d'action et mise en œuvre de la mesure à adapter en fonction du degré d'avancement des démarches actuellement en cours sur le territoire (réflexion concernant la gestion du balbuzard à l'échelle insulaire par la DREAL de Corse⁷⁴ + processus d'extension de la RN de Scandola avec la possible intégration de certains nids de balbuzard dans le futur périmètre de la réserve)

⁷³ Ce phénomène traduit la relation négative entre la densité d'une population et son taux de croissance, avec par exemple la diminution des performances de reproduction lorsque la densité atteint un seuil maximal

⁷⁴ Lancement par la DREAL de Corse d'une expertise relative à « l'impact des activités touristiques sur la reproduction du Balbuzard pêcheur en Corse » (Siblet, 2019 ; ornithologue et directeur de l'UMS Patrimoine au Muséum National d'Histoire Naturel)

Description

1. **Participer à la structuration d'un groupe de travail** dédié à la mise en œuvre d'une réflexion globale concernant la gestion durable des nids de balbuzard (gestionnaire de la RN de Scandula -PNRC-, UAC, services de l'Etat, scientifiques, représentants des sociétés de promenade en mer, représentants des activités de plaisance et de loisir, prud'homies des pêcheurs, représentants des activités aériennes, etc.) ;
2. Participer aux travaux du groupe de travail visant à la **définition d'une gestion des nids de balbuzard pêcheur** répartis sur l'ensemble du secteur :
 - ▶ dans la RN de Scandula, contribuer aux échanges et **veiller à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des 9 nids de balbuzard. Appuyer l'action du gestionnaire** de la réserve, en accord avec son conseil scientifique et son comité consultatif ;
 - ▶ **en dehors de la RN de Scandula** (une 20^{aine} de nids répartis entre les pointes de la Revellata et d'Orchinu), **impulser et participer à la définition d'une stratégie de gestion** en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires engagés dans les démarches territoriales en cours :
 - **recupérer auprès du PNRC les derniers suivis annuels du balbuzard** (saisons 2013 à 2019), et les analyser afin d'avoir une vision complète de la situation pour chaque nid (taille de ponte par nid, nombre de jeunes à l'envol par nid, etc.). Récupérer également la liste des nids étudiés par Monti (2015) sur la période 2012/2014, dont les nids spécifiquement concernés par une perturbation du comportement des couples aussi bien dans la réserve qu'en dehors ;
 - à partir de ces données récentes, **identifier les nids de balbuzard les plus sensibles au dérangement sur le secteur** (définir les critères à prendre en considération : succès de reproduction nul ou très faible depuis plusieurs années, perturbation du comportement des oiseaux, hauteur des nids, fréquentation touristique des sites, etc.) ;
 - **prioriser les nids nécessitant la mise en œuvre de mesures de gestion**. Pour les nids identifiés comme les plus problématiques, **proposer des zones de protection temporaire** impliquant une interdiction d'approche autour / au-dessus des nids (dispositifs réglementaires à définir). Définir les usages concernés par la réglementation (plaisance, promenade en mer, pêche, plongée, kayak, randonnée, parapente, ULM, drone... ?) ;
 - **définir les modalités de mise en œuvre et de gestion des zones de protection** (période d'interdiction : mi-février à fin juillet ?, rayon de protection du nid : 200 - 300 m ?, matérialisation des zones sur le terrain⁷⁵, modalités de surveillance, etc.) ;
 - **accompagner les services de l'état pour la prise d'un arrêté préfectoral relatif à la création des zones de protection temporaire** ;
 - une fois les zones de protection installées, **s'assurer du respect des distances d'approche proposées et veiller à la poursuite des suivis annuels de la reproduction du balbuzard** (prévu par la mesure O7) afin d'évaluer l'efficacité de la mesure de gestion.
3. En parallèle, établir en concertation avec les socio-professionnels et les experts scientifiques une **charte Natura 2000 spécifique à l'activité de promenade en mer** et visant en particulier les pratiques à respecter pour la conservation du balbuzard pêcheur sur le secteur (charte prévue par la mesure G6) ;
4. Procéder également à la **conception et à la diffusion d'outils de communication liés à la problématique du balbuzard** (prospectus d'information, carte des sites protégés, etc.).

⁷⁵ Concernant la matérialisation des zones de protection sur le terrain, la possibilité d'installer des bouées sera étudiée même si la bathymétrie des fonds reste un facteur très limitant sur le secteur (pente souvent abrupte). Il est ainsi probable que la délimitation précise des zones n'apparaisse que dans l'arrêté préfectoral (coordonnées GPS) ; il faudra alors prévoir une surveillance effective sur le terrain associée à une campagne d'information auprès des usagers. C'est probablement l'option qui sera retenue dans la RN de Scandula après discussion avec le gestionnaire (pas de balisage prévu ; surveillance quotidienne des zones par les agents de terrain)

Engagements rémunérés	Dans le cas éventuel du balisage des zones de protection temporaire : - Dossiers réglementaires + frais de maîtrise d'œuvre - Acquisition des équipements et pose initiale des aménagements (exécution des travaux)
Engagements rémunérés	- Entretien des dispositifs de balisage (plafonné à 100 €/bouée/an par la circulaire du 19/10/2010)
Engagements non rémunérés	- Coordination de la mesure et organisation des réunions du groupe de travail - Procédure administrative auprès des services instructeurs (arrêté préfectoral)

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation & Contrat Natura 2000 marin
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Gestionnaire de la RN de Scandula (PNRC), structure animatrice
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

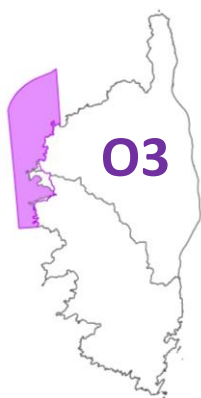
Points de contrôle	- Comptes-rendus des échanges du groupe de travail et mise en place d'une stratégie - Publication d'arrêtés préfectoraux pour la mise en place des zones de protection - Suivi des éventuels travaux et des dossiers réglementaires (balisage des zones)
---------------------------	--

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions du groupe de travail - Nombre de nids bénéficiant d'un périmètre temporaire de protection - Nombre de zones éventuellement balisées - Nombre de documents de communication édités et diffusés
Indicateurs d'évaluation	- Evolution constatée du comportement des usagers - Evolution de l'état de conservation de l'espèce (taille de ponte, nombre de jeunes élevés avec succès, etc.)

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Coordination de la mesure et réunions de concertation du groupe de travail : temps animateur - Eventuel achat de dispositifs de balisage, pose annuelle et entretien : prestations à préciser - Suivis de l'état de conservation du balbuzard pêcheur : cf. mesure 07
----------------------------	--



ZPS FR9410023 « Golfe de Porto et presqu'île de Scandola »

ZPS FR9412010 « Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi »

Réaliser « l'analyse risque pêche » conformément aux exigences nationales

Type de mesure	Etudes et suivis scientifiques
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des oiseaux marins d'intérêt communautaire identifiés au sein des sites Natura 2000, et en particulier : - A392. Cormoran huppé de Desmarest - A181. Goéland d'Audouin - A010. Puffin de Scopoli
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000 FR9410023 (partie marine) et FR9412010

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	002 : Poursuivre l'acquisition des connaissances afin d'améliorer la gestion globale des sites Natura 2000
Effets attendus	Amélioration des connaissances concernant les captures accidentelles d'oiseaux par les engins de pêche professionnelle

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

Description	ANALYSE RISQUE PECHE : Selon l'article 6.3 de la Directive « Habitats Faune Flore », obligation de réaliser une « évaluation des incidences Natura 2000 » pour toutes les activités susceptibles d'avoir un impact significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents au sein d'un site Natura 2000 ⁷⁶. Considérant les spécificités des activités de pêche maritime professionnelle (grande mobilité, multiples réglementations, système d'autorisations, pavillons étrangers, etc.), mise en place d'un dispositif particulier au niveau national pour la prise en compte des incidences de l'activité sur les habitats/espèces Natura 2000 (Circulaire du 30 avril 2013 du Ministère de l'Ecologie). Dispositif reposant sur : ✓ la réalisation d'une analyse de risque de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche à l'échelle de chaque site Natura 2000 ; le cas échéant, des propositions de mesures de gestion permettant de respecter les objectifs de conservation (et intégration de celles-ci dans les DOCOB) ; ✓ en contrepartie, l'exonération individuelle d'évaluation des incidences pour chaque pêcheur professionnel. A l'heure actuelle, absence de méthode d'évaluation standardisée pour les espèces Natura 2000. SITUATION ACTUELLE : Prises accidentelles d'oiseaux mises en évidence mais non quantifiées aussi bien autour de la Corse que sur le secteur. En particulier, le cormoran huppé dans les filets de pêche mais aussi le goéland d'Audouin ou le puffin de Scopoli dans les palangres benthiques. Pour rappel, sur le secteur, existence d'une petite pêche côtière à caractère artisanal pratiquée
-------------	--

⁷⁶ Les évaluations mentionnées à l'article 6.3 de la Directive « Habitats Faune Flore » concernent également les sites classés en ZPS selon la Directive « Oiseaux »

(source : http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/management/docs/art6/natura_2000_assess_fr.pdf).

Description	essentiellement au filet par une 40 ^{aine} de pêcheurs appartenant aux prud'homies de Balagna et d'Aiacciu (fonds entièrement pêchés jusqu'à ~150 mètres).
	DEROULE OPERATIONNEL ► Procéder au lancement de l'expertise une fois la méthode d'évaluation pour la quantification de l'impact des prises accidentelles d'oiseaux marins par les engins de pêche professionnelle établie. S'appuyer sur les suivis halieutiques initiés dans le cadre du programme DACOR par l'UAC, partenaire DCF⁷⁷ depuis 2017 et en charge de la coordination de la collecte des données halieutiques en Corse pour le plan de travail national 2017-2019. ⚠ Prévoir la réalisation d'une étude commune avec celle relative à « l'évaluation des interactions entre le grand dauphin, la tortue caouanne et l'activité de pêche artisanale », prévue dans le cadre de la mesure M7 page 106 (mise en œuvre simultanée des deux actions)
Engagements rémunérés	/
Engagements non rémunérés	- Coordination de la mesure, réalisation du protocole d'étude et du cahier des charges - Réalisation de l'étude scientifique

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Etudes et suivis scientifiques
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Collectivités territoriales, établissements publics, CRPMEM, prud'homies de pêche, bureaux d'études, associations environnementales, structure animatrice
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

Points de contrôle	- Protocole d'étude et cahier des charges pour la réalisation de l'étude - Rapport d'étude
--------------------	---

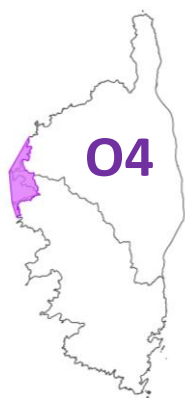
SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de pêcheurs professionnels associés à la mesure - Nombre d'embarquements ou d'entretiens réalisés (enquêtes de terrain)
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire - Evolution constatée du comportement des pêcheurs professionnels

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Analyse risque pêche : prestation à préciser
---------------------	---

⁷⁷ Protocole commun aux états membres de l'Union Européenne pour collecter et gérer les données nécessaires à l'application de la Politique Commune des Pêches (source : <https://www.ifremer.fr/peche/Glossaire/Glossaire/DCF>)



Engager une expertise relative à la possible éradication du rat noir sur l'île de Gargalu (espèce prédatrice des poussins du puffin de Scopoli)

Type de mesure	Etudes et suivis scientifiques
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	A010. Puffin de Scopoli
Périmètre d'application	Ile de Gargalu et presqu'île de Scandola (site Natura 2000 FR9410023)

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	O02 : Poursuivre l'acquisition des connaissances afin d'améliorer la gestion globale des sites Natura 2000
Effets attendus	Amélioration de l'état de conservation du puffin de Scopoli (reproduction de l'espèce)

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

Description	SITUATION ACTUELLE : A partir des années 90, signalisation d'une 20^{aine} de couples de puffin de Scopoli nichant sur l'île de Gargalu dans la RN de Scandola (unique colonie de la côte occidentale, représentant 2,5 % de la population corse). Succès de reproduction de l'espèce évalué néanmoins comme nul et probablement en lien avec la présence du rat noir sur l'île (Thibault, 1992 ; Trani, 2000). Depuis plusieurs années, colonie désormais supposée absente (<i>vérification de son extinction prévue dans le cadre de la mesure O7</i>). En 2008, réalisation par Michel Pascal⁷⁸ d'une expertise relative à la possible éradication des espèces de rongeurs allochtones présentes sur l'île de Gargalu. A noter en particulier, parmi les recommandations formulées dans le rapport, la réalisation en préalable de toute intervention d'une étude génétique des populations de rats situées de part et d'autre du chenal séparant l'île de Gargalu de la presqu'île de Scandola ; ceci afin de comprendre les modalités de colonisation initiale de l'île et ainsi d'apprécier, en cas de dératisation, la probabilité de recolonisation spontanée par des rats provenant de la terre ferme toute proche⁷⁹. De plus, en complément de l'analyse génétique, nécessité d'évaluer l'intérêt écologique majeur d'une telle opération afin de juger de la pertinence de sa mise en œuvre, d'autant plus que celle-ci repose sur l'utilisation de produits chimiques⁸⁰ (avis formulé par les membres du CSRPN lors de la séance plénière du 20 mai 2019). DEROULE OPERATIONNEL 1. En concertation avec les scientifiques, procéder au lancement d'une nouvelle expertise relative à la possible éradication du rat noir sur l'île de Gargalu, incluant : - une évaluation de l'intérêt écologique de l'opération sur l'écosystème (avantages / inconvénients présumés) ; - une analyse génétique des populations de rats situées de part et d'autre du chenal

⁷⁸ Directeur de recherches du centre INRA de Rennes

⁷⁹ Il convient d'ajouter que l'élimination d'une population de rats installée depuis plusieurs siècles ou millénaires risque de laisser la niche vacante à des rats non adaptés aux conditions écologiques micro-insulaires, avec des effets sur l'écosystème potentiellement pires que ceux de la population préexistante (Delaugerre et al., 2019)

⁸⁰ Méthode d'éradication la plus adaptée au relief escarpé de l'île de Gargalu, selon l'expertise de Michel Pascal

Description	séparant l'île de Gargalu de la presqu'île de Scandula.
	2. Selon les résultats de l'expertise, procéder aux éventuelles opérations d'éradication du rat noir en s'appuyant sur les préconisations émises par M. Pascal (lancement d'une procédure de marché public). Suite à la dératisation, s'assurer du suivi régulier du puffin de Scopoli mais aussi d'autres compartiments de l'écosystème sur plusieurs années (recouvrement végétal dans des zones tests, espèces floristiques, geckos, martinets, certains passereaux, invertébrés, etc.). Prévoir également la réalisation des états initiaux avant l'opération.
Engagements rémunérés	/
Engagements non rémunérés	- Coordination de la mesure et réalisation du cahier des charges - Réalisation de l'expertise scientifique - Suivi des interventions

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Etudes et suivis scientifiques
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Collectivités territoriales, établissements publics, universités, bureaux d'études avec encadrement scientifique académique, gestionnaire de la RN de Scandula, structure animatrice
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

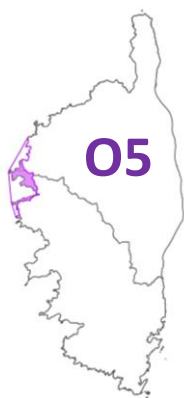
Points de contrôle	- Cahier des charges pour la réalisation de l'expertise scientifique - Rapport de l'expertise scientifique - Bilan des interventions
--------------------	--

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Expertise scientifique mise en œuvre
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation de l'espèce d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Coordination de la mesure : temps animateur - Expertise scientifique : prestation à préciser - Travaux d'intervention et suivis : prestation à préciser
---------------------	--



Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts

Type de mesure	Etudes et suivis scientifiques & Contrat Natura 2000
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	- A224. Engoulevent d'Europe - A246. Alouette lulu - A255. Pipit rousseline - A301. Fauvette sarde - A302. Fauvette pitchou - A338. Pie-grièche écorcheur
Périmètre d'application	Partie terrestre du site Natura 2000 FR9410023

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	O07 : Veiller au maintien des milieux ouverts afin de préserver une mosaïque de milieux naturels favorables à certaines espèces Natura 2000 terrestres
Effets attendus	Préservation des fonctionnalités écologiques du site Natura 2000 pour les espèces d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

Description	SITUATION ACTUELLE : Au sein de la ZPS FR9410023, territoire largement dominé par du maquis littoral moyen à haut. Secteur particulièrement concerné par une éventuelle fermeture progressive⁸¹ des milieux favorables au maintien de certains oiseaux d'intérêt communautaire et en particulier des fauvettes du maquis. Dans la RN de Scandula notamment, évolution de la végétation mise en évidence entre 1983 et 2007 : progression du maquis, et plus particulièrement du maquis haut, pouvant aboutir à terme à une fermeture du milieu dans certains secteurs. Tendance dynamique renforcée du fait de l'absence d'incendies depuis ~50 ans et de la baisse des pressions d'herbivorie (disparition du pastoralisme). Selon le plan de gestion de la RN de Scandula, fermeture engendrant une perte de biodiversité et une disparition des dernières traces d'activités traditionnelles sur le site. <i>A noter, dans le cadre du PDRC 2014-2020, la mise en œuvre de plusieurs contrats MAEC visant l'ouverture de milieux en déprise ou le maintien de l'ouverture de parcours⁸² localisés au sein ou (surtout) à proximité immédiate du site Natura 2000.</i>
	DEROULE OPERATIONNEL 1. En concertation avec les scientifiques, procéder au lancement d'une expertise environnementale et technique sur le milieu afin : - d'identifier et de localiser les milieux ouverts/semi-ouverts potentiellement favorables aux espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 (élaboration d'une carte par espèce/groupe d'espèces à partir de la cartographie des habitats terrestres du CBNC et des données écologiques disponibles sur l'espèce) ;

⁸¹ Dynamique de fermeture naturelle

⁸² Type d'opérations MAEC : Ouverture d'un milieu en déprise (« Parcours 2 ») ; Maintien de l'ouverture des parcours par élimination mécanique (« Parcours 4 ») / manuelle (« Parcours 5 ») des rejets ligneux et autres végétaux indésirables

Description	- d'analyser si possible les dynamiques d'évolution de la végétation dans ces secteurs (étude diachronique de photographies aériennes récentes et plus anciennes) afin de déterminer les espaces prioritaires pour une éventuelle intervention. En parallèle, lister les secteurs pouvant éventuellement faire l'objet d'un contrat MAE visant l'ouverture manuelle sélective des milieux ; - d'établir des préconisations précises de gestion du milieu et d'évaluer la pertinence d'une intervention par secteur (ainsi que les modalités). 2. Selon les résultats de l'expertise, procéder aux éventuels travaux d'intervention pour le maintien d'une mosaïque de milieux naturels (lancement d'une procédure de marché public). Prévoir la mise en place de suivis sur ces sites. <i>⚠ Prévoir la réalisation d'une étude commune avec celle prévue par la mesure T5 page 129 pour les espèces de la Directive « Habitats » (mise en œuvre simultanée des deux actions)</i>
Engagements rémunérés	- Etude préalable (expertise environnementale)
Engagements non rémunérés	- Coordination de la mesure et organisation des réunions de travail - Réalisation des cahiers des charges - Suivi des interventions

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Etudes et suivis scientifiques & Contrat Natura 2000 terrestre
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Collectivités territoriales, établissements publics, Cdl, gestionnaire de la RN de Scandula, structure animatrice
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

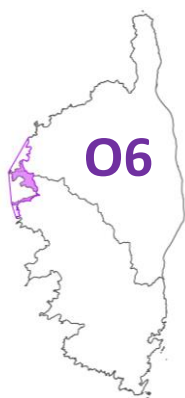
Points de contrôle	- Comptes-rendus des réunions de travail - Rapports de l'expertise environnementale et technique - Bilans des interventions
--------------------	---

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions de travail - Nombre d'interventions
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Coordination de la mesure : temps animateur - Expertise environnementale et technique : prestation à préciser - Travaux d'intervention et suivis des sites : prestations à préciser
---------------------	--



Adapter les calendriers de débroussaillage DFCI aux périodes de reproduction des oiseaux nicheurs

Type de mesure	Mission d'animation
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	- A301. Fauvette sarde - A302. Fauvette pitchou - A246. Alouette lulu - A255 Pipit rousseline
Périmètre d'application	Zone d'Appui à la Lutte localisée vers Capu Rossu, à Piana (site Natura 2000 FR9410023)

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	003 : Favoriser une gestion durable des activités et des usages sur les sites Natura 2000 afin de préserver les habitats/espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus	Limitation de l'impact des opérations de débroussaillage DFCI sur les oiseaux d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

Description	SITUATION ACTUELLE : Au sein de la Zone d'Appui à la Lutte de Piana (équipement DFCI⁸³), signalisation d'opérations de gyrobroyage durant le printemps (période propice à la nidification des oiseaux). Site particulièrement favorable aux fauvettes sardes et pitchou, selon les suivis effectués par le CEN Corse entre 2005 et 2010 (à noter également quelques contacts d'individus d'alouette lulu et de pipit rousseline). Dans ce contexte, nécessité de prendre en compte les périodes de nidification des oiseaux lors de la mise en œuvre de ce type d'opérations afin d'éviter la destruction des nichées (Faggio et Jolin, 2010). <i>Pour rappel, présence d'équipements DFCI de type ZAL actuellement limitée au sein de la ZSC FR9410023 (quelques portions d'ouvrages concentrées uniquement le long de la rive sud du golfe de Porto, entre Piana et Capu Rossu).</i>		
	DEROULE OPERATIONNEL 1. En concertation avec les autorités publiques, proposer de nouveaux calendriers de débroussaillage DFCI au niveau de la ZAL de Piana (pas de travaux entre mars et juin) ; 2. S'assurer du respect des nouveaux calendriers ; 3. En parallèle, suivre les populations d'oiseaux en période nuptiale sur le site de Capu Rossu (suivi prévu par la mesure 07).		
	Engagements rémunérés	/	
	Engagements non rémunérés	Coordination de la mesure, organisation des réunions	

⁸³ DFCI : Défense de la Forêt Contre les Incendies. Ouvrages tendant à rendre les espaces sensibles moins vulnérables à la propagation des feux (intervention plus efficace des moyens de secours)

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Structure animatrice
Financement potentiel	/

CONTROLES

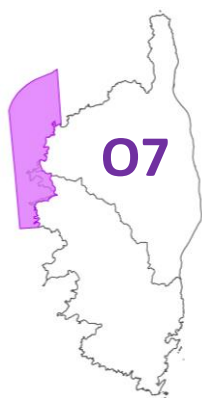
Points de contrôle	Bilan des opérations de débroussaillage réalisées selon le nouveau calendrier
--------------------	---

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre d'opérations de débroussaillage réalisées selon le nouveau calendrier
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	Coordination de la mesure : temps animateur
---------------------	--



ZPS FR9410023 « Golfe de Porto et presqu'île de Scandola »

ZPS FR9412010 « Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi »

Poursuivre ou mettre en place des suivis scientifiques annuels sur les populations d'oiseaux à fort enjeu de conservation sur le territoire (avifaune nicheuse marine et terrestre)

Type de mesure	Mission d'animation & Etudes et suivis scientifiques
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des oiseaux d'intérêt communautaire nicheurs au sein des sites Natura 2000, et en particulier : Avifaune marine : - A094. Balbuzard pêcheur - A392. Cormoran huppé de Desmarest - A181. Goéland d'Audouin - A010. Puffin de Scopoli Avifaune terrestre : - A091. Aigle royal - A103. Faucon pèlerin - A301. Fauvette sarde - A302. Fauvette pitchou
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000 FR9410023 et FR9412010

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	002 : Poursuivre l'acquisition des connaissances afin d'améliorer la gestion globale des sites Natura 2000
Effets attendus	Amélioration des connaissances sur les oiseaux (et leur état de conservation) pour l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion préconisées et/ou pour une meilleure définition des objectifs de conservation

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

Description	SITUATION ACTUELLE :
	Au sujet de l'avifaune marine, présence de trois espèces nicheuses à très fort enjeu de conservation le long de la façade maritime des ZPS FR9410023 et FR9412010 : - le balbuzard pêcheur : présence de l'essentiel de la population corse réparti sur le secteur (noyau d'~22 couples et une 30^{aine} de nids dont 9 dans la RN de Scandola). Suivi de la reproduction de l'espèce assuré annuellement par le PNRC sur toute la façade maritime des sites Natura 2000 (et de la Corse). Pour rappel, ces dernières années, mise en évidence d'une perturbation de l'espèce probablement liée à l'augmentation du trafic touristique (problématique traitée spécifiquement dans le cadre de la mesure de gestion O2) ; - le goéland d'Audouin : présence régulière dans le golfe de Porto depuis 2003. Entre 2008 et 2011, reproduction d'une population d'~50 individus sur les sites de Grattelle et Seninu. En 2016, reprise de la reproduction avec plusieurs jeunes à l'envol (aucune observation depuis). Pour rappel, suivis annuels de la reproduction de l'espèce assurés par le PNRC ; - le cormoran huppé de Desmarest : une 30^{aine} de sites de nidification sur la façade maritime (nidification en hiver). Pas de suivi de reproduction régulier concernant cette espèce. A noter également la signalisation d'une 20^{aine} de couples de puffin de Scopoli nichant sur l'île de Gargalu à partir des années 90 (unique colonie de la côte occidentale, représentant 2,5 % de la population corse). Succès de reproduction de l'espèce évalué néanmoins comme nul et probablement en lien avec la présence du rat noir sur l'île (Thibault, 1992 ; Trani, 2000). Depuis plusieurs années, colonie désormais supposée absente (à vérifier⁸⁴).

⁸⁴ La dernière visite de l'île (Faggio, 2014) a été réalisée durant la période d'exode prépositale précédant la ponte des femelles, moment où les oiseaux désertent leur colonie (comm. pers. J.C. Thibault)

Description	Au sujet de l'avifaune terrestre, présence de quatre espèces nicheuses sédentaires à fort ou très fort enjeu de conservation au sein de la partie terrestre de la ZPS FR9410023 : - le faucon pèlerin (enjeu très fort) : présence d'une 20^{aine} de nids répartis le long des falaises entre Capu di a Morsetta et la pointe d'Orchinu (dont 7 dans la RN de Scandula). A l'heure actuelle, absence de suivi régulier de la reproduction de ce rapace ; - l'aigle royal (enjeu fort) : présence d'un couple au nord de Ghjirulatu et signalisation de parades nuptiales à Capu Seninu. Observation dans la RN de Scandula et aux alentours de Piana. A l'heure actuelle, aucun suivi régulier de la reproduction de ce rapace ; - les fauvelles sardes et pitchou (enjeu très et fort) : observation dans la RN de Scandula, à l'est de Capu Rossu, ainsi qu'aux alentours de Ghjirulatu et de Grattelle. Effectifs estimés à quelques milliers d'individus selon le FSD du site Natura 2000 (Faggio et Jolin, 2005). A partir de 2005, surveillance de l'avifaune en période nuptiale sur le site (dont les fauvelles des maquis), mais non renouvelée depuis 2010 (3 stations d'écoute suivies annuellement par le CEN à Capu Rossu, Ghjirulatu et Grattelle).
	DEROULE OPERATIONNEL 1. S'assurer de la poursuite par le PNRC des suivis annuels de la reproduction du balbuzard pêcheur et du goéland d'Audouin. En collaboration avec le PNRC, structurer la bancarisation des données de ces différents suivis (nombre de couples territoriaux et reproducteurs, taille de ponte par nid, nombre de jeunes à l'envol par nid, etc.) ; 2. En concertation avec les scientifiques, proposer des protocoles d'étude adaptés aux suivis annuels des autres oiseaux nicheurs : cormoran huppé, faucon pèlerin, aigle royal, fauvelle pitchou et fauvelle sarde* (modalités d'échantillonnage, définition des indicateurs, etc.). Au sujet du puffin de Scopoli, s'assurer de son extinction supposée sur l'île de Gargalu en prévoyant notamment la réalisation de prospections durant les périodes les plus favorables à l'observation de l'espèce, soit aux « nouvelles lunes » d'avril (pour l'observation des adultes reproducteurs) et de juillet (pour l'observation des non reproducteurs)⁸⁵. En cas de présence avérée du puffin, mettre en place un suivi de l'espèce sur le long terme ; 3. Concernant les espèces terrestres et le puffin de Scopoli, élaborer les dossiers de consultation nécessaires pour le lancement des procédures de marchés publics puis suivre le bon déroulement des études et suivis. Au sujet du cormoran huppé, possibilité de réaliser les suivis en régie par les agents de la RN de Scandula (tous les 5 ans minimum ; comm. pers. Faggio). <i>* le suivi sur les fauvelles permettra également d'améliorer les connaissances sur les autres oiseaux nicheurs (hors rapace) de la ZPS FR9410023, qu'ils soient d'intérêt communautaire (engoulevent d'Europe, alouette lulu, pipit rousseline et pie-grèche écorcheur) ou non.</i>
	Engagements rémunérés
	Engagements non rémunérés

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation & Etudes et suivis scientifiques
Portage et mise en œuvre potentiels de l'action	Collectivités territoriales, établissements publics, universités, bureaux d'études, associations environnementales, gestionnaire de la RN de Scandula, structure animatrice
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales, établissements publics

CONTROLES

Points de contrôle	- Protocoles d'étude et cahier des charges pour la réalisation des études/suivis
--------------------	--

⁸⁵ Périodes durant lesquelles la faible luminosité nocturne est plus favorable au retour des puffins (comm. pers. J.C. Thibault)

Points de contrôle	scientifiques - Rapports des études et suivis scientifiques
---------------------------	--

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Echanges et partenariats - Nombre de protocoles d'étude élaborés - Nombre d'études et suivis scientifiques mis en œuvre
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE (COUT D'INTERVENTION)

Budget prévisionnel	- Coordination et accompagnement de la mesure, bancarisation des données : temps animateur - Suivi du balbuzard pêcheur et du goéland d'Audouin : pris en charge par le PNRC - Etude sur le puffin de Scopoli : ~3 000 € TTC - Autres suivis scientifiques : prestations à préciser
----------------------------	--

9. / SYNTHESE FINANCIERE

Code	Intitulé	Type de mesure*	Priorité	Phasage (TTC)					Coût total sur 5 ans (TTC)
				N	N+1	N+2	N+3	N+4	
MESURES LIEES A LA GESTION GLOBALE DES SITES NATURA 2000 (G1 à G10)									
G1	Animer les sites Natura 2000	A	1	Entre 21 000 € et 42 000 €/an (à définir précisément lors de la ré-union de cadrage préalable à l'animation des sites Natura 2000)					A définir
G2	Evaluer la gestion des sites Natura 2000 (élaboration d'un tableau de bord)	A	1	Temps animateur					Temps animateur
G3	Assurer la mise en cohérence des objectifs du DOCOB avec les actions / orientations proposées dans le cadre d'initiatives de planification et de projets de territoire	A	1	Temps animateur					Temps animateur
G4	Elaborer et participer à la diffusion d'outils de communication	A et C**	1	Temps animateur Coût des outils de communication à définir					Temps animateur + à définir
				/	12 000 € (site internet + appli. smartphone)	/	/	/	12 000 €
G5	Mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de sensibilisation sur le territoire ainsi qu'une stratégie plus spécifique à destination des plaisanciers et des socio-professionnels du nautisme	A	1	Temps animateur					Temps animateur
				2 400 € (écogestes)	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	12 000 €
G6	Elaborer des chartes de bonnes pratiques spécifiques à certaines activités	A	2	Temps animateur					Temps animateur
G7	Etudier la faisabilité de la mise en place d'une patrouille nautique et terrestre	A	2	Temps animateur Fonctionnement de la patrouille nautique/ terrestre à définir					Temps animateur + à définir
G8	Développer ou encourager la mise en place de projets pédagogiques (AME, sentiers pédagogiques sous-marin et/ou terrestre)	A	2	Temps animateur Coût des sentiers sous-marin et/ou terrestre à définir					Temps animateur
G9	Assurer une veille active des résultats issus des programmes de surveillance et des suivis/études scientifiques menés sur le territoire	A	1	Temps animateur					Temps animateur
G10	Créer ou favoriser la mise en place d'un suivi de la fréquentation touristique à l'échelle des sites Natura 2000	A et ES	1	Temps animateur Coût des études de fréquentation spécifiques à définir (plaisance et promenade en mer, sites de plongée sous-marine prisés, pêche de loisir, site UNESCO, randonnée pédestre)					Temps animateur + à définir

Code	Intitulé	Type de mesure*	Priorité	Phasage (TTC)					Coût total sur 5 ans (TTC)
				N	N+1	N+2	N+3	N+4	
MESURES LIEES A LA GESTION DU MILIEU MARIN DES ZSC FR9400574 ET FR9402018 (M1 à M10)									
M1 (=T1)	Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonies	A et C**	3	Temps animateur <i>Coût du nettoyage raisonné des plages à définir selon les conclusions des expertises</i>					Temps animateur + à définir
M2	Remplacer le balisage réglementaire de certaines plages par des systèmes d'ancrage écologiques	A et C	1	Temps animateur					Temps animateur
				<i>Etudes pré-alables : à définir</i>	<i>Coût des aménagements à définir selon les conclusions des études préalables</i>				<i>A définir</i>
M3 (=O1)	Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires	A	3	Temps animateur					Temps animateur
M4	Définir une stratégie de gestion du mouillage de navires de plaisance au sein des sites patrimoniaux	A et C	1	Temps animateur					Temps animateur
				<i>Etudes préalables et dossiers réglementaires : à définir</i>		<i>Coût des ZMELs à définir selon les conclusions des études préalables</i>			<i>A définir</i>
M5	Définir un plan d'organisation des sites de mouillage de la grande plaisance	A et C	1	Temps animateur					Temps animateur
				<i>Etudes préalables et dossiers réglementaires : à définir</i>		<i>Coût des aménagements à définir selon les conclusions des études préalables</i>			<i>A définir</i>
M6	Mettre en place des systèmes d'amarrage écologiques sur les sites de plongée les plus sensibles	A et C	1	Temps animateur					Temps animateur
				<i>Etudes préalables et dossiers réglementaires : à définir</i>		<i>Coût des aménagements à définir selon les conclusions des études préalables</i>			<i>A définir</i>
M7 (=O3)	Réaliser « l'analyse risque pêche » conformément aux exigences nationales	ES	1	<i>A définir</i>					<i>A définir</i>
M8	Récupérer les engins de pêche perdus sur les fonds	A et C	3	Temps animateur. <i>Coût des éventuelles interventions à définir selon les conclusions des campagnes de reconnaissance préalables</i>					Temps animateur + à définir
M9	Encourager les navires à s'équiper d'un dispositif de partage des positions visant à éviter les collisions avec les cétacés	A	3	Temps animateur					Temps animateur
M10	Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats marins à fort enjeu de conservation sur le territoire	ES	1	<i>Coût des études et des suivis scientifiques à définir (impact ancrage herbier de posidonies, état de conservation récifs sites de plongée prisés, cartographies fines des habitats)</i>					<i>A définir</i>

Code	Intitulé	Type de mesure*	Priorité	Phasage (TTC)					Coût total sur 5 ans (TTC)
				N	N+1	N+2	N+3	N+4	
MESURES LIEES A LA GESTION DU MILIEU TERRESTRE DE LA ZSC FR9400574 (T1 à T7)									
T1 (=M1)	Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonies	A et C**	3	Temps animateur <i>Coût du nettoyage raisonné des plages à définir selon les conclusions des expertises</i>					Temps animateur + à définir
T2	Définir un plan d'aménagement des sites littoraux sensibles (canalisation du public et mise en défens)	A et C**	1	Temps animateur					Temps animateur
				<i>Etudes pré-alables : à définir</i>	<i>Coût des travaux d'aménagement à définir selon les conclusions des études préalables</i>				<i>A définir</i>
T3	Engager des études scientifiques sur les cavités naturelles servant de gîtes aux chiroptères (dont les grottes littorales accessibles aux usagers)	ES	2	/	/	8 500 €	/	/	8 500 €
T4	Eradiquer ou limiter la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes (campagnes d'arrachage des espèces végétales, etc.)	A et C**	1	<i>Etudes préalables : à définir</i>	<i>Coût des campagnes d'arrachage à définir selon les conclusions des études préalables</i>				<i>A définir</i>
T5 (=M5)	Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts	ES et C	3	<i>Expertises environnementales et techniques : à définir</i> <i>Coût des travaux d'intervention à définir selon les conclusions des expertises</i>					<i>A définir</i>
T6	Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats et les espèces terrestres à fort enjeu de conservation sur le territoire	ES	1	/	18 600 € (étude porte-queue de Corse et chiroptères)	/	/	/	18 600 €
				<i>Coût des autres études/suivis scientifiques à définir (caractérisation lagune méditerranéenne, suivi des sites littoraux réaménagés, suivi des sites ciblés par des campagnes d'arrachage d'EEE, cartographies fines des habitats)</i>					<i>A définir</i>
T7	Engager des études scientifiques sur les reptiles et plus particulièrement sur le phyllodactyle d'Europe et la cistude d'Europe	ES	3	/	/	/	/	15 000 €	15 000 €

Code	Intitulé	Type de mesure*	Priorité	Phasage (TTC)					Coût total sur 5 ans (TTC)
				N	N+1	N+2	N+3	N+4	
MESURES LIEES A LA GESTION DES ZPS FR9410023 ET FR9412010 (O1 à O7)									
O1 (=M3)	Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires	A	3	Temps animateur					Temps animateur
O2	Définir une stratégie de gestion concernant l'approche des sites de nidification du balbuzard pêcheur	A et C	1	Temps animateur <i>Coût de le l'éventuel balisage des zones de protection à définir</i>					Temps animateur + à définir
O3 (=M7)	Réaliser « l'analyse risque pêche » conformément aux exigences nationales	ES	2	<i>A définir</i>					<i>A définir</i>
O4	Engager une expertise relative à la possible éradication du rat noir sur l'île de Gargalu (espèce prédatrice des poussins du puffin de Scopoli)	ES	2	<i>A définir</i>					<i>A définir</i>
O5 (=T5)	Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts	ES et C	3	<i>Expertises environnementales et techniques : à définir</i> <i>Coût des travaux d'intervention à définir selon les conclusions des expertises</i>					<i>A définir</i>
O6	Adapter les calendriers de débroussaillage DFCI aux périodes de reproduction des oiseaux nicheurs	A	1	Temps animateur					Temps animateur
O7	Poursuivre ou mettre en place des suivis scientifiques annuels sur les populations d'oiseaux à fort enjeu de conservation sur le territoire (avifaune nicheuse marine et terrestre)	A et ES	1	/	3 000 € (étude puffin de Scopoli)	/	/	/	3 000 €
				Temps animateur <i>Coût des autres études/suivis scientifiques à définir (cormoran huppé, faucon pèlerin, aigle royal, fauvette pitchou, fauvette sarde)</i>					Temps animateur + à définir

CHARTE NATURA 2000

Engagements généraux sur le milieu marin

Sur l'ensemble de la partie marine des sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghjese », je m'engage à :

- ☒ Ne pas dégrader ou porter atteinte aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire et, d'une manière générale, au patrimoine naturel marin
- ☒ M'assurer que la pratique de mes activités et/ou de mes projets soit compatible avec les objectifs de conservation établis dans le cadre du Document d'Objectifs
- ☒ Respecter les règles de navigation en mer (limitations de vitesse, balisage près des côtes, etc.) et mouiller uniquement sur des fonds sableux
- ☒ Ne pas introduire, disséminer ou rejeter des espèces exotiques envahissantes marines
- ☒ Veiller à jeter mes déchets dans des conteneurs prévus à cet effet (tri sélectif, dispositifs de collecte des eaux noires, conteneurs pour huiles usagées, etc.)
- ☒ Contribuer à la réalisation d'une veille active sur le territoire (signalisation d'éventuelles espèces rares ou exotiques envahissantes, avertissement en cas de pollution marine, signalisation d'engins de pêche perdus, de captures accidentelles et/ou d'échouages de cétacés, etc.)
- ☒ Collaborer dans la mesure de mes moyens à l'atteinte des objectifs de conservation établis dans le cadre du Document d'Objectifs (sensibilisation et transmission d'informations, collecte de macro-déchets, etc.)
- ☒ Informer les usagers, clients et/ou membres que je représente des engagements auxquels j'ai souscrit

Recommandations générales sur le milieu marin

- Informer la structure animatrice de toute éventuelle dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur les sites Natura du secteur « Calvi - Carghjese »
- Prendre connaissance de la réglementation en vigueur sur le territoire et la respecter
- Réaliser une évaluation des incidences Natura 2000 pour les projets et/ou manifestations concernés

Engagements généraux sur le milieu terrestre

Sur l'ensemble de la partie terrestre des sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghese », je m'engage à :

- ✓ Ne pas dégrader ou porter atteinte aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire et, d'une manière générale, au patrimoine naturel terrestre
- ✓ M'assurer que la pratique de mes activités et/ou de mes projets soit compatible avec les objectifs de conservation établis dans le cadre du Document d'Objectifs
- ✓ Respecter le balisage existant au niveau des sites littoraux fréquentés (pas de circulation en dehors des sentiers de randonnée et/ou des pistes prévus à cet effet) et de limiter au maximum mes déplacements en véhicules motorisés sur les sentiers littoraux autorisés
- ✓ Ne pas introduire, disséminer ou rejeter des espèces exotiques envahissantes végétales ou animales
- ✓ Veiller à jeter mes déchets dans des conteneurs prévus à cet effet (tri sélectif, etc.)
- ✓ Contribuer à réalisation d'une veille active sur le territoire (signalisation d'éventuelles espèces rares ou exotiques envahissantes, avertissement en cas de pollution terrestre, signalisation de départ de feux de forêt, etc.)
- ✓ Collaborer dans la mesure de mes moyens à l'atteinte des objectifs de conservation établis dans le cadre du Document d'Objectifs (sensibilisation et transmission d'informations, ramassage de déchets, etc.)
- ✓ Informer les usagers, clients et/ou membres que je représente des engagements auxquels j'ai souscrit

Recommandations générales sur le milieu terrestre

- Informer la structure animatrice de toute éventuelle dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur les sites Natura du secteur « Calvi - Carghese »
- Prendre connaissance de la réglementation en vigueur sur le territoire et la respecter
- Réaliser une évaluation des incidences Natura 2000 pour les projets et/ou manifestations concernés

BIBLIOGRAPHIE

AFB, 2017. Livret d'accompagnement pour la création d'une Aire Marine Educative. Version 1.0. Agence Française pour la Biodiversité, 45 pages

Andromède Océanologie, 2011. Etude et cartographie des biocénoses marines de la Réserve naturelle de Scandola, Corse, 136 pages

Andromède Océanologie, Stareso, 2012a. Inventaires biologiques et analyse écologique des habitats marins patrimoniaux du site Natura 2000 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana » FR9400574. Contrat Andromède Océanologie et Stareso / Agence des Aires Marines Protégées, 392 pages

Andromède Océanologie, Stareso, 2012b. Inventaires biologiques et analyse écologique des habitats marins patrimoniaux du site Natura 2000 « Cap Rossu, Scandola, Pointe de la Reveletta, Canyon de Calvi » FR9402018. Contrat Andromède Océanologie et Stareso / Agence Des Aires Marines Protégées, 340 pages

Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse, 2000. Problématique de gestion de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) en Corse par rapport aux introductions d'une espèce invasive : la Tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*) - DIREN/OEC, 31 pages + annexes.

Belloni B., Marc C., Boudouresque C.F., Ruitton S., 2019. Guide méthodologique pour l'évaluation des impacts des engins de pêche perdus. M I O publ., 52 pages.

Bioret F., Dominici J.M., Sturbois A., 2008. Typologie et cartographie de la végétation terrestre de la réserve Naturelle Corse de Scandola, Institut de Géoarchitecture, 50 pages + annexes.

Bretagnolle V., Mougeot F., Thibault J.C., 2008. Density dependence in a recovering osprey population: demographic and behavioural processes. The Journal of Animal Ecology, 77, 998-1007.

Cahier Technique n°88 (Collectif. AFB.), 2017. Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels.

Cannac-Padovani M., Petit Y., 2016. Etude de la répartition d'*Armeria soleirolii* (Duby) Godron et des espèces végétales exotiques envahissantes de Calvi à Porto. Contribution au diagnostic écologique des sites Natura 2000 entre Calvi et Porto. Rapport de l'Office de l'Environnement de la Corse et du Conservatoire Botanique National de Corse, 30 pages.

Cannac-Padovani M., Santelli J.F., 2016. Document d'objectifs Natura 2000 - Secteur « Calvi - Cargèse » - Tome 1 : Etat des lieux, Analyse écologique & Enjeux et Objectifs de conservation. Rapport de l'Office de l'Environnement de la Corse. Convention Etat / Collectivité Territoriale de Corse, 319 pages + annexes.

CapNautic2, 2014. Plan Régional en faveur du Nautisme et de la Plaisance. ADEC/ATC/OEC/FIN/UPPC, 108 pages + annexes.

CBNC, 2012-2015. Base de données cartographiques

CBNC, 2016a. Base de données cartographiques

CBNC, 2016b. Cartographie du site d'intérêt communautaire FR9400574, partie terrestre : « Porto - Scandola - Calanches de Piana », 14 pages.

Conservatoire du Littoral, 2011. Guide méthodologique « le nettoyage raisonné des plages ». Conservatoire du Littoral - Rivages de France, Veolia Environnement, Editions Bayard Nature et Territoires, 32 pages.

Créocéan, 2010. Recensement des grottes submergées ou semi-submergées sur le littoral de Corse - Rapport final. Contrat DREAL de Corse/ CREOCEAN, 95 pages.

Créocéan, 2012. Elaboration d'un indice paysager et inspection des grottes submergées et semi submergées sur le littoral corse avec propositions de mesures de gestion. Offre de base & option 1 : Rapport final ; Contrat DREAL de Corse/ CREOCEAN, 180 pages.

Cumunel C., Guingand A., 2012. Analyse économique et sociale de l'utilisation de nos eaux marines et du coût de la dégradation du milieu marin / Méditerranée occidentale. Utilisation des eaux marines / Activités industrielles / Transport maritime et ports. MEDDTL, AAMP, Ifremer, 16 pages.

Delaugerre M., Cheylan M., 1992. Atlas de répartition des Batraciens et Reptiles de Corse. PNRC, EPHE, 128 pages.

Delaugerre M., Sacchi R., Biaggini M., Lo Cascio P., Ouni R., Corti C., 2019. Coping with aliens : how a native gecko manages to persist on Mediterranean islands despite the Black rat ?. Acta Herpetol. 14. doi: 10.13128/Acta_Herpetol-25169.

Dominici J.M., 2013. Le balbuzard pêcheur en Corse. Saison de reproduction 2013. Parc naturel régional de Corse, Ajaccio, 4 pages.

Dominici J.M., 2015. Rapport d'Activité de la Réserve Naturelle de Scandola. Parc naturel régional de Corse, Ajaccio, 27 pages.

ECO-MED, 2013. Cartographie des habitats naturels d'une partie du SIC « Porto/Scandola/Revellata/Calvi/ Calanches de Piana (zone terrestre et marine) » FR9400574. DREAL de Corse, 99 pages + annexes.

Endemys, 2014. Etude sur l'avifaune terrestre du site natura 2000 FR9410023 « Golfe de Porto et presqu'île de la Scandola ». Financé par l'Office de l'Environnement de la Corse, 125 pages.

EVEMar, 2008. Erosion du littoral et suivi des banquettes de Posidonie sur les plages de Corse. Rapport EVEMar / DIREN Corse, 42 pages + Annexes.

EVEMar, 2010. Récolte des données sur le retrait des banquettes de posidonie par les communes littorales corses et sensibilisation. Rapport EVEMar / DREAL Corse, 46 pages + Planches et Annexes.

Faggio G., 2014. Suivi des populations d'oiseaux marins. CEN Corse, 11 pages.

Faggio G., Jolin C., 2010. Surveillance de l'avifaune en période nuptiale. DREAL Corse - OEC - AAPNRC/CEN Corse, 58 pages.

Francour P., Verlaque M., Sartoretto S., Soltan D., 2002. Evaluation de la valeur patrimoniale des

biocénoses marines de la Réserve Naturelle de Scandola : de la Marina d'Elbu à l'îlot Palazzinu. Rapp. GIS Posidonie, 95 pages.

Francour P., Magréau J.F., Mannoni P.A., Cottalorda J.M., Gratiot J., 2006. Ancrages écologiques permanents. Guide d'Aide à la Gestion des Aires Marines Protégées. Université de Nice-Sophia Antipolis & Parc National de Port-Cros, Nice, 68 pages.

Goujard A., Fourt M., 2014. Fiches de synthèse par Aire Marine Protégée à partir des données des campagnes d'exploration des têtes de canyons de Méditerranée française MEDSEACAN-CORSEACAN. Partenariat Agence des aires marines protégées – GIS Posidonie, GIS Posidonie publ., 66 pages + annexes.

Groupe Chiroptères Corse, 2014. Les Chiroptères présents sur le site Natura 2000 « Porto-Scandola-Revellata-Calvi » (FR9400574), 49 pages.

Guennoc P., Palvadeau E., Pluquet F., Morando A., Vairon J., 2001. LIMA, cartographie des plates-formes sous-marines de la Corse entre 0 et 100m de profondeur. BRGM/RP-51523-FR, 53 pages.

Jousseau M., Buron K., Chéry A., Lejeune P., 2013. Étude relative à la plaisance et aux mouillages en Corse : Rapport final – Année 2012/2013. Contrat OEC-ATC/STARESO 156 pages.

MedPAN, 2012. Guide méthodologique et technique des sentiers sous-marins. Projet MedPAN Nord. WWF-France, 80 pages.

Médail F., Petit Y., Ponel P., Faggio G., Rist D., 2015. *Biodiversité terrestre des îles et îlots satellites du littoral de Galeria à Porto (Corse occidentale)*. Note naturaliste PIM, Aix-en-Provence, 112 pages.

MNHN, SPN, 2012. Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêches maritimes. Rapport MNHN-SPN / MAAPRAT-DPMA, 69 pages.

Monti F., 2015. Scale-dependent approaches in conservation biogeography of a cosmopolitan raptor: the Osprey. PhD thesis. University of Ferrara / University of Montpellier. : *"The price of success: negative impact of tourism upon an emblematic Mediterranean raptor in a Marine Protected Area"*, 127-146.

Monti F., Duriez O., Dominici J.M., Sforzi A., Robert A., Fusani L., Grémillet D., 2018. *The price of success: integrative long-term study reveals ecotourism impacts on a flagship species at a UNESCO site*. Animal Conservation, 17/12/2018, 11 pages.

Paradis G., 2006a. Répartition en Corse et description phytosociologique des stations des deux espèces protégées *Nerium oleander* et *Vitex agnus-castus*. Journal de Botanique de la Société botanique de France, 33, 49-91.

Paradis G., 2006b. Cartographie de Crovani. in INEA., 2008. Cartographie Natura 2000 du site FR9400574 Porto-Scandola-Revellata-Calvi-Calanche de Piana, 23-32.

Stareso, 2012. Etude des magnoliophytes marines en relation avec l'évaluation des impacts de l'activité de plaisance dans les zones bénéficiant de mesures de gestion spécifique. Rapport Stareso / OEC PMIBB, 85 pages + annexes.

Siblet J.P., 2019. Expertise sur l'impact des activités touristiques sur la reproduction du Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) en Corse. Muséum National d'Histoire Naturelle / Direction Générale Déléguée de la Recherche, de la Valorisation, de l'Expertise et de l'Enseignement/Formation - DREAL de Corse. 14 pages.

Plan de gestion de la réserve naturelle de Scandola 2014-2018. PNRC, 231 pages + annexes.

Thibault J.C., 1992. Puffins cendrés et rats noirs sur les îlots de Corse : une histoire commune non désirée. Thèse de l'Ecole pratique des hautes études, 134 pages + annexes.

Thibault J.-C., Bretagnolle V., Dominici J.M., 2001. Le balbuzard pêcheur en Corse. Du martyr au symbole de la protection de la nature. Editions Alain Piazzola. Ajaccio, 183 pages.

Trani F., 2000. Comptage des rats noirs et évaluation de leur impact sur la reproduction des puffins cendrés de l'îlot de Gargalu. Mémoire de stage de DESS (Université de Corse), 51 pages.

UAC, 2016. Projet d'extension de la Réserve Naturelle de Scandola : diagnostics écologique et socio-économique, analyse des enjeux. Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica / Agence des Aires Marines Protégées (avril 2016), 188 pages + annexes.

ANNEXES

Annexe 1. Participants aux Groupes de Travail

Participants aux groupes de travail (animation des réunions : K. Buron et J. Donini, UAC)	
Patrimoine naturel marin et usages (gestionnaire RN Scandula) : 22 mai 2018	
- Jean-Marie Dominici (conservateur de la RN de Scandula, PNRC)	
Plongée sous-marine : 24 mai 2018	
- Jo Vrijens (président du CRC-FFESSM ⁸⁶)	- Pascal Esplat Valli (représentant des structures commerciales FFESSM)
- Daniel Buron (réfèrent Développement Durable, CRC-FFESSM)	- Pierre François Angelini (Gérant de la structure l'« Incantu »)
Promenade en mer (navires à forte capacité d'accueil) : 28 mai 2018	
- Ernest Colombani (gérant de la compagnie « Colombo lines »)	- François Cancellieri (gérant de la compagnie « Nave Va »)
Promenade en mer (navires à faible capacité d'accueil) : 29 mai 2018	
- Eric Cappy (gérant de la société « Galeria Marina » et président de l'Association des « Bateliers de Scandola »)	- Raphaël Rossini (gérant de la société « Explorateur »)
- Dominique Pieri (gérant de la société « Croisières Grand bleu » et secrétaire de l'Association des « Bateliers de Scandola »)	- Dominique Pompei (gérant de la société « Le Goeland »)
- Serge Teillet (gérant de la société « Yaka »)	- Léo Serreri (gérant de la société « U Filanciu »)
	- Christophe Sandri (gérant de la société « Albellu croisières »)
Pêche professionnelle (CRPMEM) : 08 juin 2018	
- Gérard Romiti (président du CRPMEM ⁸⁷)	- Jessica Dijoux (directrice du CRPMEM)
Plaisance : 21 juin 2018	
- Jean-François Luciani (adjoint au Maire d'Osani et responsable du port de Ghjirulatu)	- Jean Pierre Fontes (secrétaire de l'Association « Galeria Plaisance »)
- Stéphane Clémot (chargé de mission à la FIN ⁸⁸)	- Jean-Jacques lewis (président de l'Association « I Batelli »)
- Virginie Angeli-Weck (chargée d'affaires à l'ADEC)	- Philippe Cabanas (secrétaire adjoint de l'Association « I Batelli »)
Activités de loisir : 05 juillet 2018	
- Jean Baptiste Filippi (président de la ligue Corse de la Fédération Française de Vol libre)	- Sauveur Grisoni (président de la ligue Corse de Canoë-kayak)

⁸⁶ Comité Régional Corse de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins

⁸⁷ Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

⁸⁸ Fédération des Industries Nautiques

Participants aux groupes de travail (animation des réunions : K. Buron et J. Donini, UAC)

Patrimoine naturel marin et usages (services de l'Etat) : 23 octobre 2018

- | | |
|--|--|
| - Henri Retali (chargé de mission « Mer et littoral ») | - Fabrice Juan (agent de contrôle ; DDTM2B/DML/ ULAM) |
| - Béatrice Dufour (chargée de mission « Mer et littoral ») | - Damien Vidal (commandant de la Brigade Territoriale de Contact -BTC- de Galeria) |
| - Chantal Steiner (chargée de mission Natura 2000, DDTM2A/MPNB ⁸⁹) | - Fabien Chabet (adjoint au commandant de la BTC de Galeria) |
| - Jérémy Richeux (apprenti ; DDTM2A/MPNB) | - Jonathan Neel (agent de contrôle à la Brigade Nautique Bastia -BNB-) |
| - Jean David Duhaudt (agent de contrôle ; DDTM2B/DML/ULAM ⁹⁰) | - Bryan Predy (gendarme adjoint volontaire à la BNB) |

Pêche professionnelle (prud'homie Balagna) : 29 octobre 2018

- | | | |
|--|---|--|
| - Eric Villain (pêcheur de Calvi et 1 ^{er} prudhomme) | - Alain Huguet (pêcheur de Galeria) | - Andréa Maresca (pêcheur de Galeria) |
| - Jérôme Poggi (pêcheur de Galeria) | - Charles Teillet (pêcheur de Ghjirulatu) | - Luciano Maresca (pêcheur de Galeria) |

Patrimoine naturel marin et usages (scientifiques / associations, etc.) : 10 décembre 2018

- | | |
|---|--|
| - Béatrice Dufour (chargée de mission « Mer et littoral », DREAL de Corse) | - Jean-Marie Dominici (gestionnaire de la RN de Scandula, PNRC) |
| - Gérard Pergent (professeur à l'Université di Corsica Pasquale Paoli -UCPP-) | - Arnaud Torrelli (président de l'Association « I Sbuleca Mare ») |
| - Christine Pergent (maître de conférences à l'UCPP) | - Frédéric Giuntini (animateur et porteur de projet, I Sbuleca Mare) |
| - Michel Marengo (responsable de recherche à la STARESO) | |

Pêche professionnelle (prud'homie Aiacciu) : 29 janvier 2019

- | | | |
|---|--|--|
| - Jean Dominique Marras (pêcheur d'Aiacciu et 3 ^{ème} prudhomme) | - Alain Gelpi (pêcheur de Portu) | - Charles Capodimacci (pêcheur de Carghjese) |
| - Jean Paul Diddens (pêcheur de Portu) | - Martin Galanti (pêcheur de Portu) | - Pierre-Toussaint Lunardi (pêcheur d'Aiacciu) |
| - Charles Fieschi (pêcheur de Portu) | - Nicolas Adam (pêcheur de Ghjirulatu) | - Marc Bounot (pêcheur de Carghjese) |
| - Antoine Fieschi (pêcheur de Portu) | - Serge Teillet (pêcheur de Ghjirulatu) | - Michel Serreri (pêcheur d'Aiacciu) |
| - Madeleine Merlo (pêcheur de Portu) | - Olivier Migeant (pêcheur de Carghjese) | - Dominique Torre (corailleur d'Aiacciu) |
| - Antoine Bacchidu (pêcheur de Portu) | - Jean François Bournot (pêcheur de Carghjese) | - Thierry Capodimacci (pêcheur de Carghjese) |

Activités de loisir : 7 février 2019

- | | |
|---|---|
| - Christophe Lemonnier (DRJSCS ⁹¹) | - Paul André Acquaviva (chargé des sports de nature ; Comité Régional Olympique et Sportif de Corse -CROS-) |
| - Delphine Rocca (gérante de la société « Passion Jet » et représentante du SNPAN ⁹¹) | - Arnaud Carrolaggi (président de la ligue Corse d'Aviron) |

⁸⁹ Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Corse du Sud / Mission Patrimoine Naturel et Biodiversité

⁹⁰ Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Haute Corse / Délégation à la Mer et au Littoral / Unité littorale des affaires maritimes

⁹¹ DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Corse / SNPAN : Syndicat National des Professionnels des Activités Nautiques

Participants aux groupes de travail (animation des réunions : K. Buron et J. Donini, UAC)

Pêche professionnelle (prud'homie de Balagna) : 15 février 2019

Assemblée Générale de la prud'homie de Balagna

Patrimoine naturel terrestre et usages (Cdl) : 20 mars 2019

- Bénédicte Benoit-Sisco (déléguee adjointe de rivages au Cdl)
- Isabelle Guyot (chargée de mission au Cdl)
- Stéphanie Marchetti (chargée de mission au Cdl)
- Julien Innocenzi (coordinateur de la Réserve de Biosphère de la Vallée du Fangu)

Patrimoine naturel terrestre et usages (UAC, SEMN et CBNC) : 28 mars 2019

- Laetitia Hugot (directrice du CBNC, UAC)
- Marie-Cécile Ruiz (responsable de l'Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse, service EMN, UAC)
- Carole Piazza (Responsable du pôle Conservation du CBNC, UAC)
- Cyril Berquier (Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse, service EMN, UAC)
- Kevin O'Deye-Guizien (cartographe au CBNC, UAC)
- Christophe Panaiotis (assistant Faune Sauvage, service EMN, UAC)

Pêche de loisir : 17 avril 2019

- Nicolas Fiori (Association « APLAGA⁹² »)
- Alain Vergnes (président de la ligue Corse de la FNPSA⁹³)
- Nicolas Acquaviva (Association « APLAGA »)
- Julien Colet (secrétaire de l'Association « U Falcone »)
- Pascal Jarsaillon (Association « APLAGA »)
- Jean Noel Dieux (président du CRC de la FFPS⁹³)
- Jean Louis Patel (secrétaire de l'« APPIR⁹² »)
- Dominique Bigi (CRC-FFPS)
- Dominique Ménard (membre de l'APPIR)

Patrimoine naturel terrestre et usages : 06 mai 2019

- Julia Culioli (chef de l'Unité « Politiques de l'eau et du milieu marin », DREAL de Corse)
- Achille Pioli (bryologue et spécialiste du patrimoine forestier)
- Pierre Dolfi (chef du service régional des Espaces Littoraux et Terrestres, Cullettività di Corsica)
- Kevin O'Deye-Guizien (cartographe au CBNC)
- Eric Guyon (responsable de l'unité « Biodiversité », DDTM2B)
- Gregory Beuneux (chargé de mission au Groupe Chiroptères Corse)
- Gwenaëlle Baldovini (chef du service « Espèces et Milieux Naturels », UAC)
- Kate derrick (chargée de communication GCC)
- Stéphane Muracciole (service environnement, Office National des Forêts)
- Fabienne Gérard (directrice du CEN de Corse)
- Stéphanie Marchetti (chargée de mission au Cdl)
- Michel Marengo (responsable de recherche à la STARESO)
- Isabelle Guyot (chargée de mission au Cdl)
- Paul André Acquaviva (président de la ligue Corse Montagne Escalade)
- Sauveur Grisoni (président de la ligue Corse de Canoë-kayak)
- Jean-François Luciani (adjoint au Maire d'Osani, responsable urbanisme et responsable du port de Ghjirulatu)

⁹² APLAGA : Association des Pêcheurs à la Ligne Amateur de Girolata / APPIR : Association des Pêcheurs et plaisanciers de l'Ile Rousse

⁹³ FNPSA : Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée / FFPS : Fédération Française des Pêcheurs Sportives

Participants aux groupes de travail (animation des réunions : K. Buron et J. Donini, UAC)

Patrimoine naturel marin et usages (réunion de synthèse) : 07 mai 2019

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Maelys Renaut (responsable de la « Division Eau et Mer », DREAL de Corse) - Julia Culioli (chef de l'Unité « Politiques de l'eau et du milieu marin », DREAL de Corse) - Sandra Runde-Cariou (chargée de mission, AFB - Antenne Méditerranée) - Stéphane Diez (responsable des activités maritimes et littorales, DDTM2B/DML) - Benoist Germain (adjudant BNB) - Jonathan Neel (agent de contrôle BNB) - Jean-Marie Dominici (conservateur de la RN de Scandola, PNRC) - Julien Innocenzi (coordinateur de la Réserve de Biosphère de la Vallée du Fangu), PNRC - Jean-Laurent Massey (chargé de mission « Ecosystèmes marins », PNM Capicorsu Agriate) - Gwenaëlle Baldovini (chef du service « Espèces et Milieux Naturels », UAC) - Marie Garrido (chargée de mission « Pôle Relais lagunes méditerranéennes » et coordinatrice de l'Observatoire Régional des Zones Humides de Corse, service EMN, UAC) - Cathy Cesarini (responsable des réseaux Tortues Marines et Cétacés en Corse) - Michel Marengo (responsable de recherche à la STARESO) | <ul style="list-style-type: none"> - Audrey Valette (médiatrice scientifique au CPIE A Rinascita) - Stéphane Clémot (chargé de mission, FIN) - Jean-François Luciani (adjoint au Maire d'Osani et responsable du port de Ghjirulatu) - Jessica Dijoux (directrice du CRPMEM) - Eric Cappy (gérant de la société de promenade en mer « Galeria Marina » et président de l'Association des « Bateliers de Scandola ») - Frédéric Scotto (gérant de « Via Mare ») - Thierry Hugues Cervetti (Association « Un ochju nant'a u nostru mondu » ; animateur à bord des navires Via Mare) - Daniel Buron (référént Développement Durable, CRC-FFESSM) - Pascal Esplat Valli (représentant des structures commerciales FFESSM) - Delphine Rocca (gérante de la société « Passion Jet » et représentante du SNPAN) - Christophe Lemonnier (DRJSCS) - Jean-Laurent Santoni (président du CRC de la Fédération Française de Planeur Ultra-Léger Motorisé -FFPULM-) |
|---|--|

Annexe 2. Superficie des habitats d'intérêt communautaire cartographiés au sein des ZSC

Tableau 9 : Superficie des habitats marins cartographiés jusqu'à ~-80/100 mètres dans le cadre du programme Cartham (~15% de la partie marine des ZSC FR9400574 et FR9402018)

HABITATS NATURA 2000 MARINS	Superficie (ha)			% superficie cartographie (0/-100m)
	site FR9400574	site FR9402018	Total	
1150. Lagunes côtières⁹⁴	2,6	/	2,6	0,01
▪ 1150-2. Lagunes méditerranéennes	2,6	/	2,6	0,01
1120. Herbiers à Posidonies (<i>Posidonia oceanica</i>)	1 640,5	513,7	2 154,2	12,3
▪ 1120-1. Herbiers à posidonies	1 640,5	513,7	2 154,2	12,3
<i>dont la matte morte de posidonies</i>	<i>10,1</i>	<i>2,9</i>	<i>13,0</i>	<i>0,1</i>
1110. Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1 477,5	874,8	2 352,3	13,5
▪ 1110-5. Sables fins de haut niveau	3,1	13,9	17,0	0,1
▪ 1110-6. Sables fins bien calibrés (SFBC)	528,3	808,7	1337,0	7,6
<i>dont les herbiers de cymodocée sur SFBC</i>	<i>39,8</i>	<i>1,5</i>	<i>41,3</i>	<i>0,2</i>
▪ 1110-7. Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond (SGCF)	923,2	51,9	975,1	5,6
<i>dont les rhodolithes sur SGCF</i>	<i>3,9</i>	<i>/</i>	<i>3,9</i>	<i>0,02</i>
▪ 1110-9. Galets infralittoraux	22,9	0,3	23,2	0,1
1140. Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1,5	3,6	5,1	0,03
▪ 1140-9. Sables médiolittoraux	0,8	3,4	4,2	0,02
▪ 1140-10. Sédiments détritiques médiolittoraux	0,7	0,2	0,9	0,005
1160. Récifs	1 852,2	562,0	2 414,2	13,8
▪ 1170-11. Roche médiolittorale supérieure	21,0	6,9	27,9	0,2
▪ 1170-12. Roche médiolittorale inférieure				
▪ 1170-13. Roche infralittorale à algues photophiles	1 346,7	497,6	1 844,3	10,5
▪ 1170-14. Coralligène	484,5	57,5	542,0	3,1
<i>dont le Coralligène déduit du programme LIMA (roche affleurante⁹⁵)</i>	<i>161,8</i>	<i>/</i>	<i>161,8</i>	<i>0,9</i>
Autres habitats (hors classification Natura 2000)	8 099,9	2 460,8	10 560,7	60,4
Biocénose du détritique côtier	85,3	904,0	989,3	5,7
<i>dont les rhodolithes sur détritique côtier</i>	<i>85,3</i>	<i>98,6</i>	<i>183,9</i>	<i>1,1</i>
Substrat meuble / graviers	8 014,6	1 556,8	9 571,4	54,7
Total (cartographie réalisée entre 0 et ~-100m)	13 074,1	4 414,9	17 489,1	100

⁹⁴ Seul habitat marin cartographié par le CBNC en 2016, et non dans le cadre du programme Cartham

⁹⁵ Dans le cadre du programme Cartham (Andromède Océanologie et Stareso, 2012a et 2012b), certaines données issues de la « carte de nature des fonds de la plate-forme continentale de Corse » (programme LIMA ; Guennoc et al., 2001) ont été intégrées à la carte finale des habitats Natura 2000. Ces données ont notamment été utilisées pour les parties profondes des sites non couvertes par les relevés sonars. C'est le cas du substrat « roche affleurante » qui a été reporté sous l'habitat « coralligène » sur les cartes finales. L'objectif des travaux de Guennoc et al. (2001) ne visant pas un travail de caractérisation biocénotique des fonds, le coralligène déduit par Andromède Océanologie et Stareso uniquement sur la base de cette étude a été différencié ici

Tableau 10 : Nombre de grottes marines recensées au sein des ZSC FR9400574 et FR9402018 (programme Cartham)

HABITATS NATURA 2000 MARINS	site FR9400574	site FR9402018	Total
8330. Grottes marines submergées ou semi- submergées	113	25	148
▪ 8330-2. Biocénose des grottes médiolittorales	73	17	100
▪ 8330-3. Biocénose des grottes semi-obscur	30	6	36
▪ 8330-4. Biocénose des grottes obscures	10	2	12

Tableau 11 : Superficie des habitats terrestres cartographiés par ECO-MED et le CBNC au sein de la ZSC FR9400574 (99,6% de la partie terrestre du site)

HABITATS NATURA 2000 TERRESTRES	Superficie (ha)	% superficie ZSC FR9400574
1210. Végétation annuelle des laisses de mer	0,1	0,03
▪ 1210-3. Laisses de mer des côtes méditerranéennes	0,1	0,03
1240. Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium</i> spp. endémiques	369,0	4,8
▪ 1240-2. Végétation des fissures des falaises cristallines	369,0	4,8
2210. Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i> ^(new)	0,05	0,001
▪ 2210-1. Dunes fixées du littoral méditerranéen du <i>Crucianellion maritimae</i> ^(new)	0,1	0,001
2230. Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i> ^(new)	0,7	0,01
▪ 2230-1. Pelouses dunaes des <i>Malcolmietalia</i> ^(new)	0,7	0,01
5210 - Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	39,0	0,5
▪ 5210-1. Junipérais à genévrier oxycèdre	34,8	0,5
▪ 5210-5. Junipérais littorales à genévrier turbiné de Corse	4,2	0,1
5320. Formations basses d'euphorbes près des falaises	42,7	0,6
5330. Fourrés thermo-méditerranéens et prédésertiques	33,7	0,4
▪ 5330-1. Fourrés thermophiles méditerranéens à Euphorbe arborescente	33,7	0,4
8220. Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytiques	986,2	12,8
▪ 8220-20. Falaises siliceuses thermophiles de Corse	986,2	12,8
92A0. Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> ^(new)	4,1	0,05
▪ 92A0-4 - Aulnaies à aulne glutineux et aulne à feuilles cordées de Corse ^(new)	4,1	0,05
92D0. Galeries et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>)	5,4	0,07
▪ 92D0-2. Galeries riveraines à gattilier	1,6	0,02
▪ Galeries riveraines à Tamaris (Δ Formations non concernées par la classification Natura 2000)	3,8	0,05
9320. Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>	382,9	5,0
▪ 9320-3. Peuplements à Lentisque, Oléastre et Clématite à toupet du littoral Corse	382,9	5,0
9340. Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	255,7	3,3
▪ 9340-11. Yeuserais corses à Gaillet scabre	255,7	3,3

HABITATS NATURA 2000 TERRESTRES	Superficie (ha)	% superficie ZSC FR9400574
9540. Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Pin maritime	4,3	0,06
▪ 9540-1.5. Peuplements mésoméditerranéens de Pin maritime de Corse	4,3	0,06
Autres habitats (hors classification Natura 2000)	5 519,8	71,9
<i>dont les maquis à bruyère arborescente et à arbousier (série du chêne vert de plaine et colline)</i>	<i>4 721,6</i>	<i>61,5</i>
Zone non cartographiée	34,4	0,4
Total	7678,2	100

Document d'Objectifs des sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghese » : plan d'actions (Tome 2)

Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica, octobre 2019

